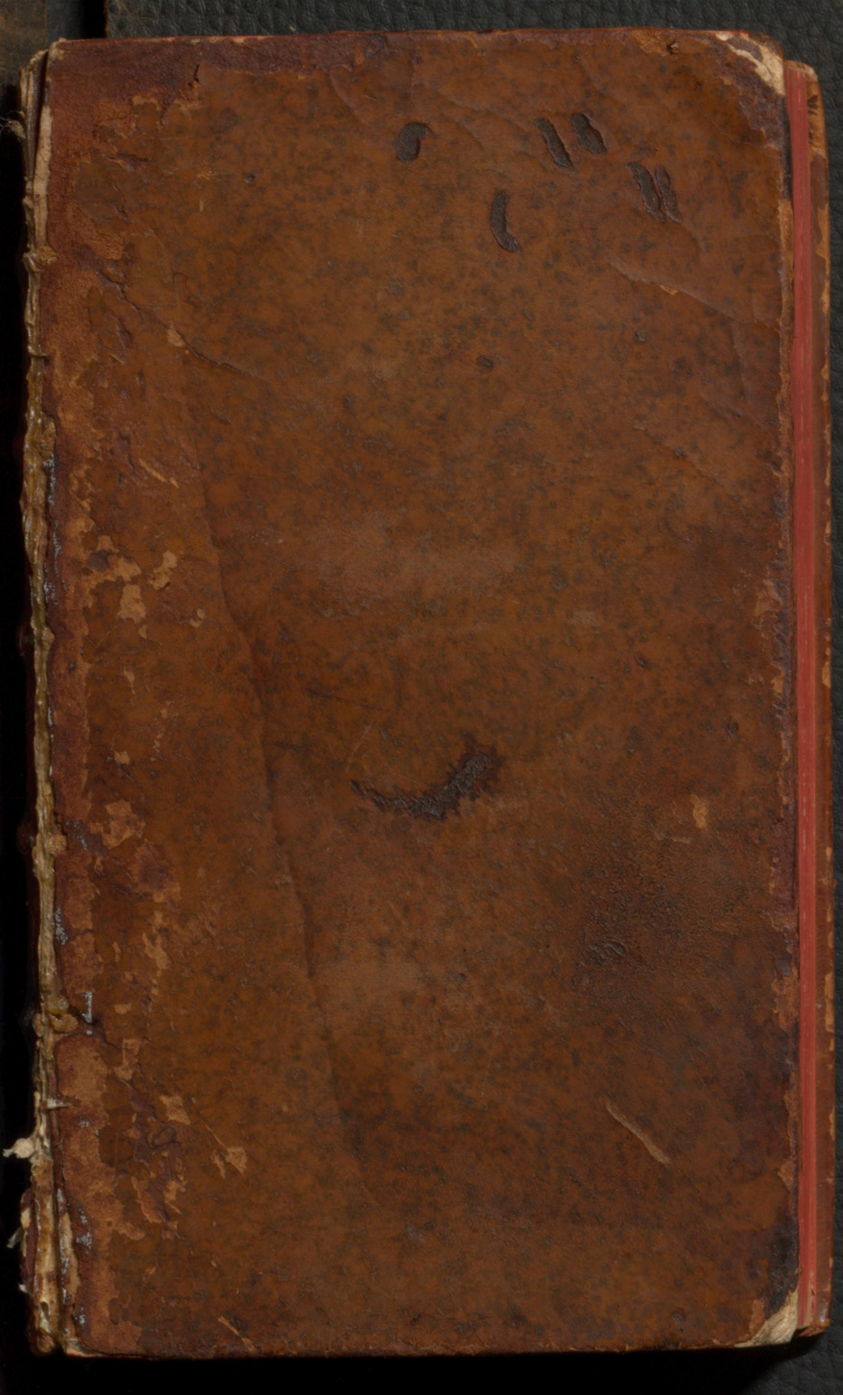
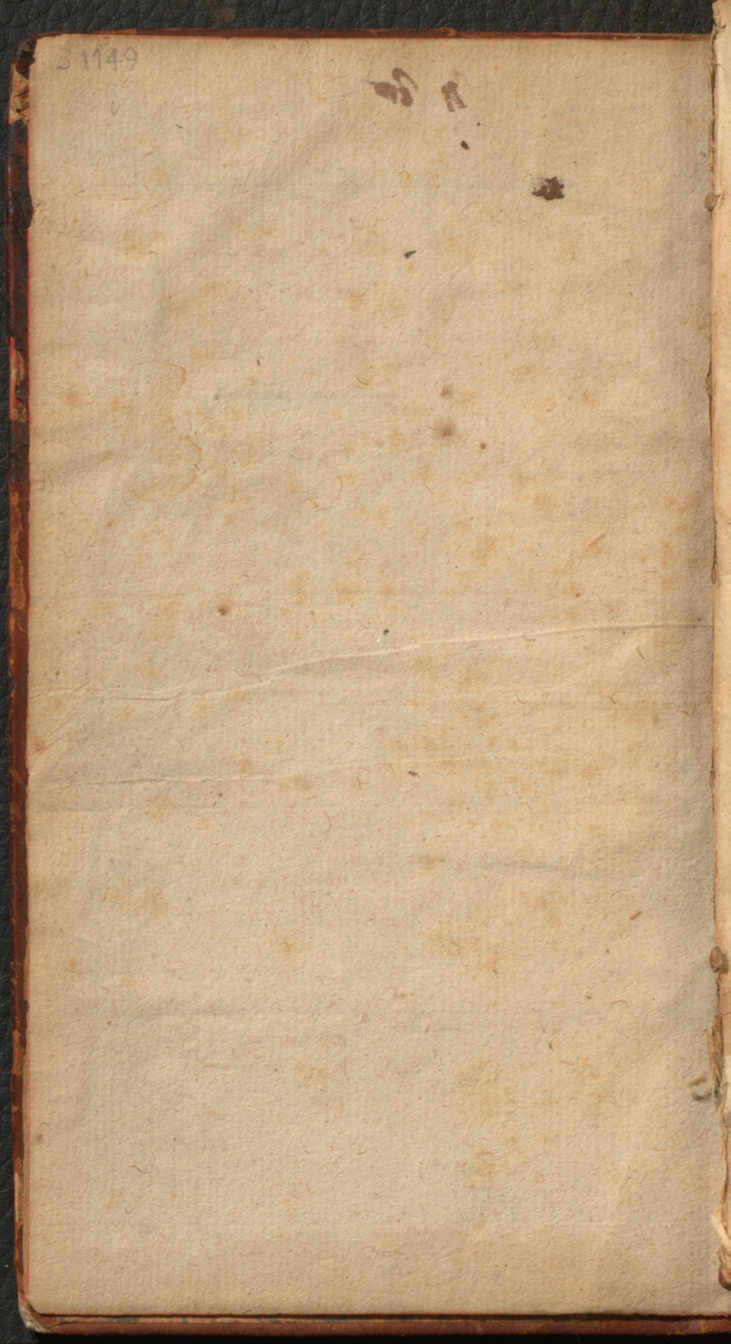



HONI · SOIT · QUI · MAL · Y · PENSE




S 1149

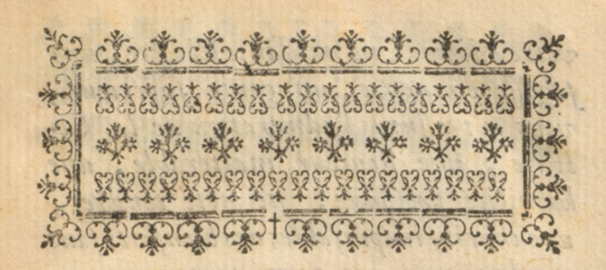
HISTOIRE
DE
L'HÔTEL-DIEU
DE
QUEBEC.



A MONTAUBAN,
Chez JEROSME LEGIER.
Et se vend à Paris,
Chez CLAUDE-JEAN-BAPTISTE HERISSANT, Libraire ruë Notre-Dame, aux trois vertus.

AVEC PRIVILEGE DU ROY.

[1751]



A MONSEIGNEUR DE PONTBRIAND EVÊQUE DE QUEBEC.

MONSEIGNEUR,

Ce n'eſt pas à votre place, c'eſt à votre perſonne, à vos vertus, à vos bontés, que nous rendons un ſincere hommage, en vous offrant l'Hiſtoire d'une Maiſon que vous honorez de

votre eſtime. Une naiſſance illuſtre, une ſageſſe éminente, un genie ſupérieur, vous ont aſſûré l'admiration de la Colonie ; une douceur inaltérable, une humilité profonde, ne pieté tendre, une charité inépuiſable, des bienfaits ſans nombre vous ont gagné tous nos cœurs. Heureuſes, ſi toujours fidéles à ſuivre & vos avis & vos exemples, nous répondons à la ſainteté de notre vocation, & nous méritons d'être exaucés du Ciel dans les vœux que nous ne ceſſons de faire pour vous.

Nous ſommes avec un profond reſpect.

MONSEIGNEUR,

Vos très-humbles & très-obéïſſantes ſervantes,

LES RELIGIEUSES de l'Hôtel-Dieu de Quebec.



AUX RELIGIEUSES HOSPITALIERES DE L'HÔTEL-DIEU DE QUEBEC.

MES REVERENDES MERES ET TRÈS CHERES SŒURS,

J'aimai votre Maison dès mes plus tendres annees. Je soûpirois après le moment où j'aurois le bonheur de m'y consacrer à Dieu. Et sans attendre l'âge nécessaire pour embrasser cet état, j'obtins par mes Soûpirs & par mes larmes la grace d'y venir à douze ans. Depuis que j'y ai ete reçûë j'ai employé le peu de talent que Dieu m'a donné ; J'ai usé

avec plaisir mes forces & ma santé pour le service de la Communauté ; & depuis que le Seigneur m'a reduit à vous être inutile & à charge par mes infirmités, j'ai fait un dernier effort pour vous marquer mon affection & ma reconnoissance en écrivant tout ce qui s'est passé ici depuis l'établissement de l'Hotel-Dieu, afin de vous exciter par ce recit à louer la bonté infinie de Dieu dont vous verrez tant de traits, & à imiter les heroïques vertus de celles qui nous ont precédé. Parmi ces vertus j'ai sur-tout admiré la profonde humilité, & la parfaite obéïssance qu'elles firent paroître quand je fus élûe Superieure. Quoique je n'eusse que trente-trois ans, & que ces saintes Filles, bien plus anciennes que moi, eussent élevé mon enfance, leur dépendance & leur respect pour moi, me couvroient de confusion.

La Mere Forestier de St. Bonaventure, l'une des trois premieres Religieuses venues de France, voulut bien à notre sollicitation écrire ce qu'elle nous avoit souvent raconté du commencement de cette Maison. C'est en partie de ses mémoires que j'ai tiré ce que je vais dire. J'ai encore profité de plusieurs écrits de la Mere St. Augustin, de la Mere de la Nativité & de plusieurs autres. J'ai

été témoin de tous les autres évenemens passés de mon tems.

Je ne me suis pas bornée à ce qui touche notre Maison. J'ai crû faire plaisir de raconter ce qui regarde la Colonie en général, les personnes qui l'ont gouvernée, & tous ceux qui se sont distingués par leur vertus, ainsi que de nos Religieuses, je leur dois cette Justice, & j'encouragerai à les imiter celles qui leur ont succedé. On voit aussi des choses très-édifiantes dans les Sauvages qui ont embrassé la foi ; & on benira le Seigneur des graces qu'il a faites à ces Barbares en leur envoyant des Ouvriers Evangéliques, dont le zéle a été supérieur à tout ce que le climat, les travaux, la barbarie, la mort même avoient de plus affreux.

Bien des choses très-utiles ont sans doute échappé à ma mémoire, & à celles de nos premieres Meres, plus occupées à se rendre Saintes qu'à écrire ce qui les a aidées à le devenir : mais c'est assez pour notre instruction. Je me croirai trop recompensée de la peine que j'ai pris à rassembler ces mémoires, s'ils peuvent contribuer, MES CHERES SŒURS, *à vous sanctifier, & vous engager à prier pour moi après ma mort, afin qu'avançant mon bonheur dans l'é-*

ternité je puiſſe vous donner auprès de Dieu des nouvelles preuves de ma tendreſſe en lui demandant de repandre ſur vous ſes plus abondantes benedictions, ce ſont les vœux que fera éternellement pour vous celle qui eſt avec très-cordiale amitié,

MES REVERENDES

MERES *ET CHERES* SOEURS,

Votre très-humble & très-obéïſſante ſervante, Sœur FRANÇOISE JUCHERAU de St. Ignace.

LA plûpart des miracles rapportés dans cet Ouvrage, attribués aux mérites de la Mere St. Auguſtin, ſe trouvent fort au long dans la vie de cette ſainte Religieuſe, composée par le R. P. Paul Raguenau Jeſuite, Imprimée à Paris avec Approbation & Privilége du Roy en 1671. chez Florentin Lambert.

AVANT PROPOS.

DES Historiens plus sçavans que nous ont fait des rélations du Canada ; ils ont parlé de sa situation, de son climat, de la beauté du Fleuve Saint Laurent, & des autres Rivieres qui l'arrosent ; des mœurs des Sauvages, de la multitude de leurs Nations, de la difference de leurs langues, & de la prodigieuse étendue de toute la Nouvelle France : ainsi nous n'entreprenons point de repeter ici ce qu'ils ont écrit, cela n'étant pas nécessaire pour notre dessein. Nous dirons seulement quelque chose du temps où ce Pays a été découvert, & de la maniere dont il s'est augmenté ; afin de satisfaire la curiosité de ceux qui n'en sont pas instruits.

Le Roy d'Angleterre Henri VII. envoya découvrir du côté du Nord, les Terres de Labrador, dès l'an-

née 1499. Mais les Bretons avec les Normands, trouverent les premiers le Grand Banc & les Côtes de Terre-Neuve en l'année 1504. sous le Pontificat de Jule II. & le Regne de Louis XII. En 1523. François I. qui avoit succedé à la Couronne, envoya le sieur Jean Varazan ? qui y avoit déja fait un voyage, pour en prendre possession au nom de la France: ainsi le Roy Très-Chrétien y fit arborer le pavillon François, avant qu'aucun autre Prince en eut connoissance.

Peu de temps après Jacques Cartier, Armateur de St. Malo, entra le premier dans le Fleuve Saint Laurent [ainsi appellé, parce qu'il fut découvert le 10. d'Août, Fête de cet Illustre Martyr] & vint jusqu'à la Riviere qui porte son nom. Puis étant revenu en 1535. il alla jusqu'au sault Saint Louis; & après son retour en France, il informa le Roy de la découverte de ce Pays, de la beauté & fertilité des Terres de ce Continent & de leur étendue. Sa

Majesté l'écouta avec plaisir, & nomma Lieutenant-Général de Canada, M. Jean-François de Laroque, Seigneur de Rober-Val, qui en l'année 1541. engagea Jacques Cartier, à faire un troisiéme voyage en ce Pays en qualité de son Lieutenant. Il y vint & y passa l'hyver; mais ne pouvant s'accommoder avec les Sauvages, il partit dès le printemps, pour s'en retourner en France; & ayant rencontré dans la Riviere M. de Laroque, qui venoit lui-même avec trois Vaisseaux, il fut obligé de revenir avec lui. Ils s'établirent à l'Isle d'Orleans en 1542. où ils demeurerent quelque temps. Le Roy ayant mandé dans la suite M. de Laroque, pour quelques affaires importantes, cet établissement perit peu à peu par la négligence de ceux qu'on y avoit laissé pour l'entretenir.

En 1598. M. le Marquis de Laroche de Bretagne, qui visitoit les Côtes de l'Acadie, y amena des Jesuites, qui furent pris par les An-

glois, quand ils s'emparerent du Port Royal. M. de Champlain fut envoyé dans la Nouvelle France par Henri IV. en 1603. avec une honorable commission de Gouverneur-Général. C'étoit un homme de qualité, fort courageux & entreprenant, qui parcourut tout ce Pays, apprivoisant doucement les Sauvages; & qui ayant amené des ouvriers & tout ce qui étoit nécessaire pour bâtir; fit plusieurs établissemens considérables. Il recevoit tous les ans du monde & du secours d'Europe, qui augmentoit cette petite Colonie. En 1615. les Recolets y vinrent, & bâtirent un petit Hospice, qu'ils nommerent Notre-Dame des Anges. M. le Duc de Vantadour, Viceroi du Canada, y envoya en 1625. six Jesuites, du nombre desquels étoient le Pere Charles Lalement, & le Pere Jean de Breboeuf, avec le Pere Edmond Massé.

Mais en l'année 1629. les Anglois & les Basques vinrent attaquer les François. Le courage & la valeur

de M. de Champlain, parurent admirables en cette occaſion, il animoit tous les François; & repondit aux ennemis comme un homme plein de cœur, faiſant contenance malgré la diſette où ils étoient de toutes choſes. Ils furent ſi vivement & ſi longtemps preſſés, qu'il fallut enfin ſe rendre à compoſition. Il ne reſta ici que quelques familles Françoiſes entre leſquelles étoient celles de M. Couillard, & de M. Ebert. Les Anglois renvoyerent les autres, & chaſſerent tous les Miſſionnaires; mais leur priſe ne fut pas bonne, parce qu'ils n'ignoroient pas que la paix étoit faite entre les deux Couronnes de France & d'Angleterre, quoique les habitans du Canada, n'en ſçûſſent rien. Ainſi ils furent obligés de ceder ce païs aux François, à qui il appartenoit, & y revinrent l'année ſuivante en plus grand nombre. Les Jeſuites les accompagnerent & s'établirent à Quebec, pour fournir des Miſſionnaires aux Nations Sauvages, qui reçûrent la Foi. Les Re-

colets n'y revinrent que plus de 35. ans après.

Le Roi Louis XIII. qui regnoit alors, agréa que plusieurs riches marchands de Roüen, formassent une Compagnie pour venir en Canada, traiter avec les Sauvages, à condition qu'ils contribueroient de tout leur pouvoir à la conversion de ces Peuples, & à l'augmentation de la Colonie, ce qu'ils firent très-fidélement, y mettant l'abondance autant que les commencemens d'un établissement fort éloigné le pouvoit permettre, & ils donnerent selon le pouvoir qu'ils en avoient plusieurs concessions qui furent ratifiées de la Cour.

Louis XIII. ne se porta à proteger le Canada, que pour y étendre la Foi; & y faire servir Dieu. Il fit là dessus un projet par écrit; un Apôtre ne parleroit pas avec plus de zele: ce fut sans doute des intentions si pures, qui attirerent tant de bénédictions du Ciel sur cette Colonie; & on y a vû pendant long-tems

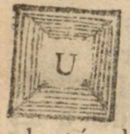
l'accompliſſement des déſirs de ce grand Roi, parce que les Sauvages s'y convertiſſoient tous les jours, & les François y vivoient comme les premiers Chrétiens.

Sa Majeſté nomma Gouverneur de la nouvelle France M. Charles Huault de Montmagny, Chevalier de l'ordre de Saint Jean de Jeruſalem, qui vint exercer cette charge l'an 1632. Pluſieurs autres lui ſuccederent dans la ſuite, juſqu'en l'année 1665. que Louis XIV. qui avoit non-ſeulement herité de la Couronne de Louis le Juſte, mais encore de l'affection dont ce Prince honoroit le Canada, prit une nouvelle poſſeſſion du païs, & y envoya un Vice-Roy, un Gouverneur général, un Intendant, avec le Regiment de Carignan, qui étoit composé de vieux ſoldats fort braves, & dont les Officiers étoient très-conſidérables par leur qualité: preſque tous ſe ſont établis en Canada, & ont formé les familles les plus diſtinguées.



HISTOIRE DE L'HÔTEL-DIEU DE QUEBEC.

LIVRE PREMIER.



N des grands objets de la Colonie Françoiſe, étoit l'établiſſement d'un Hôtel-Dieu en Canada. Des hommes tranſplantés dans un climat très-rude, après une longue & périlleuſe navigation, étoient expoſés à de grandes & fréquentes maladies ; & dans une diſette générale de remedes & de ſervices, ils avoient beſoin de ce ſecours : il n'étoit pas moins néceſſaire aux Sauvages, quoique naturaliſés avec le pays, ils étoient ſouvent très-

malades, & à la disette qui leur étoit commune avec les François, ils joignoient un fonds d'ignorance & d'inhumanité qui les rendoit insensibles aux maux les uns des autres, & incapables de chercher & de connoître le moyen d'y remedier ; on les voyoit souvent par un excès de barbarie faire mourir les vieillards & les infirmes qui leur étoient à charge, sous prétexte de les délivrer pour toujours. Le zéle se joignoit à la charité, on espéroit de les gagner au Christianisme en les soulageant dans leurs maladies, du moins de leur donner une haute idée d'une Religion si utile & si généreuse, & les amêner peu-à-peu jusqu'à l'embrasser ; mais la Colonie étoit trop pauvre pour faire une Fondation, & les personnes charitables de France ne voyoient pas d'assez près les besoins pour se resoudre à l'entreprendre.

Enfin, en 1636.* Madame la Duchesse Daiguillon se resolut de fonder à ses dépens un Hôtel-Dieu. Le Cardinal de Richelieu, son oncle, voulut entrer dans la bonne œuvre, & jusqu'à leur mort ils eurent l'un & l'autre une affection singuliére pour cette Maison, ils donnerent quinze cent livres de revenu au capital de 20000. liv. à prendre sur les

* 1636.

coches & carrosses de Soissons qui leur appartenoient, le Contrat fut passé le 16. Août 1637. * aux conditions suivantes qui font l'éloge de leur pieté. » L'Hô-
» pital sera dédié à la mort & au pré-
» cieux sang du Fils de Dieu, répandu
» pour faire miséricorde à tous les hom-
» mes, & pour lui demander qu'il l'ap-
» plique sur l'ame de Monseigneur le
„ Cardinal Duc de Richelieu, & celle
» de Madame la Duchesse Daiguillon, &
» pour tout ce pauvre peuple barbare :
» les Religieuses s'employeront à per-
» pétuité à les servir ; on les engagera
» en les assistant à la mort, à prier pour
» ledit Seigneur & ladite Dame, & on
» dira chaque jour une Messe à la même
» intention, afin qu'il y ait jusqu'à la
» fin du monde des créatures qui re-
» mercient Dieu des graces infinies qu'il
„ leur a faites.

Pour se conformer exactement à ces pieuses intentions, on a composé deux Oraisons que la Communauté dit tous les jours, l'une après l'Office du matin, l'autre avant le service des Pauvres devant l'Autel de la Salle.

En exécution de la Fondation Madame la Duchesse Daiguillon, obtint de la Compagnie de Canada une concession

* 1637.

considérable & un terrein dans l'endroit où l'on avoit commencé de bâtir la Ville de Quebec, elle envoya quelques uns de ses gens en Canada pour en prendre possession en son nom, ils défrîcherent le terrein qu'ils nommerent Sainte Marie, & y jetterent le fondement d'un Hôpital. *

Les Hospitalieres de Dieppe venoient de se reformer, & s'étoient engagées à la clôture qu'elles n'avoient point observé jusqu'alors; elles accepteroient la Fondation & se chargeroient d'envoyer des Sujets en Canada pour y former la Communauté. Le second Fevrier 1639. on élut capitulairement la Mere Marie Guenet de Saint Ignace, âgée de 29. ans, pour en être Superieure, la Mere Anne Lecointre de Saint Bernard, âgée de 28. & la Mere Marie Forestier de Saint Bonaventure de Jesus, âgée de 22. toutes les trois étoient pleines de merite & de vertu, elles se feliciterent du choix que Dieu faisoit d'elles pour aller si loin commencer une œuvre qui leur seroit si glorieuse, & se crurent obligées à travailler à leur perfection; il faloit qu'elles y fussent déja bien avancées, puisqu'elles eurent le courage dans une si grande jeunesse de quitter pour

* 1638.

l'amour de Dieu, parens, amis, connoiſſances & toutes les douceurs d'un beau pays, de renoncer à la tranquillité & aux agrémens qu'elles goûtoient dans une Communauté bien établie, pour venir au bout du monde au-delà des mers s'expoſer à manquer de tout dans un climat des plus rudes, afin de contribuer au ſalut des ames, en ſervant des Sauvages qui avoient la reputation de manger les hommes, & qui en effet leur faiſoient ſouffrir des tourmens étranges, dont ces ferventes Religieuſes furent elles-mêmes ménacées.

Cependant elles ne s'occupoient alors que du déſir de ſe ſacrifier pour Dieu, & cette penſée allumoit en elles un ſaint empreſſement de voir le lieu où elles devoient exécuter tous les projets que la ferveur leur faiſoit faire, elles s'encourageoient l'une l'autre par des motifs héroïques, ſe regardant comme des exilées pour la gloire de Dieu, chériſſant par avance les travaux qu'elles devoient embraſſer pour acquérir des ames à Notre-Seigneur, ſe perſuadant qu'elles ne pourroient ſatisfaire leur zéle & remplir leur vocation pour le Canada, qu'en ſuivant les Barbares dans les bois, comme font les Miſſionnaires, ſe faiſant un plaiſir de vivre cachées, inconnues au

monde, privées de toutes les consolations de la terre, dans une séparation générale & un denuement parfait de toutes choses, entiérement abandonnées au soin de la providence ; & enfin ne cherchant & n'espérant trouver que Dieu seul dans ce pays de croix : la suite a bien prouvé que ce n'étoit pas des idées chimériques, puisqu'en effet, la vie que ces saintes filles ont menée en Canada, n'a été qu'un tissu d'actes de vertu qu'elles ont pratiqués dans les plus grandes souffrances, ayant essayé toutes les fatigues d'un pénible établissement pour nous laisser jouir du fruit de leurs travaux ; elles les supportoient agréablement, en faisant reflexion qu'elles frayoient le chemin de la perfection à un grand nombre de Vierges qui se consacreroient à Dieu dans cette nouvelle Colonie, elles se regardoient comme devant servir de modéle à celles qui les suivroient ; ainsi ne travaillant pas pour elles seules, elles ne se ménageoient sur rien, usant d'une dureté extrême sur elles-mêmes, par des macérations continuelles qu'elles ajoutoient aux mortifications inséparables des fonctions de l'hospitalité, se refusant les moindres soulagemens, & souffrant avec joye la disette des choses les plus nécessaires, n'ayant

de la compassion que pour les autres, & en donnant des marques dans toutes les occasions pour une excessive charité. Si c'est pour notre Communauté une grande gloire d'avoir eu des commencemens si saints, & de pouvoir dire qu'elle est solidement établie sur la pierre ferme, qui est Jesus-Christ, avec lequel nos premieres Meres étoient si étroitement unies; quelle confusion seroit-ce pour nous si nous n'imitions pas leurs vertus?

* Revenons à nos trois Amazones dont on ne peut assez admirer le courage à s'arracher à leur patrie, & la constance à soutenir leur démarche; voici ce qu'elles mêmes nous ont laissé par écrit au sujet de leur voyage & de leurs avantures dans les premieres années, on les entendra parler avec plaisir.

» Aussi-tôt, disent-elles, qu'on sçut à » Dieppe, que nous étions élûes pour » aller en Fondation dans la nouvelle » France, toute la Ville vint nous en » faire compliment, les personnes qui » avoient rapport au Canada, nous en » témoignerent beaucoup de joye, & » comme l'embarquement pour ce pays » se faisoit dans ce tems-là à Dieppe,

* 1639.

» comme il se fait aujourd'hui à la Ro-
» chelle, nous reçûmes de toutes parts
» de grandes felicitations sur la généro-
» sité de notre entreprise, plusieurs Da-
» mes de la premiere qualité à qui Ma-
» dame la Duchesse Daiguillon avoit
» parlé de son pieux dessein, écrivirent
» à la Reverende Mere St. Ignace, pour
» la congratuler & l'encourager : la Rei-
» ne Anne d'Autriche l'honnora aussi d'u-
» ne de ses Lettres, par laquelle après
» s'être recommandée à ses priéres & à
» celles de ses compagnes, elle lui pro-
» mit sa protection Royale pour notre
» nouvelle Maison.

» De notre côté nous faisions beau-
» coup de priéres pour le succès de notre
» voyage, & nous brûlions du désir de
» nous voir bien-tôt en Canada, que
» nous regardions comme une terre pro-
» mise, Madame la Duchesse Daiguillon
» avoit envoyé un gentil-homme à Diep-
» pe pour prendre soin de notre embar-
» quement.

» Enfin, le jour de notre départ étant
» venu le 4. de Mai 1639. Madame La-
» peleterie, Fondatrice des Ursulines
» de Quebec, vint dans notre Commu-
» nauté de Dieppe avec la Mere Marie
» de Saint Joseph, & la Mere Cecile de
» Sainte Croix, & la Mere Marie de l'In-

» carnation qu'elle amenoit en ce pays,
» & après la ſainte Meſſe où nous com-
» muniâmes, on nous fit déjeuner toutes
» enſemble, enſuite nous fimes nos adieux
» avec le courage que Notre-Seigneur
» nous inſpiroit, deux carroſſes nous me-
» nerent au bord de la mer où nous
» trouvâmes les PP. Vimon, Poncet,
» Chaumont, Burgom, Charles Lale-
» mand, & un Frere qui nous attendoit,
» afin de s'embarquer ſur differens vaiſ-
» ſeaux pour le même voyage.

» Dès que nous fumes embarquées
» la mer devint fort groſſe, il falut payer
» le tribut ordinaire, l'agitation du vaiſ-
» ſeau en rendit pluſieurs malades, le
» calme leur rendit la ſanté, nous fumes
» quinze jours en rade; enfin, le vent
» étant dévenu favorable, on leva l'an-
» cre, & nous perdimes la terre de vûe.

» Cependant nous faiſions nos exerci-
» ces de religion comme ſi nous euſſions
» été dans notre Monaſtére, nous reci-
» tions notre Office en Chœur, nous en-
» tendions tous les jours la ſainte Meſſe:
» les Fêtes & Dimanches on la chantoit,
» & l'après-dînée Vêpres, quand la tem-
» pête nous le permettoit, car le vaiſ-
» ſeau étoit ſi roulant, que l'on ne pou-
» voit ſe tenir debout dans le gros tems,
» ce qui fit que le jour de la Pentecôte

» on ne pût dire la Messe, nous en fu-
» mes privées environ douze jours pen-
» dant le voyage. La Fête de la Sainte
» Trinité fut remarquable par un acci-
» dent qui pensa nous arriver: nous avions
» un trés-bon vent arriere, & nous nous
» rejouissions dans l'espérance qu'un si
„ beau tems abregeroit la longueur de
» notre traversée, lorsque tout d'un coup
» après la Messe il se leva un grand bruit,
» & l'on cria que l'on étoit perdu, l'ef-
» froi avoit déja saisi tous les passagers,
» les uns crioient miséricorde, les autres
» couroient chercher l'absolution, & le
» Pere Vimont étoit assez occupé à ex-
» horter tout le monde à la confiance en
» Dieu : le danger paroissoit évident,
» c'étoit une glace d'une grosseur mons-
» trueuse & d'une prodigieuse hauteur,
» contre laquelle notre navire alloit se
» briser, si la divine providence ne nous
» eût secourue miraculeusement, cha-
» cun se portoit à prier selon sa dévo-
» tion, la notre nous fit avoir recours
» au grand Saint Joseph, à qui nous fimes
» un vœu, & aussi-tôt quoique les voi-
„ les fussent toutes tendues & enflées par
» le vent, & que le Pilote commandât
» une manœuvre contraire à celle qu'il
» faloit faire, le vaisseau fit un demi tour
» si subtil, que la glace qui étoit devant

» nous fort proche, se trouva derriere,
» ce qui changea la crainte en actions de
» graces, nous échapâmes ainsi au pé-
» ril, & plusieurs autres que je passe sous
» silence pour venir à notre arrivée.

» Le 15. de Juillet nous nous trou-
» vâmes à Tadoussac, où le reste de la
» flote nous joignit, on jugea à propos
» de nous faire sortir du vaisseau Ami-
» ral, commandé par le Capitaine Bon-
» tems, qui ne venoit pas jusqu'à Que-
» bec, pour nous mettre dans un petit bâ-
» timent qui devoit nous amener dans
» ce Port. Les PP. Jesuites qui s'étoient
» dispersés sur tous ces navires pour assis-
» ter les passagers, se réunirent & s'em-
» barquerent avec nous dans celui-ci :
» nous restâmes douze jours sans lever
» l'ancre, parce que le Capitaine faisoit
» faire une Chaloupe dans le bois, &
» qu'il ne vouloit point partir de-là qu'el-
» le ne fût en état de le suivre : cela
» nous ennuyoit beaucoup, car nous sou-
» haitions ardamment d'aller voir notre
» terre de promission, c'est pourquoi
» ayant heureusement rencontré une bar-
» que qui montoit à Quebec, nous fimes
» prier celui qui la commandoit de vou-
» loir bien nous prendre pour nous y
» mener, ce qu'il nous accorda de fort
» bonne grace, après nous avoir repré-

» ſenté l'incommodité que nous rece-
» vrions dans un ſi petit bâtiment, mais
» rien ne nous paroiſſoit difficile, pour-
» veu qu'il nous procurât l'entrée de cet
» aimable ſéjour : nous paſsâmes donc
» dans la barque où il n'y avoit que le
» tillac pour nous loger, tout étant plein
» de moruë, qui rendoit une aſſez mau-
» vaiſe odeur ; pendant quelques jours &
» quelques nuits que nous y reſtâmes,
» nous ſouffrîmes beaucoup de néceſſité.
» Le pain nous ayant manqué, on fut
» obligé de ramaſſer les miettes de la
» Soute, où il y avoit plus de crottes de
» rat que de biſcuit, nous prîmes la pei-
„ ne de les éplucher pour en avoir un
» pain que nous mangions avec de la
» moruë ſéche toute cruë, n'ayant pas
» dequoi la faire cuire, on nous donna
» auſſi d'une ſorte de paſſe-pierre fort
» dure, que l'on trouvoit ſur le bord
» du Fleuve, tout cela étoit bon pour
» des perſonnes de grand apetis.

» Enfin, le 31. de Juillet nous conçu-
» mes quelqu'eſpérance d'arriver à Que-
» bec, mais la marée ſe trouvant contrai-
» re, & le vent ne nous étant pas aſſez
» favorable, il falut attendre au lende-
» main ; & comme l'endroit étoit beau
» & le debarquement facile, on nous
» mit à terre à l'Iſle d'Orleans, qui pour

» lors n'étoit point habitée, on y fit trois
» cabannes à la façon des Sauvages, les
» Religieuſes ſe mirent dans une, les Re-
» ligieux dans l'autre, & les Matelots
» dans la troiſiéme : nous avions une
» joye qui ne ſe peut exprimer, de nous
» voir dans ces grands bois que nous fi-
» mes retentir par nos Cantiques, don-
» nant mille louanges à Dieu de ce qu'il
» nous avoit conduit ſi heureuſement
» dans ce lieu, nous partîmes le lende-
» main grand matin, & pour marque de
» rejouiſſance on tira pluſieurs coups de
» pierrier & de mouſquets, & on mit
» le feu dans le bois, ce qui fit voir à
» Quebec qu'il y avoit quelque choſe
» d'extraordinaire.

» Monſieur le Chevalier de Mont-
» magni qui étoit Gouverneur ici depuis
» l'année 1632. envoya un canot pour
» ſçavoir ce que c'étoit, lequel ne tarda
» guére à lui venir apprendre que c'étoit
» les Religieuſes que l'on attendoit, &
» la barque paroiſſant un moment après,
» Monſieur le Gouverneur depêcha une
» chalouppe qu'il fit tapiſſer & l'envoya
» au-devant de nous, elle ſe trouva aſſez
» chargée de ſix Jeſuites, ſix Religieu-
» ſes, Madame de la Pelterie, ſes deux
» ſervantes & la notre, avec encore quel-
» qu'autres perſonnes, nous arrivâmes

» le premier jour d'Août 1639. sur les
» sept à huit heures du matin, notre
» Mere Marie de Saint Ignace fut la pre-
» miere que l'on debarqua, puis la Mere
» Marie de l'Incarnation, & les autres.
» Aussi-tôt que nous eûmes touché la
» terre de Quebec, nous la baisames dans
» un transport de reconnoissance & avec
» respect, en disant le Verset *voluntariè*
» *sacrificabo tibi & confitebor nomini*
» *tuo Domine quoniam bonum est*, pour
» remercier Dieu de ses conduites amou-
» reuses sur nous, & pour nous offrir à
» souffrir volontairement toutes les croix
» qu'il lui plairoit nous envoyer, ensuite
» nous repondîmes aux honnêtetés de
» Monsieur de Montmagni, qui avoit pris
» la peine de venir lui-même sur le bord
» de l'eau, accompagné des principaux
» du pays & de tout le peuple, qui par
» des grandes acclamations marquoit une
» rejouissance publique. Monsieur le
» Gouverneur nous reçut avec toutes
» les demonstrations de la bienveillance
» possible, il nous témoigna combien il
» nous avoit souhaitées, le plaisir qu'il
» avoit de nous voir, & le soin qu'il vou-
» loit prendre de nous prouver par les
» effets la sincerité de son estime & de
» son affection pour nous, il fit faire plu-
» sieurs décharges de canon pour nous

» faire honneur, & nous mena à l'Egli-
» se des PP. Jesuites, qui servoit de Pa-
» roisse, & qui étoit fort jolie, la voûte
» & le balustre lui donnoit un air de pro-
» preté qui la rendoit fort gaye, le Pere
» Lejeune entonna le *Te Deum*, qui fut
» poursuivi par tout ce monde qui nous
» avoit suivies.

» On dit après la sainte Messe, puis on
» nous conduisit chez Monsieur le Gou-
» verneur, qui nous avoit laissée faire
» nos dévotions, & renouvella les assu-
» rances qu'il nous avoit déja données,
» de la disposition où il étoit de nous
» obliger en tout ce qu'il pourroit, ce
» qu'il n'a pas manqué de faire depuis en
» beaucoup d'occasions où il nous a ren-
» du de grands services : pour lors il
» commença par nous faire prêter une
» assez belle maison toute neuve qui ap-
» partenoit à Messieurs de la Compagnie ;
» on nous y mena de bonne heure, &
» nous trouvâmes quatre belles cham-
» bres & deux cabinets, mais pour tous
» meubles il n'y avoit qu'une espéce
» de table, ou plûtôt un bout de plan-
» che soutenu par quatre bâtons & deux
» bancs de la même façon, encore es-
» timions-nous cela beaucoup : les Me-
» res Ursulines furent menées dans une
» petite maison sur le bord de l'eau où

» elles étoient très-étroitement.

» Comme nous n'avions quoi que ce
» ſoit pour manger, Monſieur le Gou-
» verneur eut la bonté de nous envoyer
» à ſouper, nous n'étions pas mieux four-
» nies de lits, ayant laiſſé dans le vaiſ-
» ſeau tout notre équipage, nous priâ-
» mes donc un Eccléſiaſtique d'avoir la
» bonté de nous faire apporter quelques
» branches d'arbres pour nous coucher,
» ce qu'il fit fort volontiers ; mais elles
» ſe trouverent ſi remplies de chenilles,
» que nous en étions toutes couvertes.

» Le lendemain on nous mena à Sille-
» ri voir les Sauvages, jé ne ſçai leſquels
» d'eux ou de nous eurent plus de joye
» & d'étonnement de cette entrevûe. Ce
» qui attiroit davantage leur admiration,
» c'eſt qu'on leur diſoit que nous n'a-
» vions point d'hommes & que nous é-
» tions Vierges, ils ne pouvoient le com-
» prendre & ne ſe laſſoient point d'en té-
» moigner leur ſurpriſe, on en baptiſa
» quelques-uns devant nous, ce qui nous
» donna une conſolation indiſcible, com-
» me auſſi de les voir prier Dieu & chan-
» ter ſes louanges, il n'y avoit encore
» qu'un très-petit nombre de Chrétiens,
» trois ou quatre familles au plus.

» Le jour ſuivant nous allâmes voir
» nos terres de Sainte Marie, il y avoit

» quelqu'arpent

» quelqu'arpent de bois à abattre où l'on
» avoit ſemé du bled qui nous parut aſſez
» beau : nous viſitâmes auſſi notre em-
» placement de Quebec qui étoit enco-
» re couvert de bois & en fort mauvais
» état, l'abord en étoit déſagréable, ce
» n'étoit que montagnes & vallées, le
» bâtiment que Madame Daiguillon a-
» voit fait commencer étoit fort mal pris
» pour une Communauté, il n'y avoit
» point d'eau dans tout le terrein, il eſt
» vrai que la Riviere paſſe devant, mais
» la côte étoit ſi eſcarpée qu'on ne pou-
» voit l'aller puiſer ſans une très-gran-
» de peine : nous prîmes le parti d'aban-
» donner le lieu & tous les travaux qu'on
» y avoit commencé ; & en attendant
» d'en avoir trouvé une plus propre,
» nous demeurâmes dans la maiſon qu'on
» nous avoit prêtée : nous n'y avions ni
» dequoi manger, ni dequoi coucher :
» heureuſement le Pere Lejeune nous
» emmena Monſieur le Sueur, Prêtre,
» ancien Curé de Saint Sauveur en Nor-
» mandie, le premier Eccléſiaſtique qui
» eût paſſé en Canada, il nous le donna
» pour avoir ſoin de notre temporel ;
» c'étoit un homme fort entendu, il s'é-
» toit déja mêlé de nos affaires, ayant
» fait défricher nos terres de Sainte Ma-
» rie, il voulut auſſi être notre Chape-

„ lain, & veiller sur huit ouvriers qui
„ travailloient à notre établissement :
„ nous avions encore emmené de Fran-
„ ce une servante nommée Cathérine
„ Chevalier, qui avoit fait vœu de nous
„ servir dix ans en qualité de séculiere,
„ & après ce tems-là nous devions lui
„ donner l'habit de Sœur Converse. Le
„ Commis de la Compagnie nous four-
„ nit de pain jusqu'au quinze d'Août que
„ notre vaisseau arriva, & nous appor-
„ ta nos effets & nos provisions, nous
„ distribuâmes notre maison en forme
„ de Monastére : une salle-basse fut des-
„ tinée pour les malades, une autre pour
„ nos offices, un cabinet pour la Supé-
„ rieure, au-dessus une Chapelle & un
„ Chœur, un Dortoir & un Parloir &
„ une Salle de Communauté : les Jesui-
„ tes nous prêterent un Tabernacle où
„ l'on mit le Très-Saint Sacrement, ce
„ qui nous combla de joye : le Pere
„ Vimont qui nous avoit accompagnées
„ dans notre voyage fut notre Confes-
„ seur.

„ Lorsque nous fumes un peu arrangées,
„ nous étudiâmes la Langue Algonqui-
„ ne, le Pere Lejeune nous donna les
„ Priéres & le Catéchisme à apprendre
„ par cœur, ce qui fut bien-tôt fait, tant
„ le désir que nous avions d'instruire

„ ces pauvres peuples nous donnoit de
„ la facilité : ce bon Pere avoit la bonté
„ de venir tous les jours nous montrer
„ à bien prononcer ; cela nous servit
„ beaucoup , car dès que nous eûmes
„ dressé des lits pour les malades, on
„ nous en emmena un grand nombre ;
„ de sorte que la salle se trouvant trop
„ petite, on fit promptement faire un
„ enclos de pieux, où l'on fit élever
„ quantité de grandes cabannes d'écor-
„ ce pour y mettre les Sauvages mala-
„ des ; mais cela ne suffisoit pas, on prit
„ encore la cuisine, ce qui ne nous in-
„ commoda pas peu, car comme c'étoit
„ la petite verole qui est une maladie
„ fort dégoutante , & que les Sauvages
„ étoient sans linge, c'étoit une infec-
„ tion étonnante ; il se forma aussi des
„ ulceres & des chancres sur leur corps,
„ en si grande quantité , qu'on ne sça-
„ voit pas où les prendre : nous leur
„ donnâmes tout notre linge jusqu'à nos
„ guimpes & nos bandeaux , & nous
„ fumes long-tems sans trouver à en ac-
„ heter : nous étions obligées d'ense-
„ velir les morts dans des couvertures
„ ou des robbes de castor, nos occupa-
„ tions croissoient tous les jours, &
„ nous passions les nuits à de lescives
„ dans la crainte de prendre le mal,

„ perſonne ne vouloit nous aider, on
„ refuſa même de blanchir le linge,
„ nous n'avions point d'eau chez nous
„ ni de voiture pour en aller chercher,
„ & la Riviere étoit éloignée ; enfin,
„ nous fimes faire à très-grands frais
„ un puits dans notre cave qui nous fut
„ fort utile.

„ Notre fatigũe fut ſi grande, que nous
„ tombâmes malades toutes trois. Les
„ Jeſuites ſe chargerent alors d'aſſiſter
„ nos Sauvages. Nous conſumâmes tou-
„ tes nos proviſions, & quoique Ma-
„ dame Daiguillon en eût fait acheter
„ pour deux ans, elles ne nous durerent
„ que ſix mois,* il falut emprunter pour
„ nous ſoutenir juſqu'à l'arrivée des vaiſ-
„ ſeaux. Parmi tant de travaux & de miſe-
„ res qui durerent juſqu'à la fin de Fé-
„ vrier 1640. nous eûmes la conſolation
„ que dans la quantité de Sauvages que
„ nous aſſiſtâmes, aucun ne mourut ſans
„ baptême, quoique la petite verole
„ par où le mal avoit commencé ſe fût
„ changée dans une autre maladie qui
„ prenoit à la gorge & qui les en levoit
„ en moins de vingt-quatre heures, ce-
„ pendant on les inſtruiſoit ſuffiſamment
„ pour pouvoir être baptiſés.

* 1640.

» La mortalité fut ſi grande, que le
„ peu de Sauvages qui reſtoient s'en al-
„ lerent dans les bois, & s'éloignerent
„ de notre Hôpital qu'ils avoient en hor
„ reur, ils le nommerent *la Maiſon de*
„ *mort*, & ne vouloient pas y venir ; mais
„ voyant qu'ils mouroient auſſi dans les
„ bois, & que la maladie avoit fait mou-
„ rir un grand nombre de Sauvages de
„ Tadouſſac, de Sagainés, des trois Ri-
„ vieres, des Iroquois, des Heurons,
„ des Outaois & de toutes les autres Na-
„ tions, ils revinrent de leur prévention
„ & ſe raſſemblerent à Silleri, d'où ils
„ nous envoyoient leurs malades, cela
„ les incommodoit beaucoup, pluſieurs
„ même mouroient en chemin, ce qui
„ les porta à nous demander inſtamment
„ que nous allaſſions demeurer avec eux
„ à Silleri, nous leur dîmes que cela ne
„ ſe pouvoit pas pour lors, parce que
„ nous étions dans l'hyver, & qu'il n'é-
„ toit pas poſſible de bâtir une maiſon
„ dans cette ſaiſon ; mais que s'ils vou-
„ loient venir dans les cabanes que nous
„ avions fait faire pour eux pendant
„ qu'ils étoient malades, ils ſeroient
„ les très-bien venus, & que nous les aſ-
„ ſiſterions de tout notre pouvoir ; ils
„ accepterent notre offre & nous ame-
„ nerent des familles entiéres dont nous

„ eûmes ſoin fort long-tems, nous les
„ nourriſſions de ce que l'on nous prê-
„ toit aux Magaſin de Meſſieurs de la
„ Compagnie. Quand le tems de la chaſ-
„ ſe d'Orignal fut venu, ils nous quit-
„ terent pour y aller, & nous laiſſerent
„ ſeulement les enfans, les vieillards &
„ les infirmes, ils étoient fort contens
„ d'en être ainſi déchargés & de n'être
„ plus obligés de tuer ceux qui ne pou-
„ voient pas les ſuivre dans leurs voya-
„ ges, comme ils faiſoient autrefois.

„ Nous paſſames ainſi l'hyver dans
„ une extrême néceſſité, notre Mere Saint
„ Ignace fut toujours malade d'un cra-
„ chement de ſang, nous n'avions pour
„ tout rafraîchiſſement à lui donner que
„ des poids & du ris cuit à l'eau : le Mé-
„ decin qui la viſitoit fort aſſiduement
„ en parla à Monſieur le Gouverneur,
„ qui nous envoya auſſi-tôt quelque vo-
„ laille gelée qu'il reſervoit pour ſa ta-
„ ble : nous reçûmes ce préſent avec
„ d'autant plus de reconnoiſſance qu'il
„ étoit rare & que nous n'en avions pas
„ encore vû. Les Sauvages nous por-
„ toient quelque morceau d'Orignal &
„ de Caſtor de leur chaſſe : notre malade
„ ſe retablit peu-à-peu, notre joye fut
„ proportionnée à la douleur que nous
„ avoit cauſé la crainte de la perdre.

Quand le printems fut venu les Sauvages nous quitterent pour aller à Sillery ,parce qu'ils ne se plaisoient point à Quebec. Madame Daiguillon nous avoit témoigné en partant de France , souhaiter qu'on y plaçât l'Hôpital , elle avoit prié les Jesuites de nous y engager, elle nous écrivoit la même chose , & pour ce sujet elle augmenta la Fondation d'une somme pareille à la premiere , par un nouveau Contrat du 31. Janvier 1640. ce qui faisoit 40000. liv. somme alors fort considerable ; elle changea la destination de la premiere , & appliqua le total sur les coches & messageries d'Orleans , Bourges , Tours & Bordeaux, qui lui appartenoient. Comme on partageoit le profit nos rentes n'étoient point fixées , nous avions certaines années jusqu'à 4000. liv. les guerres ont beaucoup diminué ce revenu, nous en avons joui jusqu'en 1700. qu'on nous remboursa comme nous le dirons : il n'en falut pas davantage pour nous déterminer à aller à Sillery ; mais comme dans la suite nous pouvions être obligées de revenir à Quebec, nous nous contentâmes de bâtir une espéce de métairie pour y loger les Sauvages, nous y vivions si pauvrement , que quand la procession de la Fête-Dieu vint chez

nous, nous ne pûmes orner un reposoir qu'avec des branches d'arbres & de draps blancs empruntés.

Le 14. de Juin à quatre heures du soir, le feu prit à la maison des Jesuites, qui, en peu de tems, fut toute brûlée, sans que l'on pût sauver leur Eglise, que les flames consumerent aussi fort promptement, parce qu'elle n'étoit que de bois, nous ne pûmes voir la nécessité de ces bons Peres, sans leur envoyer faire offre d'une partie de notre Maison, qu'ils accepterent, ainsi nous leur cedâmes la salle des malades que nous mîmes dans les cabanes de la cour, on prit notre Chapelle pour servir de Paroisse ; en sorte qu'il ne nous restoit plus que la moitié du bâtiment, mais nous nous estimions trop heureuses de pouvoir rendre quelque service à ces saints Religieux qui nous en ont tant rendus.

Le 2. Juillet on nous apprit qu'il y avoit proche d'ici un vaisseau qui nous emmenoit deux Hospitaliéres & deux Ursulines, ce fut pour nous une grande consolation, elles n'arriverent que le huit du même mois, c'étoit la Mere Jeanne-Supli [illegible]e Sainte Marie, & la Soeur Cathérine Vironceau de Saint Nicolas, Converse, qui venoient toutes deux de notre

notre Communauté de Dieppe, leur traversée avoit été très-périlleuse ; & les tempêtes furent si fréquentes & si violentes pendant leur séjour dans le vaisseau, qu'elles virent périr trois navires proche de celui où elles étoient ; il seroit difficile d'exprimer la joye que nous eûmes de nous embrasser, nous les reçûmes comme des Anges de Dieu, & dès le lendemain nous les menâmes à Sillery, où on devoit ce jour-là 9. Juillet 1640. poser la premiere pierre du bâtiment, cela se fit en grande cérémonie: le Pere Vimont nous accompagna avec quelques autres Peres & les Ursulines, nous y fimes travailler sans cesse afin de le mettre en état de nous loger l'hyver suivant, parce que les Jesuites & nous ne pouvions demeurer dans une même Maison sans nous incommoder beaucoup les uns les autres, ce qui nous fit prendre la resolution de leurs céder la Maison entiére, & d'accepter l'offre que nous faisoit Monsieur de Puiseaux de sa Maison qui étoit dans le voisinage, qu'on a depuis nommé Saint Michel.

Nous quittâmes donc Quebec à la fin du mois d'Août pour aller demeurer à Puiseaux, cette Maison étoit fort basse, il n'y avoit que trois petites chambres,

de l'une nous en fimes une ſalle pour les malades, celle du milieu nous ſervoit de Chapelle, & l'autre nous tenoit lieu de Cuiſine, de Refectoir, de Dortoir & de tous les autres offices, nous achetâmes quelques vieilles piéces de tapiſſerie de droguet pour parer notre Chapelle & faire une ſéparation pour le Chœur, où nous fimes placer notre petite grille que nous avions apportée de Quebec, afin de communier & d'entendre la ſainte Meſſe ſans être parmi les Seculiers, quoiqu'il n'en vint pas un fort grand nombre, nous y recitions auſſi notre Office en Chœur.

Madame la Ducheſſe Daiguillon nous envoya cette même année le grand tableau du Crucifix, où elle eſt dépeinte avec Monſeigneur le Cardinal de Richelieu, & ſix autres petits Tableaux de bronze dans des cadres, avec une Chaſuble & un parement d'Autel noir; elle nous écrivit d'une maniere ſi chrétienne & ſi tendre, que nous étions charmées de ſa bonté, & que nous la regardions comme notre Mere, ayant pour elle un attachement très-reſpectueux qui n'a jamais ſouffert aucune diminution.

Vers la fin de l'année Monſieur Sauveur notre Chapelain nous ayant quittées, le Pere Menard, Jeſuite, qui étoit venu de France cette année avec nos Sœurs, prit

ſa place, * nous allames bien-tôt reprendre notre maiſon de Sillery, qui étoit encore fort peu avancée, nous y logeâmes comme nous pûmes, & que nous y ſouffrîmes de froid & de miſére, ne ſe peut exprimer, nous étions à plus d'une lieue de Quebec, il n'y avoit à Sillery d'autres François que les Miſſionnaires: notre Supérieure crachoit le ſang, & deux autres Religieuſes étoient fort malades, elles nous donnerent toutes de grands exemples de douceur, de patience, de mortification & d'amour pour la ſainte pauvreté; auſſi avoient-elles beſoin d'une ſolide vertu pour ſupporter tant de maux: avec ſi peu de ſecours nous n'avions pour toutes proviſions que du pain, du lard, des pois & un peu de prunes & de raiſins, cela ne convenoit guére à nos malades, quoiqu'elles en paruſſent fort contentes, & nous euſſions donné juſqu'à notre ſang s'il eût été néceſſaire pour leur procurer quelque nourriture; quand un de nos domeſtiques alloit chercher des œufs, il étoit toute la journée en campagne, & le ſoir il en apportoit quelquefois un tout gelé, c'étoit alors une douce diſpute entre nos deux malades à qui ne le prendroit point, diſant qu'elles en

* 1641.

avoient moins besoin l'une que l'autre, nous achetâmes cinquante livres un méchant veau qui ne valoit pas dix écus, mais dans la nécessité où nous étions de faire des bouillons, nous l'aurions payé encore plus cher.

Nous passâmes cet hyver assez seules, car les Sauvages étoient assez à la chasse, ils nous marquerent à leur retour une extrême joye de nous voir en ce lieu, & nous eûmes la consolation de contribuer beaucoup à leur conversion par notre residence à Sillery & par les secours que nous leur donnâmes : leur ferveur nous ravissoit, & nous dédommageoit de toutes les incommodités que nous souffrions, ils nous apportoient de la viande boucanée que nous recevions en apparence avec plaisir ; mais comme nous n'étions point accoutumées à cette sorte de mets, nous fussions plûtôt mortes de faim que d'en manger ; d'ailleurs nous avions un si grand dégoût, & l'odeur des Sauvages nous incommodoit si fort, qu'il nous sembloit que le pain & tout ce que nous touchions en étoit pénetré ; ensorte que nous faisions manger à nos ouvriers tout le gibier qu'on nous apportoit, & nous leur donnions du vin pour leur en ôter le goût, nous imaginant qu'ils avoient la même repugnance que nous.

La maladie de la Mere Sainte Marie augmentant tous les jours, nous crûmes que rien ne la pourroit soulager en lui faisant prendre le lait, nous achetâmes bien cher une chevre, qui, après l'avoir nourrie quelque-tems, par un accident assez singulier, mourut la même nuit que cette chere Malade, le 5. Mars de l'année 1641. on peut dire qu'elle n'a ressenti que de l'amertume dans le Canada, quoiqu'elle ait témoigné une joye particuliére d'y mourir, il n'y avoit pas huit mois qu'elle y étoit, son foible tempérament n'ayant pû supporter la rigueur du climat seulement une année, elle avoit été élevée fort délicatement, étant fille unique d'une riche famille, & du nombre de ces personnes que l'on appelle puissantes; c'est-à-dire, qu'elle avoit 50. l. à dépenser par jour avant que d'être Religieuse, elle fut enlevée par des personnes pour sa rare beauté & pour son grand bien, on ne tarda guére à la retirer d'entre les mains de ses Ravisseurs; & voulant se garantir des dangers où elle étoit exposée dans le monde, elle demanda d'entrer dans notre Communauté de Dieppe, & surmonta généreusement toutes les oppositions que ses parens mirent à sa vocation, elle étoit âgée de 28. ans lorsqu'elle mourut : l'innocence se lisoit

ſur ſon viſage, & les Sauvages prenoient un grand plaiſir à la voir, elle avoit un bon eſprit, un jugement ſolide, une converſation obligeante : nous avons remarqué en elle toute ſorte de vertus, l'obéiſſance, la dévotion, la mortification, une grande pureté de conſcience & un grand zéle pour la converſion des Sauvages, avec une tranquillité admirable juſqu'au dernier moment : elle fut enterrée la premiére dans un endroit de notre jardin, dont nous fimes un petit cimetiére, Monſieur Dannemarche ſon parent nous a fait préſent d'un Ciboire, d'un Encenſoir, d'un Soleil, d'un Plat & de Burettes d'argent, & nous a fait beaucoup de bien.

Le printems de cette année deux François ayant été faits priſonniers par les Iroquois aſſez près des trois Rivieres, la crainte ſe repandoit dans tout ce continent, ces Barbares feignirent de vouloir faire la paix avec les François; & ramenant leurs captifs, Monſieur le Gouverneur alla les joindre, mais ne pouvant rien conclure avec eux, ils ſe rétirerent & ménacerent de venir juſqu'à Sillery; de ſorte que chacun craignoit pour nous. Les Sauvages vinrent placer leurs cabannes tout proche de notre Maiſon, qui leur ſembloit plus forte que

celle des Peres Jesuites, aussi étoit-elle plus grande & toute de pierre, on leur fit faire un grand enclos de pieux, séparé de notre Jardin & de notre Chœur, qui cependant étoit dans notre Cloître, & nous y allions les servir & les assister, d'une maniere qui les charmoit & qui procura la conversion d'un grand nombre.

On travailla fortement pour achever notre Maison qui nous coûtoit déja 8000. liv. on bâtit le pignon du côté du Nord avec deux cheminées, on fit les planchers, les cloisons & les fenêtres, & on mura notre terrain afin d'y mettre des bornes; nous fimes aussi certaines conventions avec les PP. Jesuites pour nos emplacemens. Notre Maison étant devenue plus logeable, nous prîmes des Pensionnaires : les deux premiéres qui entrerent le 21. Novembre furent les deux petites filles & l'épouse de Monsieur Gifard notre ami.

Le Pere Paul Ragueneau, qui avoit passé l'hyver à Sillery, remonta à la Mission des Hurons, & le Pere Jean de Brebœuf en descendit. Tous deux nous ont rendu de grands services. Monsieur Fauls, Chapelain des Ursulines, fut notre Confesseur, & le Pere Menard continua à nous dire la Messe, Madame la

Duchesse Daiguillon, toujours affectionnée à notre Maison, nous obtint de la Compagnie une remise de 1100. liv. que nous lui devions, & vingt tonneaux de fruit toutes les années : nous reçûmes des Lettres fort obligeantes des Bernardines du précieux sang du Fauxbourg Saint Germain à Paris, elles formerent avec nous une liaison d'amitié qui a duré long-tems & nous a été fort utile.

Monsieur de Maison-Neuve, Mademoiselle Manse, les Soldats & les Laboureurs nouvellement arrivés de France pour l'établissement de Montreal, vinrent loger chez Monsieur de Puiseaux qui leur offrit sa maison avec autant de charité qu'il nous en avoit témoigné en nous la cédant un an auparavant ; ils y passerent l'hyver & nous visiterent souvent avec une consolation reciproque. Après le départ des vaisseaux Monsieur de Montmagny, Gouverneur, fit une assemblée, où il invita les plus considérables du pays, pour voir s'il ne seroit pas plus à propos d'établir l'Isle d'Orleans que l'Isle de Montreal ; Monsieur de Maison-Neuve qui étoit présent, prit la parole avant qu'on n'eût rien décidé ; & dit qu'il étoit surpris qu'on mît en déliberation une affaire qui le regardoit sans qu'il en eût parlé, qu'il n'étoit pas question

de l'Isle d'Orleans, qu'il étoit venu pour jetter les fondemens d'une Ville dans l'Isle de Montreal, & que quand ce dessein paroîtroit encore plus périlleux, il mourroit à la peine de l'exécuter ; cela rompit l'assemblée, & on le laissa continuer, cette entreprise avoit été deja fort combattue en France ; voici qu'elle en fut l'occasion, & ce ne fut pas sans merveille qu'on en vit l'accomplissement.

Monsieur de la Dauversiere, Receveur Général de la Fleche en Anjou, homme vraiment spirituel & fort appliqué à la pratique des bonnes œuvres, forma le dessein de faire bâtir une Ville en l'honneur de la Très-Sainte Vierge dans l'Isle de Montreal. La premiere fois qu'il en parla, cela fut traité de chimere, parce que cette Isle éloignée de soixante lieues de Quebec où les François habitoient, étoit regardée comme une boucherie où les Iroquois ne faisoient quartier à personne, elle étoit toute couverte de bois, de tous côtés exposée à l'ennemi, ceux qui connoissoient le pays essayerent de dégouter de ce projet, Monsieur de la Douversiere, mais il assuroit que Dieu le vouloit ; & comme il avoit eu là-dessus des lumieres particulieres, & que sans doute il avoit vû en esprit ce

terrein, il en sçavoit l'étendue & la situation, & en parloit mieux que ceux qui étoient venus en Canada, ainsi il poursuivit son entreprise, s'associa plusieurs personnes riches & pieuses qui formerent une Compagnie qui acheta l'Isle de Montreal de Monsieur de Lauzon, à qui le Roi l'avoit donnée, le même qui dans la suite vint gouverner en ce pays, cette Compagnie fournit dès cette année cinquante mille écus pour cet arméments, on leva des soldats & des hommes propres à défricher les terres en assez bonne quantité. M. Maison-Neuve n'avoit personne pour commander tout ce monde, & il paroissoit presque inutile d'envoyer si loin un grand nombre d'hommes sans Conducteur. Monsieur de la Douversiere dîna un jour dans une Auberge de Paris où logeoient plusieurs honnêtes gens, parla de son dessein pendant le répas, & fut fort attentivement écouté; dès qu'on fut hors de table Monsieur de Maison-Neuve qui avoit été présent, l'invita à passer dans sa chambre, lui dit qu'il avoit pris plaisir à l'entendre, & que pour le tirer de la peine où il étoit, il s'offroit à venir commander cette troupe, qu'il étoit un gentil-homme qui avoit passé sa vie dans l'exercice de la guerre, où il avoit acquis un peu

d'expérience, qu'il n'avoit point de plus grande passion que de servir Dieu le reste de ses jours, & de travailler pour sa gloire; qu'au reste, il n'avoit pour tout bien que 2000. liv. de rente, & que si cela convenoit à ces Messieurs & qu'ils l'acceptassent, il seroit prêt quand on voudroit. Monsieur de la Douversiere l'embrassa, le remercia & l'encouragea à persévérer dans sa resolution, il fut aussitôt de la Compagnie de Montreal en qualité de Gouverneur de cette Isle.

D'un autre côté Mademoiselle Manse, fille d'un Notaire de Langres, se sentit fortement pressée de venir en Canada demeurer à Montreal; ce qu'il y eut de fort singulier, c'est qu'elle n'avoit point encore entendu parler de l'entreprise de Monsieur la Douversiere, & que son Confesseur à qui elle déclara sa vocation, après s'être mocqué d'elle & avoit fait son possible pour la détourner, en lui répresentant que l'endroit où elle vouloit aller n'étoit point habité, & que c'étoit dans un pays si éloigné qu'elle pourroit y manquer de tout. Voyant qu'elle persistoit toujours à dire que Dieu l'y appelloit, il lui conseilla d'aller à Paris consulter cette affaire avec des personnes plus éclairées que lui, elle y vint donc, & vit plusieurs personnes d'un mérite &

d'une vertu distinguée qui admirerent sa générosité, l'exhorterent à être fidéle, jugeant bien qu'elle se sanctifieroit en Canada, & qu'elle seroit utile au salut des autres. Comme elle étoit d'un extérieur prévenant & qu'elle parloit fort bien de Dieu, quantité de Dames vertueuses de qualité se firent un plaisir de l'avoir & de l'entretenir, entre autres Madame de Bullion, Sur-Intendante des Finances, l'invita souvent d'aller chez elle dans son carrosse, & se trouvoit toujours très-édifiée de sa conversation, & lorsque Mademoiselle Manse alla prendre congé d'elle, Madame de Bullion lui donna 20000. liv. pour subvenir à ses besoins, & l'assura qu'elle n'avoit qu'à lui écrire ce qu'elle souhaiteroit, qu'on ne manqueroit point de lui envoyer, Mademoiselle Manse reçut le présent & les offres de Madame la Sur-Intendante avec une grande reconnoissance, & vint à la Rochelle où étoit Monsieur de la Douversiere qu'elle n'avoit jamais vû, lequel ayant appris que cette Demoiselle avoit le courage de venir en Canada toute seule, avec des intentions si saintes, l'alla voir, & connut aisément qu'elle étoit remplie de l'esprit de Dieu, il lui parla du projet de l'établissement de Montreal, & lui dit que selon toutes les apparences

on ne bâtiroit point Ville-Mariel, car c'eſt le nom qu'ils donnerent dès-lors à la Ville de Montreal, ſans qu'il y eût du ſang répandu, qu'il faudroit livrer des combats aux Iroquois, que ſans doute il y auroit des François bleſſés, & qu'il n'y avoit que des hommes pour en avoir ſoin, qu'il croyoit que Dieu l'envoyoit pour avoir pitié de ces pauvres gens, & qu'en cela elle pratiqueroit héroïquement la charité, elle ne voulut s'engager à rien ſans l'avis du Directeur qui avoit déterminé ſon voyage; elle lui écrivit à Paris, lui manda la propoſition de Monſieur de la Douverſiere, & ayant vû par ſa réponſe que c'étoit la volonté de Dieu, elle s'y ſoumit, & fut miſe auſſi-tôt de la Compagnie de Montreal.

Ils arriverent tous ici en 1641. & ne monterent là-haut qu'au Printems de l'année ſuivante; il fallut eſſuyer bien des aſſauts de la part des Iroquois pour ſe mettre en poſſeſſion de l'Iſle de Montreal, & y bâtir une Ville. Mr. de Maiſon-Neuve y fit conſtruire un Fort, & de petites Redoutes aux environs pour éloigner les Ennemis, la bravoure des François, ſurprit terriblement les Sauvages en pluſieurs occaſions, ou il ſe fit des actions de valeur

ſurprenantes. Une fois entr'autre huit cent Iroquois aſſiégerent une de ces Redoutes qui étoit à la Pointe St. Charles, dans laquelle il n'y avoit que quatre Soldats, Monſieur de Maiſon-Neuve s'étant apperçu du danger ou étoient ſes gens demanda à ceux qui étoient dans le Fort s'ils laiſſeroient perir leurs confreres, en même tems vingt François s'offrirent pour aller délivrer les quatre Soldats de la Redoute de cette multitude de Barbares qui les environnoient, ils partirent après s'être bien confeſſés ; car alors on n'alloit point au combat ſans cette précaution, & c'eſt ſans doute ce qui les rendoit invincibles, parce qu'étant bien avec Dieu, & n'expoſant leurs vies que pour ſa gloire, & par un principe de Religion, ils ſe battoient comme des Lions, ils prirent un chemin détourné, mais ils ne purent ſi bien faire que les Ennemis ne les découvriſſent, ce qu'ils marquerent par des cris capables d'effraïer les plus intrépides, cependant nos gens bien loin de s'allarmer de ces cris s'encouragerent à vendre bien cher leurs vies, & pour ſe battre un peu à la maniere ſauvage, ils choiſirent d'abord chacun un arbre pour ſe cacher afin d'eſſuyer le feu des Ennemis qu'ils laiſſerent tirer les pre-

miers & qui firent tous en ſemble leur décharge, ils tuerent quatre François de ce détachement, Monſieur Eloſſe qui les commandoit exhorta les ſeize qui reſtoient à ne ſe point déconcerter, & à tirer leur coup de fuſil ſi juſte qu'ils jettaſſent ſeizé Iroquois par terre ce qui leur ayant bien réuſſi, ils en firent encore autant avec chacun un piſtolet qu'ils avoient à leur ceinture, & voyant l'étonnement des Ennemis de ce que ſi peu d'hommes & en ſi peu de tems avoit déja tué trente-deux des leurs. Ils profiterent de cette avantage, & ſans donner le tems aux Iroquois de recharger, ils mirent promptement l'épée à la main, & les forcerent de fuir avec tant de vigueur, qu'ils les pourſuivrent, juſqu'au fleuve ſaint Laurent dans lequel les Iroquois entrerent juſqu'au col pour ſe ſauver, & les François victorieux ramenerent à la vüe des Sauvages tremblans les quatre Soldats de la Redoute dans le Fort.

Il ſe paſſa bien du tems avant que la Ville de montréal fut une demeure tranquille, le voiſinage des Iroquois en a troublé la paix pendant bien des années, ils ont fait ſouffrir à pluſieurs Priſonniers, des tourmens inouis, que les

plus cruels Tirans n'avoient pu inventer, il falloit que le Demon les animât; & qu'ils les eut dépouillé de toute humanité pour n'être pas touchés des maux qu'ils faisoient endurer aux Chrétiens qui tomboient entre leurs mains, le recit seul en fait frémir, les relations du Canada en sont remplies, & les personnes qui les voudront lire, verront ce qu'ont souffert ces pauvres Captifs, la patience que Dieu leur donnoit, combien la confiance en sa bonté les soutenoit, les secours qu'ils ont reçu de la Très-Sainte Vierge qui en a retiré plusieurs des affreux supplices auxquels ils étoient condamnés, & par des voies si peu attendues que leur fuite étoit regardée comme miracle, ces Barbares se répandoient par tout, & Quebec quoique plus éloigné de chez eux n'étoit pas encore à couvert de leurs insultes, ce que nous dirons dans la suite fera bien voir les risques que nous avons courus d'être nous-mêmes les victimes de leur cruauté.

Le nombre des Sauvages d'ici bas malades & infirmes ayant beaucoup augmenté en l'année 1642. nous en assistâmes jusqu'à trois cent & comme nous allions dans les Cabanes pour les soulager, il y avoit tant de fumée de

graiſſe, & de ſaleté que nos habits ne paroiſſoient plus blanc. Les R. R. P. P. Jeſuites nous conſeillerent d'en prendre de noirs ou de gris, mais nous leur témoignâmes que ce changement nous feroit une extrême peine, cependant voyant que malgré le ſoin que nous avions de changer ſouvent de linge, nous étions fort ſales, & que d'ailleurs nous ne pouvions qu'avec de grandes fatigues faire des leſcives, nous reſolûmes de mettre des robes griſes par deſſus l'habit, ce qui n'empêchoit pas que nous ne fuſſions très-mal-propres ainſi nous prîmes le parti de teindre nos robes parce qu'on ne trouvoit point d'étoffe brune, on prit donc de l'écorce de noyer avec du bois d'inde que l'on mit bouillir en ſemble, cela fit une eſpece de teinture toute ſemblable à la couleur des Ramoneurs, ce ne fut pas pour nous une petite mortification de nous voir ainſi veſtues & d'avoir quitté en quelque façon notre habit, mais la néceſſité n'a point de loi.

Nous attendions dès le Printems avec empreſſement des nouvelles de France, & par les premiers Vaiſſeaux, qui n'arrivérent qu'au mois de Juillet. Nos Meres de Dieppe nous envoyerent une jeune Demoiſelle nommée Marie He-

rovin, elle étoit fille d'un noble Ecossois refugié en France avec toute sa famille pour conserver sa Religion. Elle venoit dans le dessein de se faire Religieuse chez nous & quoiqu'il parut assez que Dieu la vouloit ici, la tentation qu'elle eut de s'en retourner fut si grande, qu'elle y succomba. Nous la gardâmes en qualité de pensionnaire jusqu'à son départ, & nous lui procurâmes tous les secours temporels dont nous crûmes qu'elle avoit besoin, la suite a bien prouvé qu'elle avoit été alors infidelle à sa vocation, car étant dans notre Monastere de Dieppe pour être Religieuse elle y fit profession; & révint quelques années après en cette communauté ou elle a vécu très-vertueusement.

Dans nos nouvelles Communautés ou les Superieures sont trienales, les six premieres années ne sont comptées que pour trois, ainsi la premiere Superieure peut être cotinuée jusqu'à neuf ans, nous avions donc droit de laisser la Mere Saint-Ignace Superieure pendant six années sans élection, cependant soit qu'on eut oublié ou qu'on ignorât cette regle, on proceda à une élection, le premier d'Août 1642. trois ans après notre arrivée mais on se trouvoit si

bien du gouvernement de la premiere Superieure qu'elle fut continuée au grand contentement de ces filles & avec l'applaudissement de tout le Public.

Les Jesuites travailloient avec un grand zéle à la conversion des Sauvages malgré le peu de fruit que l'on faisoit parmi eux, quelques-uns de ces Peres s'exposoient à tout pour les gagner, ils alloient jusques chez eux, où ils avoient beaucoup à souffrir, afin de leur donner du moins quelques idées de la sainteté de notre Religion, & que d'autres après eux recueillissent ce qu'ils y auroient semé. Le Pere Joyne fut un des premiers qui commença de les instruire, il y fit plusieurs voyages, & à la fin il y trouva une mort qu'on pourroit regarder comme un martyre; mais cette année 1642. il en descendit & porta des nouvelles qui redoublerent nos allarmes pour la guerre, & nous firent prendre nos mésures pour retourner à Quebec, supposé que les ennemis s'approchassent de nous. Les Sauvages Chrétiens nous presserent pour cela, & nous prierent de leur assurer une retraite dans la Ville où ils pussent du moins mettre leurs infirmes hors du danger si la guerre s'allumoit davantage : nous fimes travailler à la massonne & à la charpente de notre bâtiment

de Quebec, il nous en coûta considerablement, & la charité du R. P. Vincent nous secourut beaucoup dans tous les accidens. * Monsieur de Lapoterie qui demeuroit à Port-Neuf, fut aussi effrayé des ménaces que faisoient les Iroquois, il crut qu'il seroit plus en sureté à Sillery, & Madame son épouse nous en ayant fait parler, nous consentîmes qu'ils y vinssent, & nous leur fimes faire une petite maison à nos frais où ils descendirent l'automne, nous leur donnâmes aussi de la farine pour l'hyver, que nous passâmes assez tranquillement.

Nous avions toujours eu jusqu'alors huit ou dix hommes de travail à nos gages, qui avoient été assez occupés à nous aider dans toutes les peines que nous eûmes à nous établir, & qui, avec cela, rendoient encore service à nos pauvres Sauvages pour qui ils faisoient du bois comme pour nous, nous n'en gardâmes que quatre en 1653. * pour diminuer notre dépense; mais malgré cela le grand nombre de Sauvages que nous assistâmes a cause que la crainte des Iroquois en avoit attiré beaucoup à Syllery, nous obligea à de très-grands frais & à de nouvelles dettes, les vivres nous man-

* 1642. * 1643.

querent souvent, quoique Dieu permît par une merveille qui accompagne quelquefois la charité: que le peu que nous en avions se multiplioit sensiblement, ce qui fut fort remarquable, en ce qu'une barrique de pois dans laquelle on prenoit tous les jours plusieurs boisseaux, nous dura plus de trois mois, nous ressentîmes cette même bonté en plusieurs choses semblables : une protection si visible redoubloit notre confiance, & nous entretenoit dans une sainte joye, beaucoup plus grande que celle que l'on goûte dans l'abondance de tous les biens de ce monde, nous en rendions continuellement des actions de grace à Dieu, & chacune de nous s'efforçoit par sa fidélité de correspondre à tant de faveurs.

Cathérine Chevalier, que nous avions amenée de France en qualité de servante, faisoit tous les jours de nouveaux progrès dans la vertu, & nous en étions si contentes, que nous crûmes devoir lui donner le saint habit avant le terme qu'elle s'étoit prescrit, afin de lui fournir le moyen de servir Dieu d'une maniere plus parfaite, elle le reçut donc avec beaucoup de joye & de reconnoissance, & s'appliqua encore davantage à son avancement spirituel ; mais peu de tems après elle devint si excessivement

dévote, que l'esprit lui tourna ; de sorte que comme ses fonctions de Sœur Converse l'obligeoient d'aller souvent dans notre basse-cour, elle demandoit à toutes les bêtes qu'elle rencontroit si elles aimoient Dieu, & vouloit qu'elles lui répondissent, sans quoi elle les assomoit, en disant qu'il falloit ôter de dessus la terre toutes les créatures qui n'avoient point d'amour pour Dieu. Enfin, après avoir employé pour la guérir tous les remedes dont nous pûmes nous aviser, nous reconnûmes que cet accident ne lui étoit arrivé que parce que nous avions abregé le tems qu'elle avoit voué de nous servir en Séculiére, nous fumes contraintes de lui ôter l'habit, & de l'envoyer à Beau-Port chez Monsieur Giffard notre ami, croyant que l'air de la campagne lui seroit bon : En effet, en peu de tems elle se remit si parfaitement, que jamais elle ne s'en est sentie, elle revint très-disposée d'attendre que les dix ans fussent expirés. Cet exemple peut prouver avec quelle fidélité Dieu veut qu'on accomplisse ses vœux.

Nous eûmes la consolation de voir notre petite Communauté s'augmenter de deux Religieuses qui vinrent de notre Maison de Dieppe, c'étoit la Mere Marthe de Sainte Geneviéve, & la Mere

Marie Deschamps de Saint Joachim : la joye que leur arrivée nous causa fut traversée par la nouvelle qu'elles nous apprirent du decès de Monseigneur le Cardinal de Richelieu, nous y fumes doublement sensibles, parce que outre la perte que nous faisions par la mort de ce grand homme qui avoit fait tant de bien à notre Hôpital, & qui auroit continué ses liberalités s'il eût vêcu plus long-tems : nous ressentîmes encore vivement l'affliction qu'en avoit Madame la Duchesse d'Aiguillon, nous rendîmes à cet illustre Défunt tous les devoirs que notre reconnoissance nous suggera & que notre peu de commodité nous pût permettre : nous marquâmes à Madame notre Fondatrice la part que nous prenions à sa douleur, elle nous en remercia l'année suivante avec sa bonté ordinaire. Ce grand Ministre mourut le 4. de Decembre 1642.

Le Roi Louis XIII. surnommé le Juste, le suivit de près : la Reine fut déclarée Regente pendant la minorité de Louis XIV. qui n'étoit âgé que de quatre ans & demi, elle protegea le Canada comme avoit fait son époux, & inspira les mêmes sentimens au jeune Roi son fils : nous avons ressenti les effets de sa bonté en plusieurs occasions.

Comme les allarmes que nous donnoient les Iroquois continuoient toujours, les Sauvages nous prierent de leur faire faire des maisons à la Françoise près de la notre afin qu'ils se retirassent en assurance : malgré la rareté des ouvriers & la cherté de toutes choses, nous en fimes faire trois à nos dépens ; quand elles furent construites ils nous demanderent les meubles qui sont à leur usage, sçavoir, des couvertures & des chaudieres, nous ne pûmes leur en donner autant qu'ils en souhaitoient pour lors, mais nous leur en fimes venir de France de grandes & belles, ce que nous continuâmes plusieurs années pour les attirer à la Foy par toute sorte de voyes, ce qui contribua à la conversion de plusieurs : nous commencions à nous accommoder passablement à Syllery, & nos bâtimens s'achevoient peu-à-peu, lorsque les ennemis renouvellerent toutes nos craintes, ils vinrent aux trois Rivieres, & même jusqu'au Cap-Rouge, ils prirent quantité des François qu'ils brûlerent & massacrerent, & des Missionnaires qu'ils emmenerent captifs, entre lesquels étoit le Pere Bressani, qui sçavoit leur Langue, & entendit les Iroquois, qui, dans leur conseil, prenoient la resolution de venir à Sillery prendre les filles blanches,

c'est

C'eſt ainſi qu'ils nous appelloient : ce bon Pere écrivit cela ſur une écorce, qui fut trouvée par un Huron échappé de leurs mains ; cet écrit fut porté à Monſieur de Montmagni Gouverneur, qui, après l'avoir lû, aſſembla les anciens du pays & les RR. PP. Jeſuites, pour voir ce que l'on feroit de nous, on jugea qu'il étoit à propos de nous faire venir à Quebec au plûtôt, & on nous informa du reſultat de la conférence ; mais nous repréſentâmes ſi fortement la peine que nous aurions d'abandonner nos Sauvages, pour leſquels nous étions venues de ſi loin, que Monſieur le Gouverneur touché des inſtances que nous lui fimes pour qu'il nous laiſsât mourir avec eux, voulut bien nous envoyer des ſoldats qui faiſoient la garde jour & nuit au tour de notre maiſon pour notre ſureté, il en venoit ſix tous les jours qui ſe relevoient tour-à-tour, ce qui les fatiguoit beaucoup ; il y avoit très-peu de troupes, le danger où nous étions inquietoit tous nos amis ; nos ouvriers ne pouvoient ſortir pour aller au travail ſans courir de grands riſques, nous n'oſions pas même aller dans la cour ou dans le jardin, parce que le terrein de notre Maiſon étoit fait de maniere que 200. hommes auroient pû facilement ſe

cacher fort près de nous ſans être apperçus. Les Iroquois qui faiſoient tous les jours quelque coup, prirent des Sauvages & des François dans un endroit peu éloigné de Sillery, qu'ils maſſacrerent avec tant de cruauté, qu'ils jetterent l'effroi par tout, nos Sauvages mêmes en furent ſi épouvantés, qu'ils nous prierent de nous retirer à Quebec, nous aſſurant qu'ils nous y ſuivroient, & qu'ils ne vouloient plus demeurer dans cette Miſſion.

En effet, ils n'attendirent point notre départ, & quitterent les premiers le Village. Monſieur le Gouverneur, prit la peine de nous venir voir pour nous dire qu'il ne pouvoit plus dégarnir ſon Fort de ſoldats pour nous les donner, & que dans ces conjonctures facheuſes nous devions néceſſairement retourner à Quebec, il fallut bien s'y reſoudre, malgré la peine que nous reſſentions d'aller dans un endroit où nous n'avions aucune commodité pour nous mettre un peu regulierement, il nous promit de nous faire prêter une petite maiſon abandonnée qui étoit ſur le bord de la riviere, en attendant que nous euſſions mis notre bâtiment en état, il étoit fort peu avancé quoiqu'il nous eût déja beaucoup coûté, nous laiſſâmes donc notre pauvre maiſon de

Sillery le 29. de Mai 1644. après y avoir demeuré environ quatre ans : nous fimes charger tous nos meubles dans une chaloupe qui pensa périr, le mauvais tems l'ayant jettée à plus de deux lieues de Quebec, nous y revinmes par terre, & nous entrâmes dans cette maison d'emprunt dont on nous avoit parlé, c'étoit une petite chaumine remplie de crapaux, de vers, de toute sorte d'insectes, nous la nettoyâmes avec bien de la peine ; & comme il étoit déja tard, nous couchâmes par terre sur nos paillasses ; cependant nous nous levâmes grand matin pour disposer un endroit avec une tapisserie & ce que nous avions d'ornemens propres pour une Chapelle, nous fimes placer une petite grille à côté qui faisoit un reduit separé où nous nous retirions pour y dire notreOffice en Chœur, Communier, & entendre la sainte Messe qu'on nous disoit tous les jours ; mais on ne crut pas nous devoir laisser le Saint Sacrement, cela nous parut fort étrange de n'avoir pas notre Epoux proche de nous, on ne peut s'imaginer qu'elle peine c'est pour nos Religieuses de vivre dans l'état que nous étions, sans clôture, & privées de toutes les douceurs qui accompagnent la vie Religieuse.

Nous souhaitions avec empressement

de ſortir de cette mazure avant l'arrivée des Navires, pour éviter l'abord de tout le monde où nous aurions été expoſées: nous avions beau preſſer nos ouvriers, ils n'avançoient pas beaucoup, parce qu'ils étoient en petit nombre.

Quand la maçonnerie fut achevée, Monſieur le Gouverneur nous prêta quelques Charpentiers & ſon Menuiſier, les Jeſuites nous envoyerent deux Freres menuiſiers, qui, avec une grande charité s'y employerent. Dès qu'il y eut un endroit fermé dans la Maiſon, nous nous y logeâmes, quoique la charpente & les planchers ne fuſſent pas faits : nous contribuâmes auſſi de toutes nos forces à faire avancer nos travaux, & nous ſoulagions les ouvriers en leur aidant à tirer le rabot, allant chercher des pierres avec chacune une brouete, les portant proche des échaffauts, & tournant une gruë pour les monter. En un mot, nous ſervions de manœuvres, nous montâmes toute la brique des cheminées; de plus, nous faiſions la cuiſine pour nos ouvriers, afin qu'ils ne s'en détournaſſent point, ainſi on peut juger de nos peines & de nos fatigues. Enfin, les vaiſſeaux arriverent qui amenerent des ouvriers, leſquels nous aiderent à achever le plus néceſſaire. Auſſi-tôt que les planchers furent faits,

nous accommodâmes notre Chapelle, & on nous donna le Très-Saint Sacrement dont nous avions été si long-tems privées, nous en ressentîmes une joye qui ne se peut exprimer, & qui nous fit oublier toutes les peines passées.

Madame Daiguillon lors de notre départ de France, avoit obtenu du Général des Jesuites une permission générale pour ces Peres de conduire notre Maison, & nous avoit beaucoup recommandé à eux, cependant leur occupation ne leur permettant pas de continuer à nous confesser, Monsieur de Saint Sauveur revint chez nous en qualité de Confesseur & Chapelain.

Le Pere Bressagni revint de chez les Iroquois après y avoir souffert extraordinairement, ils lui avoient brûlé dans leur calumet les premiers phalanges des doigts; il passa en France cette année, d'où étant allé à Rome, le Pape Innocent X. le reçut comme un Apôtre, & voulut par dévotion baiser les cicatrices des playes que ce Missionnaire avoit enduré pour Jesus-Christ: le Saint Pere lui permit de dire la sainte Messe, quoique ses doigts sacrés fussent aussi maltraités que les autres, jugeant que puisqu'il avoit été mutilé pour la publication de l'Evangile, il ne devoit pas être privé de l'hon-

neur d'offrir le ſaint Sacrifice.

Nous étions toujours fort occupées à nous établir, nous fimes un marché pour défrîcher nos terres ſur le pied de 150. liv. l'arpent, & ce prix a été ſuivi de tout le pays: depuis ce tems-là nous n'eûmes point de malades tout l'été, parce que nous ne ſçavions où les mettre, nous avions ſeulement aſſiſté quelques familles ſauvages qui s'étoient refugiées dans des cabannes près de chez nous; mais avant que d'achever notre logement nous fimes conſtruire une petite ſalle pour recevoir des malades, un peu éloignée de notre maiſon, ce qui nous incommoda beaucoup tout l'hyver, parce qu'il falloit y aller tous les jours au travers des neiges & par de bien mauvais tems, n'ayant pû faire faire une allée couverte, la ſaiſon ſe trouva trop avancée, nous ſouffrîmes encore par le manquement de quantité de choſes, car nous n'avions que très-peu de grainier, & point du tout de dépôt ni de parloirs, nous avions fait ſeulement couper dès l'automne les arbres & les brouſſailles qui entouroient notre Maiſon, de crainte que les Iroquois ne s'y cachaſſent; on fit auſſi une cour proche de notre bâtiment, & dès que la clôture des pieux fut faite, nos Sauvages y placerent leurs cabannes où

nous allions leur porter à manger, parce que la peur des Iroquois les empêchoit d'aller à la chasse; mais comme ils n'avoient aucunes provisions, nous étions obligées de les nourrir, ce qui dura plusieurs années: nous apprenions toujours leur langue, & notre application leur faisoit plaisir, l'habitude que nous avions de les entendre nous donnoit de la facilité pour nous exprimer; de sorte que nous les instruisions comme des Missionnaires, & nos peines ne furent pas inutiles, Dieu voulut bien s'en servir pour le salut de plusieurs qui devinrent de fervens Chrétiens.

Nos grands travaux nous obligerent à augmenter le nombre de nos domestiques, neuf ou dix hommes à nos gages, occupés à nous faire du bois, se joignirent aux Charpentiers, nous achetâmes deux arpens de terre pour agrandir notre enclos, faire entrer chez nous un Ruisseau qui étoit sur ce terrein, nous n'en fimes la clôture que l'été suivant: notre dépense fut fort considerable ces premieres années, pendant lesquelles il fallut bâtir en differens endroits, quoique tout ne se fit que peu-à-peu.

Après que nos grands embarras furent un peu diminués, nous reprîmes nos habits blancs avec bien du plaisir.

Nous avions reconnu tant de vertu en ma Sœur Cathérine Vironnau de Saint Nicolas, elle avoit de si grands talens pour servir les malades, que nous pensâmes à lui faire faire vœu d'hospitalité, nous en écrivîmes dès l'année 1643. à nos Meres de Dieppe afin d'avoir leur consentement parce qu'elle étoit de cette maison, elles nous marquerent l'année suivante qu'elles en auroient un grand plaisir, nous le lui proposâmes, & après qu'elle y eut consenti, nous prîmes jour pour cette cérémonie qui fut differée jusqu'au printems à cause de nos grandes occupations le 29. d'Avril de l'année 1643. elle fit profession en qualité de Religieuse de Chœur sous l'autorité de Monseigneur l'Archevêque de Rouen, & entre les mains du Pere Vimont notre Supérieur, on changea son nom de Sains Nicolas, en celui de Saint Joseph.

Le Canada dépendoit du Diocése de Rouen, voilà pourquoi nos Meres professes ont fait leurs vœux sous l'autorité de ce Prélat, jusqu'à ce qu'il y ait eu un Evêque de Quebec, les Jesuites étoient ses Grands-Vicaires, le Supérieur des Missions de ce pays en avoit tous les pouvoirs, il étoit aussi Supérieur des Communautés, & lorsqu'il sortoit de charge, son Successeur avoit la même autorité.

La Reverende Mere de Saint Ignace, notre digne Supérieure, désiroit que l'on avançât les élections afin de prévenir l'arrivée des vaisseaux, parce que ses deux triennaux ne devoient finir qu'au commencement du mois d'Août, elle nous pressa tant, qu'enfin nous convinmes qu'il falloit les faire toujours au mois de Mai, ce fut donc le 9. de ce mois que nous élûmes la Mere Marie Foresttier de Saint Bonaventure de Jesus, Supérieure, & la Mere Marie de Saint Ignace, assistante & dépositaire pour trois ans, parce que nous étions en fort petit nombre, le Pere Vimont y présida.

Nos Sauvages étoient toujours dans la crainte des Iroquois, & ils ne se trouvoient point en assurance dans leurs cabannes d'écorce quoiqu'elles fussent dans notre enclos, parce que l'ennemi pouvoit facilement y mettre le feu, ils nous prierent donc de leur faire faire quelque maison à la Françoise comme nous avions fait à Sillery.

Nous ne pûmes le leur refuser, parce que nous avions véritablement pour eux beaucoup d'affection & de tendresse, & qu'ils nous faisoient une extrême compassion; ainsi quoique nos moyens fussent fort médiocres, & que l'automne fût déja bien avancée, nous resolumes

de les contenter en leur faiſant faire un petit bâtiment tout proche du notre que l'on commença inceſſamment, mais le froid nous ayant ſurpris, nous employâmes toute ſorte d'induſtrie pour le faire continuer, & à force d'inventions on en vint à bout, il fallut faire chauffer l'eau pour faire le mortier, & les Maçons ne pouvant reſiſter dehors où ils étoient toujours tranſis, nous leur fimes de petites tentes avec des couvertures dans leſquelles ils s'enveloppoient pour travailler; enfin, la maiſon fut achevée au commencement de Decembre, & nous la donnâmes aux Sauvages qui en témoignerent une joye inconcevable, ils ne ſe laſſoient point de nous remercier, & nous diſoient entre autres choſes, voilà qui va bien, les Iroquois ne penſeront jamais que nous ſoyons ici, nous y ſommes en aſſurance, prenés courage mes Meres, Dieu vous donnera dequoi nous aider; celui qui a tout fait nous a fait grand plaiſir de vous avoir amenées ici, vous nous ſauverés la vie en nous logeant & en nous nourriſſant: nous prierons Dieu qu'il vous donne toujours les moyens de nous aſſiſter; ils ſe trouverent en effet ſi bien de nos ſoins, qu'ils paſſerent tout l'hyver avec nous, excepté ceux qui pûrent aller à la chaſſe quand on eut appris que l'Iroquois s'étoit un peu retiré.

Tous ces embarras nous causerent de grandes fatigues que la Mere Saint Ignace partagea avec nous : sans doute, que tant de peines contribuerent beaucoup à la rendre malade, & dès la fin du mois d'Août son mal de poitrine & son asme augmenterent considérablement, de sorte qu'étant reduite à l'extrêmité, elle reçut les derniers Sacremens ; mais grace à Dieu ayant repris un peu de force, elle nous donna lieu d'espérer que nous la possederions encore quelque-tems ; elle eut cependant une santé si foible pendant tout l'hyver, qu'elle fut obligée de garder presque toujours le lit ou la chambre, ce qui ne l'empêchoit pas de nous être fort utile pour la conduite de la Maison, tant pour le spirituel que pour le temporel.

Cependant nous fimes faire la bénédiction de notre Chapelle, nous prîmes pour Titulaire le précieux sang de Notre-Seigneur, la Fête en fut assignée le Dimanche de la Passion, & pour Patrone la Très-Sainte Vierge, sous le nom de Notre-Dame de pitié, la Fête en fut assignée au jour de la Nativité de la Sainte Vierge le 8. de Septembre, la bénédiction fut faite le 16. du mois 1646. en ces termes : *Ut hanc Ecclesiam & altare ad honorem tuum, & pretiosissimi*

ſanguinis Domini noſtri Jeſu-Chriſti, ac Beatiſſimæ Virginis Mariæ matris miſericordiæ , & pietatis purgare & benedicere digneris , te rogamus audi nos.

On commença au mois de Juin dès que la charpente fut abattue à travailler à la maſſonne de la maiſon ; comme il y avoit peu d'ouvriers & que ceux que nous attendions de France n'étoient pas encore venus , cela dura juſqu'à l'Aſſomption, nous ne pûmes achever que l'année ſuivante, ce qui nous incommoda beaucoup tout l'hyver. Le 15. de Septembre on porta le petit clocher qui eſt ſur notre Maiſon où on ſuſpendit la cloche , elle fut benite par le Pere , Vimont & la Mere de Saint Ignace lui donna le nom de notre Mere de Pitié.

Pendant que l'on bâtiſſoit nous avions ſerré tous nos meubles dans la maiſon des Sauvages qu'ils nous céderent bien volontiers pour ce peu de tems , nous y pratiquâmes une petite Chapelle pour y dire la ſainte Meſſe, & un Chœur pour nous. Puis ayant tranſporté nos malades dans des cabannes , nous nous retirâmes dans la ſalle où la Mere Saint Ignace tomba malade. Les Navires étant arrivés plus tard qu'à l'ordinaire cette année , ne partirent de Quebec que le dernier d'Octobre. Monſieur Giffard notre Mé-

decin paſſa en France, ce qui nous fit beaucoup de peine, parce que la maladie de la Mere Saint Ignace augmenta tous les jours; elle devint en effet ſi dangereuſement malade, que nous vimes bien qu'elle ne pouvoit pas aller loin: la crainte de ſa mort nous jetta dans une grande affliction dont elle s'apperçut aiſement, elle nous conſoloit elle-même d'une maniere ſi tendre & ſi ſoumiſe aux ordres de Dieu qu'elle nous charmoit: nous lui demandâmes ſa bénédiction que nous reçûmes fondant en larmes; elle laiſſa ſon nom à une fille de Monſieur Giffard qui étoit Penſionnaire chez nous & qui avoit envie d'être Religieuſe, & après nous avoir recommandé pluſieurs choſes très-utiles, en diſant mon Dieu que votre volonté ſoit faite je ſuis à vous, elle fut aſſiſtée par le Pere Jerôme Lalement, nouveau Supérieur des Miſſions, par le Reverend Pere Vimont ſon Directeur, & par Monſieur de Saint Sauveur notre Chapelain, qui furent tous pénétrés de dévotion de ces dernieres paroles, ſon heureux trépas arriva le 15. de Novembre 1646. elle étoit âgée de 36. ans, dont elle avoit paſſé 22. en Religion, les 7. dernieres dans le Canada, où elle travailla avec une charité & une ferveur infatigable; elle avoit l'eſprit très-

vif & pénétrant, le naturel courageux, liberal & bienfaiſant, une continuelle préſence de Dieu la rendoit un modéle accompli de toutes les vertus, & quoiqu'elle profitât fidélement & adroitement de toutes les occaſions de les pratiquer, & que ſa conduite fut ſi reguliere, qu'on ne voyoit rien en elle qui ne pût édifier ; elle avoit un ſoin extrême de ſe purifier par les Sacremens de Pénitence des moindres taches qu'elle remarquoit dans ſon ame : ſa derniere maladie dura quinze mois, cependant elle ne paſſa pas un jour ſans ſe confeſſer, plûtôt deux fois qu'une ; elle tiroit auſſi une grande force de la ſainte Communion qu'elle recevoit preſque tous les jours. Dès ſon enfance elle avoit été portée aux œuvres de miſéricorde d'une maniere admirable, qui marquoit en même-tems & ſon bon cœur & la grace qui agiſſoit en elle. Si-tôt qu'elle voyoit un pauvre, elle paroiſſoit touchée de compaſſion, elle importunoit ſes parens pour avoir dequoi faire l'aumône ; & lorſqu'on lui permettoit de donner ſans taxer ſa charité, elle prenoit tout ce qui ſe trouvoit ſous ſa main quelque précieux qu'il fût pour ſoulager la néceſſité de ceux qu'elle regardoit déja comme les plus chers membres de Jeſus-Chriſt : dès-lors

elle étoit attirée à l'oraiſon & prioit avec tant d'aſſiduité, que Madame ſa mere ſe croyoit ſouvent obligée de la détourner de cet exercice. Avant même qu'elle eût 14. ans elle ſoupiroit après la vie Religieuſe, & cherchoit avec empreſſement une Communauté où elle pût joindre l'aſſiſtance des pauvres à la vie reguliere. Un Jeſuite lui parla de l'Hôtel-Dieu de Dieppe nouvellement reformé où l'on vivoit dans un grand ordre, elle fut ravie d'entendre tout ce qu'il lui en dit, & preſſa tant ſon pere & ſa mere de lui permettre d'entrer dans cette ſainte Maiſon, qu'elle obtint enfin cette grace, ſa mere la conduiſit à Dieppe, qu'elle trouva déſolée par la peſte, toute la Ville étoit pleine de malades auſſi-bien que l'Hôtel-Dieu, dont on avoit même fait ſortir pluſieurs Religieuſes pour les tirer du danger, cela ne refroidit point l'ardeur de cette jeune vierge, elle ne peut conſentir à s'en retourner, comme elle en étoit ſollicitée, & la crainte de perdre ſa vocation lui fit volontiers expoſer ſa vie, aimant mieux mourir avec les pauvres en les ſervant, que de ſe ménager : le ſeul déſir de ſoulager les malades l'empêcha de ſuivre l'envie qu'elle avoit d'être Converſe, ſon humilité lui faiſoit toujours chercher les ouvrages les plus

bas pour lesquels elle ne manquoit jamais de force, faisant même quelquefois seule ce que trois filles robustes n'auroient pû faire, & cela sans rien perdre de ses devoirs dont elle s'acquittoit avec une exactitude qui faisoit bien voir l'estime qu'elle avoit des choses spirituelles: elle eut une maladie mortelle en l'année 1643. pendant laquelle les Médecins qui la voyoient perdirent l'espérance de la guérir. Un Pere Jesuite qui la visitoit lui proposa de faire vœu d'aller en Canada donner sa vie pour le salut des Sauvages si Dieu la lui rendoit, car on parloit déja de la nécessité de fonder un Hôtel-Dieu dans la nouvelle France, elle fit donc ce vœu par écrit, le signa avec joye, & revint de ce danger; mais elle demeura très-infirme & ne laissa pas de se regarder comme destinée au Canada, pour lequel elle fut effectivement choisie. Quand il fut question d'y envoyer des Religieuses, elle eut de grandes difficultés à surmonter avant son départ de France, sa famille s'opposa fortement à son voyage, & les Médecins qui connoissoient les foiblesses de son temperament, assuroient qu'elle ne pourroit pas supporter la fatigue de la Mer, où qu'elle mourroit à Quebec avant que d'y avoir passé une année; d'ailleurs elle étoit ten-

drement

drement aimée de ſa Communauté, qui ne conſentoit qu'avec peine à ſon éloignement, il ſe trouvoit pluſieurs perſonnes qui s'efforçoient de la retenir, mais elle vainquit tous ces obſtacles par ſa fermeté & par ſon courage, & Dieu qui la vouloit donner à cette nouvelle Colonie, la rendit victorieuſe de tout, auſſi poſſedoit-elle toutes les belles qualités & les grands talens qu'on pouvoit ſouhaiter dans une Religieuſe qui devoit être la premiere de l'Hôtel-Dieu de Quebec, elle le gouverna ſix ans avec une grande vigilance, une ſinguliere prudence, & une peine incroyable, puiſqu'il s'agiſſoit d'un établiſſement difficile, dans un pays ſauvage où on manquoit de tout, elle n'étoit ſoutenue que par la confiance qu'elle avoit en Dieu & les ſecours qu'elle recevoit de ſa ſainte Providence.

Après ſa mort ſon viſage demeura très-beau, ſerein & riant, enſorte qu'en le regardant on ſe trouvoit conſolé, ſon corps exhaloit une odeur douce & fort agréable, elle fut enterrée dans un petit cimetiere proche de notre Maiſon : après la cérémonie nous fimes un feſtin aux Sauvages, un d'entre eux harangua, & fit en ſa maniere l'éloge de notre chere Défunte, publiant les bontés qu'elle avoit eûes pour eux dont ils étoient très-recon-

noiſſans, ce qu'ils en diſoient, & ce que tous les habitans du pays nous en diſoient, ce que nous reſſentions nous-mêmes, partageoit notre cœur entre la joye & la triſteſſe, car d'un côté nous mourions de regret de nous voir privées d'une ſi aimable Mere qui s'étoit acquis l'eſtime de tout le monde, & d'ailleurs le ſouvenir de ſa ſainteté nous inſpiroit un déſir ardent de vivre & de mourir comme elle.

Peu de tems après nous envoyâmes à Sillery chercher les os de notre chere Sœur Jeanne Supli de Sainte Marie, on les mit dans un cercueil neuf, & nous les enterrâmes de nouveau proche de notre Reverende Mere Marie Guenet de Saint Ignace.

Nous paſsâmes une triſte année dans cette Maiſon ouverte, car les deux côtés n'étoient bouchés qu'avec des planches & le froid nous incommodoit beaucoup : pour ſurcroit de peine les cheminées étoient ſi étroites que le feu prenoit à tout moment ; de ſorte que nous étions tous les jours en danger de brûler, & l'on n'oſoit preſque faire du feu, il étoit impoſſible de reſter long-tems dans cette inquiétude. Pour remedier à ce mal on fit faire une cuiſine ſeparée avec une cheminée fort large, & on fit élargir

toutes les autres : nous achetâmes pendant l'hyver tous les matériaux nécessaires & nous occupâmes un grand nombre d'ouvriers, pour finir le dedans de la Maison : notre dépense excedoit de beaucoup nos revenus, nous étions cinq Religieuses de Chœur, nous avions un Chapelain, quatre Pensionnaires, une Servante & sept Hommes à gages ; de plus nous assistâmes grand nombre de malades, il y eut quarante-six François & six vingts Sauvages qui se succéderent les uns aux autres dans notre Hôpital, dont quelques-uns y resterent cinq & six mois, sans compter une cabanne de dix Sauvages que nous défrayâmes toute l'année : Dieu nous secourut pour soutenir de si grands frais, en inspirant à plusieurs personnes le désir de nous aider selon leurs moyens & nos besoins.

Nous fimes une acquisition très-utile, ce fut une terre que nous achetâmes pour 2000. liv. de Pierre & de Jacques Caumont, deux freres : Monsieur le Gouverneur nous concéda dans ce même endroit trois arpens de front, ce qui fut ratifié en France : nous avons nommé cette terre Saint Sauveur ; & comme elle nous étoit plus convenable que la terre de Sillery, nous rendîmes celle-ci à Monsieur Dauteuil pour la somme de

2000. liv. & nous en payâmes celle de Saint Sauveur, depuis nous y avons joint quelques autres.

Monſieur Giffard nous donna une Seigneurie de demie lieue de largeur ſur dix de profondeur, vis-à-vis de notre métairie de Saint Sauveur, comptant que ce ſeroit la dot de quelques-une de ſes filles ſi elles vouloient être Religieuſes Hoſpitalieres, nous donnâmes à cette terre le nom de Saint Ignace, la crainte des Iroquois nous empêcha d'y mettre des habitans juſqu'en l'année 1662.

Meſſieurs de la Compagnie nous remirent d'une maniere fort obligeante tout ce que nous leur devions, & dans toutes les occaſions où ils ont pû nous rendre ſervice ils l'ont fait fort généreuſement.

Monſieur Danne-Marche, parent de la Mere Jeanne de Sainte Marie, nous envoya le tableau de Notre-Dame de Pitié, & Madame Quenet, mere de notre chere Mere Marie de Saint Ignace, celui de Notre-Seigneur au jardin des Olives.

Nous lui écrivîmes pour lui apprendre la mort de ſa vertueuſe fille, comme notre chere Défunte nous en avoit priées les derniers jours de ſa vie, ce fut pour cette tendre mere une affligeante nou-

velle, & quoiqu'elle eût déja sacrifié sa fille deux fois ; l'une en la donnant à Dieu quand elle entra en Religion ; & l'autre, quand elle partit pour le Canada, elle ressentit cette troisiéme séparation bien plus vivement que les autres, elle se soumit pourtant aux ordres de Dieu, & ne cessa point de témoigner à notre Communauté son affection en continuant de nous écrire fort cordialement & de nous faire du bien, ainsi que toute sa famille ; c'est elle qui nous a donné presque tous les tableaux qui ornent notre Eglise : Monsieur Guenet son fils, qui de riche Banquier devenu Conseiller au Parlement de Rouen, prit toujours la peine de faire toutes nos commissions gratis jusqu'à sa mort, sans que le changement de sa condition apportât aucune altération à sa charité.

Madame la Duchesse Daiguillon nous fit present cette année 1647. de 800. liv. & nous envoya un ornement de toile, d'argent, avec une tenture de tapisserie de satin rayé.

Il nous vint aussi un Tabernacle qui coutoit environ 330. liv. mais Madame de la Pelterie & Monsieur Letardif, voulurent le payer en commun, nous reçûmes tous ces bienfaits avec une parfaite reconnoissance, tout sembloit con-

tribuer à notre établissement, il ne nous manquoit que des Religieuses, car nous étions trop peu pour tous nos travaux, nous priâmes instamment le Pere Vimont qui passoit en France & qui devoit revenir l'année suivante, de nous en amener quelques-unes : nous écrivîmes à toutes nos Communautez d'une maniere pressante pour les engager à nous envoyer des Sujets, & nous passâmes l'année dans l'attente de ce secours, continuant toujours à faire défrîcher nos terres, nous fimes encore notre emplacement avec des pieux.

Le 9. de Mai 1648. le Reverend Pere Jerôme Lalemand notre Supérieur présida à notre élection, où la Mere Marie Forestier de Saint Bonaventure fut continuée Supérieure.

Le R. Pere Vimont se donna en France de grands mouvemens pour nous procurer des Religieuses, il en obtint trois de differentes Maisons : ce fut la Mere Anne de l'Assomption, de la Communauté de Dieppe : la Mere Jeanne Thomas de Saint Agnès, de la Communauté de Vienne, & ma Sœur Marie Cathérine-Simon-Long-Pré de Saint Augustin, de notre nouvelle Maison de Bayeux ; il y eut bien des difficultés à vaincre pour cette derniere, parce qu'elle étoit enco-

te novice, fort aimée & estimée de sa Communauté & de sa famille pour ses excellentes qualités de grace & de nature. Monsieur de Long-Pré, son pere, qui l'aimoit extrêmement, présenta requête en justice pour empêcher sa fille de faire ce voyage; mais elle montra tant de zéle & de perséverance, qu'ils s'employerent pour elle. La Reine Mere ayant sçu ce qui se passoit, adressa une Lettre de Cachet à Messieurs les Grands-Vicaires du Diocése, parce que M. l'Evêque de Bayeux étoit mort & que le Siége étoit vacant, pour obliger les parens de cette fervente novice à consentir à son voyage, Sa Majesté donna aussi des ordres à Monsieur de Tronclay, pour lors Intendant de la Province, afin qu'elle fût conduite jusqu'au Port d'une maniere convenable; mais ce qui avança le plus ses affaires, c'est que Dieu qui la vouloit en ce pays changea en un moment le cœur de son pere & celui de sa mere, en leur inspirant à tous les deux d'accorder à leur courageuse fille ce qu'elle souhaitoit si ardamment. Ayant donc pris là-dessus leur resolution, Madame de Long-Pré partit aussi-tôt d'une maison de campagne où elle étoit, pour venir à Bayeux lui donner cette bonne nouvelle.

On trouve de nouvelles oppositions

de la part de sa Communauté où on desiroit fort de la retenir, les Religieuses objectoient, que n'étant pas encore professe elle pourroit se dégoûter de sa vocation, & qu'il n'étoit pas à propos de l'exposer dans cette conjoncture au danger d'un si grand voyage. Enfin, après bien des discussions le Chapitre consentit à son départ, à condition qu'elle feroit des vœux simples avant que de se mettre en chemin, parce qu'elle n'avoit pas encore l'âge, & qu'elle seroit toujours tenue & censée professe de Bayeux. Les Reverendes se reserverent aussi le droit de la rappeller quand elles en auroient besoin, elle fit ses vœux comme on la demandoit, le 25. d'Avril 1648. en présence de Messieurs les Grands-Vicaires, de Monsieur le Théologal, de plusieurs Chanoines de Bayeux, & de toute la Communauté; elle accompagna cette action d'une joye & d'une dévotion extraordinaire qui toucha tous les assistans; on lui donna le voile noir, & dès le lendemain elle quitta tout qu'elle avoit de plus cher au monde; car sans parler de sa tendresse pour ses parens, elle avoit dans la Communauté de Bayeux deux sœurs, une grand mere, une tante & une cousine germaine qui étoit Fondatrice de cette Maison, toutes les autres

l'aimoient

tes les autres l'aimoient fort cordialement, & n'épargnerent rien pour le lui témoigner. Cette séparation lui causa une douleur bien sensible, & elle eut besoin de toute sa force pour soutenir tant de combats.

Elle partit de Bayeux avec la Mere Anne de l'Assomption, professe de Dieppe, qui l'étoit venue prendre, & à qui l'on donna les commissions nécessaires pour lui faire faire profession en chemin lorsqu'elle auroit l'âge : plusieurs personnes de considération de sa famille & de la Communauté l'accompagnerent jusqu'à la Rochelle, entre autres Monsieur de Beronois, grand Archidiacre de Bayeux, très-saint homme, qui avoit beaucoup servi à fortifièr son courage & sa resolution, elle passa par Vannes en Bretagne, où elle trouva la Mere Jeanne-Thomas de Saint Agnés, très-sainte Religieuse, qui les attendoit pour se joindre à elles.

Quand elles furent à Nantes la généreuse Novice fit sa profession dans la Chapelle de Notre-Dame de Toute Joye, le 4. de Mai ayant eu 16. ans accomplis, la veille elle fit ses vœux sous l'autorité de Monseigneur l'Evêque de Bayeux, & entre les mains du Pere Vimont qui les conduisoit, & qui avoit été commis pour

cela par le Grand-Vicaire, & l'Official de Nantes qui se trouva présent à la cérémonie avec trois Chanoines.

Elles se rendirent à la Rochelle où elles s'embarquerent le 27. de Mai & firent voile. Quatre jours après la maladie contagieuse s'étant mise dans le vaisseau, nos Religieuses exercerent avec beaucoup de ferveur leur vocation d'Hospitalieres, en servant les malades, & s'exposant courageusement à mourir dès le commencement de leur carriere : la Mere Marie-Catherine de Saint Augustin se signala, & la charité ne lui permettant de se ménager en rien, elle gagna elle-même la peste, sa fiévre fut si ardente, qu'il lui parut sur le corps comme une espéce de ceinture composée de douze charbons, elle fut assistée de ses deux compagnes avec tout le soin possible ; mais on peut juger aisément que dans un vaisseau on ne peut avoir que très-peu de secours, & celui sur lequel elles étoient ayant manqué d'eau douce, on fut obligé pour donner quelque rafraichissement à cette chere malade, d'étendre des linges pour recevoir la rosée du Ciel afin d'étancher un peu sa soif ; il mourut quantité de personnes, le Capitaine de la Flote fut de ce nombre, & ce fut par miracle que notre chere Sœur fut guérie.

Elles arriverent à Quebec le 19. d'Août 1648. nous les avions trop ſouhaitées pour ne les pas recevoir avec une joye inconcevable, elles nous aiderent auſſitôt à préparer de nouveaux endroits pour mettre les malades dont les vaiſſeaux étoient remplis, & qu'on devoit nous amener inceſſamment, notre ſalle étoit trop petite pour les contenir, il n'en mourut que trois dans notre Hôpital; mais ce ſurcroit de monde conſuma preſque toutes nos proviſions, & nous en ſouffrîmes beaucoup pendant l'hyver.

La Mere Marie Foreſtier de Saint Bonaventure notre Supérieure, avoit mandé la précedente au Pere Touſſaint Guenet, Prieur de la Chartreuſe Daiguillon, la mort de notre Mere Marie Guenet de Saint Ignace ſa ſœur, elle lui avoit envoyé auſſi en abregé le recit de ſes vertus, & l'avoit prié de procurer à toute cette Communauté une Lettre de felicitation ſemblable à celle qu'il avoit adreſſée en 1645. à la Mere Marie de Saint Ignace pour elle ſeule, il la remercia d'une maniere très-obligeante, & il obtint cette Lettre qu'elle ſouhaitoit du Reverend Pere Leon, Prieur de la grande Chartreuſe, & Général de tout l'Ordre, qui voulut bien nous faire l'honneur de

nous écrire lui-même avec des marques d'estime toute singuliére, il nous accorde une pleine & entiére participation à toutes les oraisons, jeûnes, austerités, aumônes, hospitalités, & autres bonnes œuvres, & en un mot à tous les biens spirituels dont Dieu voudra combler les personnes de leur saint Ordre, de l'un & de l'autre sexe, & nous promit de nous faire ordonner des Messes, & autres suffrages pour le répos de l'ame de chaque Réligieuse dès qu'il sera averti de son decès.

Les Carmelites du Fauxbourg Saint Jacques de Paris avec qui nous avions fait connoissance par Madame la Duchesse Daiguillon nous envoyerent deux images en rélief de la sainte Vierge, & de Saint Joseph; nous avions aussi eu rélation avec les Carmelites de la ruë chapon nous recevions de l'un & de l'autre de grands témoignages d'amitié.

Monsieur Dailleboüt vint Gouverneur en Canada cette année 1648. avec Madame son Epouse, Monsieur le Chevalier de Montmagni repassa en France, nous ne pouvons assez dire avec quel zele il profita des occasions frequentes qui se présenterent de nous rendre service, il nous prévenoit en toutes choses, il veilloit sur nos bésoins, il nous a beaucoup

aidé dans ces commencemens, & dans les changemens de demeure que nous avons été obligées de faire avant que de fixer d'établissement, c'étoit un homme fort brave, très-accommodant plein de compassion pour les pauvres : zelé pour la Réligion, & tout propre à inspirer l'amour du Christianisme par l'exemple de sa piété.

Quelque tems après l'arrivée des vaisseaux nous choisîmes la mere Anne de l'Assomption pour assistante, & la Mere Jeanne de Saint Agnès pour dépositaire.

Le R. P. Vimont qui avoit accompagné nos sœurs dans leur voyage & qui avoit eu grand soin d'elles, continua toujours ses bontés pour notre Communauté nous le demandâmes pour notre Confesseur on nous l'accorda.

Nous étions huit Réligieuses & Françoise Giffard notre Pensionaire depuis plusieurs années, désirant avec ardeur d'en augmenter le nombre, nous lui donnâmes l'habit le quatre d'Octobre 1648. elle fut nommée de saint Ignace comme l'avoit souhaité notre premiere Superieure, c'est la premiere Canadiene qui ait eu le bonheur de se consacrer à Dieu dans la sainte Réligion, ce qu'elle fit avec une ferveur admirable qu'elle a conservé toute sa vie.

Le païs se peuploit tous les ans par de nouveaux François qui emmenoient leurs familles pour s'y établir. Nous les aidions en bien des choses & nous n'attendions pas quils fussent malades pour les sécourir, ils trouvoient dans notre maison le soulagement, ou la consolation dont ils avoient bésoin & regardoient l'Hôtel-Dieu comme leur azile, aussi nous faisions-nous un plaisir de les loger, de les nourrir, & de les instruire des usages du pays pendant qu'ils préparoient leur demeure.

Cette même année la guerre des Iroquois devint plus cruelle que jamais, ils prirent aux environs de Montreal, & des trois rivieres, plusieurs François & Sauvages : brulerent un village de Heurons nommé Saint Joseph, ou ils firent d'horribles massacres : le R. P. Daniel Jesuite leur Missionaire fut brulé vif en sortant de l'Autel ou il venoit de dire la Sainte Messe.

Ils continuerent l'année suivant * 1649. à exercer leur Barbarie, ils ravagerent & brulerent deux autres villages de Heurons nommés Saint Ignace & Saint Louis & parmi le grand nombre de Captifs qu'ils emmenerent le R. P. Jean de Breboeuf, & le R. P. Gabriël Lalement qui avoient été pris avec leurs Neophites, fu-

* 1649.

rent destinés à des tourmens affreux, que ces malheureux leur firent endurer & qu'ils souffrirent avec une force & une constance semblable à celle des plus illustres Martyrs, nous les avons reverés depuis comme tels, particulierement le R. P. de Brebœuf, que nous avions fort connu, & qui nous avoit beacoup affectionnées, nous ne manquons point tous les ans de remercier Dieu des graces qu'il lui a fait, & de communier toutes le seize de Mars qui fut le jour de sa mort, ce fut ce fervent Missionnaire qui poussé du grand zele qu'il avoit pour la conversion des Sauvages, engagea toutes les Communautés à s'obliger par vœu de faire tous les mois une Communion à cette intention c'est le vœu que nous renouvellons exactement le jour de Saint François Xavier.

Les tristes restes de ces pauvres Heurons Chrétiens vinrent se refugier ici, & se logerent dans des Cabanes qu'ils dresserent près de nous, il fallut trouver de quoi les nourrir: les RR. PP. Jesuite contribuerent à cette dépense, nous les assistions de tout notre pouvoir, ils venoient tous les jours entendre la Sainte Messe dans notre Eglise, & y faisoient leur priere soir & matin, quand les Missionnaires ne pouvoient pas s'y trouver

une Réligieuſe prénoit ce ſoin & par la grille du Chœur leur faiſoit dire le Chapelet, les hommes ſe mettoient d'un côté de la Chapelle, & les femmes de l'autre, puis il diſoient un *Ave Maria* en lenr langue tour-à-tour, comme s'ils euſſent pſalmodié & tous enſemble diſoient le *Pater* d'autres fois les hommes diſoient une Dizaine entiere, & les femmes une autre, & les enfans venoient après qui recommençoient cet exercice, on les faiſoit chanter auſſi en leur langue des Cantiques Spirituels, ils ſe portoient à toutes ces pratiques avec tant de ferveur, & d'aſſiduité, que ſouvent leur devotion nous tiroit les larmes des yeux tant nous étions pénétrées de joye & d'admiration en les voyant ſi bien inſtruits, ſi fermes dans la foy.

Il vint auſſi au commencement de l'année quatre Sauvages avec ſix enfans pour paſſer l'hyver chez nous une de ces femmes avoit une petite orphéline âgée de 18. mois appellée Louïſe dont la mere étoit morte trois jours après l'avoir miſe au monde, ce pauvre enfant ſe trouva comme abandonnée n'ayant aucun parent qui ſut en état de l'élever, elle ne recevoit que très-peu de nourriture, de tems en tems quelque Sauvageſſe lui donnoit la mamelle, d'autres fois

on lui faiſoit avaler une cueillerée de ſagamité, quelques autres lui donnoient une prune à ſuccer, mais comme cela ne venoit que par hazard, & aſſés rarement, elle étoit ſi maigre, & ſi foible qu'il ſembloit qu'elle n'eut que deux ou trois jours à vivre, nous lui donnâmes à manger, elle dévoroit avec une avidité ſurprénante; le ſoin que nous prîmes d'elle, l'attacha ſi fort à nous que par un ſentiment naturel de réconnoiſſance, elle nous careſſoit, & vouloit nous ſuivre, elle ſe jettoit ſur nous & faiſoit des petits efforts pour entrer dans notre maiſon, elle nous gagna ſi bien que nous la demandâmes à la femme qui l'avoit emmenée qui nous la donna de bon cœur, nous remerciant beaucoup de ce que nous voulions bien nous en charger. Peu de tems après le changement de nourriture la fit tomber malade très-dangéreuſement, elle fut à l'extrémité, nous la vouâmes à la bienheureuſe Marie-Magdelaine de Pazi & notre Seigneur par l'interceſſion de cette Sainte, lui rendit une parfaite ſanté qu'elle ne conſerva qu'environ 4. mois après leſquels elle mourut.

La dépenſe que nous avions faite l'Automne précedante & cette quantité de Sauvages que nous n'attendions point

& aux bésoins desquels il falloit pourvoir, épuiserent si bien nos vivres qu'il ne nous resta rien, & pour comble de misere, il survint une grande famine qui nous incommoda beaucoup, car la viande étoit alors fort rare & la péche manqua.

Notre fréquente disette & nos travaux continuels rebuterent deux de nos Réligieuses, elles se dégouterent d'une vie si dure, souhaiterent de retourner à Dieppe, ce fut la Mere Marthe de Saint Génier qui étoit venue de France en 1643. & la Mere Anne de l'Assomption qui n'étoit ici que depuis un an, elles nous prierent de ne nous y point opposer, nous n'avions garde de les retenir, car dans un nouvel établissement on a bésoin d'une ferveur extraordinaire pour en soutenir les fatigues & l'ennui qui les tourmentoit ne pouvoit qu'être suivi de beaucoup de négligence, de plus la Mere Sainte Genévieve avoit de grandes foiblesses d'esprit que l'on attribuoit à la peur qu'elle avoit eue de la Mer en venant de France, il étoit à craindre qu'elle ne tombat dans un état qui nous auroit obligées de l'enfermer, & la Mere de l'Assomption ne s'étoit jamais figurée le Canada tel qu'elle le trouva, elle se flâtoit de mener une

vie aussi douce que dans sa maison, nous consentîmes donc à leur retour quoique nous eussions lieu d'appréhender qu'elle ne rafroidit l'ardeur de celles qui désiroient venir partager nos peines, nous nous séparâmes avec des grandes marques d'amitié de part & d'autre, le R. P. le Jeune qui partoit pour France par le même Vaisseau, fut leur conducteur, M. Giffard notre ancien ami les accompagna aussi, elles se rendirent à bon port & jusqu'à leur mort, elles nous ont toujours écrit exactement & fort cordialement, sans pourtant nous avouer que leur conscience leur fit aucun reproche sur leur démarche que je ne veux pas taxer d'infidélité, mais qui cependant ressemble assés à ce que notre-Seigneur appelle dans l'Evangile regards derriere après avoir mis la main à la charrue.

Nous restâmes six Professes & une Novice, c'étoit bien peu pour tant de travaux, mais nous nous en acquittions avec tant de joye que rien n'en souffrit, Catherine Chevalier ne se sentant plus de la maladie qu'elle avoit eue, & continuant à faire parfaitement bien son devoir, les dix années qu'elle avoit voué de nous servir en séculiere, étant accomplies nous lui donnâmes l'habit de sœur converse le jour de l'Immaculée Con-

ception, elle reprit auſſi le nom de la paſſion qu'elle avoit déja.

La Mere Anne de l'Aſſomption avoit ceſſé d'être aſſiſtante dès le mois de May de cette année 1649. ou nous fimes nos Elections pour mettre à ſa place, la Mere Catherine Vironneau de Saint Joſeph, la Mere anne le Cointre de Saint Bernard fut élue hoſpitaliére en préſence du R. P. Jerôme Lalement notre Superieur qui préſida encore à celles que nous fimes le 8. May 1650. ou nous élûmes pour aſſiſtante la Mere Anne le Cointre de Saint Bernard hoſpitaliére, la Mere Marie des Champs de Saint Joachim.

La crainte des Iroquois qui faiſoient tous les jours de nouvelles incurſions aux environs de Quebec mettoit tous les habitans dans une grande conſternation, il y en eut pluſieurs vers le Cap-Rouge qui furent tués, ces malheureux enleverent des enfans qu'ils maſſacrerent cruellement aux yeux de leurs parens, chacun ſe tenoit en état de ſe deffendre & perſonne n'oſoit ſortir ſans armes, nous étions touchées d'une veritable compaſſion de voir le trouble & la déſolation que cela cauſoit partout, nous faiſions quantité de prieres pour demander à Dieu d'adoucir l'humeur feroce de ces Barbares, & de proteger les Chré-

tiens qui tomboient entre leurs mains, afin qu'ils ſupportaſſent avec patience les terribles tourmens qu'on leur faiſoit ſouffrir, quand ils avoient fait aux priſonniers quelque dangereuſe bleſſure, ils les penſoient avec un ſoin & une adreſſe ſurprénante afin de les guerir pour les reſerver à d'affreux ſupplices lorſqu'ils ſeroient dans leur Village, parce que c'eſt un deshonneur pour un Iroquois d'emmener un priſonnier malade, ils en gardoient d'autres long-tems en qualité d'eſclaves, & les traitoient avec une dureté incroyable, ils les chargeoient dans leurs voyages des fardeaux les plus péſans, les battonnoient à toute heure, les faiſoient travailler tout le jour ſans relache, ils craignoient que ces malheureux ne profitaſſent des ténébres de la nuit pour s'échaper, ils avoient inventé une nouvelle torture pour les arreter plus ſeurement qu'avec les liens ordinaires, ils fendoient à demi de gros bois, mettoient dans les fentes les pieds & les mains de leurs captifs, enſorte que ce bois ouvert par force venant à ſe reſerrer leur donnoit une gêne qui les faiſoit jetter des cris lamentables toute la nuit, ces Barbares dormoient tranquillement à ce bruit, la rigueur du froid augmentoit encore leur douleur, ils étoient preſ-

que nuds, n'étoient couchés que ſur la neige, & (ſe couchoient ſur leurs pieds, afin d'être reveillés au moindre mouvement qu'ils faiſoient dans ces douleureuſes entraves) ainſi le repos de la nuit étoit plus intollerable pour eux que le travail du jour qu'il falloit reprendre dès le lendemain quoiquils fuſſent tous briſés du mal qu'ils avoient ſouffert, & affoiblis de n'avoir pu dormir, ceux qui malgré tant de précautions trouvoient le moyen de s'enfuir couroient riſque quand ils étoient repris d'être traités encore plus rudement, il étoit difficile de faire aſſés de diligence dans un pays inconnu pour n'être pas attrapé par les Iroquois qui battoient continuellement toutes ces forêts, & qui couroient bien vite après leurs priſonniers dès qu'ils s'appercevoient de leur évaſion, la foibleſſe ou tant de ſouffrances avoit reduit des captifs ne leur pérmettoit pas de faire de grandes journées, d'ailleurs ils ne ſe chargoient pas de vivres, & pourveu quils recouvraſſent leur liberté, toutes les craintes, & les fatigues qu'ils eſſuyoient dans leur fuite, leur paroiſſoient peu de choſe. il y en avoit d'aſſez heureux pour ſe rendre à Montreal, après avoir uſé de toute ſorte d'eſtratagême pour cacher leur marche, les uns de peur d'être

decouverts par leur piſte, marchoient dans l'eau toute la journée, & la nuit ils ſe perchoient dans quelqu'arbre, ou il mangeoient de la moële, & des feuilles, n'ayant rien pour ſe nourrir, d'autres s'égaroient & faiſoient dix fois plus de chemin qu'il ne falloit, la crainte leur faiſoit ſouvent prendre des arbres pour des hommes, les branches pour des épées, ou des fuſils, & le moindre ſiflement des vents pour la voix des Iroquois qu'ils s'imaginoiet voir à tout moment devant eux, quand ils arriverent leurs forces étoient épuiſées, ils avoient le viſage comme des deterrés, leurs corps reſſembloient à des Squelettes, & à peine avoient-ils aſſez de voix pour raconter leurs miſeres, pas une ne s'engageoit dans ces pénibles routes ſans s'être recommandé à Dieu, & à la très-Sainte Vierge avec une confiance qu'on leur avoit toujours inſpirée & que le péril ou ils ſe voyoient redoubloit.

A la fin de l'Automne M. de Saint Sauveur ſortit de chez nous & nous reſtâmes ſans Chapelain, les Jeſuites nous en fournirent juſqu'à l'année ſuivante, qu'un Prêtre nommé M. Delile que nous avions demandé en France à ce deſſein arriva; les Urſulines nous demanderent trente arpens de notre terre

de Saint Sauveur, & pour entretenir la paix nous leur cédâmes pour un morceau de terre qu'elles nous donnerent à la longue pointe dont nous nous sommes defaites dans la suite.

Nous trouvâmes encore une occasion de les obliger lorsque le feu ayant pris à leur maison le trente de Decembre 1650. à trois heures après minuit, elles furent contraintes de sortir sans pouvoir rien sauver; le R. P. Raguemau qui avoit succedé au R. P. Jerôme Lalement dans la superiorité, nous emmena quatorze personnes, nous les reçûmes avec beaucoup d'affection, & nous prîmes beaucoup de part au malheur qui leur étoit arrivé, elles demeurerent environ trois semaines avec nous pendant lesquelles nous tachâmes de leur marquer par toute sorte d'endroits combien nous les estimions, elles sortirent le jour de Sainte Agnès 21. de Janvier pour aller dans la maison de Me. la Pelleterie leur Fondatrice, mais avant que de nous separer, pour affermir & pour augmenter notre union d'une maniere qui devoit nous être reciproquement très avantageuse, nous fîmes une convention par écrit dont nous avons été les unes & les autres très-exactes à nous en acquitter depuis ce tems-là en voici la copie.

Acte

Acte d'une promesse faite entre les Ursulines & les Hospitaliéres de Quebec en l'année 1651.

Nous Superieure & religieuses hospitaliéres de Quebec, les Reverendes Meres Ursulines étant à cause de l'incendie de leur maison refugiées en notre Monastere, sommes convenues ensemble des points suivans, sçavoir, 1°. que pour conserver une perpetuelle & indissoluble union & charité entre nos deux Communautés, que doresnavant il y aura une entiére societé & communication de biens spirituels, & participation reciproque aux bonnes œuvres, & priéres qui se feront en nos deux Monasteres, tant particulieres que générales.

2°. Que pour une plus particuliére preuve de cette union & charité que nous désirons établir, & conserver entre nous, & aussi pour suppléer au peu de moyens qu'on a eu en ce pays, de faire dire des suffrages pour les sœurs défuntes : lorsque quelqu'une sera décedée en l'une des deux maisons, la Supérieure de cette défunte en donnera avis à l'autre monastere, dans lequel on dira l'office des Morts à neuf leçons, on chantera une grande-Messe, on fera une communion générale, & on dira un Chapelet, & tout pour le répos de l'ame

de la défunte, & ce ſeulement pendant le tems qu'il plaira à Dieu nous conſerver dans le pays : car au cas de retour en France les unes & les autres ceſſeroient d'être obligées à ces dévoirs de charité, & d'aſſiſtance ſpirituelle, comme auſſi en cas qu'une des deux maiſons vint à manquer à l'éxecution de ces promeſſes, l'autre n'auroit plus aucune obligation de ſon côté.

3°. Toutes les ſusdites Religieuſes Urſulines & Hoſpitaliéres ont volontairement & de bon cœur remis entre les mains de N. Seigneur tout ce qu'elles pourront faire & mériter les huit jours qui précederent le decès de chaque Réligieuſe, afin qu'il plaiſe à ſa divine Majeſté l'appliquer au fruit de cette ame, pour lui mériter une ſainte mort & hâter le tems de ſa béatitude, à cet effet toutes les ſusdites Réligieuſes renoncent autant qu'elles peuvent à toutes les autres intentions qu'elles pourroient avoir ſans en faire de vœu en l'eſpace de ces huit jours pour l'application de leurs prieres, ſouffrances & bonnes œuvres, afin que ſa divine Majeſté l'applique au profit d'icelle ; en foi de quoi le préſant a été dreſſé en notre Monaſtere de la miſericorde de Jeſus, ce 9. Fevrier 1651. & ſigné au nom de tout le Cha-

pitre par Sœur Marie de saint Bonaventure, Superieure, Sœur Anne de saint Bernard assistante, & Sœur Marie de saint Joachim Hospitaliére.

Il est à croire que les Ursulines en écrivirent autant de leur côté; car nous ne trouvons point qu'elles ayent signé sur l'acte de cette promesse quoiqu'elles soient aussi fidéles que nous à s'en acquitter.

Les six années de Superiorité de la mere Marie Forestier de saint Bonaventure étant accomplies le huit de May nous fimes nos Elections, le R. Pere Ragueneau notre Superieur y présida, la mere Marie - Catherine Vironau de saint Joseph fut élue Superieure, on mit la mere saint Bonaventure assistante, & la mere Anne le Cointre de St. Bernard Hospitalière pour la seconde fois.

M. d'Aillebout ayant fait plusieurs établissemens, sur differentes terres qui lui avoient été concedées, prit le parti de rester en Canada simple particulier après y avoir été trois ans gouverneur, il y vecut honorablement & mourut fort estimé pour sa vertu : il n'étoit venu en ce pays que par un motif de pieté dans le dessein d'ayder ceux qui préchoient la foy & de contribuer à la conversion des Sauvages, Madame d'Aillebout quoique

jeune ne voulut point repasser en France, étant déja toute à Dieu, elle jugea qu'elle le serviroit ici d'autant-plus aisement qu'on ny respiroit alors que la devotion; ainsi elle ne songea pendant son veuvage qu'à plaire au Seigneur, & s'avança à grands pas à la perfection.

M. de Lauson vint en * 1651. prendre possession du gouvernement c'étoit un homme de qualité très-vertueux, qui étoit Conseiller d'état, & qui avoit été Intendant de Guienne, il emmena trois de ses fils, qui dans la suite s'établirent dans ce pays, l'ainé portoit le nom de M. son pere, il avoit servi en France dans le Regiment de Navarre, & dans celui de Picardie, & il étoit fort consideré de M. le Duc Despernon, on le fit Sénéchal ici, mais il fut tué par les Iroquois en l'année 1660. & laissa deux filles qui ont été Réligieuses aux Ursulines: le second s'appelloit Lauson de Charni, il épousa une fille de Monsieur Giffard, & le troisiéme que l'on nommoit Lauzon de la Siltierie, se maria avec une Demoiselle de Pau qui nous fut envoyée de France par Madame la Duchesse d'Aiguillon en 1655. pour être Religieuse chez nous, elle avoit beaucoup d'esprit, & de pieté, mais point du tout de vocation, elle se vit bientôt

* 1651.

veuve par un triste accident, car M. son époux se noya le 4. de l'année 1659. on nous emmena cette pauvre Dame que l'affliction avoit rendue malade, & nous lui procurâmes tout ce qui dépendit de nous, pour sa santé & sa consolation; cette famille très-distingée par son rang & encore plus par sa vertu, a toujours honoré notre Communauté d'une sincere affection, nous en avons reçu du bien, & non seulement, des honnêtes gens, qui sont venus établir & former le Canada, mais de plusieurs personnes de France avec qui nous n'avions jamais eu aucune liaison.

Monsieur de la Bidiere, maître des Requêtes à Paris sans nous connoître nous fit le plaisir de nous prêter 2000. liv. dans un tems ou nous en avions un extreme bésoin n'ayant peu le rembourser entiérement, il nous manda qu'il nous tiendroit quitte de 700. liv. dont nous lui étions rédevables, si nous voulions nous engager à faire tous les Vendredis un petit salut à Notre-Dame de pitié, où nous chanterions *Stabat Mater* avec l'Oraison *Interveniat*, & celle de Saint Joseph, comme notre Chapelle étoit dediée au précieux Sang & que nous avions déja pris la résolution de chanter une fois la semaine *O Crux ave*, nous ac-

ceptâmes volontiers sa proposition, nous joignîmes notre intention à la sienne, & nous y ajoutâmes un *De profundis* pour tous nos bienfaiteurs, ce qui s'observe très-exactément, nous passâmes un contract de cette obligation ou il y avoit d'autres clauses qui sont annullées à présent.

Monsieur Dauteuil & Madame de Maucaus pui arriverent au mois d'Octobre de cette année 1651. nous donnérent peu de jours après une jeune postulante converse, nommée Marie-Clemence Duhamel qu'ils avoient emmenée de Paris à ce dessein, elle avoit été élevée par des personnes entichées du jansenisme qui faisoit déja beaucoup de bruit en France, ce qui nous obligea de l'éxaminer & de l'éprouver plus-longtems que nous n'aurions fait, mais n'ayant rien reconnu en elle qui ressentit l'erreur, nous lui donnâmes le saint habit & le nom de l'Incarnation.

Nous reçûmes aussi un grand nombre de Pensionnaires quoique nous fussions assés occupées du soin des malades, ne pouvant nous dispenser de faire ce plaisir à nos amis, qui souhaitoient que leurs filles fussent élevées chez nous, il y avoit parmi elles une petite heurone appellée Agnès Skomaud Huroi, douce,

d'un fort bon eſprit, & d'un bon naturel, elle apprit en moins de deux ans à lire, & à écrire, enſorte qu'elle devancoit les petites Françoiſes, elle parloit admirablement bien ſa langue & la notre, & ſervoit d'interprete aux pauvres Hurons qui étoient malades dans notre Hôtel-Dieu, jamais elle ne s'excuſoit au contraire elle prenoit volontiers ſur ſon compte toutes les fautes dont on accuſoit les autres; elle fit ſa premiére communion avec une ferveur & une foi ſurprenante, elle étoit ſi vivement perſuadée que c'étoit Notre-Seigneur qui la viſitoit, qu'elle ſe donna à lui en le recevant, le ſuppliant de lui faire la grace d'être Religieuſe, & ſa confiance la rendoit comme aſſurée qu'il lui accorderoit ſa demande; la ſuite fera voir que ſon eſperance ne fut pas vaine, elle craignoit ſi fort que ſa mere ne la retirât de chez nous que quand ſes parens la venoient voir, elle ne leur parloit que comme en paſſant, elle refuſa toujours de ſortir pour aller dans ſon Village, quoique pour peu de tems ce qui eſt d'autant plus rare à cet âge, que les Sauvages naturellemenr legers ne demandent qu'à courir.

Dès l'année 1647. Notre Saint Pere le Pape Clement X. nous avoit accordé

pour ſept ans une Indulgence pleniere que l'on gagnoit dans notre Chapelle dès les premieres Vêpres du Dimanche de la Paſſion, parce que la Fête étoit aſſignée ce jour-là; mais en 1652. Sa Sainteté nous enrichit de pluſieurs autres Indulgences pour 15. ans, l'une ſe gagnoit dans notre Chapelle par tous les fidéles les Fêtes de la Nativité, Annonciation, Aſſomption de la ſainte Vierge, & le jour de ſainte Monique & de ſaint Joſeph, les autres n'étoient que pour les perſonnes de notre Monaſtére, une de ces Bulles nous accordoit quatre fois l'année de la ſainte Echelle telle qu'on la gagne à Rome en montant l'Echelle Sainte; c'eſt pourquoi nous en fimes faire une qui ne ſert qu'à cet uſage.

Une autre Bulle nous obligeoit à viſiter douze fois l'année ſept Autels ou Oratoires dans l'enclos de notre Maiſon, & nous gagnions la même Indulgence que ceux qui viſitoient les ſept Autels de la Baſilique de ſaint Pierre de Rome. Le Pape accordoit par une quatriéme Bulle cent jours d'Indulgence pour chaque Religieuſe Hoſpitaliere qui chanteroit ou reciteroit dévotement devant une Chapelle de ce Couvent, les Litanies de la ſainte Vierge une fois la ſemaine; & enfin par une cinquiéme il accorda une Indulgence

dulgence à notre Eglise le jour des morts & pendant toute l'octave, aussi-bien que tous les lundis de l'année, lorsque ces jours-là on offriroit le saint sacrifice de la Messe pour quelque Religieuse decedée de ce Monastére.

En cette année 1652. nous ne fimes point d'élection, & en 1653. on ne fit d'autre changement que de mettre Hospitaliere la Mere Marie des Champs de Saint Joachim qui l'avoit déja été.

Mais l'année 1654. le premier triennal de la Mere Cathérine Vironnaux de Saint Joseph, étant fini le 11. de Mai, nous élûmes pour Supérieure la Mere Marie Forestier de Saint Bonaventure, on lui donna pour assistante la Mere Saint Joseph, & on élut dépositaire la Mere Marie Catherine de S. Augustin, & la Mere Jeanne Thomas de Saint Agnès l'ayant été six ans, ce fut le Reverend Pere François Lemercier qui y présida, il avoit succedé dans la charge de Superieur au Reverend Pere Paul Ragueneau, qui fut aussi présent à nos élections avec le Reverend Pere Barthelemi Vimon.

Il ne se passoit point d'année que l'on ne fit faire quelques travaux pour rendre notre maison plus commode, nous y étions logées fort à l'étroit, & notre salle étoit aussi trop petite pour la quan-

tité de nos malades qui augmentoit considerablement. Le pays se peuplant de plus en plus, nous crûmes devoir bâtir un Hôpital mieux construit que celui que nous avions, qui n'étoit qu'un édifice de bois de quatorze pieds de large fort sombre, on fit donc le projet d'un bâtiment plus solide pour une grande salle, une Eglise & un Chœur, nous en écrivîmes à tous nos amis en France, mais sur-tout à Madame la Duchesse Daiguillon qui approuva notre dessein, & qui nous promit avec une grande bonté de nous aider de tout son pouvoir.

Pendant que nous nous préparions à cette entreprise, nous eûmes la consolation de voir arriver le 14. de Juillet la Mere Marie René de la Nativité, qui venoit de notre Communauté de Quimpercorentin en Basse-Bretagne, elle étoit passée dans le vaisseau Lafortune qui étoit parti de Nantes, elle y courut de grands risques, car la tempête rejetta deux fois le navire dans le port ; & la mauvaise nourriture jointe à l'air de la mer, la rendirent fort malade pendant toute la traversée, ce qui rend sa vocation pour le Canada doublement remarquable, c'est qu'elle eut des peines extrêmes à obtenir son obédience de son

Evêque & de sa Communauté, étant très-cherie de l'un & de l'autre, & qu'elle fit paroître sa générosité, non-seulement en quittant des personnes d'un grand merite, mais encore en s'embarquant seule pour faire le voyage de la nouvelle France, où le zèle de la gloire de Dieu, & le désir de servir les pauvres Sauvages l'appelloient, elle surmonta toutes les difficultés qui se présenterent pour retarder l'exécution de son dessein; ensorte que les Religieuses qui devoient venir avec elle ayant manqué de parole, elle ne voulut point reculer & fut même la conductrice de plusieurs Demoiselles que la Reine envoyoit en ce pays. Une honnête veuve de cette troupe lui servoit de compagne, cette Dame entra chez nous dans la pensée de se faire Religieuse, mais elle fut obligée de s'en retourner en France la même année, l'air du pays étoit tout-à-fait contraire à sa santé, il sembloit que Dieu ne l'avoit fait venir en Canada que pour accompagner cette sainte Religieuse dont la présence nous combla de joye.

Sur les promesses que nous venionsde recevoir de M[de]. notre Fondatrice, & la confiance que nous avions en Dieu, nous commençâmes le bâtiment de notre Eglise & de l'Hôpital, la premiere Pierre

fut posée solemnellement le jour de sainte Thérese le 15. Octobre 1654. par Monsieur de Lauzon Gouverneur, en présence du Reverend Pere François Lemercier Supérieur des Missions, & des Peres Barthelemi Vimont, & Paul Ragueneau, & Joseph Poniat, de la Mere Marie Forestier de S. Bonaventure, Supérieure de toutes les Religieuses de la Communauté: les principaux habitans du pays assisterent aussi à cette cérémonie, la bénédiction de cette pierre & de la place de l'Eglise fut sous le titre du précieux Sang de N. Seigneur & de N. Dame de Pitié, on en a depuis assigné la fête au jour de l'Invention de la Sainte Croix le 3. de Mai.

Peu de tems aprés nous donnâmes l'habit à une fille de Monsieur Bourdon, appellée Marie, qui prit le nom de Thérese de Jenvis, nous l'avions eue depuis long-tems pensionnaire, & nous lui connoissions un fort beau naturel, bien disposée pour la vertu.

Nous prîmes aussi en cette même année une petite Heurone orpheline, nommée Marie-Thérese, pour l'élever & l'instruire pour l'amour de Dieu, elle n'avoit que deux ans & demi, & quand elle fut plus âgée, la Mere Marie René de la Nativité, l'envoya à Madame la Marquise

de Gouergonantin en Bretagne, chez qui elle mourut peu d'années aprés.

La Duchesse Daiguillon n'omettoit rien en France pour nous procurer des secours pour la bâtisse de notre Eglise & de notre Hôpital, plusieurs personnes charitables y contribuerent, & l'on fit un effort pour nous envoyer toutes les choses convenables; on joignit à ce que nos bienfaicteurs nous avoient donné l'argent de nos pensions & de notre revenu, notre Fondatrice donna commission à Messieurs les Intendans du Havre de Grace, de faire charger dans trois navires pêcheurs qui venoient de l'Isle Parin, tout ce qui étoit pour nous.

Ils s'en acquitterent exactement, mais la providence ne voulut pas que nous profitassions de ces avantages, car un de ces vaisseaux périt dans les glaces, sans qu'un seul homme pût se sauver, & on ne sçut sa destinée que par d'autres navires qui avoient été témoins de ce naufrage: la France étoit en guerre alors avec l'Espagne, l'Angleterre & la Hollande, & les deux autres vaisseaux qui apportoient nos provisions furent pris par les Anglois & par les Hollandois, ainsi nous ne reçûmes rien du tout, & la perte que nous fimes fut estimée 10000. liv. cela nous mit dans une grande pei-

ne, parce que comptant ſur ce qui devoit venir de France, nous avions fait travailler à la maçonne qui étoit déja bien avancée, nous conſultâmes nos amis ſur ce que nous devions faire, & tous furent d'avis, particulierement Mr. de Lauzon notre Gouverneur, qu'il falloit continuer, quoique nous n'euſſions point d'autre fonds que la dot de quelques Religieuſes que nous y employâmes : nous empruntâmes le ſurplus, dans l'eſpérance que Dieu nous fourniroit les moyens de nous acquitter, nos ouvriers étoient arrêtés, & les matériaux amaſſés, nous ſuivîmes donc ce conſeil, & avec bien des ménagemens on vint à bout en aſſez peu de tems de finir l'Egliſe, le Chœur & l'Hôpital.

On jugea à propos en 1656. d'élire une Maîtreſſe des Novices, quoique dans ce tems-là le Noviciat ne fût pas ſeparé de la Communauté à cauſe du petit nombre, on choiſit pour cet Office la Mere Marie René-Bouliés de la Nativité, le Reverend Pere François le Mercier notre Supérieur préſida à cette élection.

Les Iroquois ne ceſſoient point de harceler les François & les Sauvages Chrêtiens ; & comme ils avoient toujours l'avantage, ils en devinrent plus fiers, ils deſcendirent dans un quartier, paſſerent

devant Quebec, & donnerent ſur l'Iſle d'Orleans où ils firent une cruelle boucherie des Heurons, pendant qu'ils travailloient dans leur deſert, ils en maſſacrerent une partie, & en enleverent le reſte ſans qu'on pût s'y oppoſer, parce que l'on étoit dans la ſaiſon des ſemances & qu'il n'y avoit point d'hommes dans Quebec, tous étant occupés à la campagne. Ces pauvres Chrêtiens furent égorgés malgré les meſures que l'on avoit priſes & la dépenſe que l'on avoit fait pour les garantir de ce malheur en leur faiſant bâtir un Fort où l'on avoit même mis des canons; mais tout fut inutile, parce que les Iroquois les ſurprirent, & qu'ils ne reçurent aucun ſecours des François, on apprit cette triſte nouvelle avec une deſolation génerale, d'autant plus grande que les Iroquois glorieux de leur victoire, & plus inſolens que jamais, menaçoient de venir à Quebec, d'enlever les filles blanches, de prendre leurs maiſons pour en faire un Fort, & ſe rendre maîtres de tous les François, ce qui en effet leur auroit été facile ſi Dieu ne les eût empêchés: ce bruit repandit par tout une terrible allarme, on ſe crut perdu, & pendant pluſieurs années nous nous croyons tous les jours à la veille de périr.

Le 30. d'Octobre 1656. nous fimes relever le corps de la Mere Marie Guenet de Saint Ignace notre Supérieure, & de la Mere Jeanne Sulpice de Sainte Marie, on les apporta processionnellement dans le vieux Choeur où ils passerent la nuit. Le lendemain le Reverend Pere Jean de Quem, nouveau Supérieur des Missions, fit la bénédiction du caveau qui est dessous le Choeur neuf, les RR. PP. Vimont, Chatelain & Penat, y assisterent avec M. Lebley, notre nouveau Chapelain, & M. Vignal Chapelain des Ursulines : après la cérémonie on alla en ordre chercher le corps de nos deux Défuntes, nous les portâmes dans ce caveau où nous les enterrâmes au chant des Pseaumes, toutes les Religieuses & les Pensionnaires tenant des cierges, & ressentant une tendre devotion en rendant les derniers devoirs aux deux premieres filles qui ont vêcu, & qui sont mortes si saintement dans cette Communauté.

Les mêmes jours Me. Lauzon de Charni fut aussi enterrée dans ce même caveau avec nos Religieuses, comme elle l'avoit demandé avant sa mort, ce que nous lui accordâmes volontiers, non-seulement à cause de l'affection & de l'estime que nous avions pour elle & pour

toute la famille de M. Giffard son pere, mais encore pour le respect que nous avions pour M. de Charni son époux, cette jeune & vertueuse Dame mourut après un an de mariage, elle laissa une fille dont on nous confia l'éducation quand elle eut atteint l'âge de six ans.

M. Lauzon de Charni qui avoit déja beaucoup de piété, se détacha entierement du monde & se donna parfaitement à Dieu, il passa en France l'année suivante pour être ordonné Prêtre, puis il revint en Canada où il a exercé son zèle un grand nombre d'années, nous l'avons eu long-tems pour Supérieur, & nous avons reçu de signalés témoignages de sa bonté.

A la mort de Madame son épouse il nous obligea de dire tous les ans un Obit entier pour elle; c'est-à-dire, un Office des Morts de neuf leçons, avec une grande Messe, & nous donna pour cet effet une concession à la côte de Lauzon qui nous valoit alors 200. liv. de rente, à cause de la pêche d'anguille qui étoit fort abondante; mais ayant beaucoup diminué, elle ne nous produit plus que 33. liv. à quoi M. de Lauzon ayant égard, il nous déchargea d'une partie de cette obligation, se contentant d'une grande Messe sans Diacre, & d'un

ſeul nocturne de l'Office des Morts, ce que nous diſons exactement le 17. d'Octobre.

Ma Sœur Marie-François Giffard de Saint Ignace, tomba malade fort dangereuſement quelque-tems avant la mort de Madame ſa ſœur, elle eut cependant un mieux qui nous fit croire qu'elle guériroit parfaitement, mais ſon mal redoubla bien-tôt avec des douleurs très-cûiſantes, elle les ſupporta tout l'hyver avec une patience héroïque & une joye qui nous charmoit, & le 15. Mars 1657. elle mourut âgée de 23. ans; c'eſt la premiere Canadienne qui ſe ſoit conſacrée à Dieu par la profeſſion Religieuſe, elle s'acquittoit de toutes ſes obligations avec une ferveur & une perfection que nous admirions; elle étoit pleine d'eſprit, douée d'une grande douceur & d'une prudence au-deſſus de ſon âge, ſon innocence & ſa piété étoient Angeliques, elle avoit une humilité ſincere & profonde, une charité ardente & une fidélité exacte à tout ſouffrir pour Dieu, tout le pays accourut à ſes funerailles, beniſſant le Seigneur de ce que cette Colonie avoit donné au Ciel une ſi belle fleur : comme ſa vie étoit un modéle de toutes les vertus, ſa mort nous cauſa une ſenſible affliction, quoi-

qu'elle fût adoucie par une consolation secrette qui nous assuroit de son bonheur.

Au mois de Mai 1657. le Reverend Pere Jean de Quem notre Supérieur, présida à nos élections, la Mere Marie Forestier de Saint Bonaventure fut continuée Superieure, la Mere Jeanne Thomas de Saint Agnès élûe Maîtresse des Novices, & la Mere Marie-René Boulié de la Nativité, fut mise dépositaire.

Nous reçûmes en cette année deux Postulantes, Marguerite Bourdon, qui prit le nom de Saint Jean-Baptiste, & qui avoit déja une sœur ici, & Antoinette Hyacinte du Tarte, qui fut surnommée de la Visitation, cette Communauté s'augmenta encore de trois Religieuses qui nous vinrent de Dieppe, c'étoit la Mere Catherine-Marie le Contre de S. Agnès, la Mere Marie Hicovin de la Conception, & la Sœur Marguerite Figuet de Sainte Marie, NoviceConverse, elle étoit passée dans le navire appellé le S. Sebastien, leur navigation fut heureuse, n'ayant été que 56. jours en mer, elles furent cependant poursuivies plus de 24. heures par des Fourbans, près du port de Dieppe où elles s'étoient embarquées, mais elles furent délivrées comme par miracle, nous les reçûmes

avec une grande joye : leur arrivée fut remarquable, en ce que la sécheresse qui desoloit le pays, cessa le 29. Juin qu'elles prirent terre à Quebec, & il tomba une pluie si abondante, que cela fit croire à tout le monde qu'elles apportoient la bénédiction du Ciel, elles étoient accompagnées d'un vertueux Prêtre de Normandie, & de plusieurs autres personnes de merite.

Comme nous avions déja une Mere Saint Agnès, & qu'elles se trouvoient toutes deux du même nom, il fallut qu'il y en eût une qui changeât, ce fut la plus ancienne, qui, par une dévotion particuliere au grand Apôtre, & peut-être par l'estime qu'elle avoit pour le Pere Paul Ragueneau son Directeur, prit le nom de Saint Paul sans quitter celui de Saint Agnès, & on l'appella depuis la Mere Jeanne-Agnès de Saint Paul.

La Mere Marie Hirovin de la Conception, étoit cette jeune Demoiselle Ecossoise qui nous fut envoyée par nos meres de Dieppe en 1642. & qui ne peut s'accommoder aux manieres du pays, ce qui l'obligea de retourner en France, elle a bien reparé depuis son infidélité passée, & l'a souvent avouée avec beaucoup de confusion.

La jeune Heuronne dont nous avions

parlé qui demeuroit chez nous depuis plusieurs années, nommée Genieve-Agnès Skannadharoy, fille d'un des principaux Capitaines de sa Nation, dont le pere & la mere étoient excellens Chrétiens, & qui étoit la premiere enfant née de mariage legitime, depuis qu'ils avoient embrassé la foy, avoit un très-beau naturel & de grandes dispositions à la vertu, nous la reçûmes dans le dessein de la faire Religieuse, nous l'épprouvâmes long-tems sans rien remarquer en elle qui ressentit l'humeur Sauvage; elle passa huit mois en qualité de Postulante avec une regularité qui la rendoit un exemple parfait de toutes les vertus, ce qui nous la faisoit beaucoup aimer. Etant tombée dangereusement malade vers la fin du mois d'Octobre, nous consentimes à lui donner le saint habit qu'elle reçut avec une grande consolation le premier Novembre: son mal augmentant toujours, nous lui fimes faire ses vœux, ce qui combla tous ses désirs; elle demanda le nom de tous les Saints, & le samedy 3. de Novembre, elle mourut âgée de 15. ans, dans les transports de joye & de reconnoissance admirable; c'est la seule Sauvagesse jusqu'à présent à qui Dieu ait accordé la grace de la vocation Religieuse, ainsi dans la même an-

née, la Colonie Françoise & la Mission Sauvage, offrirent leurs prémices au Ciel.

M. de Lauzon, Gouverneur, étoit passé en France l'année précédente, & avoit laissé ici M. le Senéchal son fils, Commandant pour une année, en attendant l'arrivée d'un nouveau Gouverneur qui fut M. le Vicomte d'Argenson, qui vint cette année 1657. il n'accepta cet emploi que par un principe de vertu, dans la vûe de faire fleurir la pieté en Canade, & d'y étendre la foy, son rare merite étoit parfaitement connu, nous lui fumes recommandées fort particulierement par Mde. la Duchesse d'Aiguillon, à qui il promit de nous donner dans toutes les occasions des marques de son affection, ce qu'il n'a pas manqué de faire.

Monseigneur l'Archevêque de Rouen, de qui le Canada relevoit alors, envoya cette année en ce pays un de ses Grands-Vicaires, qui fut reçu avec de grands honneurs, c'étoit un homme de qualité d'une rare vertu & d'un merité distingué, on le nommoit M. l'Abbé de Quelus, il nous honora d'une singuliere affection, & nous a toujours donné des témoignages de sa bienveillance, il voulut bien présider à toutes les cérémonies qui se firent chez nous, & commença par donner l'habit à une de nos Postulantes, il

reçut les vœux de ma Sœur Marguerite Figuet de Sainte Marie, qui étoit venue Novice de France, & qui fit sa profession le 30. d'Avril 1658. il les prêcha toutes les deux, il se trouva aussi à nos élections le 12. de Mai de la même année, où la Mere Anne le Cointre de Saint Bernard fut élûe assistante, la Mere Catherine Vironneau de Saint Joseph Hospitaliere, la Mere Marie des Champs de Saint Joachim l'ayant été cinq ans de suite, & la Mere Catherine Marie le Cointre de Saint Ignace, Maîtresse des Novices.

Nos bâtimens étant enfin achevés après bien des peines & des soins, M. l'Abbé de Quelus benit notre Eglise le 10. d'Août 1658. & le 15. du même mois Fête de l'Assomption de la Très-Sainte Vierge, le R. P. Quem, Superieur y célébra la sainte Messe pour la premiére fois, le Reverend Pere Jean d'Allon y prêcha, & le même jour nous commençâmes à servir les malades dans notre grand Hôpital, qui nous paroissoit si beau en ce tems-là, & à tous ceux qui venoient le voir, que quoique nous en eussions vû en France de bien bâtis & fort commodes, nous étions charmées du notre, il ne consistoit cependant qu'en une salle qui est aujourd'hui pour les femmes; mais comme nous sortions d'un petit

todis qui ressembloit plûtôt à une cabanne qu'à un Hôpital, nous nous trouvions comme dans un louvre, nous plaçâmes les lits des deux côtés à la maniere de France, & nous y exerçâmes notre sainte vocation avec beaucoup de joye.

Nous n'achevâmes pas tous ces bâtimens sans le secours de nos amis, Madame notre Fondatrice y contribua considerablement, car outre ce qu'elle nous donnoit tous les ans, & M. l'Abbé de Richelieu son neveu, elle s'employa avec beaucoup de charité pour engager plusieurs personnes à nous aider afin de reparer nos pertes passées, elle gagna pour cette bonne œuvre quelques Dames de la Cour, qui fort long-tems nous ont fait de petites rentes de 200. liv. de 100. liv. de ce nombre fut Madame la Douairiere, Madame la Princesse de Condé, la Marquise de Vigean, la Marquise de Melun, Madame de la Moignon, premiere Présidente, Madame Fouquet, Madame Bodeau, qui avoit pris pour sa filleule Genevieve-Agnès Skannadhary, Heuronne, dont elle nous payoit la pension & l'entretien, continua de nous envoyer quelque chose, quoique cette Sœur fût morte, Madame la Motheglen, Moisant, leriche Sermentol, Mercier, Bouvet, M^de. Guenet, mere de notre premiere Superieure,

Superieure, Monſieur Guenet ſon fils, Monſieur Danne-Marche, l'Abbé de Saint Oucos, l'Abbé de Grevel, qui, juſqu'à ſa mort, nous a fait du bien, c'eſt lui qui nous a donné un crucifix de bronze. Monſieur des Landes de la Bidiere, Meſſieurs de la Congregation de Paris & pluſieurs autres, ſans parler des parens de nos Religieuſes qui nous faiſoient de groſſes aumônes, ceux des Meres Saint Bonaventure, Saint Bernard, Saint Joſeph, Saint Joachim, Agnès de Saint Paul, Saint Auguſtin, & quelques-unes de nos Communautés de Dieppe, de Vannes, de Rennes, de Quimper, de Vitré, de Treguié, de Bayeux & de Paris, les Carmelites du grand Couvent de Paris, & celles du Fauxbourg Saint Antoine, les Feuillentines, les Religieuſes de Sainte Claire de l'Ave Maria, de la Viſitation, Monſieur Cramoizi, Libraire, qui recevoit tous ces dons, & nous les envoyoit; il nous faiſoit lui-même beaucoup de bien par le ſoin qu'il prenoit de nos affaires, il faiſoit toutes nos commiſſions gratis, & s'en acquittoit avec une affection ſans pareille, il a continué juſqu'à ſa mort, nous n'avons jamais pû lui témoigner aſſez notre reconnoiſſance, Madame la Ducheſſe d'Aiguillon nous avoit adreſſées à lui dès le

commencement, & l'avoit chargé de ſtipuler les conditions du Contrat de cette Fondation.

Ma Sœur Magdelaine de Pontreb, qui étoit entrée ici le 8. de Juin 1658. prit l'habit, & le nom de Saint Michel le 8. de Septembre, nous ne laiſſions nos Poſtulantes pour lors que trois mois en Seculieres, le Reverend Pere Jean Quem notre Superieur fit la cérémonie.

Mademoiſelle Manſe qui étoit venue de France pour Montreal, voyant la néceſſité d'un Hôpital dans cette Ville, avoit formé le deſſein d'en former un & y travailla de ſon mieux, elle étoit aidée par des perſonnes de pieté très-riches, mais elle n'avoit point encore de Religieuſes; & comme M. l'Abbé de Quelus aimoit beaucoup notre Communauté, il jugea que ce ſeroit un avantage pour nous & pour tout le pays, s'il n'y avoit à Quebec & à Ville-Marie qu'un même Inſtitut, parce que cela entretiendroit mieux la paix qui doit être entre les Maiſons Religieuſes; c'eſt pourquoi nous ayant propoſé l'affaire & déclaré ſes vûes, il nous preſſa tant, que nous y conſentîmes, on crut devoir garder un grand ſecret, juſqu'à ce que l'on eût gagné ceux de qui cette Fondation dépendoit; & pour ſçavoir ſi on pourroit

s'accommoder, nous envoyâmes à Montreal deux de nos Sœurs, la Mere Marie-René Boulié de la Nativité, sous prétexte de lui faire prendre l'air pour la rétablir d'une maladie qu'elle avoit eûe, nous lui donnâmes pour compagne la Mere Jeanne-Thomas Agnès de Saint Paul, elles partirent le 18. de Septembre avec la permission de M. le Grand-Vicaire, & sous la conduite de M. Souart, Prêtre de Saint Sulpice, qui les assista avec beaucoup d'affection pendant tout leur sejour à Montreal.

Nous commençâmes cette année 1658. dans l'octave des morts, à faire le Service général de l'Ordre, nous goûtions dans une grande paix la douceur de servir Dieu, & il nous sembloit que nous recevions de ce monde la recompense de nos peines.

Au mois de Fevrier 1659. une pauvre famille ayant un petit enfant en danger de mort, le voua à Notre-Dame de Pitié, & promit de l'amener visiter notre Eglise, leur confiance fut recompensée, car la santé fut rendue à cet enfant aussitôt qu'on eut fait ce vœu, avant même qu'on l'eût accompli, ce qui fut reconnu pour miraculeux pendant l'absence de la Mere Marie-René de la Nativité, qui étoit Dépositaire, nous chargeâ-

mes de cet emploi la Mere Marie-Catherine-Simon de Saint Augustin, elle y fut continuée par l'élection du 12. Mai 1659. où le Reverend Pere Jean de Quem présida.

Nous prîmes chez nous cette année une petite Heuronne pour l'élever à la place de notre Sœur de tous les Saints : la ferveur croissoit tous les jours parmi les Sauvages, & Notre-Seigneur versoit si abondamment ses graces sur le Canada, que l'on y vivoit dans une simplicité, une bonne foi & une union qui approchoit fort de celle que l'on admiroit dans les premiers Chrétiens, l'odeur de cette charité se repandoit par tout, & plusieurs personnes distinguées par leur naissance & par leur vertu, venoient habiter cetteColonie, dans le seul dessein de s'y sacrifier.Ces heureux commencemens firent croire aux Missionnaires que cette Eglise meritoit bien un Evêque, & que sa présence donneroit encore un nouvel éclat à la pieté que l'on y remarquoit, ils s'employerent fortement pour en avoir un qui fût plein de zéle, & qui ne chercha que la gloire de Dieu & le salut de son troupeau, on ne pouvoit mieux répondre à leurs désirs qu'en nommant à cette dignité Monseigneur de Laval, connu en France sous le nom de l'Abbé

de Montigni, il étoit d'une très-illuſtre maiſon, & pour lors Archidiacre d'Evreux, où il exerçoit avec beaucoup d'édification les vertus qu'il avoit appriſes dans la ſocieté de Monſieur de Bernieres à Caën, chez qui il avoit paſſé une partie de ſa jeuneſſe pour ſe former aux exercices de la vie ſpirituelle, il arriva à Quebec au mois de Juin de l'année 1659. en qualité de Vicaire Apoſtolique, avec le titre d'Evêque de Petrée, on le reçut avec toutes les marques de la plus grande diſtinction, comme le premier Prélat du Canada; cependant à peine fut-il debarqué, qu'il y eut pluſieurs diſcuſſions pour ſçavoir à qui les Communautés obéiroient, & nous nous trouvâmes aſſez embarraſſés, car Monſieur l'Abbé de Quelus avoit des pouvoirs de Monſeigneur l'Archevêque de Rouen, qui avoit été reconnu juſqu'alors pour le Superieur du pays: bien des perſonnes diſoient qu'il étoit au-deſſus de Monſeigneur de Laval, qui n'étoit que Vicaire Apoſtolique; mais après avoir bien conſulté Dieu & demandé les ſentimens des plus éclairés, nous nous ſoumîmes à Monſeigneur François de Laval, il eut la bonté de nous témoigner dès ſa premiere viſite beaucoup d'affection, & voulut même nous faire l'honneur de loger chez nous,

dans un appartement dépendant de l'Hôpital où il demeura près de trois mois, avec plusieurs Prêtres qu'il avoit amenés, ce qui nous causa une grande joye, nous eûmes la consolation de les servir pendant ce tems-là le mieux qu'il nous fut possible. Ces Prêtres étoient M. Louis Angot de Mezerets, M. de Torcapel, & M. Henry de Berniere, le neveu de M. de Berniere Trésorier de France, Auteur du Chrétien interieur, lui & M. Desmezerets, ont consacré leurs travaux à l'Eglise de la nouvelle France, mais M. de Torcapel s'en retourna quelques années après.

Le Prélat ne tarda guére à nous faire voir combien il s'interessoit dans nos affaires, il entra dans le dessein qu'avoit eu M. l'Abbé de Quelus, de nous établir à Montreal, jugeant qu'en effet ce seroit un bien pour maintenir la paix, de n'avoir qu'un seul Institut d'Hospitaliere en Canada; mais voyant que les personnes de la Compagnie de Montreal qui devoit contribuer à cette Fondation, vouloit y envoyer des filles de M. de la Doueriere; c'est-à-dire, un Ordre d'Hospitalieres que ce saint homme avoit fondé à la Fleche, sans quoi elles protestoient qu'elles retireroient leurs aumônes. Monseigneur aima mieux conserver notre

Communauté avec ſon revenu, que de partager nos fonds pour deux Maiſons qui n'auroient pû ſe ſoutenir ; on fit donc revenir nos Sœurs de Montreal ſous la conduite de M. de Saint-Sauveur, notre ancien Chapelain, elles arriverent ici à la fin de Septembre après une année d'abſence, quoique nos amis ſe fuſſent donnés bien du mouvement pour faire réuſſir leur projet, l'affaire demeura toujours fort ſecrette, & le public crut qu'on n'avoit point eu d'autres raiſons de faire ce voyage que le retabliſſement de la ſanté de la Mere René de la Nativité.

Cette même année les Religieuſes que l'on vouloit avoir pour cette Fondation arriverent de France au nombre de trois, la Sœur Maſſé, la Sœur Brozolé, & la Sœur Maillet, elles n'étoient point encore voilées, & ne le furent qu'après que leur Congregation eut été reformée qu'elles prirent un habit regulier. On envoya en Canada en 1659. une Religieuſe nommée la Mere du Roncery, qui fit faire profeſſion à celle de Montreal, & qui les voila ſelon leurs Conſtitutions, & l'Ordre qu'elle avoit de leur Superieure de France, & ceux de Monſeigneur de Laval, elle ne ſejourna que deux ou trois ans à Ville-Marie, puis elle s'en retourna.

Mademoiselle Manſe de qui nous avons déja parlé, a demeuré jusqu'à ſa mort dans cette Communauté de Montreal, le titre de Fondatrice, édifiant tout le monde par ſes grandes vertus, elle y eſt morte en odeur de ſainteté l'an 1674. & elle fut enterrée honnorablement dans leur Egliſe.

Ce fut auſſi en 1659. que la Sœur Bourgeois qui avoit déja fait un voyage en Canada, revint de France avec la Sœur Roſini, la Sœur You & quelques autres, & qu'elles jetterent les fondemens de leur établiſſement des filles de la Congregation, ſi utile à toute la Colonie, elles étoient ſi remplies de confiance à Dieu, qu'elles commencerent à bâtir n'ayant que 40. ſols, leur eſpérance ne fut pas trompée, car avec ce peu de fonds la providence les aida ſi bien, qu'elles ont élevé une des plus floriſſantes Communautés du Canada, dont la bonne odeur ſe repand dans tout le pays, & qui fait un très-grand bien dans les Paroiſſes où elles ont des Miſſions, qu'elles entretiennent avec un ſoin, une ferveur & une regularité édifiante, elles ſe ſont maintenues juſqu'à préſent dans l'eſtime de tous les gens de bien, & la malignité de la médiſance n'a pas encore eu aucune priſe ſur les ſujets de cette ſainte Maiſon.

La

La Sœur Bourgeois étoit une pauvre fille de Troyes en Champagne, elle se sentit inspirée de venir en Canada, elle consulta son Confesseur qui étoit un saint Prêtre nommé M. Gendron, il approuva son dessein & la confirma dans sa resolution, elle prit aussi-tôt ses mesures pour partir, & s'informa qui étoient les passagers qui devoient s'embarquer pour ce pays-ci; mais ayant appris qu'il n'y avoit cette année que des hommes, dont les plus considerables étoient Monsieur de Maison-Neuve qui revenoit dans son Gouvernement, dont il ne s'étoit absenté que pour le bien commun, elle representa à son Confesseur la peine où elle étoit de ce qu'il ne passoit aucune femme, & qu'il ne lui paroissoit pas convenable de venir seule avec des hommes. Ce bon Prêtre lui répondit qu'il y penseroit, & après lui avoir fait raison, il lui dit, qu'elle ne devoit rien craindre, & que M. de Maison-Neuve étoit gentilhomme de la chambre de la Très-S. Vierge, voulant lui marquer par cette expression singuliere qu'il avoit fait vœu de chasteté; elle vint donc hardiment denuée de tous les biens de la terre, & pratiqua dans le vaisseau ce que nous lisons des plus grands Saints, elle coucha pendant toute la traversée sur un paquet de cor-

dages ; elle instruisit tous les Matelots, leur faisant exactement le Catéchisme, elle servoit jour & nuit les malades, les consolant, les soulageant & leur faisant liberalement l'aumône de tout ce qu'on lui envoyoit de la table du Capitaine ; elle étoit si mortifiée, qu'elle se retranchoit même l'eau qui lui étoit nécessaire pour se desalterer, n'en bûvant tous les jours qu'une très-petite mesure, austérité qu'elle a continué toute sa vie, n'excedant jamais qu'en pouvoit contenir une fort petite tasse de cuivre dont elle se servoit, elle connut dans la suite la verité de ce que lui avoit dit son Confesseur au sujet de Monsieur de Maison-Neuve, car cet amant de la Très-Sainte Vierge ayant conçu une grande estime de la Sœur Bourgeois, en qui il avoit remarqué tant de vertus, il la fit la dépositaire de la promesse par laquelle il s'étoit engagé par vœu à la Mere de Dieu, il vêcut à Montreal comme le pere & le protecteur du peuple qu'il gouvernoit, recevant chez lui tous ceux qui n'avoient point d'azile, les aidant au-delà de ce qu'ils osoient en attendre. Son désinteressement étoit si parfait, qu'il ne s'est jamais approprié la moindre chose des présens considerables que les Sauvages lui faisoient, mais il distribuoit tout aux soldats de sa garnison & aux ha-

bitans de la Ville, il s'acquit l'estime de tout le pays, & quoiqu'il remplit parfaitement tous les devoirs de son emploi, il fut rappellé de son Gouvernement après y avoir demeuré près de 30. ans, dans les tems les plus facheux de la guerre des Iroquois, où il signala sa valeur & ou sa bonne conduite le fit souvent admirer, il s'en retourna en France, & continua d'y vivre chrétiennement comme il avoit fait en Canada, son humilité l'empêcha de temoigner jamais aucun ressentiment de ce qu'on lui avoit préferé des personnes qui ne le valoient pas.

Pour la Sœur Bourgeois, elle continua en Canada ses austérités & toutes les saintes pratiques que lui suggeroit sa ferveur jusqu'à une extrême vieillesse, & après avoir vû avec beaucoup de consolation la bénédiction que Dieu avoit donné à ses travaux, elle mourut chargée de merite le 12. Janvier de l'année 1700. & laissa par héritage ses vertus & son esprit à ses cheres filles, qu'elles conservent plus cherement qu'elles ne fairoient les plus riches successions des biens créés.

Le 1. de Mai 1650. nous convînmes dans une assemblée Capitulaire, que pour suivre la coûtume de toutes nos Communautés de France, l'Assistante & la Maîtresse des Novices seroit à l'avenir

Discrette sans aucune élection, Monseigneur de Laval voulut bien en approuver & en signer l'Acte, il présida quelques jours après à nos élections, ayant pour Assistans M. Lauzon de Charni, & M. de Bernieres Prêtres : ce fut le 12. de Mai que finirent les deux triennaux de la Mere Forestier Saint Bonaventure, qui avoit gouverné avec beaucoup de paix, d'union & de regularité : Monseigneur nous fit une exhortation sur l'importance de l'action que nous allions faire, il nous fit promettre en présence du Très-Saint Sacrement, que nous donnerions nos suffrages à celle que nous jugerions la plus capable de remplir l'emploi de Supérieure, il déclara qu'il ne suffisoit pas d'avoir le plus de voix pour que l'élection fût valable, comme nous l'avions pratiqué jusqu'alors, mais qu'il falloit en avoir plus de la moitié ; il ordonna d'élire une Scrutatrice pour lire les billets, & la Mere Marie-Catherine-Simon de S. Augustin fut choisie pour cela. A la pluralité des voix dès le premier scrutin, la Mere Jeanne Agnès-Thomas de S. Paul fut élûe Supérieure & confirmée par Mgr. ensuite on proceda à l'élection des autres Officieres, la Mere Forestier de Saint Bonaventure fut Assistante, la Mere René Boulié de la Nativité, Maîtresse des

Novices, la Mere des Champs de Saint Joachim Hoſpitaliere, la Mere Marie-Catherine-Simon de Saint Auguſtin Dépoſitaire, elle fut auſſi l'une des deux Diſcrettes dont on fit l'élection, outre celle qui l'étoit par office, la ſeconde fut la Mere Catherine le Contre de Saint Agnès, nous n'avions jamais fait nos élections avec tant de cérémonie.

Peu de jours après il ſe repandit une nouvelle qui jetta l'effroi par tout, on aſſura qu'une armée d'Iroquois approchoit de Quebec, qu'ils avoient reſolu de maſſacrer tous les François, & qu'ils en vouloient particulierement aux Religieuſes. Monſeigneur l'Evêque & M. d'Argenſon, Gouverneur, firent aſſembler les anciens & les ſages du pays, pour prendre conſeil ſur ce qu'il y avoit à faire en cette occaſion, tous conclurent qu'on ne devoit point laiſſer la nuit les Hoſpitalieres & les Urſulines dans leurs Monaſtéres, parce qu'elles ſeroient trop expoſées aux inſultes des ennemis, le Prélat nous envoya auſſi-tôt un ordre de nous retirer dans un appartement de la maiſon des Jeſuites, les Urſulines reçurent un ordre ſemblable, on nous plaça dans un corps de logis ſeparé d'une cour, dans laquelle les familles Chrétiennes d'Algonquins & des Heurons s'é-

toient cabannés. Comme on croyoit que le danger n'étoit que pour la nuit, nous sortions de chez nous tous les soirs une heure avant le coucher du soleil, & nous revenions tous les matins quand il étoit grand jour, il ne restoit dans notre Maison que trois ou quatre Religieuses, tant pour avoir soin de quelques malades qui étoient dans l'Hôpital, que pour empêcher les désordres qui auroient pû arriver dans un Couvent abandonné.

Mais pour la sureté de celles qui s'exposoient ainsi au péril.

Monsieur le Gouverneur fit faire la garde toutes les nuits au tour de notre Monastére pour arrêter les Iroquois, les sentinelles crioient à tout moment ici comme par toute la Ville, qui va là; & cette précaution fut si utile, qu'on apprit par les Iroquois que l'on fit prisonniers quelque-tems après, que cela seul les avoit empêchés de mettre le feu aux maisons de Quebec, parce qu'ils voyoient bien qu'on étoit sur ses gardes & qu'ils ne pouvoient nous surprendre, tout cela nous causa de grandes incommodités; & ce qui nous affligea encore plus sensiblement, c'est qu'on nous ôta le saint Sacrement, dont la présence nous rassuroit & nous consoloit de toutes nos disgraces: le danger parut si évident, qu'on

jugea ne devoir pas même le laisser à la Paroisse, dans la crainte que ces malheureux ne commissent quelques profanations s'ils entroient dans Quebec, comme ils l'avoient projetté, ces tristes promenades durerent trois semaines, après lesquelles on sçut que les Iroquois avoient fait coup sur les François, les Algonquins & les Heurons, dont ils firent une cruelle boucherie, ayant tué près de 80. François & des Sauvages sans nombre en plusieurs endroits, depuis les trois Rivieres jusques aux environs de Quebec, & sur-tout à l'Isle d'Orleans où ils se cantonnerent : toute cette Contrée gemissoit de la tyrannie de ces furieux, les uns y étoient déja assujettis, les autres craignoient d'y tomber, Monsieur de Lauzon, Senéchal, ne peut voir cette desolation générale sans se mettre en devoir de donner la chasse aux ennemis, afin de garantir du moins le reste des habitans, il alla les attaquer à l'Isle d'Orleans, ils se défendirent long-tems, usant de plusieurs ruses pour se mettre à couvert des coups de fusil que les François dechargeoient continuellement sur eux, ce qui ne les empêcha pas de se saisir d'un poste avantageux, où se voyant en assurance; ils sommerent plus d'une fois les François de se rendre, leur promet-

tant la vie par de belles paroles que Monsieur le Senéchal méprisa, aimant mieux mourir glorieusement en les battant, que de vivre dans une honteuse captivité, il anima par son discours & par son exemple le petit parti qu'il commandoit, à faire tête aux Iroquois, quoiqu'ils fussent bien plus nombreux ; & ils s'exposerent si généreusement, qu'il ne resta en vie de tout son monde qu'un seul homme blessé à mort & entierement hors de combat, que les ennemis emmenerent en leur pays pour lui faire souffrir les cruautés ordinaires qu'ils exerçoient sur leurs prisonniers, Monsieur le Senéchal fut le premier tué dans cette attaqué ; mais il eut la gloire en mourant d'éloigner les Iroquois qui prirent aussi-tôt la fuite, sa mort affligea tout le Canada, parce qu'il y étoit fort aimé, & chacun le pleura comme s'il eût été son pere, il sçavoit se ménager l'affection des peuples par une certaine familiarité qui gagnoit les cœurs, & qui lui attiroit en même-tems le respect de tout le monde.

Les Iroquois se retirerent triomphans après tant de carnages, & emmenerent un grand nombre de captifs François & Sauvages pour les tourmenter chez eux. Quand on se fut bien assuré de leur retraite, nous retournâmes dans notre

Maiſon, & on nous rendit le Très-Saint Sacrement; cependant de l'avis de Monſeigneur l'Evêque & Monſieur le Gouverneur, qui prit la peine de viſiter toute notre Maiſon, & qui la trouva très-mal diſpoſée pour un tems de guerre, nous reſolûmes de faire travailler à ce que l'on croyoit le plus néceſſaire pour la mettre en état de défenſe, nous fimes abattre les bois qui nous environnoientt encore, & qui auroit favoriſé les Iroquois en leur fourniſſant dequoi ſe cacher; on jugea auſſi qu'il falloit faire bâtir pluſieurs guerittes, & nous y conſentîmes pour nous fortifier un peu contre les ennemis qui ſe faiſoient toujours beaucoup craindre.

Monſieur le Vicomte d'Argençon fut rappellé en France en cette année 1660, après trois ans de ſejour en Canada, où il avoit édifié & gagné tout le monde par ſa grande pieté, ſa douceur & ſa charité.

Celui qui lui ſucceda fut Monſieur le Baron du Bois d'Avogour, homme très-ſage & vertueux, dont nous éprouvâmes auſſi la bonté en pluſieurs occaſions, il viſita tous les poſtes de ce pays, il en examina avec ſoin les défauts & les avantages, il admira la bonté des campagnes qui étoient chargées de bled lorſqu'il arriva, & ſon application à chercher

les moyens de faire fleurir le Canada, ranima l'espérance de tous les habitans.

Après le départ des vaisseaux dont l'arrivée avoit augmenté nos travaux à cause des malades qu'ils avoient amenés, lorsque nous commencions à rentrer dans le calme d'une vie paisible, Notre-Seigneur nous visita d'une maniere fort sensible en nous enlevant une de nos jeunes Religieuses nommée Marie Bourdon de Sainte Therèse, elle nous avoit donné de grands exemples de vertu, & sa prétieuse mort qui arriva le 29. de Novembre 1660. répondit parfaitement à une vie aussi innocente & aussi fervente que celle qu'elle avoit menée, Monseigneur de Laval la vint voir plusieurs fois pendant sa maladie, & charmé des saintes dispositions où il la trouvoit toujours, il voulut la veiller lui-même avec Monsieur de Lauzon de Charny, la derniere nuit de sa vie, afin d'être témoins des paroles pleines d'onction qu'elle adressoit à toutes les personnes qui l'approchoient, sa patience, sa douceur, son ardente dévotion jointe à un grand amour pour la pauvreté, & une haute estime pour sa vocation, l'ont rendue en peu de tems une parfaite Religieuse, elle n'avoit que 20. ans. Dès son enfance elle avoit été consacrée au précieux sang

de Notre-Seigneur par Monſieur ſon pere qui en fit un Acte ſigné de ſa main, avec lequel elle déſira d'être enterrée. La bénédiction du Ciel a été abondante ſur cette famille, où quatre ſœurs ont eu le bonheur de ſe voir engagées au ſervice de Dieu, deux Urſulines & deux Hoſpitaliéres.

Monſeigneur l'Evêque s'étant informé avec ſoin de notre maniere de vivre, trouva bon de nous retrancher l'abſtinence du mercredi quand il ſe rencontreroit quelqu'autre jour de jeûnes dans la ſemaine, il nous obligea auſſi de faire gras le ſamedi depuis Noël juſqu'à la Purification, pour nous conformer à l'Egliſe de ce pays, quoiqu'il y ait quelque choſe de contraire dans nos Conſtitutions, & nous donna là-deſſus ſon ordre par écrit daté du 27. de Decembre 1660. il ne voulut pas non-plus qu'à l'avenir nous fiſſions maigre tout l'Avent; mais pour donner quelque choſe à la ſainteté de ce tems, il nous permit de jeûner trois jours de la ſemaine, le mercredi, le vendredi & le ſamedi, nous l'avons toujours obſervé excepté les années que la quantité de malades de nos ſalles & infirmeries nous ont fourni un grand ſurcroit de fatigues que les Supérieurs ont jugé nous en devoir diſpenſer.

Les Iroquois eurent l'audace le printems de l'année 1661. d'envoyer à Montreal deux canots portant pavillon blanc en signe d'amitié pour faire des propositions de paix : le plus considerable de cette Ambassade parloit fort bien, il fut reçu comme s'il eût été innocent de tous les meurtres qui s'étoient commis ; il harangua le Gouverneur avec beaucoup d'esprit & de grandes cérémonies, il demanda huit de ses compatriotes qui étoient retenus depuis un an à Montreal ; & pour obtenir leur liberté il promit celle de plus de vingt François captifs, & commença par briser les liens de quatre qu'il avoit amenés Dubourg où étoient encore les autres, son discours fut accompagné de vingt présens tous significatifs suivant le génie de sa Nation, l'un appaisoit le ciel, l'autre calmoit la terre, un autre couvroit le sang repandu, il ressuscitoit les morts, il y en avoit qui remettoient l'esprit de ceux qui l'avoient troublé, d'autres qui rendoient la voix pour ne plus dire que des paroles douces ; & enfin, plusieurs autres de cette nature, entre lesquels il y en avoit deux qui demandoient que les saintes filles allassent s'établir dans leur pays, tant celles qui prenoient soin des malades, que celles qui instruisoient les enfans ;

c'eſt-à-dire, les Hoſpitaliéres & Urſulines, il promettoit de leur dreſſer de grandes cabannes, & d'applanir tous les chemins pour y marcher plus à leur aiſe, il ne manqua pas d'étaler toutes les commodités que les Religieuſes trouveroient chez eux, & combien leur terrein étoit fertile en bled d'Inde, en fraiſes, en mures ſauvages & autres fruits ſemblables, qui, ſelon lui, pouvoient ſervir d'appat pour les engager à faire ce voyage, les geſtes & les poſtures dont il aſſortit les deux préſens qu'il fit pour cela, montroient bien que c'étoit plûtôt par plaiſanterie qu'il en uſoit ainſi, que dans l'eſpérance d'en venir à l'exécution; mais la derniere parole qu'il porta d'un ton plus ſerieux étoit une demande d'importance.

Il faut, dit-il, qu'une robbe noire vienne avec moi, ſans cela point de paix, & c'en eſt fait de la vie de vingt François captifs qui ſont à Onnontagué, en diſant cela il montra un feuillet de livres, à la marge duquel les vingt François avoient mis leurs noms pour donner créance à ce que diroit cet Ambaſſadeur, les quatre François mis de nouveau en liberté, aſſurerent que ceux qu'ils avoient laiſſé à Onnontagué ſupplioient que l'on eût pitié d'eux, parce

que leur mort étoit inévitable si on n'envoyoit pas un Pere Jesuite, qu'à la verité Ils étoient bien traités des Sauvages Dubourg, qu'ils avoient la liberté de prier Dieu publiquement, qu'il s'assembloient tous les jours au son de la cloche, qu'ils avoient même baptisé plusieurs enfans, & que tout étoit bien disposé pour recevoir la foy.

Ce discours surprit, & fit quelque-tems balancer quelle resolution on devoit prendre, car on n'osoit se fier à ces miserables dont on avoit si souvent éprouvé la fourberie; d'ailleurs on ne pouvoit penser à ces pauvres François qui crioient misericorde, sans désirer de les secourir; on crut devoir répondre à cet Ambassadeur pour gagner du tems, que l'on ne lui accorderoit rien que ce que donneroit Onnonthio (c'est le nom que les Sauvages donnoient dès-lors aux Gouverneurs de Quebec.) On envoya donc en diligence à Quebec, pour sçavoir de Monsieur le Baron d'Avoquour ce qu'il souhaitoit faire, la demande lui parut assez embarrassante, & ne se fiant point à lui seul, il assembla tous les François pour consulter cette affaire, on agita la question, on examina de part & d'autre tout ce qu'il y avoit à craindre, on jugea bien que c'étoit manifestement exposer

un Miſſionnaire à la mort ; mais enfin, on conclud qu'il étoit à propos de riſquer la vie d'un Miſſionnaire qui vouloit bien s'y expoſer, pour faire voir à ces Barbares juſqu'où alloit la charité chrétienne, pour les rendre tout-à-fait inexcuſables, & les mettre hors d'état de ſe plaindre de la guerre ſanglante qu'on ſe préparoit à leur faire s'ils manquoient encore de parole, le P. Simon le Moine fut choiſi, il avoit été déja ſouvent à la diſcrétion des Iroquois, il regarda le jour de ſon départ comme le plus heureux de ſa vie, comptant ſur une mort glorieuſe, après pluſieurs biens qu'il eſpéroit avoir occaſion de faire dans cette nouvelle & périlleuſe Miſſion.

Monſieur de Maiſon-Neuve ayanr ſçu les intentions de Monſieur le Gouverneur & le reſultat de la conference qu'il avoit fait, répondit à l'Ambaſſadeur Iroquois, qu'Onnonthio ouvroit les portes des priſons de Montreal, qu'il mettoit en liberté les huit Sauvages, qu'il leur accordoit une robbe noire, mais qu'ils euſſent à ramener les François captifs au bout de quarante jours comme ils s'y étoient engagés, & que le Pere le Moine reſteroit chez eux pour vaquer aux fonctions de ſa Miſſion, il partit au mois de Juillet à ces conditions, dans les ſaintes diſpoſi-

tions que nous avions dites ; & il ne fut pas plûtôt embarqué, que les Iroquois recommencerent leurs ravages au tour de Montreal, & donnerent bientôt des preuves de leur mauvaise foi en gardant les François qu'ils avoient promis de ramener dans quarante jours, ce qui fit croire qu'ils le feroient miserablement périr. On douta aussi qu'ils eussent conduit le Pere le Moine jusqu'à Onnontageut, car on apprit qu'ils s'étoient mocqués de l'Ambassade, & qu'ils avoient dit que c'étoit pour attaquer les François, & retirer les huit prisonniers que nous avions à eux qu'ils avoient fait ces propositions; on sçut pourtant depuis que le Missionnaire étoit au Village pour lequel ils l'avoient demandé, & qu'il y étoit témoin des miseres des François captifs, qu'il tâchoit de soulager en les consolant par des motifs de vertu, qui seuls pouvoient les soutenir dans l'état malheureux où ils languissoient, lui, comme les autres, attendoit tous les jours la mort, & s'y disposoit en exerçant son zéle dans toutes les autres fonctions Apostoliques.

Il écrivit dès la même année, & sans parler de ce qu'il avoit à y souffrir, il ne fit mention que de l'agréable reception qu'on lui avoit faite, elle avoit été en effet plus honnête qu'on n'avoit osé l'espérer,

pérer, le Pere entra dans le Village avec une marche d'Ambaſſadeur, les chemins étoient bordés de Sauvages qui le regardoient; & quand ils l'avoient vû paſſer, ils couroient bien loin pour l'attendre encore dans un autre endroit afin de le mieux voir, les anciens Chefs étoient aſſemblés, & après qu'il les eut remerciés briévement de ce bon accueil, il déclara pourquoi il étoit venu, & les ſomma de tenir la parole que leur Envoyé avoit donnée à Onnonthio, qui ne l'avoit chargé de leur rendre les huit Sauvages priſonniers, qu'il préſenta en même-tems que pour renvoyer les vingt François captifs chez eux, le Miſſionnaire fut aſſez bien écouté, mais il ne pût obtenir la délivrance que de la moitié, on lui promit de renvoyer les autres le printems prochain, & Garacontié un grand Chef de bon eſprit & fort affectionné aux François, fut chargé de ramener dans l'automne ceux ſur qui l'heureux ſort tomba, le Pere le Moine reſta content d'aider ceux dont la captivité étoit prolongée, ils vivoient tous comme des Saints, ils étoient ſi attachés à la pratique de la vertu, qu'il ſembloit que leur eſclavage fut devenu pour eux un moyen d'être plus fidels à Dieu.

Cette année 1661. nous reçûmes en

qualité de Sœur Converse Jeanne Poisson, à qui on donna le nom de la Présentation, nous ne fimes pas d'élections, la Communauté jugea qu'on ne devoit point changer les Officieres; de sorte que Monseigneur l'Evêque à notre sollicitation les confirma dans leurs Offices, ce qu'il fit encore pour les mêmes raisons en 1662. *

Ce fut en ce tems que Jeanne-Françoise Tacheureau, fille de Monsieur de la Ferté, & petite fille de Monsieur Giffard notre ancien ami, témoigna un si grand désir d'être Religieuse, que quoiqu'elle n'eût encore que 12. ans, Monseigneur l'Evêque ne peut resister aux instances qu'elle lui fit pour obtenir de lui la grace d'entrer chez nous, elle fut reçue le 22. d'Avril 1662. avec beaucoup d'agrément, elle demeura deux ans Pensionnaire, après lesquels ayant fait son Postulat, elle prit l'habit & le nom de Saint Ignace, que sa tante lui avoit laissé, en lui prédisant qu'elle viendroit prendre ici sa place.

L'automne de cette année Monseigneur de Laval passa en France, il parut au commencement de l'année 1663.* des signes célestes, qui, sans doute, nous

* 1662. * 1663.

présageoient des choses terribles comme celles qui arriverent. Après on vit au Ciel des astres nouveaux qui se montrerent ainsi que trois soleils, d'autres parurent en forme de serpens, on entendit des bruits tels que des coups de canon ou de tonnere, l'allarme que l'on en prit nous obligea de redoubler nos dévotions dans le tems du carnaval, nous avions déja la coûtume de ne prendre aucune grande recréation depuis la Septuagesime jusqu'au Carême, pour contrarier la liberté que les pécheurs se donnoient en cette saison d'offenser Dieu impunement, nous faisions aussi des mortifications particulieres, chacune selon sa force & sa ferveur, & toute la Communauté mangeoit maigre les trois derniers jours gras, pendant lesquels on nous exposoit le Très-Saint Sacrement, afin de nous exciter à reparer par nos adorations les injures que Notre-Seigneur recevoit des mauvais Chrétiens.

Peu de gens se troublerent de ces signes, mais tout le monde eut part à la crainte que causa le tremblement de terre qui se fit sentir d'une maniere effroyable : peu de tems après il eut encore des avants-coureurs par la revelation qui en fut faite à plusieurs personnes.

La nuit du 3. Fevrier une Sauvagesse

très-ſage & fort pieuſe, repoſant dans ſa cabanne, où tout le monde étoit endormi, entendit comme la voix d'un homme, qui lui diſoit diſtinctement, qu'il alloit arriver des choſes ſurprenantes : le lendemain la même femme étant dans les bois, entendit encore la même voix qui lui dit, demain entre cinq & ſix heures du ſoir, la terre tremblera d'une maniere étonnante, elle raconta ce qu'elle avoit entendu, mais on n'y ajouta point de foy, on crut que c'étoit une viſionnaire qui vouloit paſſer pour Prophéteſſe, il faiſoit un très-beau tems, le jour ſuivant fut encore plus ſerein, & comme c'étoit le dernier jour du carnaval, on ne penſoit qu'à ſe divertir.

Cependant, une ame fort cherie de Dieu, & qui étoit familiére avec lui, la Mere Marie-Catherine de Saint Auguſtin, Hoſpitaliére, prioit devant le Très-Saint Sacrement, entre quatre & cinq heures du ſoir ; comme elle étoit dans la ferveur de ſon oraiſon, elle connût que Dieu étoit fort irrité contre le Canada ; & ſe trouvant elle-même ſaiſie d'un grand zéle pour la juſtice de Dieu, elle ne peut s'empêcher de lui demander qu'il fit éclater quelque châtiment public qui ramenât les pécheurs leur devoir en leur faiſant ouvrir les

yeux, elle s'offrit même à être la victime de sa vengeance pour appaiser sa colere, elle vit aussi-tôt quatre Démons furieux aux quatre côtés des terres voisines de Quebec, qui les sécouoient si rudement qu'ils se proposoient de renverser toute la Colonie; en même tems elle apperçût un jeune-homme d'un air majestueux qui montra l'autorité qu'il avoit sur ces spectres, en ce qu'il les arrêta un peu de tems, puis il leur lâcha la bride, & elle entendit les Démons qui disoient que ce qui alloit arriver, convertiroit tous les pécheurs, mais que ce ne seroit que pour un tems, & qu'ils avoient bien des moyens pour les ramener dans le chemin du vice.

Elle prolongea sa priére, & vers les cinq heures & demi du soir, du cinq de Février, on entendit dans toute l'étendue du Canada un fremissement & un bruit semblable à celui de deux armées qui se disposent au combat, ou aux flots de la mer dans les violentes tempêtes, des cris éclatoient dans l'air, & un brouissement sourd sortoit du fond de la terre, des tourbillons de poussiere s'élevoient comme des nuées, il se mêla aussi un autre bruit comme d'une grêle de pierre qui tomboit sur les toits, en sorte que ceux qui étoient dans les

maisons craignant d'être accablés, ne sçavoient ce qu'ils devoient faire, & n'étant pas capables de réflexion, ils sortoient & rentroient chez eux comme des insensés; la terre trembla ensuite, & son mouvement fut si prodigieux dès cette premiere secousse, que les cloches sonnoient toutes seules, les portes s'ouvroient & se refermoient d'elles-mêmes, les meubles se dérangeoient, les poutres & les planchers craquoient, & on croyoit que le feu prenoit dans les greniers, & que tout alloit être consummé dans cette grande incendie, les croix qui étoient sur les Eglises se courboient comme font les arbres quand il fait un grand vent, l'agitation étoit irreguliére, tantôt on sentoit des élancemens précipités & fort rudes quelquefois, cela se moderoit, & ce n'étoit qu'un balancement tel que le branle d'un grand vaisseau, qui causoit à quelqu'un les mêmes soulevemens de cœur que l'on éprouve sur la mer; ce premier coup dura bien une demi heure, pendant laquelle tout le monde crût que la terre alloit s'entr'ouvrir: enfin le saisissement & l'effroi fut si général, que nonseulement les hommes étoient dans la consternation, mais toute la nature gemissoit, les bêtes crioient, chacune selon leur es-

péce, d'une maniére pitoyable, les hurlemens des bêtes feroces se faisoient entendre jusques dans la ville, & se confondoient avec les cris des animaux apprivoisés.

Les hommes ne sçavoient ou chercher leur sûreté, les uns crioient miséricorde, les autres couroient se confesser, d'autres se prosternoient, plusieurs frappoient leur poitrine, tous étoient remplis de crainte, & sur tout ceux qui sentoient leur conscience chargée de crimes, & qui en avoient augmenté le nombre pendant le carnaval; cela arrêta le cours de leurs débauches, changea bien leur divertissement.

Ce tremblement de terre reprit plusieurs fois, il recommença à neuf heures du soir & continua par de frequentes secousses, les unes plus fortes que les autres qui durerent jusqu'au mois de Septembre de la même année, cela fit des bouleversemens incroyables, plusieurs montagnes s'aplanîrent, d'autres furent précipités dans la mer, quelques-unes se détacherent de la terre ferme, & formerent dans le fleuve Saint-Laurens de nouvelles isles, des forêts entiéres, de grands arbres se deracinerent en quelques endroits, on ne voyoit plus la cîme des plus hauts ce-

dres, en d'autres la racine des arbres avoit pris la place des branches, on vit des campagnes toute rasées d'une grande étendue, qui paroissoient comme nouvellement labourées dans les lieux, qui auparavant n'étoient ni plats ni défrîchées.

Il se fit des ouvertures prodigieuses dans la terre comme des abymes, d'où il sortoit de grosses fumées & même des flammes, quelquefois une quantité de boue ou de sable s'élançoit en l'air avec impétuosité; de ces mêmes précipices, on vit naître de nouveaux lacs, de nouvelles fontaines & de nouvelles rivieres disparurent; tout étoit dans la confusion & portoit par tout un effroi qu'il n'est pas possible d'exprimer, parce qu'il n'y avoit point de terme qui puisse faire comprendre l'étonnement de tous les esprits, sur ce qui arriva pour lors: rien ne peut donner une plus juste idée de la terreur qui frapera tout le monde au jour du dernier jugement, car chacun croyoit en être proche voyant le dérangement général de tous les élemens.

Tout ce qu'il y avoit d'ames pieuses en Canada, employoient toute sorte de moyens pour fléchir la miséricorde de Dieu, & pour tacher d'obtenir la fin
de

de nos malheurs. La même Mere Marie de Saint Augustin, dont la vie étoit irréprochable, s'étant accablée de pénitences, & redoublant la ferveur de ses oraisons pendant nos calamités, vit un jour un Ange d'une grande majesté, dont le regard étoit terrible, il avoit un vêtement fort brillant sur lequel étoit écrit en plusieurs endroits, *Qui est semblable à Dieu*; il tenoit dans sa main gauche une balance dans un bassin dans laquelle il y avoit des fumées qui s'évaporoient, & dans l'autre bassin on y lisoit ces paroles; *Parlez au cœur de Jerusalem, & lui dites que ses maux sont finis, que ses iniquités lui sont pardonnées, & qu'elle a reçu de la main du Seigneur une double grace pour l'expiation de tous ses péchés.* De sa main droite il lançoit trois fleches, au bout desquelles étoient écrits ces mots, *Impieté*, *Impureté*, *défaut de Charité.* Comme elle continuoit sa priére avec beaucoup de persévérance, & qu'elle s'efforçoit d'opposer à Dieu un mur qui arrêtât les traits de sa colére. Elle vit sortir de la bouche de l'Ange, ces paroles, *On ne se moque pas de Dieu*; Et quoiqu'elle fut effrayée de voir le Seigneur extrêmement irrité, elle ne cessa point pourtant de lui de-

mander avec ardeur la grace de cette Colonie, qu'elle voyoit à la veille d'être renversée.

Une autre personne d'une grande vertu, suppliant aussi la divine Majesté avec beaucoup de confiance d'appaiser son courroux contre ce pauvre pays; & insistant humblement & fortement sur cette demande, vit tout-à-coup sa chambre remplie d'une grande lumiére, & se trouvant comme environnée des plus beaux rayons du soleil, elle apperçut des hommes dont les yeux étoient étincelans & entendoit plusieurs voix, qui disoient, *Que ferai-je, Seigneur, sur quelle tête frapperai-je?* Elle n'entendit point la réponse, mais une confusion de cris & de gemissemens s'éleverent qui la saisirent d'effroi.

Malgré la crainte dont tous les cœurs étoient remplis pendant ce tems de tristesse, on remarqua bien que Dieu vouloit seulement châtier le Canada, puisqu'il le protegea d'une maniére si spéciale, que dans tous les bouleversemens qui se firent, il ne perdit pas un seul enfant.

Ce qui doit paroître étonnant, c'est l'étendue de ce pays qui s'est senti de ce tremblement de terre; car depuis l'Isle Percée qui est à l'embouchure du fleuve

Saint Laurens, l'Acadie, la Nouvelle Angleterre; & depuis Montreal jusqu'aux nations d'enhaut dont nous avons connoiſſance, tous eurent part à nos frayeurs, & dans le même moment ſelon la ſupputation des plus habiles, deux cens lieues de largeur qui font vingt mille lieues de terrein en ſuperficie, tremblerent tout à la fois dans un même jour & à la même heure.

Les Sauvages n'en ſurent pas moins allarmés que les François, & dans leur étonnement n'ayant jamais rien vû de ſemblable; ils crûrent que c'étoit les ames de leurs ancêtres qui revenoient prendre poſſeſſion de leurs terres, & qu'ils alloient voir ſortir des tombeaux tous ceux qui les avoient précedés: c'eſt pourquoi, afin de ſe mettre en garde contre une armée qui ne paroiſſoit point encore, ils coururent aux armes, & pour effrayer ces reſſuſcités imaginaires, ils tiroient en l'air quantité de coups perdus.

Ce tremblement de terre produiſit pluſieurs bons effets, il remua les conſciences des pécheurs les plus endurcis, & les fit penſer ſerieuſément à leur ſalut; jamais il ne ſe fit de confeſſion plus ſincere, ni accompagnée de tant de marques d'une véritable contrition; tout prêchoit

la pénitence, chacun étoit pénetré de componction, & on ne songeoit qu'au jugement de Dieu, on s'y préparoit comme devant bien-tôt y comparoître, plusieurs communioient comme si ce devoit être la derniere fois de leur vie, & le tems du carême ne fut jamais passé plus saintement, parceque l'on se voyoit à chaque moment sur le point d'être abymé, & que l'épouvante générale faisoit rentrer tout le monde en soi-même.

Monseigneur l'Evêque qui étoit en France avoit été fort bien reçu à la Cour, où la reputation de Sa Sainteté le rendoit beaucoup plus considérable que la noblesse de sa naissance. Le Roi Louis XIV. lui accorda ce qu'il demanda, & voulut même qu'il nommât le Gouverneur que Sa Majesté devoit envoyer ici pour rélever Monsieur le Baron Davogour, Monseigneur l'Evêque s'en excusa long tems, mais les instances que le Roi lui fit sur cela, furent si pressantes, qu'enfin ce Prélat vaincu par les bontés d'un si grand monarque, choisit Monsieur le Chevalier de Mezi, duquel il espéroit avoir toute sorte de satisfaction; c'étoit un gentilhomme de ses amis qui avoit été fort débauché, mais qui s'étoit converti d'une maniére

éclatante, sa vertu étoit admirée de tous ceux qui le connoissoient, ce qu'on remarquoit le plus en lui, étoit une profonde humilité & une charité sans bornes, qui sans avoir égard à sa qualité lui faisoit rendre aux pauvres les plus bas services, jusqu'à les porter publiquement sur ses épaules dans les rues d'une grande ville; cette dévotion extraordinaire de Monsieur de Mezi, ne lui fournissoit point de quoi payer ses dettes, il crût même qu'elles pouvoient lui servir d'excuse pour refuser le Gouvernement de Quebec, & il en allegua plusieurs autres, qui redoublerent le desir qu'avoit Monseigneur l'Evêque, de le lui faire accepter, jugeant qu'il ne s'en défendoit que par modestie, il obtint du Roi de grosses gratifications, capables de liberer Monsieur de Mezi, afin de lever toutes les difficultés qu'il opposoit au voyage, & il s'embarqua avec lui fort content d'ammener un Gouverneur.

Le Prélat fit à son arrivée l'érection du Seminaire, qui ne fut pourtant uni à celui des missions étrangéres de la rue du Bac du fauxbourg Saint Germain de Paris, qu'en l'année 1646. L'érection du petit Seminaire ne se fit aussi que cinq ans après, en 1668.

Nous avions differé nos élections jusqu'au retour de Monseigneur, suivant ses ordres. Monsieur de Lauzon son grand Vicaire & Official vint y présider le 4. d'Octobre 1663. La Mere Marie Forestier de Saint Bonaventure fut élue Superieure, la Mere Jeanne Thomas Agnès de Saint Paul, Assistante, la Mere Marie-Catherine Simon de Saint Augustin, Hospitaliere, & la Mere Marie-Catherine le Contre de Saint Agnès, Dépositaire; ces deux dernieres furent aussi choisies pour Discretes.

Ces mêmes Officieres furent confirmées dans leur employ l'année suivante sous le bon plaisir de Monseigneur. Monsieur de Lauzon fut établi notre Superieur le 15. de Juillet 1664.

La foi faisoit tous les jours de nouveaux progrès parmi les Heurons & les Algonquins, c'étoit presque les seules nations de ces Contrées, où la Religion Chrétienne fut connue & professée. Les présens que plusieurs personnes de France envoyoient pour les Sauvages convertis, leur donnoient autant d'admiration que de reconnoissance, ils s'étonnoient que de gens de condition dont on leur contoit la vertu, pensassent à eux, & leur fissent du bien de si loin: ce n'est pas que les Sauvages estiment

les étrangers, au contraire, ils croyent toutes les nations au deſſous de la leur; mais comme ils aimoient à recevoir, ils étoient touchés de la bonté des Européens, & quand ils en demandoient la cauſe, & qu'on leur diſoit que tous les Chrétiens ſe devoient aimer comme freres, & que c'étoit dans cette conſidération qu'on les aſſiſtoit, cela leur donnoit une haute idée de la foi.

Un Capitaine Heuron diſoit là deſſus à un Miſſionnaire qu'il n'avoit pas crû, qu'il y eut en un monde des hommes ſi bons, que d'envoyer des préſens à ceux qu'ils n'ont jamais vûs, & qu'il falloit que la priere & la foi euſſent une étrange force, pour de pluſieurs nations, n'en faire qu'une; il ajoutoit que depuis qu'il étoit baptiſé, il lui ſembloit qu'il s'étoit acquis une grande parenté, que quand il entroit dans l'Egliſe des François, il croyoit que tous ceux qu'il y voyoit étoient ſes parens, & que ſi les Iroquois étoient baptiſés, il les regarderoit comme ſes proches, parce qu'ils ne ſeroient plus méchants.

Un autre diſoit à un Jeſuite, puiſque tu ſçais peindre la parole, & que ces perſonnes d'importance qui ſont au delà du grand lac, entendent des yeux (c'eſt à-dire, puiſque tu ſçais écrire & qu'elles

ſçavent lire) dis leur que nous croyons en Dieu, que nous le prions comme eux & pour eux.

Les femmes montroient auſſi beaucoup d'eſtime pour la Religion, elles concevoient fort bien ce qu'on leur en diſoit ; & en avoient des ſentimens de Dieu très-élevés, elles s'exprimoient avec une ſimplicité charmante pour s'inſtruire de la maniére dont elles devoient s'acquitter de leurs devoirs, & pour s'aſſurer dans les pratiques de piété qui leur étoit inſpirées. Une Sauvageſſe demandoit un jour ſi la priere qu'elle faiſoit étoit bonne, car diſoit-elle, je ne l'ai appriſe de perſonne ; quand je couche ma petite fille dans ſon berceau, je fais le ſigne de la croix ſur elle, & j'adreſſe ces paroles à celui qui a tout fait ; ma petite fille dit par ma bouche & par mon cœur, puiſqu'elle ne ſçauroit encore parler, c'eſt toi qui m'as donné la vie, conſerve la moi, éloigne de moi le méchant Manitou, quand je ſerai grande, je croirai en toi, je t'aimerai, je t'obéirai ; voilà ce que t'a dit ma fille par la bouche de ſa mere, fais moi la grace de lui apprendre à te le dire par la ſienne quelquefois.

Une autre bonne Heuronne avoit cou-

tume quand elle allaitoit son enfant, d'adresser cette priere au Saint Enfant Jesus, Ah Seigneur! que je me fusse estimée heureuse, si pendant votre enfance la Très-Sainte Vierge m'eût permis de vous allaiter quelques goutes de mon lait? mais puisque je n'ai pas eu le bonheur de me trouver au monde pour lors, & de vous rendre ce petit service, je vous le veux rendre au moins en la présence de mon fils, car vous avez dit que ce qu'on fairoit au moindre des votres, vous le regarderiés comme fait à vous-même, elle s'entretenoit aussi avec Notre-Seigneur, d'une maniere si tendre & si familiere, qu'elle en avoit du scrupule, cette dévotion l'inquietoit, parce qu'elle s'estimoit trop méprisable pour agir avec tant de privauté, il fallut fortifier son humilité pour la faire continuer cette innocente pratique.

Une femme de la même Nation étoit si pénétrée des verités de l'Evangile, que lorsque son fils âgé seulement de trois ans, revenoit de sa cabanne en pleurant, & en se plaignant d'avoir été battu par ses petits compagnons, bien loin d'essuyer ses larmes en le flattant comme les autres meres, elle lui apprenoit à offrir à Dieu ses petites souffrances, & lui disoit avec beaucoup de tendresse, tu pleu-

re, au lieu d'offrir à Dieu la douleur que tu ſens, viens vite te mettre à genoux, fais une offrande à Dieu de ton mal, prie pour ceux qui t'ont bleſſé, afin qu'ils ne faſſent plus de mal aux autres. Ce pauvre petit s'agenouilloit & repetoit ce que ſa mere lui enſeignoit, & après la priere il étoit tout gueri & conſolé.

Le Pere Superieur demanda un jour à une troupe de Heuronnes Chrétiennes, ſi elles pouvoient bien aimer des perſonnes qu'elles n'avoient jamais vûes, parlant de quelques Dames de France qui leur avoient envoyé des préſens, une d'entre elles répondit fort ſpirituellement, pourquoi non, mon Pere, nous aimons bien Dieu que nous ne voyons pas, les perſonnes dont vous nous parlés nous aiment auſſi ſans nous avoir vûes & ſans que rien puiſſe les y engager, & nous voyons les aumônes qu'elles nous envoyent, qui nous font ſouvenir continuellement de l'obligation que nous leur avons.

Elles s'entretenoient toujours de bons diſcours, & parloient quelquefois de la ſainteté de l'état Religieux dont elles faiſoient beaucoup d'eſtime, le regardant comme infiniment élevé au-deſſus des autres conditions, par rapport à la perfection à laquelle il engage; elles diſoient

en général des Meres Urſulines & des filles vierges, ſont ſi parfaitement à Dieu, qu'elles n'ont point d'autres volontés que la ſienne, la ſanté ou la maladie, la vie & la mort, tout leur eſt indifferend, elles ſouffrent patiamment, & ſe rendent en toutes choſes très-agréables à Dieu, elles ſçavent le chemin du Ciel : il n'en eſt pas de même de nous ; nous n'avons pas encore de bons yeux ; nous ne connoiſſons pas tout ce qu'il faut faire ; nous ne ſçavons pas, comme elles, ce qu'il faut dire à Dieu, & de quelle maniere il faut lui parler.

Ces bonnes Chrétiennes s'employoient auſſi à ramener les libertins de leur Nation, elles faiſoient tous leurs efforts pour leur faire embraſſer la foy, & leur parloient avec beaucoup de force & de zéle, elles louoient ſur-tout la charité des Miſſionnaires & des Religieuſes, & la regardoient comme une preuve certaine des verités qu'on leur prêchoit, elles contribuoient quelquefois à la converſion de leur compatriote ; mais il y en avoit parmi eux d'entêtés qui ne ſe rendoient à rien, & qui ſe moquoient même de tout ce qu'on pouvoit leur dire pour les gagner ; un de ceux-là fut amené dans notre Hôpital où il n'étoit jamais entré, il avoit une dangereuſe

blessure qui fut la cause de son bonheur, c'étoit un endurci & un opiniâtre, qui vivoit dans un grand libertinage, rien ne faisoit impression sur son esprit, & toutes les exhortations avoient été inutiles, il faisoit gloire de paroître très-éloigné de la foy ; il fut extrêmement surpris du secours qu'il trouva chez nous, & bien plus encore de la douceur, de la modestie, & de la charité avec laquelle on le servoit ; il nous examinoit avec beaucoup de curiosité, & repétoit sans cesse ces paroles : mais que prétendent ces filles, qu'attendent-elles de ces malades qui n'ont rien, elles donnent leurs vivres & leurs travaux avec tant de bonté, & on ne leur donne rien, il faut bien qu'elles espérent d'autres biens après cette vie. Ces pensées & ces reflexions amolirent ce cœur de fer qui se rendit ; & s'étant fait bon Chrétien, il fit voir que la charité est un excellent prédicateur : à ce sujet je rapporterai les services que deux François qui sortoient du pays des Iroquois, reçurent d'une Sauvagesse qui vouloit imiter les Hospitalieres qu'elle avoit vûes dans sa jeunesse. Mais il faut dire quelque chose des avantures de ces deux prisonniers, pour faire voir combien cette rencontre leur fut utile & agréable.

Deux ſoldats avoient été pris des Iroquois en 1662. proche les trois Rivieres, & par les bontés de la Mere de Dieu, ils furent préſervés pluſieurs fois de la mort, & tirés d'entre les mains de leurs ennemis, l'un avoit été guéri par les Barbares d'une playe mortelle qu'il reçut en ſe défendant, il lui étoit entré une balle dans le corps qui l'avoit percé d'outre en outre, les Iroquois ſonderent la playe, & ayant trouvé l'endroit où la balle s'étoit arrêtée, ils y firent une inciſion, & la tirerent avec une adreſſe admirable, & par une cruelle miſericorde ils le penſerent & le traiterent avec tant de ſoin, qu'enfin ils lui rendirent la ſanté, mais ce n'étoit que pour mieux ſatisfaire leur rage dans leur pays, où ils ne furent pas plûtôt rendus, que ceux qu'ils y avoient laiſſés vinrent au-devant d'eux à l'entrée du Village armés de batons, & ſe rangeant en haye des deux côtés du chemin, on fit paſſer par le milieu nos deux François tous nuds, ſur qui on déchargea tant de batonades, qu'ils tomberent preſque morts à quelque pas de-là. Le ſoir de ce même jour un Heuron Chrétien, captif chez les Iroquois, qui avoit ſouffert un pareil traitement les années précedentes, s'approcha des François, & leur dit avec beaucoup d'onction qu'ils

eussent du courage, & qu'ils employassent à prier Dieu le peu de tems qu'il leur restoit à vivre, que le lendemain ils devoient être brûlés dès la pointe du jour, qu'ils seroient bien-tôt quittes des maux de ce monde, & que la recompense qu'ils recevroient du Maître de nos vies ne finiroit jamais, qu'il les prioit de se souvenir de lui quand ils seroient au Ciel : cette petite exhortation les fortifia, ils eurent beaucoup de joye d'avoir trouvé dans le centre de la Barbarie un si bon Chrétien, dont les paroles, comme autant de traits embrasés, leur avoit inspiré un ardent désir de souffrir, ils s'encouragerent l'un l'autre, & s'animerent par des motifs de foy & d'espérance, à supporter pour l'amour de Dieu tous les tourmens dont ils étoient menacés dans ces heureuses dispositions, ils s'étonnoient de ce que le jour avançoit sans qu'ils entendissent parler de rien, la cause de ce retardement étoit qu'un Ambassadeur nouvellement arrivé de Donontagué, demandoit aux anciens de la Nation les deux François prisonniers, pour aider à conclure un accommodement qu'il vouloit faire avec les François ; on lui accorda ce qu'il souhaitoit, les deux François furent appellés, & au lieu d'entendre leur condamnation comme ils

s'y attendoient, ils apprirent qu'on leur donnoit la vie, on les livra à l'Ambassadeur qui les avoit demandés, qui se chargea de les conduire en secret à Onontagué ; cela leur parut si surprenant, qu'ils avoient peine à croire ce qu'ils voyoient, ils en remercierent N.Seigneur & sa sainte Mere de tout leur cœur, & cette faveur rendit leur confiance plus assurée, ainsi ils se flatterent d'être bien-tôt en liberté ; mais un Iroquois fâché de ce qu'on lui ôtoit la satisfaction de les faire souffrir, les poursuivit la hache à la main sans que personne s'opposât à son insolence, les anciens Capitaines n'osoient lui rien dire, il n'y eut qu'une bonne Heuronne Chrétienne, qui, toute captive qu'elle étoit, les sauva & s'exposa par là à se faire casser la tête si elle eût été découverte, elle les cacha dans des écorces, dans sa cabanne, pendant plusieurs jours avec leur guide à l'insçu de ce furieux, & ne les laissa aller que quand elle crut le danger passé, ils se mirent en chemin fort joyeux, quoique tous moulus de coups & chargés de playes, & marcherent paisiblement quelques jours ; mais un autre accident les troubla beaucoup, le Sauvage qui les conduisoit s'avisa de les craindre parce qu'ils étoient deux, & s'imaginant que ces Fran-

çois pourroient bien attenter sur sa vie, il fut saisi d'une si grande terreur, qu'il les quitta pendant qu'ils dormoient, ce qui les surprit & les affligea sensiblement lorsqu'ils s'éveillerent, ils ne sçavoient de quel côté tourner, ils n'avoient ni armes, ni vivres, la saison étoit froide, c'étoit au mois de Novembre, ils ne pouvoient faire de feu, leur recours ordinaire étoit la Très-Sainte Vierge, ils s'adresserent donc à elle, & la prierent d'achever ce qu'elle avoit si bien commencé. Après leur priere ils marcherent sans sçavoir où ils alloient, avec des peines incroyables qui redoublerent, quand ils se virent aux portes d'un Village Donneyout, qui étoient les plus cruels bourreaux des François, ils éleverent encore leur cœur vers la Mere de Dieu, & elle leur inspira de se jetter promptement dans une cabanne abandonnée qui se trouvoit seule hors du Village afin de s'y trouver cachés, ils y entrerent à la hâte, & ne fureut pas peu surpris d'y trouver une femme; mais leur étonnement fut bien plus grand, lorsqu'ils l'entendirent leur parler François; elle les invita d'entrer, leur fit bon accueil, alluma du feu, leur présenta à manger, nettoya leurs playes qui n'avoient point été pensées, elle alla même chercher des racines

racines médicinales, & en fit des appareils qu'elle leur appliqua ; enfin, elle n'omit rien de tout ce qu'auroit pû faire un ſçavant & charitable Chirurgien, nos pelerins ne doutoient point que ce ne fût un Ange qui leur avoit été envoyé par leur puiſſante liberatrice, & ils l'avoient toujours crû, ſi elle-même ne les en eût diſſuadés, en leur diſant qu'elle ſe nommoit Marguerite, qu'elle étoit connue des Robbes Noires, par qui elle avoit été baptiſée, qu'elle avoit été élevée chez les ſaintes filles les Urſulines à Quebec, & que malgré ſa captivité elle ne quitteroit jamais la foy qu'elles lui avoient inſpiré, qu'il étoit bien juſte qu'elle conſolât les François, puiſqu'elle avoit été ſi bien traitée parmi eux, qu'il n'y avoit point de ſervices que ces bonnes Religieuſes ne lui euſſent rendus, elle en racontoit les plus petites circonſtances, & ajoutoit en les penſant, qu'elle s'employoit de grand cœur à les ſoulager, à l'exemple des Saintes filles Blanches qu'elle avoit vû ſervir les malades avec tant de charité, (parlant des Hoſpitalieres.) Qu'elle s'eſtimoit heureuſe de les imiter, qu'elle voudroit avoir les diſpoſitions avec leſquelles ces vierges, aſſiſtoient le prochain, que le ſouvenir de leur vertu la ſoutenoit dans notre ſainte

Religion ; enfin, cette femme ne se lassoit point de faire l'éloge des Religieuses, & nos soldats l'écoutoient avec beaucoup de plaisir & d'admiration, quoique ce ne fût pas sans crainte ; en effet, on avoit appris dans le Village que deux François étoient entrés dans la cabanne de Marguerite, quantité de Sauvages vinrent les demander avec un grand bruit qui les allarma extrêmement ; mais comme leur confiance en la Mere de bonté ne s'affoiblit point, elles les preserva de tous les dangers qui les menaçoient ; car contre toutes les coûtumes de ces barbares, nos fugitifs furentreçus paisiblement dans le bourg où on les conduisit ; ce qui ne s'étoit jamais vû à l'égard d'aucun François captif, & parce que ceux-ci étoient si épuisés qu'ils n'avoient pas la force de poursuivre leur chemin, la Providence permit qu'une vieille Iroquoise demanda à les loger, elle prit soin de les vêtir, de les penser, & de les nourrir abondamment jusqu'à ce qu'ils fussent en état de continuer leur voyage, pour lequel elle leur fournit les provisions nécessaires ; & après bien des caresses elle fut les conduire bien loin hors du Village, ils allerent à Onontaqué, où ils trouverent plusieurs François tirés comme eux de chez les Iro-

quois qui furent amenés à Montreal par ce fameux Chef nommé Garacontié, dont nous avons déja parlé en 1661. qui passoit pour le pere & le protecteur des François captifs, il les rendit à Monsieur le Chevalier de Mezi, qui étoit pour lors à Ville-Marie.

Un autre François se tira des mains des Iroquois par un artifice assez plaisant, voyant que ces barbares le gardoient de si près, qu'il lui étoit impossible de s'échapper sans s'exposer à un plus grand danger, s'il étoit repris en fuyant, il s'avisa de leur dire par un Interprête, que s'ils ne le laissoient point aller il brûleroit tous les lacs & toutes les rivieres de leur pays, qu'ils n'auroient plus de poisson, & qu'ils ne pourroient plus aller en canot : les Sauvages écouterent cela en riant, & répondirent qu'ils n'étoient pas si faciles à tromper, qu'ils sçavoient bien que l'eau étoit incombustible, le François continua d'assurer qu'il avoit un secret infaillible pour la faire brûler, & qu'il leur en montreroit l'épreuve quand ils voudroient ; ils le prirent au mot, & lui s'étant saisi d'une très-petite chaudiere de cuivre qui servoit de tasse à toute la cabanne où il demeuroit, s'en alla à la riviere pour chercher de l'eau, mais au lieu d'en puiser, il versa dans cette

chaudiere un peu d'eau-de-vie qu'il avoit adroitement conservé, & dont les Iroquois ne connoissoient point la vertu, il revint promptement, se mit dans une belle place, fit des mines & des contorsions horribles pour faire croire aux sauvages qui le gardoient qu'il y avoit bien du mystére, & après avoir dit plusieurs paroles d'une prononciation rude & d'un ton fort élevé, il mit le feu à l'eau-de-vie qui brûla aussi-tôt & assez long-tems, pour que tout le Village s'assemblât, afin d'être témoins de cette merveille; cela mit les Iroquois dans un étonnement non pareil, ils craignirent que cet homme ne dessechât effectivement tout leur pays; & pour se garantir d'un tel malheur ils le renvoyerent bien vite, le chargerent de vivres, & s'estimerent heureux d'avoir bani de chez eux un si grand Sorcier.

Dès le commencement de l'année 1664. la Mere Marie Forestier de Saint Bonaventure notre Superieure, ayant très-sagement jugé que l'augmentation considerable des malades que nous recevions dans notre Hôtel-Dieu, dont le nombre se monta en cette année à 4400. journées, nous obligeoit à une dépense à laquelle le revenu de notre Fondation ne pouvoit pas suffire, quoique nous y

fissions passer aussi les dots de nos Religieuses, & quelques dettes où nous nous engagions, ruineroient en peu de tems notre Communauté & notre Hôpital, nous proposa dans une assemblée Capitulaire, qu'elle croyoit expédient pour conserver cette Maison, de faire la separation du bien des pauvres d'avec celui de la Communauté, afin que se reglant à l'avenir sur ce que l'on auroit à dépenser pour les Religieuses & pour l'Hôpital, on pût mettre des bornes aux grands frais que nous faisions. Nous goutâmes toutes ses sentimens, & nous conclûmes qu'il falloit présenter Requête à Monseigneur l'Evêque, pour proceder avec toutes les formalités requises. Dès le même jour on travailla à en dresser les articles, & à exprimer les conditions auxquelles nous demandions cette separation, la Requête fut présentée le 21. de Janvier au nom de la Superieure & de toute la Communauté.

Vû & consideré que le nombre des pauvres malades va croissant tous les jours, & que les dépenses se multiplient, ce qui auroit même déja endetté leur Maison en de notables sommes, il vous plaise ordonner qu'il soit fait au plûtôt distinction & separation de tous les biens situés tant en France qu'en ce pays ap-

partenans audit Monastére, afin que dorenavant distinction étant faite, & sçachant ce qu'elles auront à dépenser, pour les pauvres malades, l'on puisse par ce moyen remedier & obvier aux inconveniens susdits, à condition néanmoins que lesdites Religieuses Hospitalieres demeureront administratrices dudit bien, dont distinction sera faite, & qu'elles ne pourront être obligées d'en rendre aucun compte, sinon à leur Superieur, tout ainsi que si la susdite distinction n'avoit point été faite, sans quoi elles n'auroient fait la présente Requête, ni consenti à la susdite distinction, ce qu'elles déclarent & demandent toutes unanimement.

Monseigneur l'Evêque accueillit notre Requête & y répondit en ces termes : Après avoir murement examiné toutes les charges, fonds & revenus dudit Monastére, & trouvé qu'il s'étoit endetté en de notables sommes, par la trop grande dépense qui se faisoit pour subvenir aux pauvres dont il auroit été chargé depuis quelques années, & ensuite alloit se ruîner : Nous voulant obvier à ce mal, avons agréé & agréons la distinction du bien que les Religieuses nous auroient demandé, à la charge d'en avoir le gouvernement & en demeurer administratrices comme ci-devant. A ces causes, du

consentement desdites Religieuses qui ont souscrit au présent Acte, ordonnons qu'au plûtôt sera fait distinction & separation de tous les fonds & revenus dudit Monastére, situés tant en France qu'en ce pays, pour être dès-à-présent, & pour toujours distingués & separés ; sçavoir, un tiers pour être employé pour les pauvres, & les deux autres tiers pour la Communauté desdites Religieuses: enjoignons auxdites Religieuses de n'employer dorenavant pour lesdits pauvres que le revenu du susdit tiers : commettons le sieur de Charny notre Grand-Vicaire & Official, avec le sieur du Dodoustyt, Prêtre, lesquels après avoir fait distinction de tout le bien dudit Monastére en général, metront les effets provenans dudit tiers des pauvres, entre les mains de la Mere Marie-René de la Nativité, que nous constituons pour être leur Dépositaire pour cette année seulement, nous reservant & à nos Successeurs l'élection de cet Office, bien entendu néanmoins que ladite Dépositaire sera en tout & par tout sous l'obéissance & direction de la Superieure, demeurant & restant ledit Monastére dans l'administration & gouvernement dudit tiers, comme il l'auroit été ci-devant du total, avant que la présente distinction & separation fût faite, lequel présent

Reglement, voulons être insinué dans le Livre des Actes Capitulaires dudit Monastére. Donné à Quebec, dans notre demeure ordinaire le 25. Janvier 1664. ceci fut signé de Mgr. l'Evêque & de son Sécretaire, de la Mere Marie Forestier de S. Bonaventure Superieure, & de toutes les Professes de la Communauté.

Messieurs de Charny & de Dodouslyt s'acquitterent de leur commission, nous fimes un état que nous envoyâmes avec la copie de notre Requête & la réponse de l'Evêque à Madame la Duchesse d'Aiguillon, qui approuva & ratifia tout ce qui s'étoit fait, voulant sur-tout que nous fussions directrices & administratrices du bien des pauvres, comme elle nous en avoit donné les Lettres confirmées par le Roi dès les premiers Contrats de cette Fondation, nous en reçûmes les assurances l'année suivante.

Nos Meres de Dieppe nous envoyerent en ce tems une copie de la Bulle de N. S. P. le Pape Alexandre VII par laquelle il approuve notre Congregation de la Misericorde de Jesus, elle est datée du 19. Juillet 1664.

Nous avons dit au commencement de ce livre que Madame la Duchesse d'Aiguillon s'étoit adressée aux Hospitalieres de Dieppe nouvellement reformées,

mées, pour avoir des Sujets propres à venir en Canada établir l'Hôtel-Dieu; il est bon de sçavoir que cette Reforme ne se fit pas pour remedier à leur dereglement, au contraire, ce fut pour accomplir le désir qu'elles avoient de vivre dans une plus grande perfection, c'étoit une assemblée de filles pieuses & charitables qui s'occupoient à secourir les pauvres malades dans tous les quartiers de la Ville; elles en avoient aussi beaucoup chez elles, qu'elles servoient avec une grande ferveur, depuis un si long-tems que l'on ignore l'origine de leur Maison qui avoit cependant le titre d'Hôtel-Dieu; mais il est certain qu'elles étoient déja en Communauté dès l'année 1250. & qu'elles faisoient dès-lors profession solemnelle des vœux de religion, & de servir les pauvres sous la Regle de Saint Augustin. En 1562. les Calvinistes surprirent la Ville de Dieppe, la saccagerent & la brûlerent, les papiers de l'Hôtel-Dieu furent consumés, les Religieuses protegées par la Reine Mere Catherine de Medicis, Regente pendant la minorité de Charles IX. furent remises l'année suivante en possession de leurs biens, & reprirent leurs fonctions de charité; elles conserverent avec un singulier respect la précieuse Relique du glorieux

Martyr Saint Bazile, qui avoit été ſauvé miraculeuſement de l'impiété ſacrilege des ennemis de Dieu & de ſon Egliſe.

En 1609. le Cardinal de Joyeuſe établit par Conſtitution la triennalité des Superieures audit Monaſtere ; & enfin, en 1625. elles obtinrent la permiſſion de vivre en clôture & dans une parfaite regularité, on fit venir des Religieuſes du Prieuré Royal de Pontoiſe, qui leur apprirent le voyage des Maiſons cloîtrées. Juſques-là elles avoient été vêtues de noir, mais elles prirent avec la reforme l'habit blanc comme les Hoſpitalieres de Pontoiſe, qui, depuis ce tems-là, ont toujours eu liaiſon avec toutes les Communautés de notre Ordre, on dreſſa des Conſtitutions & des Reglemens, qui leur furent donnés par Monſeigneur l'Archevêque de Rouën, & elles les pratiquerent avec tant d'édification, qu'en très-peu d'années elles virent notre Inſtitution s'augmenter conſiderablement ; il y en avoit dès l'an 1664. douze Maiſons, entre leſquelles celle-ci eſt la troiſiéme, aujourd'hui on en compte juſqu'à vingt.

Il parut ici en 1665. une comette qui ſe montra aſſez long-tems aux environs de Quebec, elle changeoit ſouvent de figure, elle avoit quelquefois une queue qui alloit preſque juſqu'à la pointe de

Levi ; d'autre fois elle étoit toute chevelue : on en vit encore une ſi differente de celle-ci, qu'on jugea que ce n'étoit pas la même, chacun raiſonnoit diverſement ſur ces ſignes céleſtes, les uns craignoient que ce ne fût un préſage de quelque grand malheur, d'autres le regardoient comme une choſe indifferente : pluſieurs s'en allarmerent beaucoup, par cequ'on entendoit auſſi des bruits ſouterrains qui portoient l'effroi par tout, il s'en falloit bien cependant qu'ils approchaſſent de ce que nous avions vû & entendu en 1663.

Le 7. de Mai 1665. mourut Monſieur le Chevalier Auguſtin de Mezi, Gouverneur Général de la nouvelle France, ſon humilité & ſa charité pour les pauvres lui fit déſirer d'être enterré avec eux dans notre cimetiere, il donna pour ſon inhumation 300. liv. à l'Hôpital : ſes intentions furent ſuivies, on éleva ſur ſa foſſe une grande croix qui ſubſiſte encore, nous avions déja parlé des vertus de Monſieur de Mezi, de ſes liaiſons avec Monſeigneur l'Evêque, & de la ſatisfaction du Prélat quand il l'eut obtenu pour Gouverneur ; mais par je ne ſçai quelle fatalité il ne fut pas long-tems à ſe repentir de ſon choix, il reçut de ſon ami les plus grands affrons, il le trouva op-

posé à toutes ses vûes, & l'auteur ou le fauteur de la plûpart des troubles; mais enfin, par la grace de Dieu une sincere pénitence termina fort chrétiennement sa vie. C'est lui dont il est parlé dans la vie de la Mere Catherine de Saint Augustin, à qui Dieu donna bien des connoissances extraordinaires sur cette ame, *L. 4. c. 6.*

Le 12. d'Août de la même année, Madame Marie-Magdelaine Giffart, femme de Monsieur de Laferté, Conseiller au Conseil Souverain de Quebec, mourut, & voulut aussi par amour pour les pauvres être enterrée dans leur cimetiere.

Quoique le pays devint tous les ans plus considerable par la multiplication des habitans, c'étoit cependant si peu de chose qu'on ne comptoit dans Quebec que 70. maisons; mais le Roi qui vouloit en faire une des plus belles Colonies n'épargna rien pour rendre le Canada florissant, il choisit pour le gouverner des personnes d'un merite très-distingué & d'une capacité reconnue, il envoya cette année un Vice-Roi, un Gouverneur Général, un Intendant, le Regiment de Carignan composé de braves soldats & de 60. ou 80. Officiers, leur arrivée causa une joye égale à l'étonnement où l'on étoit de voir leur magni-

ficence. M. le Marquis de Tracy qui avoit le titre de Vice-Roi, & la commiſſion de viſiter toutes les Colonies de l'Amerique méridionale, ne ſejourna qu'une année dans la nouvelle France, le Roi lui avoit donné quatre Compagnies d'Infanterie, & voulut que ſes Gardes portaſſent les mêmes couleurs que ceux de Sa Majeſté, & lui fit équiper pluſieurs gros navires chargés de vivres, de munitions de guerre, de gens propres à cultiver la terre, de pluſieurs artiſans, & de tout ce qui étoit néceſſaire pour une importante expédition. Il s'embarqua dès l'année 1664. ſur le Brezé, ſuivi de quantité de Nobleſſes & de vaiſſeaux bien armés, il fut reçu comme un Prince par tout où il paſſa; & ayant été à Cayenne, qu'il fit rentrer dans l'obéiſſance du Roi, dont les Hollandois l'avoient retirée, il y laiſſa Monſieur de la Barre Gouverneur, ſelon les ordres du Roi; il paſſa par toutes les Villes Françoiſes, & vint enfin en Canada après avoir franchi tous les dangers d'une pénible navigation, par des routes, où pas un gros vaiſſeau n'avoit encore oſé paſſer; il trouva à l'Iſle Percée deux navires qui portoient une partie des Troupes du Regiment de Carignan dont il étoit en peine.

Les Pilotes du Breſé n'oſant riſquer un

vaiſſeau ſi conſiderable dans le Fleuve Saint-Laurent, & croyant arriver plûtôt & plus heureuſement dans des bâtimens plus légers, firent trouver bon à M. de Tracy de décharger ce gros navire ſur deux petits vaiſſeaux, ils ne laiſſerent pas d'être un mois entier dans notre riviere, & ne pûrent arriver à cette rade que le dernier jour de Juin ; on s'étoit diſpoſé à Quebec à lui faire la plus magnifique reception qui fût poſſible, mais M. de Tracy refuſa tous ces honneurs, & ſe contenta des cris de joye qui l'accompagnerent depuis ſa ſortie du vaiſſeau juſqu'à l'Egliſe où le ſon des cloches l'invitoit, & où Monſeigneur Laval l'attendoit vêtu Pontificalement, & accompagné de ſon Clergé, après l'avoir ſalué & lui avoir préſenté de l'eau-benite & la croix, il le mena proche du Chœur à la place qu'on lui avoit préparée ſur un Prie-Dieu ; mais M. de Tracy, quoique malade & affoibli de la fiévre, ſe mit à genoux ſur le pavé ſans vouloir même ſe ſervir du carreau qui lui fut offert ; on chanta le *Te Deum*, & Monſeigneur reconduiſit M. de Tracy juſqu'à la porte dans le même ordre, & avec les mêmes honneurs qu'il l'avoit reçu, le Vice-Roi ne marchoit jamais ſans être précedé de vingt-quatre Gar-

des & de quatre Pages, ſuivi de ſix Laquais, & environné d'un grand nombre d'Officiers richement vêtus, il étoit de plus toujours accompagné d'un gentilhomme nommé Monſieur le Chevalier de Chaumont, qui depuis a été Ambaſſadeur de France à Siam.

Les Sauvages vinrent de toutes les Nations amies des François pour haranguer M. le Marquis de Tracy, & lui témoigner qu'ils le regardoient comme leur protecteur, & le vengeur des inſultes & des cruautés qu'ils recevoient tous les jours des Iroquois; les Heurons & les Algonquins parurent les plus empreſſés à lui faire leur cour, comme étant les plus maltraités de nos ennemis, ils l'aſſurerent qu'ils regardoient le Roi de France qu'ils nommoient le grand Monthia, comme le maître de toute la terre, qu'ils s'eſtimoient heureux d'être ſes fidéles ſujets, & qu'ils eſpéroient de lui qu'étant ſon bras droit, il reſſuſciteroit leurs Nations & les affermiroit dans une paix durable; ils accompagnerent leurs complimens de préſens à leur maniere, qui furent liberalement recompenſés. M. de Tracy prenoit plaiſir aux diſcours des Sauvages, & trouvoit beaucoup de bon ſens dans leur harangue, & des expreſſions fortes & naïves qui le ſurpre-

noient ; il leur répondit fort obligeamment par un Interprête, & leur promit de les ſecourir de tout ſon pouvoir dès que les Troupes qu'il attendoit de France ſeroient arrivées ; il ne laiſſa pas de leur donner un certain nombre d'hommes avant que tout le Regiment fût ici, afin de commencer à conſtruire des Forts dans des endroits qui ſeroient trouvés convenables, en attendant qu'il pût ſe transporter lui-même ſur les lieux & mettre les Iroquois à la raiſon.

Quelques jours après l'Aſſomption trois navires vinrent moüiller devant Quebec, ils étoient chargés de bons effets, & portoient pluſieurs Compagnies, & à leur tête M. de Salieres Colonel du Regiment ; enfin, le 12. de Septembre la joye fut complette par l'arrivée de deux vaiſſeaux, dans l'un deſquels étoit Monſieur Courcelles, Gouverneur Général, & Monſieur Talon Intendant, & les dernieres Compagnies du Regiment de Carignan, un troiſiéme navire le ſuivit deux jours après ; de ſorte que cette Colonie ne s'étoit jamais vûe dans une ſi grande abondance, Monſieur le Marquis étoit parfaitement content, tout concouroit à le ſatisfaire, il ne cherchoit qu'à procurer à tout le monde les ſecours qu'on pouvoit eſpérer de lui ; il étoit ſer-

vi avec une grande ſplendeur, Monſieur de Courcelles avoit auſſi un magnifique équipage, & Monſieur Talon qui aimoit naturellement la gloire, n'oublioit rien de ce qu'il croyoit pouvoir faire honneur au Roi, dont il étoit un très-zélé ſujet : ces trois Meſſieurs étoient doués de toutes les qualités qu'on pût ſouhaiter, ils avoient tous trois une taille avantageuſe & un air de bonté qui leur attiroit le reſpect & l'amitié des peuples ; ils joignoient à cet extérieur prevenant, beaucoup d'eſprit, de douceur & de prudence, & s'accordoient parfaitement pour donner une haute idée de la puiſſance & de la Majeſté Royale ; ils chercherent tous les moyens propres à former ce pays, & y travaillerent avec une grande application : cette Colonie ſous leur ſage conduite, prit des accroiſſemens merveilleux, & ſelon les apparences on pouvoit eſpérer qu'elle deviendroit floriſſante, mais par des revers aſſés fréquens, elle eſt toujours demeurée pauvre.

La Mere Marie de Saint Bonaventure notre Superieure, n'avoit pas manqué d'écrire à ces Meſſieurs, avant qu'ils fuſſent debarqués, afin de les engager à proteger notre Hôtel-Dieu, & dès le jour que Monſieur Talon deſcendit à terre, il ſe fit conduire ici, ſans ſuite & fort ſim-

plement, il demanda la Mere Superieure sans dire qui il étoit, elle vint avec la Mere Marie de la Nativité, il les salua de la part de M. l'Intendant, feignant d'être son valet de chambre, & les assura que Monsieur Talon étoit très-disposé à leur faire tout le bien qui dépendroit de lui; comme il parloit admirablement bien, & qu'il assuroit fort hardiment tout ce qu'il disoit, la Mere de la Nativité qui avoit beaucoup de discernement, fit un signe à la Mere Superieure, & elle lui dit agréablement qu'elle ne pensoit pas se tromper en le croyant plus qu'il ne vouloit paroître, il lui demanda ce qu'elle voyoit en lui qui lui donnoit cette pensée, elle lui répondit qu'il y avoit dans son discours & dans sa physionomie quelque chose qui l'assuroit que c'étoit M. l'Intendant lui-même à qui elle avoit l'honneur de parler, il ne pût dissimuler plus long-tems la verité, ni cacher le plaisir que lui faisoit un compliment si juste & si obligeant, & conçut pour notre Communauté & en particulier pour la Mere de la Nativité, une estime & une affection dont nous avons ressenti les effets dans la suite.

Malgré la joye publique la Flotte dont l'Amiral se nommoit le Saint-Sebastien, se trouva si remplie de malades, qu'auf-

ſi-tôt que les vaiſſeaux eurent mouillé devant Quebec, on en deſcendit un ſi grand nombre, qu'il nous en vint dans un même jour 130. ce qui nous obligea de redoubler nos ſoins, leſquels par la miſericorde divine, furent ſuivis d'un grand ſuccès par l'impreſſion que fit dans les cœurs de ſes pauvres malades la charité, la ferveur & la patience des Religieuſes, dont les travaux continuels de nuit & de jour en mirent ſept à l'extrêmité: pluſieurs vertueuſes Dames de la Ville qui étoient venues dès le commencement nous aider à ſervir les malades, ſe rendirent encore plus aſſidues dans ce charitable emploi, quand elles virent que la moitié de nos Sœurs y avoient ſuccombé.

Le zéle infatigable de Monſieur de Lauzon, notre Superieur; des Ecclèſiaſtiques du Seminaire; & des Jeſuites, eut une telle bénédiction, qu'ils firent faire profeſſion de Foy à quinze Huguenots, ſi obſtinés & ſi entêtés de leur fauſſe Religion, que l'on croyoit impoſſible de les reduire, cependant ils furent ſi bien touchés & ſi parfaitement convertis, qu'ils cauſerent une édification admirable.

Nous regardâmes comme une eſpece de miracle ce qui arriva à un Heretique des plus opiniâtres, il avoit été pluſieurs

fois ſollicité de ſe convertir, mais il en devenoit plus entêté, & rebutant avec mépris & indignation toutes les charitables inſtances qu'on lui faiſoit, il proteſtoit par de nouveaux ſermens que jamais il ne quitteroit la Religion qu'il profeſſoit, & dans laquelle vivoient tous ſes parens, il tomba très-dangereuſement malade, & on nous l'apporta, nous fûmes ſenſiblement touchées de ſon état, nous fîmes pour lui beaucoup de priéres ſans ſuccès, juſqu'à ce que la Mere Marie-Catherine de Saint Auguſtin, s'aviſa de mêler à ſon inſçu dans ſon breuvage des os pulveriſés du Pere Jean de Brebœuf, brûlé très cruellement par les Iroquois, elle avoit ſouvent éprouvé la vertu de ces prétieuſes reliques; elle en eut encore en cette occaſion une nouvelle preuve, cet homme intraitable devint auſſi-tôt doux comme un Ange, pria qu'on l'inſtruiſit, embraſſa la Foy, & fit abjuration publiquement avec une ferveur admirable, enſorte qu'il s'étonnoit lui-même de ſon changement, Dieu voulut lui donner la ſanté du corps avec celle de l'ame, & il ſortit de l'Hôpital parfaitement guéri.

Un autre Heretique que l'on avoit commencé d'inſtruire dans le navire, fit une faute pour laquelle on le condam-

na à la cale, on lui déclara cependant qu'il ſeroit délivré de cette peine s'il vouloit ſe convertir, il répondit que ce motif de converſion étoit trop bas & trop intereſſé, qu'il vouloit recevoir ce châtiment puiſqu'il l'avoit merité, après quoi il aviſeroit à ce que Dieu lui inſpireroit touchant ſa Religion ; il le reçut en effet, & quelque-tems après il demanda d'être pleinement inſtruit, fit ſon abjuration, & étant du nombre des malades qui nous furent apportés, il mourut avec des ſentimens d'une très-rare dévotion, baiſant tendrement le Crucifix, & & s'entretenant avec N. S. juſqu'au dernier ſoupir, par de fréquens Actes d'Amour, de Contrition & de Foy, & dans une parfaite conformité & confiance en Dieu : il mourut 35. ſoldats de cette troupe, qui donnerent tous de grandes marques de prédeſtination, & Monſieur le Chevalier de Peguillon, néveu de Monſieur le Marechal de Saint Geran.

Les ſoins & la charité de M. Talon, notre nouvel Intendant, furent incomparables pendant que nous eûmes cette quantité de malades, il les viſitoit, les conſoloit, & veilloit lui-même ſur tous leurs beſoins, ſes grandes affaires ne l'ayant jamais diverti de ce ſaint exercice, qu'il pratiquoit autant que la provi-

dence lui en fournissoit les occasions: l'affection qu'il portoit aux pauvres comme membres de Jesus-Christ, & les grandes liberalités que nous en avions reçues, nous obligea à prier pour lui comme un de nos insignes bienfaiteurs, il ne manquoit pas un seul jour de visiter l'Hôpital avec une grande bonté, aussi le regardions-nous comme le pere des pauvres & le notre; il nous donnoit mille témoignages d'amitié, & recevoit avec complaisance toutes les marques de la confiance que nous avions en lui, se faisant un singulier plaisir de nous prévenir sur tout, & de surpasser même ce qu'il nous promettoit.

Monsieur le Marquis de Tracy, nous faisoit l'honneur de nous venir voir souvent dans l'Hôpital, & Monsieur de Courcelles aussi; de sorte que la salle étoit trop petite pour contenir tout leur suite, il en restoit une partie dehors, & quelquefois l'un des deux sortoit pour faire place à l'autre, il avoit une attention toute particuliere aux besoins des malades pour qu'ils ne souffrissent point de cette grande affluance de monde, toutes les Religieuses s'y appliquoient beaucoup, & leur modestie qui édifioit tous les Officiers, autant que leur charité leur attiroit le respect de toute cette noblesse.

Plusieurs Capitaines & autres Officiers du Regiment de Carignan, qui se sont établis en Canada, ont conservé jusqu'à la mort une estime & un attachement très-sincere pour notre Maison.

Le 9. de Novembre 1665. Monsieur de Lauzon présida à nos élections, où la Mere Catherine-Simon de Saint Augustin fut élûe Maîtresse des Novices, & la Mere Marie Boulié de la Nativité Dépositaire de la Communauté, la Mere Marie des Champs de Saint Joachim, fut mise Hospitaliere pour la quatriéme fois, les deux Discrettes furent les Meres Anne le Cointre de Saint Bernard, & Catherine Vironneau de Saint Joseph.

Monsieur le Marquis de Tracy partit dès le printems de l'année 1666. pour aller en personne chez les Iroquois avec le Regiment de Carignan, & le plus grand nombre des habitans du Canada qui se trouverent en état de combattre, on en laissa pour la culture des terres, afin que les travaux de la campagne se fissent pendant que l'on alloit travailler à établir la paix dans le pays, en humiliant ceux qui la troubloient & desoloient la Colonie.

La marche de cette année composée de bons soldats, de braves Officiers, d'une belle milice de Heurons & d'Algonquins,

& d'ailleurs bien munis de tout, allarma toutes les Nations Iroquoises. La terreur se repandit bien encore davantage quand ils virent trois de leurs Villages brûlés, les François saccagerent tout leur pays: ils perdirent beaucoup de leur fierté, & demanderent instamment la paix, on écouta leurs propositions, & après avoir pris toutes les mesures pour les contenir dans le devoir, on conclud la paix à des conditions qui leur étoient avantageuses aussi-bien qu'aux Sauvages amis des François.

Comme le principal dessein que l'on avoit en apprivoisant ces Barbares, étoit de leur faire embrasser la Foy, on profita de cette occasion pour leur donner des Missionnaires; & afin qu'ils y fussent reçus avec plus de consideration, Monsieur de Tracy les chargea de tous ses présens, ce fut les Peres Jacques Fremin, François Strupas, & Pierron, qui furent choisis pour succéder à ceux qui avoient tenté les premiers la conversion des Iroquois, & qui après leur avoir donné une teinture de l'Evangile, étoient morts dans les tourmens que ces inhumains leur avoient fait souffrir; c'est sans doute le sang de ces zélés Ministres qui attira tant de bénédictions du Ciel sur les travaux de leurs Confreres, ils eurent la consolation

lation de voir leurs prédications ſuivies du changement de quantité d'Iroquois. Les manieres des Miſſionnaires, leur douceur, leur charité, leur application à la priére, & leur vie pénitente, les mettoit dans l'admiration. La moiſſon devint ſi abondante, qu'ils appellerent de nouveaux ouvriers pour leur aider, trois Miſſionnaires ne ſuffiſant pas, il fallut l'année ſuivante en envoyer pluſieurs autres pour inſtruire les Sauvages qui vouloient ſe convertir, & pour entretenir la ferveur de ceux qui l'étoient déja; on établit cinq ou ſix Miſſions dans differentes Bourgades, pour ſoutenir ceux qui profeſſoient la Religion Chrétienne, parce que malgré tout le ſuccès, les Infidéles dont le nombre étoit beaucoup plus grand, perſécutoient les Chrétiens, & retenoient quantité de leurs compatriotes qui n'avoient pas le courage de renoncer à leurs ſuperſtitions, quoiqu'ils en connuſſent l'abus dans la crainte de s'expoſer aux railleries qu'ils entendoient faire de ceux qui les avoient quitté.

Dieu leur ouvrit un chemin pour faciliter leur converſion : la paix que l'on avoit fait avec les Iroquois donnoit la liberté à pluſieurs de venir chaſſer fort près des François, quelques-uns vinrent juſqu'à la prairie de la Magdelaine, où ils

trouverent des Jesuites qui leur parlerent du soin qu'ils devoient prendre de leur salut ; & ayant sçu que le principal obstacle qu'ils avoient à vaincre pour se faire Chrétiens étoit la censure de ceux qui ne vouloient pas changer de Religion, les Missionnaires leur proposerent de renoncer à leur Patrie , & les assurerent qu'ils trouveroient dans le voisinage des François leurs amis, plus d'avantages qu'ils n'en avoient dans leur pays, ils accepterent ce parti, & formerent la fameuse Mission de saint François Xavier, qui est présentement au Sault, elle devint fort nombreuse par le soin que prirent les Iroquois qui l'avoient habitée les premiers, d'engager les autres à suivre leur exemple, ils ne se contentoient pas d'employer tout ce qu'ils avoient d'éloquence pour persuader à leurs parens qui les visitoient de rester avec eux & d'embrasser la Foy, ils alloient sous divers prétextes dans les Bourgades Iroquoises ; & bien loin de rougir du Christianisme dont ils faisoient profession, ils en parloient hautement, & avec tant de force & d'onction, que leurs discours en touchoient toujours plusieurs qui venoient au Sault pour être participans du même bonheur. Un des plus fervens Chrétiens de cette nouvelle Mission fut dans un seul

de ces voyages un Capitaine de trente Iroquois qu'il avoit gagnés à Jesus-Christ qu'il amena au Sault, tous ceux qui y venoient y étoient reçus avec une charité vraiment Chrétienne, ceux qui étoient établis partageoient avec ces étrangers leurs vivres & leurs deserts, & ils vivoient tous dans la pratique des plus excellentes vertus. Les macérations leur étoient communes, ils expioient leurs péchés par des pénitences volontaires très-rigoureuses.

Monsieur le Marquis de Tracy revint de cette campagne avec son armée triomphante : les Sauvages qui l'avoient accompagné publioient sa valeur, & comment il avoit dompté la fureur des Iroquois, ils ne se lassoient point de l'en remercier ; on avoit pris plusieurs captifs dans cette guerre, & on fit présent à M. Talon, Intendant, d'une petite Iroquoise qu'il fit baptiser, & la nomma Marie, il nous la donna pour en avoir soin, jusqu'à ce qu'il pût l'envoyer en France ; elle partit par la premiere occasion, & il l'adressa aux Hospitalieres de la rue de la Raquette à Paris, où elle mourut deux ans après.

Monsieur de Tracy s'embarqua pour retourner en France après avoir charmé tout le Canada par ses manieres, ses soins & ses bienfaits, tout le monde lui té-

moigna la reconnoissance qu'on devoit à ses bontés, il promit de les continuer & de se souvenir toujours de ce pays-ci dont il paroissoit très-satisfait.

Monseigneur l'Evêque ayant fait travailler à la bâtisse de l'Eglise Cathédrale de Quebec, depuis son retour de France, elle se trouva enfin achevée cette année 1666. & il la dédia & consacra le 18. Juillet, sous le titre de *l'Immaculée Conception*, avec toutes les magnifiques cérémonies qu'on observe en de semblables Dédicaces.

Il avoit jugé à propos de differer nos élections jusqu'au 16. Mars* 1667. quoique le premier Triennal de la Mere Marie Forestier de Saint Bonaventure, fût expiré le 4. Octobre de l'année précedente, il voulut bien les honorer de sa présence, accompagné de Monsieur de Bernieres, on choisit la Mere Marie-Catherine-Simon de Saint Augustin pour Scrutatrice, puis on proceda à l'élection d'une Superieure, la Mere Marie de Saint Bonaventure fut continuée, ainsi que toutes les autres Officieres. Les Novices étant en fort petit nombre, le Prélat les mit sous la conduite de la Mere assistante, sans qu'il fût besoin d'une Maîtresse

* 1667.

particuliere jusqu'à nouvel ordre, il voulut aussi que toutes les Professes de Chœur fussent vocales dans cette élection, attendu que nous n'étions que treize. Les deux années suivantes nous le priâmes de trouver bon que les principales Officieres restassent dans leurs charges sans nouvelle élection.

Plusieurs personnes en 1667. moururent dans notre Hôpital, dans de très-saintes dispositions, & voulurent être enterrées dans le cimetiere des pauvres, donnant pour cela des sommes proportionnées à leurs moyens, Madame Dupont fut une de celles qui eut cette dévotion, Monsieur Annet Goumin, Chirurgien, fort affectionné au service des pauvres, le désira aussi, il fit un legs de 300. liv. à l'Hôpital.

Vers la fin d'Avril * 1668. la Mere Marie-Catherine-Simon de Saint Augustin, fut attaquée d'un crachement de sang qui nous allarma, parce qu'elle nous étoit très-chere, elle avoit fort peu de santé; mais son courage & sa mortification ne laissoit paroître de ses infirmités que ce qu'elle n'en pouvoit cacher. On lui fit promptement des remedes qui la soulagerent assez pour nous faire espérer que

* 1668.

cela n'auroit point de ſuites. Cependant le 3. Mai qui étoit l'anniverſaire de ſa naiſſance, Fête de la ſainte Croix, qu'elle célébroit toujours avec une dévotion extraordinaire, elle reſſentit de ſi violentes douleurs qu'elle fut obligée de ſe rendre à l'Infirmerie, elle s'alita après avoir renouvellé le ſacrifice qu'elle avoit fait d'elle-même tant de fois à Notre Seigneur, elle ſupplia la Mere Marie des Champs de Saint Joachim, Infirmiere, de ne la point conſulter ſur ſes propres beſoins, afin qu'elle ne ſe procurât aucun ſoulagement par ſon choix, déſirant pratiquer l'obéiſſance en toutes choſes juſqu'à la mort, à l'exemple de Jeſus-Chriſt; elle donna dans cette maladie, ainſi qu'elle l'avoit fait toute ſa vie, des marques de ſes grandes vertus, ſa ſoumiſſion, ſon humilité & ſa patience furent miſes à de rudes épreuves; car, comme nous l'avons ſçu depuis, outre ſes ſouffrances corporelles qui étoient extrêmes, elle eut encore à ſoutenir des peines intérieures qui augmenterent à meſure qu'elle approchoit de ſa fin. Le mépris qu'elle avoit d'elle-même lui faiſoit recevoir les petits ſervices que chacune de nous s'empreſſoit de lui rendre, avec des ſentimens ſi pleins de reconnoiſſance, qu'il ſembloit qu'elle s'eſtimât indigne de tout.

Son mal devenant tous les jours plus dangereux, on jugea à propos de lui donner les derniers ſacremens, qu'elle reçut avec des diſpoſitions charmantes. Le Pere Chatelain notre confeſſeur étoit fort aſſidu auprès d'elle ; notre Superieure n'en ſortoit que pour aller au chœur ſe proſterner devant le Saint Sacrement, & demander la gueriſon de cette chere malade ; toutes la viſitoient autant que leurs occupations le pouvoient permettre, afin de profiter des derniers momens que l'on avoit à la poſſeder ; enfin, après une grande foibleſſe dont on eut de la peine à la faire revenir, elle tomba dans un état où elle n'avoit ni poulx ni mouvement, on fit les priéres des agoniſans, toute la Communauté étoit préſente & fort attentive à la conſiderer, parce qu'elle avoit ſes yeux élevés au Ciel comme une perſonne bien appliquée, & que nous jugions qu'il ſe paſſoit en elle quelque choſe d'extraordinaire, elle revint un peu, & prononça quelques paroles fort intelligibles qu'elle adreſſa à Dieu, pour lui témoigner ſa ſoumiſſion & ſon amour ; puis ſe tournant vers nous avec un viſage gay, elle demanda qu'elle heure il étoit, on lui répondit qu'il étoit trois heures du matin ; *voilà qui va*

bien, dit-elle, *entre cinq & six il y aura du changement dans nos affaires, mais cependant je suis guérie, on me vient d'assurer que tous mes maux sont passés, que tout est fait, qu'il n'y a plus de douleurs.* Ce qui parut admirable, c'est qu'en effet elle n'avoit plus aucune apparence de mal, elle demanda agréablement à la Mere Superieure permission de prendre sa robbe & d'aller au Chœur, pour remercier Notre-Seigneur, parce qu'il ne falloit point être ingrat d'un bienfait reçu : notre Mere lui dit que ce seroit pour une autrefois, la malade se soumit avec douceur, la pria seulement de trouver bon qu'on chantât le *Te Deum*, ce qui lui fut accordé, elle l'entonna elle-même avec sa belle & ravissante voix, toute la Communauté poursuivit avec elle jusqu'au verset *in te Domine speravi*, qu'elle repéta trois fois ; elle nous remercia ensuite, nous dit que c'étoit tout de bon qu'elle étoit guérie & qu'on pouvoit lui donner à manger, on lui apporta un boüillon qu'elle prit, disant en riant : ce n'est pas assez pour une personne qui se porte bien. Peu de tems après elle demanda à se coucher afin de se reposer, car elle avoit été pendant toute sa maladie dans un fauteüil à cause de la difficulté qu'elle avoit à respirer, elle ren-

voya

voya gracieusement nos Pensionnaires, qui, par amitié pour elle, avoient veillé comme nous. Quand elle fut au lit on se retira bien consolé, dans la pensée qu'elle alloit jouir d'une parfaite santé: comme il étoit près de cinq heures & demi on alla au Chœur dire l'Office, la Superieure resta auprès de la malade avec les Infirmieres & le Pere Chatelain, on la regardoit fixement, n'osant se flatter qu'elle se portât mieux, quoiqu'elle reposât avec la tranquillité d'un enfant, un beau vermillon lui couvroit les joues, & lui donnoit un air d'embonpoint. Comme on craignoit de l'éveiller on gardoit le silence; mais l'Infirmiere ayant mis la main sur la bouche, trouva qu'elle ne respiroit plus.

Il seroit difficile de dire combien cette mort consterna toute la Maison, la Mere Saint Bonaventure, que la douleur empêcha long-tems de parler, courut au Chœur où elle entra pendant qu'on disoit None; on vit aisément à son air ce qui étoit arrivé, elle se prosterna devant le saint Sacrement, en exprimant par signe combien elle étoit accablée, sans doute que ne pouvant proferer aucune parole, elle offrit à Notre-Seigneur l'amertume dont son cœur étoit rempli: les Religieuses qui recitoient l'Office cesse-

rent, se trouvant doublement touchées de la perte que faisoit la Communauté, & de l'aveu de leur Superieure qui étoit pénétrée d'affliction, on n'entendit que soupirs, chacune donna cours à ses larmes, & ce fut une désolation génerale.

Cependant il fallut exposer au Chœur cette chere défunte pour la consolation des Séculiers qui venoient en foule dans notre Eglise pour la voir. Après les cérémonies ordinaires qui furent souvent interrompues par les sanglots de toutes nos Sœurs; nous portâmes le corps devant la grille du Chœur, où il demeura vingt-quatre heures, pendant lesquelles nous lui rendîmes tous les devoirs de piété que notre tendresse nous pût inspirer; elle avoit eu toute sa vie un abord fort agréable, mais après sa mort elle devint encore plus attrayante.

Elle mourut en odeur de sainteté le 8. de Mai 1668. âgée de 36. ans & 5. jours, regrettée universellement de toute la Colonie, comme une ame qui attiroit de grandes graces sur ce pays; elle a passé 20. ans en Canada édifiant tout le monde & rendant à Dieu bien de la gloire par les Actes héroïques de sa vertu, quoiqu'à l'extérieur elle menât une vie commune qui cachoit soigneusement les trésors des graces que Dieu avoit mis en elles: le Pere Paul

Ragueneau a composé l'histoire de sa vie, où l'on peut voir les voyes extraordinaires par lesquelles Notre-Seigneur l'a conduite, & les souffrances excessives qu'elle a supporté. Sa memoire sera éternellement en bénédiction dans cette Maison, où nous la regardons comme une de nos plus cheres protectrices.

Toutes les personnes qui l'avoient connue pendant sa vie donnerent à sa mort de grands témoignages de l'estime qu'elles faisoient de sa vertu, M. de Laval n'en parloit qu'avec éloge. Le Pere Chatelain son Confesseur & plusieurs autres Jesuites avec qui elle avoit eu des communications spirituelles, lui ont donné des louanges d'autant plus belles qu'elles étoient sincéres & véritables, fondées sur son merite éminent, & sa rare vertu. La Mere Marie Forestier de Saint Bonaventure & plusieurs Religieuses en ont écrit à Bayeux dont elle étoit professe de la maniere la plus touchante, & dans des termes les plus pleins de vénération.

M. Talon repassa en France cette année 1668. & nous consola de son départ en nous faisant espérer son retour. M. de Bouteroue venoit d'arriver en Canada en qualité d'Intendant à sa place, il n'avoit pas cependant tant d'autorité que

M. Talon, mais il ne laiſſa pas d'y faire beaucoup de bien; il nous favoriſa en tout, ce fut lui qui prit la peine de collationner & de légaliſer la copie de tous nos Contrats, chacun ſçait que de telles copies ſervent autant que les originaux; il avoit amené Mademoiſelle ſa fille qui demeura chez nous pendant tous les voyages que fit ſon pere dans la Colonie.

M. de Bouteroue étoit un homme grand & bien fait, d'une phyſionomie fort ſpirituelle, ſçavant, poli & gracieux, qui prevenoit tout le monde, & qui ſçavoit ſe faire craindre & ſe faire aimer.

M. de St. Sauveur notre ancien Chapelain & Confeſſeur, vint malade à l'Hôpital, où il reſta plusieurs mois dans une eſpéce de langueur, on le croyoit mieux lorſque la Mere Superieure eut un ſonge myſtérieux, où il lui ſembla entendre: *Levez-vous, allez à l'oint du Seigneur qui va diſparoître*, elle s'éveilla, & jugea que c'étoit M. de St. Sauveur dont on vouloit parler; & avec ſa fidélité ordinaire elle ſe leva auſſi-tôt, & alla à l'Hôpital, il étoit environ 11. heures, elle trouva en effet ce bon Prêtre à l'extrêmité, elle envoya chercher un Confeſſeur, qui n'eut que le tems de lui donner l'abſolution, l'Extrême-Onction &

le saint Viatique qu'il avoit déja reçu plusieurs fois pendant sa maladie, il expira un moment après le 29. Novembre 1668. ayant servi avec assiduité & bon exemple plus de 30 ans.

Nous reçûmes cette année deux Postulantes Converses, la mere & la fille, la mere se nommoit Marie Tavernier, elle étoit demeurée veuve fort jeune, ayant seulement deux enfans, qu'elle avoit élevés bien chrétiennement, elle laissa dans le monde un fils qui est devenu un bon pere de famille, & lorsque sa fille appellée Magdelaine Bacon, fut en âge d'être Religieuse, elles entrerent toutes deux ici, prirent l'habit, & firent profession ensemble, la mere prit le nom de Sainte Monique, & la fille celui de la Resurrection, ce fut le Pere Jerôme Lalemant qui prêcha à leur cérémonie, il prit pour texte de son Sermon, ces paroles du Levitique : *On n'offrira point en ce même jour, la vache ou la brebis avec leurs petits* : il nous fit des reproches au commencement de son discours sur ce que nous faisons contre la Loi de Dieu, en lui offrant dans un même jour la mere & l'enfant ; & après avoir fort ingenieusement fait allusion à ces paroles de l'Ecriture, il fit voir avec beaucoup d'éloquence que ce qui étoit défendu dans la

Loi écrite, étoit permis dans la Loi de grace, & qu'ainsi l'action de la fille & de la mere étoient fort louables, il les exhorta ensuite à profiter d'une si grande faveur, ce qu'elles n'ont pas manqué de faire.

* Une vertueuse Heuronne nommée Cecile Gannondaris, fut apportée malade dans notre Hôpital où elle mourut le 6. Fevrier 1669. d'une maniere fort édifiante, après avoir mené une vie très-chrétienne; elle avoit la moitié du corps paralytique, & de plus elle souffroit des douleurs si étranges, qu'elle faisoit pitié à toutes celles qui la servoient, & l'on admiroit en même-tems son héroïque patience, elle avoit une idée si élevée de la Religion, qu'elle charmoit tous ceux à qui elle en parloit, non-seulement elle avoit converti plusieurs Sauvages, mais elle les encourageoit à vivre parfaitement, & ses exemples achevoient de les gagner; elle étoit si solidement instruite dans les mystéres, & même si éloquente à les expliquer, qu'on lui adressoit les Sauvages étrangers qui demandoient à embrasser la Foy, & en peu de jours elle les rendoit capables de recevoir le Baptême; elle reduisoit les plus opiniâtres &

* 1669.

les mettoit hors de défense, en quoi elle aidoit beaucoup les Missionnaires, & leur étoit encore d'un grand secours pour bien apprendre la langue quand ils étoient nouvellement arrivés : son premier mari mourut en saint, étant encore assez jeune, elle l'exhorta elle-même avec un courage plein de grace & d'onction, lui fit faire des Actes très-fervens, & eut la force de retenir ses larmes de peur de le distraire du souvenir de Dieu; quatre de ses enfans à qui elle inspiroit une grande haine du péché, moururent aussi entre ses bras dans des sentimens d'une devotion extraordinaire; elle avoit un don particulier pour assister les mourans, quoique les Sauvages ne soient pas accoutumés à châtier leurs enfans avec des verges, Cecile n'épargnoit point ce châtiment aux siens quand ils le meritoient, & lorsqu'ils pleuroient pendant ce tems-là, elle leur disoit : helas ! mon cher enfant, comment supporterois-tu les supplices des damnés, puisque tu ne peux supporter une si légere punition ? ne retombe plus dans cette faute de peur que tu ne sois condamné à des peines éternelles.

Comme elle étoit fort bien faite, elle fut souvent sollicitée au mal & toujours victorieuse. Une fois entr'autres elle prit

un tison ardent pour chasser un jeune-homme qui la vouloit seduire, & le poursuivit jusques dehors en lui jettant ce feu à la tête, de sorte qu'il devint la risée publique, tous les Sauvages étant sortis en foule pour être les spectateurs du courage de cette femme contre cet insolent.

Son second mari lui étoit redevable de son salut, car par ses pressantes sollicitations elle l'avoit retiré de plusieurs vices, il en resta si reconnoissant qu'il ne l'a point quittée dans sa derniere maladie, se tenant bien payé des peines qu'il se donnoit pour elle par le bien qu'elle lui avoit fait.

Sa piété étoit si généralement reconnue, que ceux de sa nation venoient la consulter quand ils doutoient de quelque article de la Foy, & elle les éclaircissoit avec une netteté & un discernement qui n'avoit rien de sauvage; elle étoit aussi fort estimée parmi les François des personnes même les plus considerables, Monseigneur l'Evêque l'ayant visitée dans sa cabanne, elle prenoit de-là occasion de s'affectionner davantage au Christianisme, disant qu'une Religion qui enseigne à ceux qui la suivent, quelques nobles, riches & puissans qu'ils soient, de s'abaisser jusqu'à venir conso-

ler une miſerable créature dans une pauvre cabanne, devoit ſans doute être la ſeule veritable.

Un grand nombre de Dames la vinrent voir chez nous, & lui envoyerent des rafraîchiſſemens qu'elle recevoit avec beaucoup de reconnoiſſance & d'humilité, recompenſant toujours ceux qui la viſitoient par quelques paroles conſolantes qui les portoient à Dieu, elle ſe recommandoit aux priéres de tous les gens de bien ; & avant que de mourir elle laiſſa le plus beau colier qu'elle eut aux Dames de la Sainte Famille de Quebec, à condition qu'elles lui donneroient part dans leurs devotions puiſqu'elle étoit de cette Confrairie.

Auſſi-tôt que cette illuſtre Chrétienne eut expiré, Monſeigneur l'Evêque fit ſonner toutes les cloches de la Paroiſſe de Quebec, ce qui ne ſe pratique point pour les Sauvages qui meurent à l'Hôpital, & lui fit faire un Service ſolemnel dans la Cathédrale, on fit auſſi pour elle des priéres publiques chez les Heurons, & le principal Chef fit ſon éloge funebre, exhortant ſes compatriotes à ne pas perdre le ſouvenir de Gannondaris, elle merite bien en effet que l'on conſerve ſa memoire, puiſqu'elle s'eſt ſi fort diſtinguée dans la fidélité que tous les Chrétiens doivent à Dieu.

M. Madrid, premier Chirurgien de ce pays qui se noya en allant à Montreal en 1669. fut trouvé près de Quebec, & inhumé dans le cimetiere des pauvres, comme il l'avoit désiré. M. Gerribond, Conseiller au Conseil Souverain, mourut à l'Hôpital fort chrétiennement, & fut enterré dans le même lieu. * En 1670. Mademoiselle Françoise de Tartre, femme de M. Denis l'aîné, demanda aussi d'y être enterrée, donna à l'Hôpital pour son inhumation environ deux arpens de terre.

Le 8. de Mars 1670. les six années de la Superiorité de la Mere Forestier de Saint Bonaventure étant finies, elle fut déchargée & choisie dans nos élections pour Scrutatrice, puis elle fut élûe Assistante ; & la Mere Marie-René Boulié de la Nativité Superieure : les Discrettes furent les mêmes, Anne le Cointre de Saint Bernard, Catherine Vironneau de Saint Joseph, & Jeanne-Agnès-Thomas de Saint Paul, qui fut aussi Dépositaire de la Communauté : on donna le soin de l'Hôpital à la Mere Saint Bonaventure, aussi elle fut Assistante & Hospitaliere, la Mere Saint Joseph l'avoit été depuis la mort de la Mere Marie-Catherine de

* 1670.

Saint Augustin : la Sœur Jeanne-Françoise Jucherau de Saint Ignace, fut nommée par Monseigneur l'Evêque Dépositaire des pauvres, M. de Lauzon présida à cette élection, assisté de M. Caumont Prêtre.

* M. l'Abbé de Quelus, qui nous honoroit toujours d'une singuliere affection, voulut qu'à perpétuité la Communauté se ressentit de sa bienveillance, il nous avoit déja fait plusieurs liberalités; mais il désira pour lors de fonder un dot en l'honneur de l'Incarnation du Verbe, & des anéantissemens de Notre-Seigneur, afin qu'il y eût toujours dans cette Maison une Religieuse qui lui fût redevable de son bonheur, il nous donna pour cette Fondation la somme de 6000. liv. dont nous nous contentâmes, parce que nous avions reçu de lui plusieurs autres bienfaits.

Monseigneur l'Evêque nous obligea de donner sur cette somme 1000. liv. à l'Hôpital, quoique l'intention du Donataire fût que la Communauté joüit du total; ainsi il ne nous resta que 5000. liv. que nous employâmes à l'acquisition d'une terre de Monsieur Repentigni, qui est un fief noble.

* 1671.

M. Talon qui avoit été ici Intendant & qui aimoit beaucoup les Recolets, les avoit appellés en Canada pendant qu'il y étoit encore, on leur avoit rendu leur premiere demeure de Notre-Dame des Anges, qui est à présent l'Hôpital général, ils étoient fort bien venus dans notre Maison, & la Mere Marie-René de la Nativité notre Superieure, avoit une grande estime pour eux, particulierement pour le Pere Gabriël de la Ribourde, leur premier Commissaire, c'étoit un très-saint homme, qui, en reconnoissance de toutes les charités que nous leur faisions, nous obtint de leur Provincial nommé le Pere Germain Allart, des lettres de filiation du 20. Mai 1671. pour notre Communauté à perpetuité, par laquelle il nous donne pleine & entiere participation à toutes les graces, faveurs & indulgences à eux concedées, comme à toutes les bonnes œuvres, Messes, Communions, Offices, Priéres, Jeûnes, Mortifications, Prédications, Confessions & autres biens spirituels qu'il plaira à la divine grace d'opérer, tant en commun qu'en particulier, de tous les Religieux & Religieuses de leur Ordre.

Nous n'étions encore que douze professes de Chœur, & comme nous rece-

vions des postulantes assez rarement, Mr. de Laval craignant que le pays ne nous fournit pas assez de sujets pour soutenir nos grands travaux, manda à nos Maisons en France de nous en envoyer, il n'y eut que les Communautés de Rennes & de Treguier en Bretagne, qui se trouverent en état de le satisfaire, elles en envoyerent trois le 17. de Juillet 1671. On nous apprit qu'un vaisseau venoit de mouiller devant Quebec, dans lequel il y avoit trois Hospitalieres pour nous, cela nous surprit d'autant plus, que nous ne sçavions pas qu'on les eût demandées, & que nous ne les attendions point, cette nouvelle causa une petite émotion qui troubla un peu la Maison : on assembla le Chapitre pour sçavoir comment on feroit, plusieurs Religieuses étoient d'avis qu'on renvoyât celles qui n'étoient pas encore debarquées, puisqu'elles venoient sans notre agrément ; cependant après avoir bien examiné toutes choses, on se détermina à les recevoir, nous leur fimes tout le bon accueil qu'il nous fut possible, en leur avouant pourtant notre étonnement de ce qu'elles étoient venues sans être demandées.

C'étoit la Mere Anne-Marie de Coitlogon de Saint Charles de Vemus, & les

Meres Guillelmette-Marie Bodin de Saint Auguſtin, & Marie Fiquenet du Sacré Cœur, elles avoient toutes trois de la vertu; mais quoiqu'elles tachaſſent de ramener les eſprits, & que de notre côté on s'efforçât de leur témoigner de l'amitié, elles ne laiſſerent pas d'avoir de la peine dans ces commencemens & de nous en cauſer, ce qui nous obligea d'écrire à toutes nos Maiſons de France, que ſi elles nous envoyoient des Religieuſes ſans qu'on leur en demandât par un Acte ſigné de tout le Chapitre, nous les leur renvoyerions. Comme le pays eſt devenu aſſez peuplé pour ne nous point laiſſer manquer de Sujets, nous n'en avons point demandé en France depuis ce tems-là, ce ſont les dernieres qui en ſont venues, elles s'accoutumerent peu-à-peu aux manieres du pays, il n'y en eut qu'une, qui ne pouvant s'y faire, nous obligea de la faire repaſſer à très-grands frais, la plus jeune étoit la Mere Marie du Sacré Cœur, elle n'avoit que 22. ans, ſon amour pour la vie Religieuſe parut admirable dès ſon noviciat qu'elle fit avec beaucoup de ferveur, & qui fut prolongé de pluſieurs années à cauſe des Edits du Roi, qui, dans ce tems-là, obligeoient les Monaſtéres à recevoir des filles avec des penſions via-

geres, ce que les parens ne voulurent point, aimant mieux payer ſon dot tout à la fois, la Communauté de Treguier s'accommodoit mieux auſſi de cela, ainſi elle porta le voile blanc environ quatre ans, juſqu'à ce que les choſes ayant changé, chacun fut ſatisfait, & elle fit ſes vœux plus joyeuſe que ſi elle les eut prononcé un an après ſa vêture, parce que ſon attente n'avoit ſervi qu'à lui faire eſtimer davantage le bonheur de ſon état, & que ce qui coute beaucoup à obtenir, eſt toujours infiniment plus priſé que ce que l'on acquiert ſans peine.

M. de Bouteroue s'en retourna en France en 1671. après avoir demeuré trois ans en Canada, où il s'étoit acquis l'eſtime de tous les gens de bien, M. Talon revint Intendant, comme il l'avoit promis, il ſeroit même revenu plûtôt ſans l'accident qui lui arriva en 1670. car s'étant embarqué pour ce pays-ci, ſon vaiſſeau fit naufrage ſur les côtes du Portugal où il ſe ſauva miraculeuſement, après avoir fait un vœu à ſainte Anne, qui le ſecourut ſenſiblement. Pour marquer ſa reconnoiſſance il fit faire un tableau où il eſt dépeint, & où l'on voit les dangers qu'il courut dans cette occaſion, & les aſſiſtances qu'il reçut du Ciel : ce tableau fait le fonds de la Cha-

pelle de sainte Anne de la Cathédrale de Quebec, toute cette Colonie sembla reprendre une nouvelle face à son arrivée, il étoit si connu & si estimé, qu'il portoit la joye par tout, il continua de nous faire du bien, & nous mit dans l'impossibilité de reconnoître toutes ses bontés.

Nous élevions depuis l'âge de six ans Mademoiselle de Lauzon de Charny, elle suivoit les traces de sa famille qui s'étoit distinguée par tout par sa vertu, cette jeune vierge ne soupiroit qu'après la vie Religieuse, Monsieur de Lauzon son pere, notre Superieur, ravi de voir que les inclinations de sa chere fille, favorisoient celle qu'il avoit de nous faire du bien, passa un contrat avec nous, par lequel il nous donnoit 12000. liv. monnoye de France pour la dot de sa fille, à condition seulement, qu'attendu qu'elle étoit d'une complexion délicate, on lui serviroit une entrée de table, il avoit dessein aussi de nous faire ses héritieres, après avoir donné à ses neveux ce qui devoit leur revenir; mais quelques-unes de nos Religieuses craignirent que cette petite distinction que Monsieur de Lauzon demandoit pour sa fille ne causât de la jalousie & du trouble dans la Maison, elles en parlerent à Monseigneur l'Evêque qui entra dans leurs raisons, voulut

voulut retrancher cet article du contrat, M. de Lauzon s'opposa, il eut là-dessus quelque differend avec M. de Laval; enfin, pour terminer la dispute il se resolut d'emmener en France sa fille, elle partit cette année avec Mlle. Charlotte-Magdelaine de Laferté, sa cousine germaine, il les conduisit toutes deux aux Hospitalieres de la Rochelle où elles ont été Religieuses, & ont beaucoup édifié & servi le Couvent, M. de Lauzon les gratifia de tout ce que nous aurions peu espérer; ainsi pour une bagatelle nous perdîmes deux bons sujets & plusieurs avantages temporels.

* Après le départ de Monsieur de Lauzon, nous eûmes pour Superieur Monsieur Dudouit, Prêtre du Seminaire de Quebec, il présida à nos élections le 9. Mars 1672. la Mere le Cointre de Saint Bernard fut élûe Assistante, la Mere Bodin de Saint Augustin Maîtresse des Novices, la Mere Forestier de Saint Bonaventure fut continuée Hospitaliere, la Mere Thomas de Saint Paul Dépositaire de la Communauté depuis deux ans, fut encore chargée par l'Evêque du dépôt de l'Hôpital, comme il y avoit alors moins d'affaires dans cet emploi qu'il n'y

* 1672.

en a présentement, elle s'acquitta sans peine de ces deux Offices, on la fit aussi Discrette avec la Mere Saint Bonaventure.

FIN DU PREMIER LIVRE.



HISTOIRE DE L'HÔTEL-DIEU DE QUEBEC.

LIVRE SECOND.

L'Application de Monsieur Talon à chercher tous les moyens d'augmenter la Colonie, lui fit faire de nouvelles entreprises, & de grandes dépenses pour faciliter le commerce avec les autres pays; & Dieu ayant béni ses travaux par de grands succès. Le Canada en peu de tems se vit dans l'abondance, le nombre des habitans croiss-

ſoit tous les jours ; en ſorte que notre ſalle ne pouvant contenir les malades qui ſe trouvoient dans ces quartiers, Monſieur l'Intendant volontairement, & par le mouvement de ſon extrême charité & compaſſion pour les pauvres, entreprit de faire ajoûter à notre Hôpital une double ſale avec un pavillon & autres commodités ; il en avança tous les deniers, & ne voulut pas que la Mere Superieure ſe mit en peine de les rembourſer, l'aſſurant qu'il trouveroit bien le moyen de ſe faire payer ſans incommoder cette maiſon.

Après avoir fait amaſſer tous les materiaux, on prit jour pour commencer le bâtiment, ce fut le 5. Mai 1672. fête de la converſion de notre glorieux Pere Saint Auguſtin, en préſence de Monſeigneur l'Evêque, de Monſieur Dudouyt notre Superieur, du Pere Chaumont Jeſuite, du Pere Simple Recolet, & de pluſieurs autres perſonnes de merite. Monſieur l'Intendant voulant ſignaler le zéle avec lequel il ſe portoit aux œuvres de pieté & à l'utilité de la Nouvelle France, prit lui-même le hoyau, & commença l'ouverture des fondemens du nouveau bâtiment ; ce que Monſieur Talon ſon Neveu, & Meſſieurs les Eccléſiaſtiques & Religieux

poursuivirent avec beaucoup de zéle & d'édification.

Le 20. du même mois, Monsieur l'Intendant pour faire connoître à tout le monde la considération particuliére qu'il avoit pour la Duchesse d'Aiguillon, notre illustre Fondatrice, & voyant les avantages que tout le pays tire des monumens de sa piété & dévotion au précieux sang de Jesus-Christ, auquel elle a dedié cet Hôtel-Dieu, fit poser deux pierres dans les fondations au bout du pignon vers le jardin; l'une par Madame Daillebout, veuve d'un ancien Gouverneur du Canada, au nom & en la place de Madame notre Fondatrice; & l'autre par Madame Pairot, gouvernante de Montreal, & niece de Monsieur l'Intendant. Monsieur Talon son neveu appliqua sur une de ces pierres une plaque de cuivre sur laquelle il avoit fait graver par ordre de Monsieur l'Intendant les armes de Madame la Duchesse d'Aiguillon avec une inscription latine en l'honneur du précieux sang, qu'il avoit composé lui-même quoiqu'il fut encore fort jeune, telle que la voici.



EFFUSO CHRISTI SANGUINI ET misericordiæ Matri, ſedente Clemente X.

REgnante invicto, pacifico Rege Chriſtianiſſimo, LUDOVICO XIV. benedicente FRANCISCO, primo Canadenſium Epiſcopo, & precante virginum Hoſpitalariarum, præſide RENATA à Nativitate, complaudente Colonia univerſa; nec non pro ſingulari ſua in pauperes & ægros incolas charitate, procurante Illuſtriſſimo Viro D. D. JOANNE TALON, Ærario, Juri, ac Politicæ-Rei, Novæ Galliæ ſummo Præfecto. Quod olim piè fundarat Noſocomium augeſcente Colonia; hoc novo liberaliter auget Hoſpitio. Immortalis memoriæ & omni laudum genere Eminentiſſimi Ducis Cardinalis ARMANDI ſuperſtes, & ſorore neptis digniſſima, MARIA à VIGENEROT, Duciſſa, cui ſalus & gloria ſempiterna. Anno Salutis inſtaurato. M. DC LXXII.

Monſieur Talon qui ne cherchoit qu'à nous obliger, ainſi que Monſieur l'Intendant ſon oncle, voulut bien traduire cette piéce en françois, & nous la donna en ces termes.

C'Est en l'an depuis l'Incarnation 1672. en memoire & à l'honneur du précieux Sang que Jesus-Christ versa pour nous, & pour plaire à sa sainte Mere, la Mere de miséricorde, que sous le Pontificat de Clement X. & le regne de l'invincible & pacifique Monarque LOUIS XIV. Roi Très-Chrétien, avec la bénédiction de Messire François de Laval, premier Evêque de Canada, pendant la superiorité de la Reverende Mere René de la Nativité, & les félicitations de ses filles, au bruit des aplaudissemens de toute la Colonie, & par les soins infatigables de Messire Jean Talon, Intendant de Justice, Police & Finances de la Nouvelle France, vû l'accroissement qu'il plait à Dieu de donner au nombre des habitans; on a ajouté ce nouveau logement à l'Hôtel-Dieu, par une continuation des charités de sa célébre Fondatrice, l'illustre Marie de Vignerot Duchesse d'Aiguillon, niece de l'incomparable Ministre d'immortelle memoire, l'Eminentissime Cardinal Armand Duc de Richelieu, ausquels soit honneur & salut éternel.

L'affection de Monsieur l'Intendant pour cet ouvrage si avantageux au public, fut si grande qu'il y passoit lui-

même des nuits entieres dehors à la pluye pour ne point perdre la charpente du bâtiment, que le peu de prudence & d'industrie des travailleurs avoit exposée mal à propos sur un cayeux.

Il voulut encore nous procurer de l'eau abondamment, & ce qui est non-seulement utile, mais absolument nécessaire pour le bien & la propreté d'un Hôtel-Dieu. Ainsi avec le secours de ces avances, du Frere Anselme Recolet & d'un Fontanier, nous fimes faire des pierriers jusqu'à plus de trente arpens de chez nous, & on conduisit l'eau des sources dans des canaux de plomb ou de bois jusqu'ici, ce qui nous donna des fontaines très-commodes dans plusieurs endroits de l'Hôpital, dans la sale des hommes & dans celle des femmes, dans le jambage de la cheminée, qui couloit en toutes saisons, quand on vouloit elle étoit chaude en hyver; une autre dans la cave, & enfin une buanderie, ce qui coûta plus de 3000. liv. Le Fontanier entretenoit ces canaux, & pendant qu'il a vécu nous n'avons point manqué d'eau, mais depuis sa mort les fortifications que l'on a faites ont détourné les ruisseaux & desseché les sources, de maniere que nous

nous souffrons beaucoup de la secheresse de notre terrein, & qu'il nous en coûte considérablement pour faire apporter l'eau dont on a continuellement besoin dans une maison aussi nombreuse, dans le tems des chaleurs, ou quand la rigueur du froid fait tarir les puits.

Nous ne pourrons jamais trop publier les bontés que Monsieur Talon a eues pour nous, & les services qu'il nous a rendus. Il avoit été autrefois Intendant du Quesnoi en Flandre où il s'étoit employé à la bâtisse de plusieurs Hôpitaux avec le même zéle qu'il fit paroître en Canada. Il avoit un talent particulier pour distribuer les liberalités du Roi d'une maniere noble & désinteressée qui charmoit autant ceux qui les recevoient, que le don même dont il les gratifioit; en un mot on peut bien dire de lui en le comparant à ceux qui l'ont suivi; *Non est inventus similis illi*, il n'a point eu son semblable. Nous gardons son portrait dans notre Hôpital avec un grand soin, comme l'image de celui à qui nous avons d'éternelles obligations. Nous ne manquâmes pas d'informer Madame la Duchesse d'Aiguillon de tout ceci qu'elle aprit avec une grande joye, elle prit la peine d'écrire à Monsieur l'Intendant

pour le remercier de ſes bontés à notre égard ; & comme elle rapportoit tout à Dieu, elle loua beaucoup la divine providence, qui ſans doute inſpiroit à Monſieur Talon de nous faire tous les biens dont il nous combloit.

Monſieur de Courcelles Gouverneur général ayant demeuré 7. ans en Canada, s'en retourna en France en 1672. il s'étoit appliqué ainſi que Monſieur Talon à tout ce qui pouvoit être avantageux à cette Colonie ; ils ſe joignirent tous deux pour repreſenter à Monſieur Colbert la néceſſité de ſoûtenir l'Hôtel-Dieu, & ils engagerent ce grand Miniſtre à proteger la Nouvelle France. Monſieur de Courcelles depuis ſon départ a continué de nous donner des marques de ſon affection, & nous a fait préſent d'une lampe d'argent pour notre Egliſe où ſont ſes armoiries. C'étoit un homme populaire & affable à tout le monde, qui gagnoit tous les cœurs, & qui étoit toujours obéi ponctuellement & agréablement. Monſieur le Cointre de Frontenac vint à ſa place Gouverneur général.

Madame Daillebout vivoit en Canada depuis la mort de Monſieur ſon époux, fort eſtimée quoiqu'elle cachât ſes grandes vertus ſous les apparences

d'une vie commune. Plusieurs personnes d'un rang distingué l'avoient recherchée dans son veuvage ; Monsieur de Courcelles Gouverneur & Monsieur Talon Intendant la demanderent tous deux en mariage, mais comme elle étoit vouée à Jesus-Christ dès sa jeunesse, & que le tems qu'elle avoit passé avec son mari ne l'avoit pas empêchée de garder une perpetuelle virginité, elle refusa constament les partis les plus avantageux ; & pour vivre d'une maniere plus retirée, plus conforme à la perfection dont elle faisoit profession, elle se donna à notre Communauté en qualité de Pensionnaire perpetuelle ; son dessein étoit de nous donner tout le bien dont elle pouvoit disposer sans faire tort à ses heritieres ; il consistoit en plusieurs terres, une maison à Quebec, une autre à Montreal, quelques fonds en France & quantité de meubles. Mais M. l'Evêque ne nous permit de la recevoir qu'à condition qu'elle partageroit le tout entre notre Communauté & l'Hôpital, & fallut en passer par là, ayant toujours été très-éloignées de disputer pour des intérêts temporels. Nous eûmes dans notre lot la terre de Coulange que nous avons vendue au Seminaire, celle de Saint Ville-May que nous avons en-

core à la côte de Lauzon, & la maison de Quebec que nous avons cedée à Monsieur Chartier pour des terres à la grande allée.

L'Hôpital eut les Grondines & Argentenai, on a jugé qu'il étoit plus avantageux de vendre ces deux Seigneuries, que d'y avoir des habitans qui ne payoient quasi jamais. Les Grondines ont été vendues mille écus, & Argentenai a été donné pour 400. liv. de rente, les meubles furent partagés également selon l'intention du Prélat.

Cette bonne Dame vint donc chez nous & nous la logeâmes dans un appartement dépendant de notre Communauté, qui n'étoit pas cependant dans la maison, où nous la visitions souvent, étant très-édifiées de sa conversation, & on ne sortoit jamais d'avec elle sans ressentir de grands desirs d'être tout à Dieu, & de ne rien épargner pour cela.

Notre Seigneur honoroit cette sainte ame de plusieurs connoissances extraordinaires, & comme elle prenoit grand soin de les tenir secretes, fort peu de personnes sçavoient les faveurs qu'elle recevoit de Dieu. Le Reverend Pere Chatelain son Confesseur & le notre, lui avoit permis de les communiquer à

quelques Religieuſes de cette maiſon, dont la vertu & la diſcretion lui étoient connues, jugeant bien que cela pouvoit ſervir à augmenter leur amour pour Dieu & leur ardeur pour la vertu. Auſſi ces communications produiſoient pluſieurs biens, comme la converſion de pluſieurs pécheurs, la délivrance des ames du purgatoire, la reconnoiſſance envers Dieu des graces qu'il faiſoit à certaines perſonnes, & enfin pluſieurs pratiques de devotion pour appaiſer la juſtice, ou pour flechir la miſéricorde de Dieu en faveur de ce pauvre pays. Nous en rapporterons quelques traits dans la ſuite qui pourront édifier celles qui les liront.

Monſeigneur l'Evêque s'occupoit ſans ceſſe au bien de ſon Diocèſe, & ſe trouvoit accablé de travaux; il s'y employoit avec un ſi grand zéle, qu'il vouloit être par tout; il ſouhaitoit que nos élections qui devoient ſe faire le 8. de Mars 1673. fuſſent differées juſqu'au retour d'un voyage qu'il alloit entreprendre; nous ne le fimes que le 14. d'Octobre, encore ne pût-il y préſider. Ce fut Monſieur Dubouyt notre Superieur aſſiſté du Pere Chatelain & de Monſieur Martin, Prêtre du Seminaire de Quebec. C'eſt le premier Canadien

qui ait été honoré de ce ſacré caractére. La Mere Marie-René de la Nativité fut continuée Superieure; on élût la Mere Foreſtier de S. Bonaventure Aſſiſtante; on laiſſa la Mere Guillelmete de Saint Auguſtin Maîtreſſe des Novices; la Sœur Jachereau de Saint Ignace fut élue Dépoſitaire de la Communauté; la Mere Agnès de Saint Paul fut Hoſpitaliere & Dépoſitaire des pauvres, une des deux Diſcretes, la ſeconde fut la Mere Catherine le Cointre de Saint Agnès.

* L'année ſuivante nous priâmes Monſieur Dubouyt pour le bien de la Communauté de confirmer les principales Officieres dans leurs charges, afin que par un plus long exercice elles puſſent y ſatisfaire encore plus parfaitement.

Il fit auſſi la viſite en qualité de Superieur, après laquelle il ordonna que la Sacriſtaine n'entreroit dans l'Egliſe qu'une fois la ſemaine & la veille des grandes fêtes, & que la Portiere de l'Hôpital auroit ſoin de la lampe, & du feu néceſſaire pour des Prêtres, qu'on feroit changer les couleurs de l'autel par un domeſtique; cela ſubſiſta pendant quelque tems, mais comme il étoit difficile de faire ainſi les choſes, & que

* 1674.

l'Eglise étoit mal propre; il fallut bientôt nous donner la permission d'y entrer toutes les fois que la nécessité le requeroit, ne pouvant pas en Canada trouver des tourrieres comme en France.

Nous reçûmes le jour de l'Assomption 1674. deux Postulantes, Marie-Gabrielle Denis qui prit le nom de l'Annonciation, & nous lui appliquâmes le dot que Monsieur l'Abbé de Quelus avoit fondé, elle le regardoit comme son parrain ayant été nommée Gabrielle au baptême à cause de lui; & Marie-Marguerite Glorin on lui donna le nom du précieux Sang, elles prirent l'habit & firent profession ensemble. Comme ces sortes de cérémonies étoient rares, & que tout le monde se faisoit un plaisir d'y assister, on publioit à la Paroisse nos vétures & nos professions, comme on publie les bancs de mariage, afin d'en informer toute la Ville. Cela se repandoit dans les côtes voisines, d'où l'on accouroit comme à une fête publique.

* Nous eûmes à l'arrivée des vaisseaux une affliction des plus accablantes, ce fut la nouvelle du décès de notre illustre Fondatrice, Madame la Du-

* 1675.

cheſſe d'Aiguillon qui étoit morte le 17. d'Avril de cette année ; nous regardions cette pieuſe & vertueuſe Dame, comme l'appui de notre maiſon, ſans lequel il nous ſembloit que nous ne pouvions pas nous ſoutenir. En effet nous perdîmes en elle une grande protection, une ſolide conſolation & un rare exemple de vertu, elle nous animoit par ſes lettres d'une maniere qui reſſentoit bien plus une perſonne conſommée en ſpiritualité, qu'une Dame de la Cour. Nous la pleurâmes toutes amerement comme notre mere, parce que l'attachement reſpectueux que nous avions pour elle étoit très ſincere, & que nous étions conſternées & penétrées d'une très vive douleur.

Nous crûmes ne devoir pas ſeulement lui donner des larmes & des regrets, nous lui fimes dire un annuel des meſſes & pluſieurs ſervices ; un entr'autres où nous invitâmes tout le monde, que nous fimes avec le plus d'appareil qu'il nous fut poſſible ; nous avions tendu en noir toute notre Egliſe depuis la voute juſqu'en bas, il y avoit au milieu un Mozolée élévé ſur pluſieurs marches & entouré de quantité de bougies avec les armoiries de Madame la Ducheſſe d'Aiguillon pein-

tes & attachées par tout, nous n'épargnâmes rien pour témoigner combien sa memoire nous étoit chere, & quels étoient nos sentimens d'estime, de vénération & de gratitude; les biens qu'elle nous a faits meritent qu'on s'en souvienne ici éternellement, & ses lettres pleines de pieté & d'affection que nous conservons soigneusement donnent une haute idée de sa vertu; & font que nous avons pour elle la même tendresse quelles produisoient en nous lorsque nous les recevions:

Monsieur Talon repassa en France en 1675. il fut regretté de tout le monde où il avoit fait des biens sans nombre à toute sorte de personnes & aux Communautés en particulier, tout ce que nous en avons dit n'est qu'un leger crayon de ce qu'on en pourroit dire; il merite d'être loué par des personnes plus éloquentes que nous,qui ne pouvons que prier Dieu de recompenser nos bienfaiteurs. Mais quoique nous n'entreprenions pas de faire son éloge, nous ne devons point passer sous silence ses belles qualités, celle qui doit tenir le premier rang est sa grande pieté dont il donna d'éclatantes marques en plusieurs rencontres, tant par sa fidélité à servir Dieu d'une maniere exemplaire, que

par la confiance qu'il avoit en la divine providence à laquelle il attribuoit tous ses succès, & à laquelle il recouroit dans tous les dangers. Sa charité pour les pauvres en est une preuve convainquante; il avoit un soin infatigable pour les soulager; il s'informoit avec une bonté de pere de la maniere dont il pourroit les secourir, afin d'augmenter cette Colonie; il entroit pour cela dans le détail des moindres choses, faisoit venir chez lui les habitans, alloit souvent les visiter, vouloit sçavoir ce que chacun recueilloit, faisoit vendre avec avantage à ceux qui avoient du bled, aidoit ceux qui en manquoient, & encourageoit tout le monde.

Il avoit fait venir des ouvriers de toute sorte de mêtiers pour faire à Quebec une manufacture; en un mot, on ne peut s'imaginer avec qu'elle vigilance il prévoyoit tout ce qui pouvoit être utile ou agréable au public, avec quel bonheur il s'employoit à le procurer, & avec quelle générosité il repandoit ses faveurs. Sa sortie du Canada ne mit pas fin à son zéle, il ne négligea aucune occasion en France de faire du bien à ce pays & à nous en particulier, nous en produirons des témoignages dans la suite.

En 1675. N. S. P. le Pape Clement X.

nous accorda pour 15. ans une Indulgence attachée au maître Autel de notre Eglise lorsqu'on y offriroit le saint sacrifice de la Messe pour les ames du Purgatoire le jour de la Commemoration des morts, pendant toute cette octave, & tous les lundis de l'année, avec une autre Indulgence pleniere que tous les fidéles pourroient gagner dès les premieres Vêpres de la Fête de notre Eglise qui est l'Invention de la Sainte Croix, le 3. de Mai. Sa Sainteté renouvella aussi dans une même Bulle les deux Indulgences que nous avions eû autrefois de la Sainte Echelle & des sept Autels, avec cette difference seulement, que nous ne visitions nos sept Chapelles que trois fois l'année, mais nous montions toujours la S. Echelle quatre fois l'an.

Angelique Bruguiere se heurta un jour fort rudement la tête contre une cheminée, & après avoir rendu une quantité de sang avec de grandes douleurs, elle devint très-dangereusement malade, & fut condamnée du Médecin. Une de nos Sœurs eut la pensée de s'adresser pour sa guerison au Pere François Regis, mort depuis peu d'années en odeur de sainteté : la reputation de ce grand serviteur de Dieu s'étendoit jusqu'en Canada, où l'on racontoit ses héroïques vertus, &

le nombre prodigieux de miracles qui se faisoient tous les jours à son tombeau. Elle commença donc une neuvaine, pendant laquelle le mal empira beaucoup; le cinquiéme jour on la trouva si mal, qu'on lui fit donner l'Extrême-Onction, jugeant qu'elle ne devoit point passer la journée; la Religieuse ne se rebuta pas, elle redoubla sa confiance & sa ferveur, & fit prendre à la malade un peu de la poussiere du tombeau du P. Regis, & lui attacha au col une de ses images, ce qui n'eut d'abord aucun succès; cette femme languit encore quatre jours, avec tous les simptomes de mort les plus certains, des frissons violents & fréquens, joints à des convulsions horribles, obligerent à la veiller de fort près, comptant de moment à autre qu'elle alloit expirer. La nuit du dernier jour de la neuvaine, elle fit un cri qui allarma toutes les salles, on courut à elle promptement, & la voyant extrêmement agitée, on crut qu'elle faisoit les derniers efforts; on lui fit encore les priéres des agonisans; on lui mit en main le cierge beni, & pendant que les Religieuses prioient pour elle, & lui suggeroient des actes selon la coutume, elle revint à elle & dit fort tranquillement, qu'elle ne mourroit pas de cette maladie, & qu'elle étoit gué-

rie ; on lui demanda comment elle assura que le Pere Regis lui étoit apparu, qu'il lui avoit dit d'avoir bon courage, & que Dieu vouloit bien prolonger ses jours, qu'ensuite il l'avoit touchée à la tête avec une croix qu'il tenoit dans sa main, & que c'étoit ce qui lui avoit fait jetter un si grand cri ; on lui montra plusieurs estampes de saint François Xavier & de quelques autres Jesuites qu'on dépeint un crucifix à la main, en lui demandant si c'étoit ceux-là qui l'avoient guérie, elle répondit toujours que non, jusqu'à ce que l'on lui fit voir une petite image du Pere Regis qu'elle reconnut aussi-tôt, en disant, voilà celui qui m'a guérie ; elle reposa fort paisiblement le reste de la nuit. Et ce miracle étant devenu public, dès le lendemain on vint ici de tous côtés pour la voir, elle alla aussi dans toutes les Eglises de la Ville pour en remercier Dieu.

Cependant plusieurs personnes douterent de la verité de cette merveille, accusant cette femme d'avoir feint du mal plus qu'elle n'en avoit ; d'autres ont crû qu'après une telle grace elle auroit dû mener une vie plus sainte dans la suite, il est vrai qu'elle n'a rien fait voir d'extraordinaire pour la piété, mais elle n'étoit pas vicieuse ; & quand elle l'au-

roit été, c'eſt une mauvaiſe raiſon pour ne pas croire que Dieu lui avoit fait cette faveur, puiſqu'il en fait à tant de perſonnes qui en abuſent. Quoiqu'il en ſoit, nous en rendîmes graces à la divine bonté, & ſur la petite image qui avoit opéré ce miracle. Nous fimes faire un portrait du Pere Regis par un jeune Sauvage qui avoit appris à peindre d'un François, & c'eſt celui que nous gardons encore dans notre avant-Chœur.

Ce miracle eſt rapporté dans la vie du bienheureux Jean-François Regis, nouvellement écrite par le Pere Daubenton Jeſuite, Confeſſeur du Roi d'Eſpagne; mais il s'eſt mépris pour l'année, car il le ditarrivé en 1695. & c'étoit en 1675. c'eſt une petite erreur qui ne détruit pas la verité du fait.

On ne fit point ici d'autre élection en 1675. que de donner à la Mere Foreſtier de Saint Bonaventure Aſſiſtante pour ſurcroit d'office, le ſoin du Noviciat, à la place de la Mere Guillelmette de Saint Auguſtin qui étoit fort malade, & qui mourut en effet peu de jours après le 14. de Novembre âgée de 31. ans, elle avoit vécu en Canada un peu plus de 4. ans, dans de douleurs preſque continuelles, cauſées par un crachement de ſang auquel elle étoit ſujette, avant mê-

me que de partir de France. Ce que nous avons dit de ſon arrivée en ce pays ne doit rien diminuer de l'eſtime que merite ſa vertu, elle en avoit beaucoup ; nous avons ſouvent admiré ſa patience, ſa ferveur & ſa regularité ; elle a été très-utile à cette Maiſon, elle a toujours été dans l'emploi de Maîtreſſe des Novices, où elle étoit d'un très-bon exemple ; la mort de cette chere Sœur nous affligea beaucoup avec raiſon.

Nous avons dit qu'en 1664. on fit la ſeparation du bien de l'Hôpital d'avec celui de la Communauté. M. Laval avoit ordonné qu'on employeroit pour les pauvres le tiers de notre revenu, mais comme cela nous obligeoit à un compte fort exact, & que nous avions peur de manquer à la moindre choſe, nous jugeâmes qu'il ſeroit plus avantageux que le partage en fût fait entierement, & de maniere que chacun eût ſoin de retirer ſes rentes ; ainſi à la requête de la Mere Marie-René de la Nativité Superieure, Monſeigneur l'Evêque conſentit au partage, & convint qu'il falloit faire eſtimer & lotter tous nos biens par des arbitres, afin d'en faire une juſte ſeparation conforme à ſon ancienne Ordonnance : nous choiſîmes pour nous Monſieur Jachereau de Laferté, & Monſieur

Gautier de Comporte, & on nomma pour les pauvres Monſieur Hazeur, Marchand, & Monſieur Pinquet, ancien habitant, tous quatre s'acquitterent parfaitement de leur commiſſion, & ſuivant leur eſtimation les partages furent faits.

* Monſeigneur l'Evêque nous avoit fait ſeparer avec l'Hôpital tous les ornemens de la Sacriſtie, il y avoit déja pluſieurs années, à la reſerve d'un ornement de toile d'argent que nous gardâmes, parce qu'il nous avoit été donné par notre Fondatrice, on le fit auſſi eſtimer, & nous donnâmes 150. liv. à l'Hôpital pour le dédommager de ce qu'il ne partageoit pas cela avec nous; cette entiere & parfaite ſeparation ſe fit en 1676.

Nous avions alors pour Superieur Monſieur de Bernieres, néveu de l'Auteur du *Chrétien intérieur*, & Grand-Vicaire du Diocéſe, il accompagna le Prélat à nos élections le 1. de Decembre 1676. Monſieur Dupré, Prêtre du Seminaire, étoit ſon ſecond aſſiſtant, ils entrerent tous trois dans notre infirmerie, parce que la Mere Superieure étoit actuellement malade en danger de mort,

* 1676.

elle demanda pardon ſelon la coutume, on la déchargea de la Superiorité, puis on lui préſenta la boëte des ſuffrages pour y mettre ſon billet pour l'élection d'une nouvelle Superieure, le Prélat ne permit point qu'on choiſit une Scrutatrice. Après le *Veni Creator*, au tems de la Communion, levant le ſaint Ciboire, il nous fit une courte exhortation pour nous porter à faire nos élections ſelon les deſſeins de Dieu, nous dépouillant de tout autre interêt que de ſa gloire & du bien de la Communauté; on donna les ſuffrages, & on élut pour Superieure la Mere Jeanne-Thomas-Agnès de Saint Paul, & enſuite on proceda à l'élection d'une Aſſiſtante: pour cet effet l'Evêque entra une ſeconde fois dans l'infirmerie pour prendre le ſuffrage de la Mere de la Nativité, & la chargea, toute malade qu'elle étoit, du dépôt de l'Hôpital, juſques à ce que Notre-Seigneur diſposât d'elle; & pour lui ſuppléer pendant ſa maladie, & lui ſucceder en cas de mort, il nomma la Sœur Jachereau de Saint Ignace; la Mere Foreſtier de Saint Bonaventure fut continuée Aſſiſtante; la Mere de Saint Agnès élûe Maîtreſſe des Novices; la Sœur Marie-AnneCocëtlogon deS.Charles, Dépoſitaire de la Communauté; la Sœur An-

toinette du Larthu de la Visitation, Hospitaliere ; les deux Discrettes furent la Mere Anne le Cointre, de Saint Bernard, & la Mere Marie-René Boulié de la Nativité, dont la maladie bien loin de diminuer, augmenta considerablement ; & devenant tous les jours plus dangereuse, nous fumes bien-tôt sans espérance de sa guérison ; elle mourut le 13. de Fevrier 1677.* âgée de 47. ans, d'une paralysie causée par un coup qu'elle reçut en parant le reposoir de la Chapelle de Notre-Dame de Pitié. Un cadre lui tomba sur la tête, elle s'évanouit, perdit connoissance, & depuis ce moment fut toujours malade, sa paralysie l'empêcha de parler plusieurs mois avant sa mort ; il se joignit à ce mal une hydropisie qui la fit beaucoup souffrir, sans donner jamais le moindre signe d'impatience ou de chagrin ; au contraire, elle faisoit entendre ce qu'elle avoit souvent dit, qu'elle ressentoit une joye inexplicable d'avoir tout quitté pour Dieu, elle produisoit continuellement des actes de la plus ardente charité, & tenoit toujours son cœur uni à Dieu. Sa langue étant devenue libre sur la fin, son mot le plus ordinaire dans sa maladie & dans sa santé, étoit, *ad majorem Dei gloriam*,

* 1677.

ce qu'elle repétoit avec un ton & un ſentiment qui, en exprimant ſa dévotion, en inſpiroit aux autres ; elle étoit de notre Maiſon de Quimper en Bretagne, où après avoir donné de grands exemples de regularité, de charité & de ferveur, & de toutes les vertus, elle vint en 1654. continuer en Canada l'exercice de ſes beaux talens ; elle a gouverné plus de ſix ans avec la ſatisfaction de toute la Maiſon, ſe faiſant aimer & eſtimer du dedans & du dehors par toutes les perſonnes qui la connoiſſoient, ou qui en entendoient parler. Madame ſa mere qui mourut jeune, la laiſſa orpheline ; Madame la Marquiſe de Cornouaille ſa marraine la voulut avoir pour l'élever avec ſes enfans, comme ſa fille ; elle avoit beaucoup d'eſprit, qui, cultivé par une très-bonne éducation, la rendit un ſujet accompli ; toute cette famille conſerva toujours pour elle une eſtime & une amitié ſincere. Madame la Comteſſe de Grandbois, Madame la Comteſſe de Laroche, & Monſieur le Marquis de Molac, tous enfans de la Marquiſe de Cornouaille, ne manquerent jamais de lui écrire avec beaucoup d'affection comme à une ſœur : nous avions dans ſa perſonne l'exemple d'une ſublime perfection, & plus on l'examinoit, moins on pou-

voit trouver en elle de défaut. Elle étoit pénitente & dure à elle-même, & reservoit toute sa douceur pour les autres, dont elle sçavoit exciter la dévotion par des pratiques aisées & profitables ; elle joignoit à ses rares vertus un esprit gay & agréable, une conversation charmante, ayant une facilité admirable pour s'énoncer, & pour écrire en prose ou en vers. M. Talon, Intendant, qui se mêloit de poësie, lui adressoit quelquefois des madrigaux ou épigrammes, auxquels elle répondoit sur le champ fort spirituellement en même style, & ses piéces étoient estimées de tous les connoisseurs.

Elle étoit fort généreuse, & sage dans ses liberalités, & Dieu sembla même approuver son penchant à donner à propos par le trait merveilleux que je vais dire. Quand le Pere Chaumonot, Jesuite, fit bâtir en Canada la premiere Chapelle de Lorette par reconnoissance envers la Très-Sainte Vierge, de laquelle il avoit reçu une insigne faveur dans l'Eglise de Lorette en Italie ; plusieurs personnes dévotes à la Mere de Dieu, voulurent contribuer à cet édifice : la Mere René de la Nativité qui ne cedoit en ce point à personne, eut aussi un grand désir d'aider à la bâtisse de cette Eglise, mais nous avions très-peu de moyens ; cependant

elle ne crut pas que notre Communauté pût s'appauvrir en donnant quelque chose à la Reine du Ciel, elle promit au Pere Chaumonot 25. écus qu'elle avoit dans une cassette, c'étoit là tout notre argent; & comme il étoit alors fort rare, chacun sçavoit bien son compte; elle alla donc le lendemain ouvrir sa cassette pour envoyer son offrande, mais au lieu de 25. écus elle en trouva 50. sa surprise fut agréable, & elle ne douta point que cette augmentation ne fût miraculeuse; ainsi elle écrivit au Pere Chaumonot qu'elle ne lui avoit promis que 25. écus, parce que certainement elle n'en avoit pas davantage, mais puisque la Sainte Vierge les avoit multipliés au double elle en profiteroit, & qu'elle lui envoyoit la somme entiere qu'elle avoit trouvée.

Elle lui donna aussi une écuelle que nous tenions de Madame Daillebout, encore vivante, cette écuelle étoit faite de la terre de Lorette, pétrie dans la veritable écuelle de la Sainte Vierge, & faite de la même figure & grandeur, c'est celle que l'on montre aujourd'hui aux pelerins qui vont à cette Chapelle, parce que les Sauvages ayant changé de demeure, ont transporté de l'ancienne Lorette à la nouvelle, tout ce qui pouvoit entretenir la piété.

La mort de la Mere René de la Nativité nous laissa dans une grande consternation, sa memoire doit être en singuliere vénération dans cette Communauté, pour le bien de laquelle elle n'a rien négligé. Dès cette même année nous reçumes pour l'entretien de l'Hôpital 2000. liv. de gratification annuelle que le Roi accorda aux pressantes sollicitations des amis que la Mere de la Nativité avoit employés auprès de Sa Majesté : ce fut aussi une suite des bontés de Monsieur Talon qui s'étoit joint aux autres patrons, & qui ne borna pas là ses soins ; car peu d'années après il obtint encore une augmentation de 3000. liv. ce qui le remboursa peu à peu de ce qu'il avoit avancé pour nos salles, & ces 5000. liv. qui ne nous ont jamais manqué depuis, fait aujourd'hui le meilleur fonds de l'Hôtel-Dieu.

Peu de jours après le decès de la Mere de la Nativité, Monsieur de Bernieres, Superieur, présida à l'élection que nous fimes de la Mere Cathérine Vironneau de Saint Joseph, pour Discrette, à la place de notre chere défunte.

Nous étions encore toutes pénétrées d'affliction lorsque Notre-Seigneur nous enleva notre jeune Sœur Marie-Magdelaine Gagnon des Anges, elle étoit veri-

tablement comparable aux Anges pour ſa pureté, ſa douceur, ſon obéiſſance, ſa regularité, & l'empire abſolu qu'elle avoit ſur les paſſions ; de ſorte qu'en peu de tems elle étoit parvenue à une haute perfection, elle mourut d'une fluxion de poitrine le 22. de Mars âgée de 22. ans.

Les perſonnes de qualité qui avoient formé la Compagnie de Montreal, & qui avoient contribué par des ſommes très-conſiderables à augmenter cet établiſſement, jugerent dès le commencement, que pour le rendre durable elles ne pouvoient mieux faire que de donner l'Iſle de Montreal au Seminaire de Saint Sulpice de Paris, fondé par Monſieur l'Abbé Olier, qui étoit auſſi de cette Compagnie, & qui aprés avoir gouverné pluſieurs années cet illuſtre Seminaire & cette grande Paroiſſe de Paris où il fit des biens innombrables, mourut en odeur de ſainteté le 2. Avril de l'année 1657. regretté univerſellement. Monſieur de Bretomvilliers qui lui ſucceda dans la Superiorité, & qui avoit les mêmes engagemens dans la Compagnie de Montreal, reſolut d'ériger une Communauté de Prêtres à Ville-Marie, qui fut unie au Seminaire de Saint Sulpice de Paris, le Roi donna pour cet effet

des Patentes cette année 1677. elles furent enregiſtrées au Conſeil Superieur de Quebec ; Monſieur l'Abbé Quelus avec Monſieur Souart, tous deux Prêtres de Saint Sulpice commencerent cette nouvelle Maiſon qui a été ſoutenue depuis par les Sujets que le Seminaire de Paris lui envoye tous les ans, qui édifient le peuple par leurs vertus, qui l'aident & le conſolent par leurs inſtructions, & qui le ſoulagent par les abondantes aumônes qu'ils repandent dans toute l'étendue de cette Iſle dont ils ſont regardés comme Seigneurs, quoique en effet ce ſoit le Seminaire de Saint Sulpice de Paris à qui elle appartient en propre, ces Meſſieurs ici ne faiſant que les repréſenter.

Monſieur Souart a toujours été ami de notre Communauté, & nous en a donné des preuves dans toutes les occaſions. On ne ſera pas faché d'apprendre quelle fut l'occaſion de ſa converſion. C'étoit dans ſa jeuneſſe un homme du monde qui ne ſongeoit qu'à paſſer ſon tems agréablement, & à s'enrichir. Il fiança une riche Demoiſelle, le contrat étoit paſſé, & il étoit à la veille de l'épouſer, lors qu'un jour de l'Aſſomption le Prédicateur de la Paroiſſe Saint Sulpice à Paris étant tombé

ſubitement

ſubitement malade à l'heure du Sermon. Le Sacriſtain fachée que l'Auditoire deja nombreux fut privé de la parole de Dieu dans une ſi belle fête, s'aviſa de faire un tour dans l'Egliſe, pour voir ſi dans un grand nombre de Prêtres & de Religieux qui y étoient, il n'en trouveroit point quelqu'un qui voulût prêcher; ils s'en défendirent tous ſur ce qu'ils n'étoient pas préparés. Le Sacriſtain apperçût Monſieur Meſter qui étoit un Prêtre particulier qui faiſoit beaucoup de bien dans Paris, & qui ne refuſoit jamais de faire une bonne œuvre; il le pria de venir dans la Sacriſtie prendre un Surplis, & de dire ce qui lui ſeroit inſpiré. Monſieur Meſter le ſuivit ſimplement, monta en chaire, fit un exorde ſur les Grandeurs & le Triomphe de la très-ſainte Vierge, & enſuite parla ſur la néceſſité d'examiner ſa vocation, & fit voir la difficulté qu'il y avoit de ſe ſauver dans un état où Dieu ne nous appelloit pas. Ce ſaint homme étoit plein de l'eſprit de Dieu, ne prêchoit jamais ſans fruit, ſon diſcours fit impreſſion ſur Monſieur Senard, qui étoit un des auditeurs, il fit une réflexion, qu'il alloit ſe marier ſans avoir conſulté Dieu ſur ſa vocation. Pluſieurs penſées lui roulerent dans l'eſprit qui l'agiterent extrêmement, & enfin

pour n'avoir rien à se reprocher ; il resolut de faire une retraite à St. Sulpice, pendant laquelle il demanda instamment les lumieres du Saint Esprit pour connoître la volonté de Dieu, & il en obtint d'assez claires pour ne point douter qu'il ne fût appellé à l'état Ecclésiastique, ainsi il renonça au mariage & s'engagea au service de l'Eglise dans le Seminaire même de Saint Sulpice ; il fut envoyé en Canada où il a long-tems exercé son zéle, il retourna après en France où il est mort très-saintement.

Ma Sœur Marie-Magdelaine Gloria de l'Assomption, entra vers la fin de l'an 1677. & ma Sœur Anne-Claire Turgeon Sainte Marthe ; & quelques mois après au commencement de l'année suivante, nous reçûmes mes Sœurs Marie-Magdelaine Hazeur de Saint François Xavier, & Louise Soumande de Saint Augustin. Dans l'élection que nous fimes en 1678. le 1. de Decembre, où Monsieur Henry de Bernieres Superieur présida, assisté du Pere Chatelain notre Confesseur, & de Monsieur Paul Gaignon, Prêtre du Seminaire de Quebec. La Mere Catherine Vironceau de Saint Joseph fut Hospitaliere : la Sœur Antoinette du Tartre de la Visitation, Dépositaire de la Communauté ; & la Sœur Jeanne-Françoise

Juchereau de Saint Ignace, continuée Oeconome des Pauvres par la nomination de Monſeigneur l'Evêque.

La Mere Marie-René de la Nativité, avoit commencé ici à faire des fleurs, la Mere Guillelmette avoit encheri ſur elle, mais à dire vrai toutes les deux n'excelloient pas dans cet ouvrage, elles faiſoient des bouquets plats attachés ſur du carton, qui reſſembloient à de petites raquettes. Cela n'avoit rien de naturel, cependant on les eſtimoit, on les trouvoit aſſez beaux. Quand ces deux maîtreſſes fleuriſtes furent mortes, la Mere de Saint Paul Superieure, qui ne vouloit pas laiſſer périr cet art dans la Maiſon, chargea la Sœur Juchereau de Saint Ignace d'y travailler, elle rappella ce qu'elle avoit vû faire, & s'aviſa de monter les fleurs autrement, ſur-tout des œillets, dont elle fit quelques petits buiſſons qui furent admirés par ceux même qui en avoient vû en France, elle s'adreſſa aux Couvens où nous avions quelque relation, pour avoir des memoires & des patrons, & ils nous envoyerent des recettes pour faire les couleurs, & des patrons de toutes ſortes de fleurs. Quelques-unes y joignirent des aſſortiſſemens pour y travailler, nous en profitâmes, & de nous-même nous avons trouvé pluſieurs

méthodes plus faciles & plus belles pour les teintures. Depuis ce tems-là on s'y est si bien perfectionné, que nos fleurs passent pour être très-naturelles, délicates, bien assorties, bien montées; & sont si recherchées, que nous ne pouvons en fournir à tous ceux qui nous en demandent, non-seulement en ce pays, mais en Angleterre, aux Isles de l'Amerique, & en France, où il ne se passe point d'années que quelqu'un ne se fasse un plaisir d'en emporter à la Cour même, où un grand nombre de Dames du premier rang ont été curieuses d'en voir; il est vrai que ce qu'elles y trouvent de plus admirable, c'est que des Canadienes travaillent avec tant d'art & de propreté, car on nous regarde comme des Sauvages. On nous a plusieurs fois demandé des bouquets d'Autel pour des Seminaires & pour des Couvents, & ceux que nous leur avons envoyés ont été fort goûtés. Nous avons eu aussi l'honneur de couronner Notre-Seigneur en quantité de Provinces & de Villes de France, où l'on préfere nos fleurs à celles qui se font en ces endroits-là.

Nous connoissons les Religieuses de la Visitation à l'occasion de la Mere Marie-Catherine de Saint Augustin. Une Dame fort pieuse étoit demeurée veuve à l'âge

de 22. ans, elle aimoit tendrement son mari, & sa mort lui causa une grande affliction qui lui fut très-salutaire, car elle prit la resolution de se retirer dans un Couvent pour le reste de ses jours, en qualité de pensionnaire perpétuelle, afin de ne penser qu'à Dieu, sans s'engager dans la profession de Religieuse, quoique plus parfaite, elle accoucha six semaines après d'une fille qui devoit être l'unique héritiere de ses grands biens, & dont elle confia l'éducation à ses vertueux parens, puis elle entra à la Visitation. Quand sa fille fut en âge d'être au Couvent, on la mit auprès d'elle, & elle tâcha de lui inspirer l'estime de la vie Religieuse, sans pourtant gêner son inclination. Cette jeune Demoiselle se sentoit attirée à la religion, mais elle étoit retenue par plusieurs liens qui l'attiroient au monde, en sorte que sa mere craignoit pour sa vocation. Dans ce temslà la vie de la Mere Marie-Catherine de Saint Augustin, Hospitaliere de l'Hôtel-Dieu de Quebec, lui tomba entre les mains, & l'ayant lûe avec goût, elle espéra que par l'intercession de cette sainte Religieuse, elle obtiendroit à sa fille la fermeté dont elle avoit besoin pour se déterminer; elle apprit aussi par quelques Jesuites qui lui avoient prêté ce

livre, que la Sœur Jeanne-Françoiſe Juchereau de Saint Ignace, avoit été novice de la Mere Saint Auguſtin, & que c'étoit par ſes ſoins & les prieres de cette ſainte maîtreſſe, qu'elle avoit ſurmonté les difficultés qui s'oppoſoient à ſon bonheur : Madame Dupleſſis lui écrivit, & l'engagea à faire une neuvaine ſur le tombeau de la Mere Saint Auguſtin, pour obtenir à ſa fille le courage néceſſaire pour vaincre tous les obſtacles qui la faiſoient balancer. La Sœur de Saint Ignace s'acquitta de cette commiſſion, & pluſieurs Religieuſes de la Maiſon ſe joignirent à elle pour le même ſujet, elle le manda à Madame Dupleſſis qui l'en remercia l'année ſuivante, l'aſſurant que la Mere Saint Auguſtin lui avoit accordé ce qu'elle ſouhaitoit, que ſa fille avoit enfin renoncé au monde, qu'elle étoit Religieuſe de la Viſitation, dans le même Couvent où elle étoit penſionnaire, & qu'elle conſervoit toujours beaucoup de reconnoiſſance de ce que nous lui avions obtenu cette grace. En effet, depuis ce tems-là elle ne laiſſa paſſer aucune année ſans nous envoyer des préſens conſiderables, nous avons ici des ornemens, des tableaux, & des livres qu'elle nous a donnés : elle donna à la Viſitation tout ce dont elle pouvoit diſ-

poser sans faire du tort à ses héritiers ; & son affection pour cet Ordre la porta à écrire la vie de la Mere Louise-Eugenie de Fontaine qu'elle avoit beaucoup aimé, & qui nous honoroit aussi tous les ans par ses lettres des témoignages de son estime.

* Le 5. d'Août de cette année, la Mere Anne le Cointre de Saint Bernard, mourut d'une fiévre violente âgée de 68. ans, elle avoit parfaitement rempli sa carriere, c'étoit une des trois premieres Religieuses venues de France pour fonder cette Maison, où elle travailla 40. ans avec un grand zéle & des fatigues incroyables à notre établissement ; elle étoit admirable dans les vertus propres de notre Institut, & par lesquelles nos Constitutions veulent que l'on nous reconnoisse, la douceur, l'humilité, la charité, la paix ; c'étoit là son veritable caractére, & ce qui est toujours fort estimable, fort utile dans les Communautés, aussi étoit-elle fort aimée, & elle fut bien regrettée.

Le premier triennal de la Mere Jeanne-Thomas de Saint Paul, devoit finir au mois de Decembre 1679. elle souhaitoit beaucoup qu'on ne lui en fit pas recommencer un second, & nous nous atten-

* 1679.

dions toutes à faire nos élections dans le tems prescrit pour continuer la Mere Saint Paul dont on étoit fort content, mais Monsieur de Laval qui passa en France, écrivit en partant à Monsieur de Bernieres, notre Superieur, & lui témoigna qu'il désiroit que les élections des Communautés fussent differées jusqu'à son retour, malgré ce que disent nos Constitutions contre ces sortes de retardemens, parce qu'il vouloit, disoit-il, y changer tout ce qu'il ne lui plaisoit pas avant que de les approuver, & qu'après nous les observerions exactement. Nous ne pûmes lui refuser ce délai, & nous l'attendîmes un an.

* L'année suivante 1680. le 17. Avril, la bonne Catherine Tegahкouita, Iroquoise, mourut en odeur de sainteté au Sault Saint-Louis, où elle demeuroit depuis plusieurs années, sa mere étoit une Algonquine Chrétienne, qui avoit été baptisée aux trois Rivieres, & élevée par des François; elle fut prise fort jeune par les Iroquois, & menée captive dans leur pays où elle conserva sa foy jusqu'à sa mort, quoiqu'elle fût devenue femme d'un Iroquois très-opiniâtre dans ses superstitions; elle eut de lui deux en-

* 1680.

ſans, il n'en reſta que Catherine qui demeura orphéline à l'âge de quatre ans. La petite verole ayant deſolé toute ſa Nation, lui enleva ſon pere, ſa mere & ſon frere, elle fut elle-même fort maltraitée de cette maladie qui penſa lui faire perdre la vûe. Ce fut le commencement de ſon bonheur, car cet accident la contraignit de vivre retirée, parcequ'elle ne pouvoit ſupporter le grand jour ; & comme la ſolitude eſt toujours un grand avantager l'envie de ſe deſennuyer fit qu'elle s'appliqua à faire de petits ouvrages pour leſquels elle étoit fort adroite. Cette vie laborieuſe & ſolitaire l'éloigna du vice, & la diſpoſa à recevoir les premieres ſemences du Chriſtianiſme.

Les Miſſionnaires qui furent envoyés aux Iroquois après que Monſieur le Marquis de Tracy eut fait la paix avec eux en 1666. logerent dans ſa cabanne, & quoiqu'elle fût encore bien jeune, on la chargea d'en avoir ſoin, elle s'en acquitta avec une modeſtie & une charité qui prévint les Peres en ſa faveur ; elle de ſon côté étoit charmée de tout ce qu'elle remarquoit en eux. Leur diſcours l'eût bien-tôt gagnée ſi la crainte de ſes parens ne l'eût empêchée de ſe déclarer Chrétienne, elle le fit pourtant peu de tems après, malgré un de ſes oncles de

qui elle dépendoit, & qui étoit grand ennemi des Chrétiens, elle souffroit avec beaucoup de patience & de courage tous les mauvais traitemens qu'on lui fit pour l'ébranler sur la Foy, ou la distraire de ses devoirs. On l'accusa de paresse, parce qu'elle refusoit de travailler les Fêtes & Dimanches; & pour l'obliger à faire comme les autres, on ne lui donnoit point à manger : elle aima mieux se passer de nourriture que de manquer au Commandement qui oblige de les sanctifier, & ne se plaignoit jamais de l'injustice du procedé, ni des autres persécutions que lui attiroit son attachement au service de Dieu. On la poursuivoit à coups de pierres, & les enfans de son pays ne la voyoient point passer pour aller à la priére, qu'ils ne l'appellassent la Chrétienne; ils assembloient par leur bruit plusieurs méchans hommes qui étoient yvres, ou qui feignoient de l'être, pour se donner la liberté de lui faire mille insultes, elle s'est vûe quelquefois exposée à la mort, par la fureur de ceux qui haïssoient notre Religion. Un jeune homme transporté de colere se mit un jour en devoir de lui casser la tête, il avoit déja la hache levée, & son emportement ne fut calmé que par la douceur de Catherine, qui se mit paisiblement à genoux,

& qui baissa le col pour recevoir la mort sans lui marquer aucune émotion, elle recut le baptême le jour de Pâques 1676. & l'année suivante elle vint au Sault, & se sauva adroitement de son pays, malgré la recherche que fit son oncle sans en rien apprendre.

Elle resista fortement aux instances réiterées que plusieurs personnes lui firent pour la marier, parce que avant même qu'elle connût le prix de la virginité, elle cherissoit cette vertu ; & dans une occasion où elle fut accusée d'un crime énorme sur cette matiere, elle avouoit ingenument à son Confesseur, qu'elle ne craignoit point d'être reprise sur cet article au jugement de Dieu, puisqu'elle avoit toujours conservé la pureté de son corps avec une grande vigilance. Aussi-tôt qu'elle eut vû des Religieuses à Montreal, & qu'elle eut appris comment elles s'étoient consacrées à Dieu, elle importuna le Missionnaire du Sault pour obtenir la permission de faire vœu de chasteté, il la lui accorda après avoir éprouvé son désir & s'être assuré de la solidité de sa resolution. La vie qu'elle menoit étoit si édifiante, qu'en la voyant seulement on se sentoit porté à la vertu, il n'y en a aucune à la pratique desquelles elle ne s'appliquât. L'o-

raiſon faiſoit ſes délices, elle étoit preſque continuellement devant le ſaint Sacrement où elle verſoit une abondance de larmes, tantôt de contrition de ſes péchés & de ceux des autres, tantôt de reconnoiſſance pour l'amour que Notre-Seigneur nous témoigne dans ce myſtére qu'elle croyoit très-fermement, quelquefois de joye, parce qu'elle recevoit des conſolations ſpirituelles, ſi délicieuſes, que ſon ame toute tranſportée hors d'elle-même, goutoit en Dieu des douceurs qui rendoient ſon corps preſqu'inſenſible au froid exceſſif, & aux autres peines dont elle l'affligeoit.

Elle ſe plongeoit ſouvent dans l'eau glacée, ſe couchoit ſur des longues épines, ſe déchiroit par des ſanglantes diſciplines, jeûnoit quaſi continuellement, & préferoit la diſette qu'elle éprouvoit dans le Village, à une meilleure chere qu'elle auroit pû faire dans le bois, parce que, diſoit-elle, l'ame languit quand le corps eſt bien traité ; & au contraire, quand le corps ſouffre, l'ame trouve ſes délices auprès de Jeſus-Chriſt. Ses diſcours étoient toujours ſur quelque bon ſujet, elle ne s'entretenoit qu'avec deux ferventes Chrétiennes Iroquoiſes, Therèſe & Anaſtaſie, parce qu'elles parloient bien de Dieu, c'étoit tout ce qui ſoula-

geoit ſes maux, car elle étoit fort infirme, ſoit que naturellement elle fût mal ſaine, ou que ſes fréquentes & rigoureuſes pénitences euſſent affoibli ſon temperamment.

Enfin, après avoir été pluſieurs années conſumée de fiévres & de douleurs d'eſtomach, qui lui cauſoient de grands vomiſſemens, ſans que ſes violentes maladies euſſent rien diminué de ſon application à Dieu; elle mourut comme elle avoit vêcu, dans des ſentimens de confiance & d'amour pour Dieu, qui charmoient ceux qui entendoient ſes dernieres paroles, elle expira ſur les trois heures après-midi, le mercredi de la ſemaine Sainte, en diſant les doux noms de Jeſus & Marie, elle étoit âgée de 24. ans. Son viſage quoiqu'extenué par ſes maladies & ſes auſtérités, parut ſi agréable après ſon trépas, que les Sauvages ne pouvoient aſſez admirer ce changement, ils lui donnerent des marques de leur vénération, en lui adreſſant dès ce jour-là des priéres. Les François qui la virent morte l'honorerent auſſi comme une ſainte, ils lui firent même faire un cercueil, ce qui n'eſt pas en uſage parmi les Sauvages. Depuis ce tems-là on a recours à elle de tous les quartiers de Canada, & Dieu a fait par ſon interceſ-

sion plusieurs guérisons miraculeuses.

Ma Sœur Anne-Marie de Coëtlogon de Saint Charles, qui étoit ici depuis 1671. ne se faisoit point au climat, elle avoit fort peu de santé; & les Superieures de l'Hôtel-Dieu de Vannes, d'où elle étoit professe, ayant été informées des difficultés qu'elle avoit de s'accoutumer en Canada, la presserent de s'en retourner. Monsieur de Laval lui apporta à son retour de France des lettres de leur part qui lui faisoient cette offre; elle l'accepta, si nous voulions y consentir: nous ne jugeâmes point à propos de nous y opposer, & nous lui fournîmes tous les moyens de faire ce périlleux voyage avec le plus de commodités qu'il nous fût possible. Nous payâmes une femme qui étoit à notre service, la même qui avoit été guérie miraculeusement dans nos salles par le bienheureux Regis, & dont nous avons parlé en 1675. pour l'accompagner jusques dans son Couvent où elle se rendit fort heureusement, elle partit de Quebec le 18. Novembre 1680. Toutes les Religieuses qui nous venoient de France se reservoient le droit d'y retourner quand bon leur sembleroit; ainsi il y auroit eu de l'injustice & de la dureté d'arrêter ici contre son inclination une fille infirme; elle nous quitta à regret,

quoique par ſon choix, & nous lui donnâmes toute ſorte de marques d'affection, & il nous parut qu'elle s'en alloit très-contente de nous.

Les élections que nous avions differé ne ſe firent que le 19. Decembre 1680. Monſeigneur l'Evêque y préſida, aſſiſté de Monſieur de Bernieres, ſon Grand-Vicaire & notre Superieur, & de Monſieur Brulon, Prêtre du Seminaire de Quebec, aprés avoir déchargé de la Superiorité la Mere Jeanne-Thomas-Agnès de Saint Paul, il célébra la ſainte Meſſe, après laquelle nous donnâmes nos ſuffrages pour une nouvelle Superieure; la Mere Marie Foreſtier de Saint Bonaventure, fut élûe & reconnue de toute la Maiſon; la Mere Agnès de Saint Paul, fut miſe Aſſiſtante; la Sœur Juchereau de Saint Ignace, Maîtreſſe des Novices; les autres Officieres furent continuées.

Nous avions toujours ici quelques penſionnaires qui vivoient comme des novices, elles ſervoient les malades en ce qui étoit le plus facile; elles ſervoient au refectoir, recitoient l'Office avec nous, & aidoient dans les petits offices. Pluſieurs avoient de grands déſirs d'être Religieuſes, & nous en avions déja reçu quelques-unes qui avoient été élevées dans cette Maiſon, elles y paſſoient quel-

ques années, & quand elles avoient l'âge, on les admettoit au postulat. De ce nombre fut ma Sœur Catherine-Denis de Saint Charles, elle étoit fille d'une de nos premieres pensionnaires, & qui avoit eu quelqu'envie d'être Religieuse, elle l'offrit à Dieu, comme devant prendre la place qu'elle regrettoit de ne pas occuper dans la religion.

L'année 1682. fut mémorable par un malheur dont Quebec se ressentira longtems, le feu prit à une maison de la basse Ville, & comme elles n'étoient bâties que de bois, & la saison étant fort seche, le feu se communiqua si vite, qu'en peu de tems toute la basse Ville fut reduite en cendres, c'étoit le 5. d'Août fête de Notre-Dame des Anges. A dix heures du soir nous nous éveillâmes aux cris effroyables que nous entendîmes; & nous ne fumes pas peu allarmées de voir qu'il faisoit aussi clair qu'en plein midi, tant les flames étoient ardentes & élevées, on ne pût rien sauver de tant de marchandises dont les magasins étoient remplis, & on perdit plus de richesses dans cette triste nuit, que tout le Canada n'en possede à présent.

Il y avoit alors une bénédiction sur le commerce du pays, les Marchands ne cherchoient que l'avantage de la Colonie,

nie, & trouvoient beaucoup mieux leur profit que n'ont fait depuis plusieurs autres qui leur ont succedé sans marcher sur leurs traces, leur piété les faisoit estimer de tout le monde, on vivoit dans une cordialité qui rendoit la nouvelle France tout à fait agréable, on n'y connoissoit point toutes les miseres que nous avons expérimenté depuis, & qui croissent tous les jours.

Cet incendie mit la consternation partout, il n'y eut dans toute la basse Ville que la maison de M. Aubert de Lachenaye qui fût sauvée, & Dieu lui conserva sans doute ses biens pour aider ses concitoyens à se rebâtir ; c'étoit un très-riche Marchand, qui avoit l'ame noble & généreuse, & qui épuisa ses fonds pour prêter à tout le monde ; de sorte qu'il n'y a presque aucune maison de la basse Ville qui ne lui soit redevable, il le fit non-seulement pour suivre son humeur bienfaisante, mais parce qu'il s'y crut obligé par reconnoissance envers Dieu, & sa grande piété lui suggera toujours de nouveaux motifs pour lui en rendre des actions de grace, il fut même frappé d'une parole que lui dit une femme insensée qui étoit l'objet de la risée du public; elle le rencontra un jour, & lui dit avec son air égaré : ne crois pas que

ce ſoit le ſecours qu'on a donné à ta maiſon qui l'a empêchée de brûler, elle n'a été ſauvée qu'à cauſe que tu es fort ſoigneux de faire tous les ans un repoſoir à la Fête du ſaint Sacrement ; cela ranima ſon zéle, & le rendit encore plus exact à préparer magnifiquement le repoſoir à la Fête-Dieu, juſqu'à ce qu'il y ait eu une Egliſe à la baſſe Ville.

Il eſt aiſé de juger combien nous fut ſenſible une affliction ſi générale, nous fimes tous nos efforts pour conſoler & ſoulager tous ceux qui furent enveloppés dans ce malheur, autant que nos petites commodités nous le permirent. Nous logeâmes ceux qui ne ſçavoient où ſe retirer ; nous prîmes ſoin de nourrir les plus pauvres ; nous nous dépouillâmes pour revêtir ceux qui avoient tant perdu ; & enfin, nous reçûmes dans l'Hôpital ceux que la fatigue ou l'effroi avoit rendus malades. On admira comme quelque choſe de ſurprenant qu'il n'y eût péri perſonne, Dieu vouloit appauvrir le Canada, & non pas le dépeupler.

Lorſque cet accident arriva nous avions déja commencé une reparation indiſpenſable, le pignon de notre Maiſon du côté du nord étoit fort mauvais, tout le monde nous conſeilloit de le faire rebâtir, notre pauvreté nous faiſoit tou-

jours differer ; mais enfin, la crainte nous détermina à faire cette dépense : nous fimes étayer tous les planchers en dedans pour soutenir la maison, & bien nous en prit, car dès que l'on eut commencé d'abattre ce mur, un coup de marteau jettoit par terre plusieurs toises de muraille : les ouvriers étoient exposés à un grand péril, & nous regardâmes comme un miracle de ce qu'il n'en perit aucun, aussi le demandions-nous à Dieu avec de ferventes priéres. Aussi-tôt qu'on eut mis les maçons en train, on n'épargna rien pour les faire avancer, le pignon fut rebâti solidement. Quand il fut élevé, notre Superieure plaça une Sainte Vierge dans une niche qu'on avoit pratiquée dans la muraille proche le feîte de la maison où elle se voit encore aujourd'hui, où on la trouvera avec plusieurs reliques & un écrit en ces termes.

Le 12. de Septembre 1682. dans la seconde année du premier triennal de la Mere Marie Saint Bonaventure de Jesus, ayant été ci-devant 18. ans Superieure, & la seconde de cette Maison, la Mere Marie de la Visitation étant Dépositaire du bien des Religieuses, a été par ladite Reverende Mere Superieure posée cette petite figure en relief, représentant la sacrée & immaculée Mere de Dieu, tenant

ſon cher Fils entre ſes bras, avec des reliques qui ſont attachées au tour, & ce pour la ſupplier que comme Mere & Superieure de ce Monaſtére, il lui plaiſe de prendre toutes les Religieuſes ſous ſa ſpéciale & maternelle protection, & que par le pouvoir qu'elle a auprès de Jeſus-Chriſt ſon Fils notre divin redempteur, elle empêche & éloigne de cette Maiſon toutes les choſes qui pourroient ruïner & détruire ſon adorable eſprit dans le cœur de toutes les filles qui y ſont & y ſeront à l'avenir : la ſuppliant en outre de donner à cette Communauté les moyens temporels, néceſſaires & ſuffiſans pour maintenir la regularité de notre ſaint Inſtitut ; lui promettant que de notre part nous nous employerons avec zéle à l'augmentation du regne de Jeſus-Chriſt en nos ames, & qu'à perpétuité elle ſera reconnue pour Dame & Regente de ce Monaſtére.

La Cour fit en cette année 1682. de grands changemens en Canada, en y envoyant un nouveau Gouverneur & un nouvel Intendant. M. le Comte de Frontenac fut rappellé, il nous honnoroit de ſon amitié & de ſon eſtime, & nous faiſoit tous les ans quelque liberalité ; il regaloit les pauvres pluſieurs fois l'année, & les venoit ſervir lui-même avec une

nombreuse suite : celui qui prit sa place fut M. de Labarre, le même que M. le Marquis de Tracy avoit laissé Gouverneur à Cayenne en 1669.

M. du Cheneau, Intendant, s'en alla aussi, il avoit beaucoup de piété, & nous affectionnoit assez pour nous faire plaisir s'il en eût trouvé les occasions ; il nous assista de tout son pouvoir pendant 7. ans qu'il fut en ce pays, tant par ses conseils que par sa protection, M. de Meule lui succéda.

Le R. P. Pierre Chatelain notre Confesseur, étant extrêmement vieux, & infirme, demanda à se décharger du soin de nous confesser, il assuroit les Religieuses qui vouloient le retenir, que c'étoit la volonté de Dieu, & il disoit aux plus discrettes que Notre-Seigneur le lui avoit fait connoître. Il pouvoit bien parler ainsi, car il étoit très-souvent favorisé de Dieu par des communications très-particulieres, c'étoit un Saint qui joignoit à beaucoup de génie une douceur inaltérable, une simplicité charmante, une charité sans bornes envers le prochain, & un amour pour Dieu très-ardent, qui le tenoit toujours occupé de sa présence. Un jour entr'autre que les Jesuites alloient à leur maison de campagne, le Pere Chatelain marchoit

derriere un peu éloigné, s'entretenoit à ſon ordinaire de quelque bonne penſée, Notre-Seigneur ſe fit voir à lui, le ſalua comme autrefois ſes Diſciples, en lui diſant la paix ſoit avec vous, ce qui laiſſa une ſainteté imprimée dans l'ame du bon Pere qui ne s'effaça jamais.

Il étoit venu en Canada avec pluſieurs Miſſionnaires que les Sauvages firent beaucoup ſouffrir & mourir enfin, en recompenſe de leur extrême charité pour eux & par l'éloignement pour la Foy : lui ſeul n'avoit point eu de part à cette grace qu'il regardoit comme une ſignalée faveur ; il racontoit en pleurant la viſion qu'il avoit eue dès le commencement de ſa carriere, par laquelle Notre Seigneur lui avoit montré qu'il ſeroit exclus de cet honneur, ce qu'il attribuoit à ſes péchés, & avoit vû une porte fort étroite par où paſſerent tous ceux de ſes freres qui prêchoient alors l'Evangile aux Iroquois ; il voulut faire comme les autres, mais il lui fut impoſſible d'y paſſer, quoiqu'il ôtât, ce lui ſembla, ſa ſoutane & ſa ceinture pour ſe rendre plus mince, & croyoit en diſant cela, rabattre l'idée qu'on avoit de ſa ſainteté, & faiſant voir qu'il étoit un grand pécheur, qui n'avoit pas été trouvé digne de ſouffrir pour Jeſus-Chriſt & de ſortir du monde par la porte du

martyre. Son mot le plus ordinaire étoit aimons Dieu, il terminoit par-là toutes ses conversations.

Il avoit été Confesseur de cette Communauté environ 30. ans, & dans toutes les occasions il nous avoit donné des marques d'une affection fort sincére, il ne cherchoit uniquement que la gloire de Dieu & le bien des ames; sa conduite étoit douce & tranquille, & ses manieres pleines d'amitié. Peu de tems après qu'il nous feut quittées, il mourut très-saintement & paisiblement.

Il nous choisit pour Confesseur à sa place le Pere Jacques Fremin qui sortoit des Missions, nous eûmes assez de peine à l'accepter, parce que nous ne le connoissions point, & qu'il passoit pour avoir été homme de guerre avant que d'être Religieux, nous le regardions comme un vieux Capitaine de Cavalerie dont nous avions peur, quoiqu'en verité il n'eût jamais été enrolé que dans la Compagnie de Jesus, où il étoit entré fort jeune. Sur le témoignage du Pere Chatelenier, qui nous assura que personne ne nous convenoit mieux que lui, nous le reçûmes volontiers, & nous nous en sommes très-bien trouvées.

Le 18. de Mars 1683. * notre Sœur

* 1683.

Marie-Clemence du Hamel de l'Incarnation, Sœur Converſe, mourut âgée de 44. ans, elle étoit naturellement craintive, & l'ombre même du péché lui faiſoit peur; elle avoit une grande facilité pour l'oraiſon, & pour l'entretien intérieur avec Dieu, ſon exactitude à s'acquitter de ſes exercices ſpirituels, & ſon obéiſſance prompte aux ordres des Superieurs, étoient un grand ſujet d'édification pour la Maiſon; elle ſupporta de terribles peines d'eſprit avec beaucoup de patience & d'humilité, mais Notre Seigneur l'en délivra entierement avant ſa mort, & elle paſſa avec une paix & une tranquillité admirable, ce qui fut ſans doute une recompenſe anticipée de ſa fidélité.

Mgr. l'Evêque jugea à propos de changer notre Superieur, il nous ôta M. Henry de Bernieres, très-ſaint homme, & digne néveu de M. de Bernieres, Tréſorier de France, & il nous donna en cette qualité M. Louis Ango des Mezerets, dont la vertu étoit auſſi fort connue.

Le tems de nos élections approchoit, & ſi on en eût voulu croire notre Mere Marie Foreſtier de Saint Bonaventure, on les eût bien avancées, car elle repréſentoit ſouvent que ſon grand âge ne lui permettoit plus que de ſoupirer après le repos, & elle ſouhaitoit ardemment qu'on la

la dechargeât d'un fardeau ; elle l'obtint enfin le 13. Novembre 1683.

Monſeigneur l'Evêque préſida à cette Cérémonie, aſſiſté de Monſieur de Mezerets & du Pere Fremin, notre Confeſſeur ; & après la Meſſe du Saint Eſprit, qui avoit été précedée d'une vive & touchante exhortation ſur l'importance de l'élection que nous allions faire. La Sœur Jeanne-Françoiſe Jachereau de Saint Ignace, fut élue Superieure ; la Mere Marie de Saint Bonaventure, Aſſiſtante, la Sœur Marie Fiquenel du Sacré cœur, Maîtreſſe des Novices ; ma Sœur Antoinette du Tartre de la Viſitation, Hoſpitaliere ; elle fut auſſi Diſcrete avec la Mere Jeanne-Thomas-Agnès de Saint Paul, que le Prélat nomma Econome du bien des pauvres ; ma Sœur Marguerite Gloria du précieux Sang fut élue Dépoſitaire de la Communauté,

* Les forces de M. de Laval ne pouvoient ſuffire à ſon zéle, les fatigues continuelles qu'il éſſuyoit dans les viſites de ſon Diocèſe qu'il faiſoit quelquefois l'hyver en Jacquette, lui avoient déja fait contracter pluſieurs infirmités : & par deſſus tout cela, ſon humilité

* 1684.

lui persuadoit qu'un autre en sa place, feroit plus de bien que lui, quoiqu'il en fit veritablement beaucoup, parce qu'il ne cherchoit que la gloire de Dieu, & le salut de son Troupeau. Sa doctrine & ses éminentes vertus le faisoient regarder comme un très-digne Prélat; lui seul souhaitoit d'être dechargé: il partit pour la France en 1684. dans le dessein de faire sa démission; il eut cependant plus de peine qu'il ne croyoit à obtenir un Successeur; le Roy connoissoit parfaitement son merite, & le besoin que le Canada avoit, d'un vigilant Pasteur: mais enfin après bien des instances, le Roy consentit à ce qu'il desiroit, & lui laissa le choix de la personne qu'il jugeoit digne de cette place. M. de Quebec s'adressa au Pere Valois, Jesuite, pour trouver un homme vertueux & zélé qui continuât en Canada le bien qui étoit commencé: le Pere Valois lui dépeignit Monsieur l'Abbé de Saint Valier, Aumônier du Roy, comme un homme d'une grande pieté, d'un rare exemple & d'un zéle ardent. En effet, il s'étoit fort distingué à la Cour par sa modestie & sa régularité; Monsieur de Laval crût qu'il ne pouvoit faire un meilleur choix; il en parla à Monsieur de Saint Vallier;

le Roy lui donna ſon agrément, & l'affaire fut concluë. : on reſolut que Monſieur de Saint Vallier viendroit en Canada avant que d'être ſacré, qu'il verroit le Pays, & prendroit des meſures pour y faire tout le bien poſſible.

* Pendant que cela ſe paſſoit en France, nous recommandions ici les affaires de Canada à Notre Seigneur, & il lui plût en ce temps là d'appeller à lui Madame d'Aillebout, dont nous avons parlé ; elle avoit un nom barbare de Boulogne ; elle mourut comblée de mérite, le 7. de Juin 1685. âgée de 70. ans : l'odeur de ſes vertus avoit embaumé non ſeulement notre Communauté, qui s'eſtime heureuſe de poſſeder ſes cendres dans notre caveau ; mais tout le Pays la regarde & l'invoque comme une Sainte, qui a attiré bien des graces ſur la Colonie. Elle avoit avec Dieu une union très-intime, & elle en recevoit des grandes faveurs. C'étoit une ame prévenuë de grace dès le berceau ; elle ne ſe maria que par le conſeil de ſon Confeſſeur, & à condition que Monſieur d'Aillebout, qu'elle épouſa, lui laiſſeroit garder inviolablement le vœu de virginité qu'elle

* 1685.

avoit fait dès ſon enfance. Ce Confeſſeur étoit un Jeſuite, grand ſerviteur de Dieu, qui apparamment n'agiſſoit pas en cela, ſans l'avoir conſulté. Il dit à Monſieur d'Aillebout en lui montrant ſa future épouſe: voici une Vierge que Dieu vous confie pour en être le gardien; ſi vous oubliés la promeſſe que vous lui faites, & que vous ayés la hardieſſe de donner quelque atteinte à ſa pureté, Dieu vous châtiera terriblement. Ces paroles menaçantes confirmerent Monſieur d'Aillebout dans la reſolution où il étoit de vivre en continence.

Cependant après quelques années, il fit des grandes peines à ſon épouſe, au ſujet de ſon vœu qu'il vouloit rompre; mais ſa patience, ſon courage la firent triompher. Son époux rentra dans les ſentimens de fidélité dont il vouloit s'écarter; de ſorte qu'après cette attaque, qui fut longue, il la laiſſa paiſible, & mourut fort chrétiennement en Canada, où il avoit été Gouverneur. Dès qu'elle ſe vit libre, elle redoubla ſes pratiques de pieté, ne ſe menagea plus avec Dieu, & cherchoit avec adreſſe tout ce qui pouvoit l'humilier ou la faire ſouffrir.

Je crois qu'une choſe que nous avons

remarquée, & qui peut-être n'a pas été apperçue de toutes les personnes qui sont connues, pourra donner une idée de sa vertu. Quand elle se retira chez nous, elle y fut reçue avec tant d'agrément, que voyant que de notre part elle n'auroit rien à souffrir, & qu'elle meneroit une vie fort douce. Elle conserva une femme de chambre dont les manieres incommodes & l'humeur facheuse étoit un continuel exercice de patience. Quoique cette fille l'aimât & l'estimât, elle la traitoit durement, & lui refusoit quelquefois les choses les plus nécessaires avec des reproches fort grossiers que Madame d'Aillebout supportoit avec une douceur & une égalité admirable, se passant volontiers de tout ce que cette servante ne lui vouloit point donner, ne se plaignant jamais, & lui cedant toujours; ce qui étoit d'autant plus louable en elle, qu'elle étoit naturellement fort vive & fort prompte, & que sa modération ne venoit que de l'empire qu'elle avoit acquis sur elle-même. Peu de Maîtresses veulent endurer quelque chose de leurs domestiques; & il est encore plus rare d'en trouver qui choisissent exprès des esprits difficiles, afin de souffrir. Madame d'Aillebout nous laissa dans sa

vie l'exemple d'une Séculiere plus fervente & plus interieure, que beaucoup de Religieuſes. Dieu lui avoit donné l'eſprit de Prophétie, le don des larmes, le diſcernement des eſprits, & pluſieurs autres graces gratuites, à la vûe deſquelles elle s'humilioit profondement.

Son oraiſon étoit preſque continuelle, & toujours accompagnée d'une parfaite abnégation & d'une très-baſſe eſtime d'elle même, ne s'attribuant jamais le ſuccès des choſes qu'elle avoit recomandées à Dieu. Quoique nous ayons vû des effets merveilleux de ſes prieres, elle ſe trouvoit portée ſelon que l'eſprit de Dieu agiſſoit en elle, à prier pour differens ſujets, tantôt pour les enfans qui étoient dans le ſein de leur mere, afin qu'ils reçuſſent le ſaint Baptême, & qu'ils conſervaſſent leur innocence; tantôt pour que les malades profitaſſent de leurs maux, & trouvaſſent du ſoulagement; quelquefois elle prioit pour ceux qui devoient mourir ce jour là, & demandoit à Dieu que ce fut dans ſa ſainte grace.

Une fois qu'elle étoit malade, pluſieurs Religieuſes allerent paſſer la recréation du ſoir dans ſa Chambre; & comme les ſouffrances de ſon corps n'abattoient point ſon eſprit, elle deſi-

roit plus qu'a lordinaire d'être ſeule pour prier Dieu a ſon aiſe; cependant elle ne dit rien qui pût le faire connoître. A ſept heures les Religieuſes ſe retirerent, & Madame d'Aillebout demeura ſeule avec Dieu; elle profita de ſa ſolitude & donna toute liberté à ſon cœur. Elle fut vivement preſſée de prier pour les perſonnes qui devoient mourir ſubitement cette nuit là, afin que leur mort ne fut pas imprévûe. Elle paſſa plus d'une heure à convier amoureuſement N. S. de leur appliquer le merite de ſon précieux Sang, & ſe ſervît des raiſons ſi fortes, & des paroles ſi tendres, qu'elle ne s'endormît qu'avec une ſainte confiance, que ſon oraiſon ne ſeroit pas rejettée; après avoir recommandé fort affectueuſement ces ames à la Sainte Vierge, & à leur ſaint Ange-Gardien.

Cette nuit même deux hommes ſe batîrent en l'air dans Quebec; l'un reçut un coup d'épée, & on l'apporta à l'Hôpital, c'étoit un Huguenot. Comme on le jugea en grand danger, on ne perdit point de temps; M. de Bernieres fut appellé, & lui parla ſi efficacement de la néceſſité de renoncer à ſon héréſie, & de rentrer dans le ſein de l'Egliſe, s'il vouloit ſauver ſon ame

qu'il fit ſon abjuration avec beaucoup de ſincerité & de reconnoiſſance de la grace que Dieu lui faiſoit. On lui adminiſtra les derniers ſacremens, & il mourut dans de très-bons ſentimens avec toutes les marques qui pouvoient nous faire juger que Dieu lui faiſoit miſericorde, tant cela fut prompt, & ne dura pas plus de deux heures. Le lendemain le médécin ayant ouvert le cadavre pour faire un procès-verbal de ce meurtre, trouva qu'il avoit le cœur percé de part & d'autre, & s'ètonna de ce qu'il n'étoit pas tombé mort ſur la place; parce que naturellement il eſt impoſſible qu'on ſurvive à un tel coup. La conduite de la Providence, nous parût admirable ſur cet homme; mais nous ignorions alors qu'elle étoit la cauſe de cette merveille: Mde. d'Aillebout n'ayant confié qu'à ſon Directeur le ſecret de cette faveur.

Les fréquentes larmes qu'elle rependoit en la préſence de Dieu, étoient ſi douces, qu'elles ne lui rougiſſoient pas les yeux; cependant elles lui affoibliſſoient la vûe, & pendant un certain temps, elle fut entierement aveugle; & de plus dans de telles peines d'eſprit qu'elle ne pouvoit exprimer ce qu'elle ſouffroit. Elle avoue dans ſes écrits,

que Dieu ſeul ſçait combien l'épreuve qu'elle ſoutint alors, lui fut ſenſible, & en quel danger elle croyoit être d'en perdre l'eſprit. Elle s'adreſſa dans cette perplexité au ſaint homme Tobie, & à ſainte Braſara, à l'un à cauſe de ſon aveuglément, & à l'autre à cauſe de ſes peines d'eſprit pour obtenir de Dieu par leur interceſſion ou la fin d'une vie qui lui étoit ennuyeuſe, ou la grace de faire un bon uſage de ſes afflictions. Elle vit l'effet d'une de ſes demandes, car la vûe lui fut rendue; & elle dit même dans ſes écrits que ces ſaints lui obtinrent plus qu'elle n'oſoit ſouhaiter, & que bientôt après le ſujet de ſes peines ſe diſſipa, & ſes affaires tournerent ſi heureuſement pour elle, qu'elle en demeura auſſi ſurpriſe que reconnoiſſante.

Une de ſes prédictions dont toute notre Communauté a vû l'accompliſſement, c'eſt qu'en l'année 1682. Monſieur Joſeph de la Colombiere, étant arrivé à Quebec avec pluſieurs Prêtres qui venoient pour Montreal, & nous étant venus voir tous enſemble, nous les menâmes chez Madame d'Aillebout, comme chez une perſonne que nous eſtimions beaucoup; elle les entretint des choſes ſpirituelles, ſelon ſa coutume,

& demeura fort édifiée de leur conversation, en les reconduisant, elle dit a une Religieuse, avec qui elle avoit une étroite liaison, parlant de Monsieur de la Colombiere. Cet Ecclésiastique gouverna un jour cette Maison, & il fut envoyé de Dieu pour cela: il n'y avoit alors aucune apparence, car Monsieur de la Colombiere sortoit du Seminaire de saint Sulpice de Paris, & alloit demeurer à Montreal, où en effet il a resté long temps avant qu'il nous ait été donné pour Superieur & pour Confesseur; mais nous l'avons eu plusieurs fois en ces deux qualités, & son affection pour notre Maison prouve la verité de la Prophétie. Mais pour qu'elle s'accomplit, il est arrivé des renversemens à quoi on ne pouvoit pas raisonnablement s'attendre, & qui ont mis assez long temps la vertu de plusieurs saintes ames à des rudes épreuves.

Elle a prédit à plusieurs Religieuses des choses très-singulieres, & elles ont veu avec admiration l'effet de tout ce qu'elle leur avoit promis, sans qu'il y manquât une seule circonstance. Elle connoissoit parfaitement le caractere de toutes les filles, qui entroient ici pour être Religieuses; & pour peu qu'elle les vit, elle jugeoit très-sainte-

ment de leur vocation, & quoiqu'elle fut extrêmement reſervée à s'en expliquer. Elle a fait voir quelquefois ſon diſcernement, en aſſurant que certaines Novices ſortiroient, quoiqu'elles euſſent commencé de la maniere la plus parfaite. Elle connoiſſoit encore les choſes cachées; Notre-Seigneur lui faiſoit voir l'état de pluſieurs ames après leur mort. En voici quelques traits qui nous regardent.

Elle ne demeuroit pas chez nous en 1668. quand la Mere Marie-Catherine de Saint Auguſtin mourut; elle vint comme bien d'autres dans notre Egliſe pour la voir, & comme elle contemploit ce corps pénitent, qui avoit été le Temple du Saint Eſprit, il lui parut une image de la paix & de la ſainteté, & elle fut remplie d'un ſentiment aſſuré de la gloire, dont cette Religieuſe jouiſſoit déjà dans le Ciel. Notre Seigneur lui dit fort intelligiblement: ô! ma chere fille, ſi tu voyois la beauté de ſon ame, & combien le jugement qu'elle a reçû a été doux & favorable, & de quelle joye elle joüit, & les recompenſes de ce qu'elle a ſouffert. Madame d'Aillebout conçût par là une idée de la Mere Saint Auguſtin, & rentra en elle même avec une componction qui la

tint plusieurs jours dans les larmes, pensant à la difference du jugement qu'elle éprouveroit, croyant meriter un traitement des plus severes, à cause de son infidélité, qu'elle tâcha d'expier par des nouvelles mortifications, & par une contrition amere de ses plus legeres fautes.

Quand la Mere Guillemette de Saint Augustin mourut en 1675. nous fimes le plus promptement qu'il nous fut possible les prieres que nous lui devions, & nous en ajoutâmes d'autres, & des pratiques de pénitence, afin de la soulager. Madame d'Aillebout nous disoit toujours que cette ame étoit rétenue dans le Purgatoire: trois mois se passerent, sans que Dieu lui fit connoître autre chose là-dessus, si non qu'elle souffroit. Nous redoublions nos devotions, & nous nous étonnions de ce qu'une fille vertueuse, qui avoit mené une vie souffrante avec une grande patience, étoit si rédévable à la justice de Dieu. Quatorze mois s'écoulerent dans cette inquiétude; & enfin au bout du temps, la Mere de la Nativité mourut. Elle avoit été Superieure de la Mere Guillemette, celle-ci lui resistoit quelquefois dans ce qui concernoit la conduite des Novices, dont elle avoit le

ſoin : elle la blâmoit auſſi dans l'ordre de la maiſon, qu'elle vouloit que l'on mit en bien des choſes, ſur le pied de nos Communautés de France, ce qui eſt comme impoſſible en Canada; & quoiqu'elle n'agit ainſi que par zele, la Mere de la Nativité la trouva pour cela encore en Purgatoire, & Notre Seigneur lui dit; ma fille, comme cette ame ne vous a pas été auſſi ſoumiſe, qu'elle devoit; je vous ai reſervé ſa derniere ſentence; vous pouvés la retenir auprès de vous juſqu'à ce que vous ſortiés vous-même du Purgatoire, afin qu'elle n'en ſorte qu'avec vous; & vous pouvez l'élargir dès à préſent ſi vous voulez. La Mere de la Nativité, repondit, que puiſqu'il la laiſſoit maîtreſſe du ſort de cette ame, elle ne vouloit pas retarder d'un ſeul moment ſon bonheur, & qu'elle deſiroit lui donner dès cet inſtant la jouiſſance de Dieu.

Pour la Mere de la Nativité, voici ce que Dieu en fit connoître à Madame d'Aillebout; cette bonne Religieuſe mourut en reputation de ſainteté; elle avoit donné des exemples de vertu dont tout le monde étoit édifié, & elle ſortit de cette vie avec une joye & une confiance qui nous fit croire qu'elle alloit bientôt joüir de Dieu. Dans l'inſ-

tant qu'elle expira, Madame d'Aillebout la vit en posture de suppliante à genoux devant Notre Seigneur qui étoit assis, & deux Chœurs de Religieuses Hospitalieres rangées comme nous sommes au Chapitre, accuserent la Mere de la Nativité sur trois chefs 1°. D'avoir accordé trop facilement des permissions, crainte de chagriner ses inferieures. 2°. D'avoir trop recherché, & de s'être rrop appuyée sur la protection des grands du siécle. 3°. D'avoir trop favorisé les pauvres au préjudice de la Communauté. Notre Seigneur écouta ces plaintes auxquelles la Mere de la Nativité ne repliqua rien; elle fut envoyée en Purgatoire: mais elle fut vue par la même personne toute brillante de gloire six semaines après. Il est remarquable que cette sainte Défuncte ne fut reprise au Jugement de Dieu que des fautes qu'elle avoit commises dans sa charge de Superieure, & qu'on ne lui dit rien des manquemens où elle pouvoit être tombée dans sa conduite particuliere; il est vrai qu'elle étoit très-reguliere, & que nous la regardions comme une Religieuse parfaite: son beau naturel la rendoit apparamment trop complaisante envers ses Sœurs, & elle leur disoit quelquefois en leur per-

mettant ce qu'elles demandoient avec empressement, je brûlerai en Purgatoire, Purgatoire pour ce que je vous accorde, mais j'aime mieux que Dieu me punisse pour vous avoir été trop douce, que pour vous avoir été trop severe. Comme elle avoit été élevée parmi des personnes de qualité, qui l'estimoient beaucoup, elle conserva toujours leur amitié & leur faveur, & s'acquit encore celle de plusieurs Seigneurs dont elle tira de grands secours pour votre Communauté.

Nous avons toujours attribué à sa tendresse pour les pauvres, le panchant qu'elle avoit à les gratifier, qui nous paroissoit louable; d'ailleurs il faut avouer que ce n'étoit pas d'elle-même qu'elle ôtoit aux Religieuses pour donner aux pauvres; mais dès que Madame Laval le vouloit, elle s'y soumettoit sans replique; quoique cela ne lui parut pas toujours comme juste, quand Monsieur l'Abbé de Quelus fonda une dot à perpetuité, pour la somme de 6000. liv. On nous obligea de donner sur cette somme 1000. liv. à l'Hôpital, quand Monsieur d'Aillebout, vint demeurer chez nous, & vouloit donner tout son bien aux Religieuses, on partagea ce qu'elles nous distribuoient en-

tre la Communauté & l'Hôpital. Un Officier, avoit laiſſé par teſtament, aux Religieuſes de cette Maiſon, une ſomme aſſez conſidérable qu'il fallut encore partager avec l'Hôpital pour obéïr au Prélat, ainſi en quantité d'autres occaſions; on a cru ſe devoir conformer à la volonté des Evêques: Je ne crois pas au reſte que le recit diminue l'eſtime que l'on doit à la Mere de la Nativité, au contraire, il eſt aiſé de juger de la pureté de ſon ame, par le ſujet des reproches qui lui furent faits, puiſque aucune ne regardoit ſes mœurs, mais ſeulement ſa conduite, envers le prochain, trop douce pour ſes inferieures, trop humaine auprès des grands, & trop condeſcendante envers ſes Superieurs, en ce qui ne s'accordoit pas avec l'équité que Dieu demande des hommes en toutes choſes.

Madame d'Aillebout qui étoit extrêmement vive avoit quelque fois de la peine de ce que le Reverend Pere Chatelein ſon Confeſſeur ne paroiſſoit pas même ému des accidens qui arrivoient, & qui affligoient tout le monde; il ſembloit à le voir qu'il fût inſenſible aux miſéres du prochain, & à celles qu'il éprouvoit lui-même; Madame d'Aillebout le lui reprochoit ſouvent

vent, & comme il ne repondoit à tout ce qu'elle lui disoit pour animer son zele & sa compassion, que ce peu de mots qui lui étoient ordïnaires : ma fille aimons bien Dieu ; elle se trouvoit quasi choquée de sa tranquillité. Un jour qu'elle s'en plaignoit à Notre Seigneur. & qu'elle lui représentoit que son serviteur pourroit aisément rémédier à certains maux, s'il vouloit seulement parler, mais qu'il ne le faisoit pas pour des raisons qu'elle ignoroit, & qu'elle ne pouvoit accorder avec la grande vertu du pere. On lui montra une agréable verdure où couloit un petit ruisseau avec un murmure doux & tranquille, & Notre Seigneur lui dit, voilà l'image de ton Confesseur, il s'écoule en moi avec un prix inalterable, malgré les differens évenemens de la vie ; sa tranquillité me plaît plus que tout le mouvement que tu voudrois qu'il se donnât, parce que ce n'est pas par une inaction naturelle & imparfaite qu'il conserve ce repos, mais par une sublime vertu acquise aux dépens de la vivacité de son temperament. Cette vûe modera les empressemens de cette Dame, & ne servit qu'à augmenter l'estime qu'elle avoit de son Directeur.

Elle vit un jour dans son oraison le cœur du Reverend Pere Paul Ragueneau; Dieu lui donna la connoissance des aimables qualités qu'il possedoit : il lui dit dans l'admiration où elle étoit de tant des richesses spirituelles, que ce cœur n'avoit presque point son égal. Elle connut que ce qui en relevoit le prix, étoit l'amour que ce Pere portoit aux ames, & le talent admirable qu'il avoit de les gagner & les conduire à Dieu par des voyes si pures & si douces, qu'il rendoit la vertu facile, applanissant toutes les difficultés, ou inspirant tant de courage & tant de joye qu'on les franchissoit sans peine. Il cherissoit sincerement les ames, les aidoit en tout sans s'épargner, ne se plaisoit point à les chagriner, sous pretexte de les éprouver. Il sçavoit les connoître, & les faire avancer, sans les laisser languir dans les abattemens où tombent souvent les foibles qui ne reçoivent aucun secours de ceux qui devoient leur en donner. Il y auroit beaucoup plus à raporter, si nous faisions un recueil complet de sa vie; ce que nous en avons dit peut suffire pour juger que nous avions grande raison de la reserver. Nous conservons avec vénération les dons qu'elle nous a faits,

ayant partagé entre les pauvres & les Religieuſes tout ce qu'elle poſſedoit; le Tableau de la Sainte Famille qui eſt à l'Autel du S. Enfant Jeſus, vient d'elle; c'eſt un ouvrage de Raphael qu'on ne peut aſſez priſer.

Vers la fin de Juillet de la même année 1685, le Vaiſſeau du Roy amena M. l'Abbé de S. Vallier, nommé à l'Evêché de Quebec, M. le Marquis de Denonville en qualité de Gouverneur Général, nombre de Soldats de recrue, & pluſieurs Officiers d'un mérite diſtingué. La maladie s'étoit miſe parmi eux, de ſorte que dès que le Navire eut mouillé, on remplit de malades non ſeulement nos ſales, mais notre Egliſe, nos greniers, nos engrais poulalliers & tous les endroits de l'Hôpital où nous pûmes leur trouver place, on dreſſa même des Tentes dans la cour. Nous redoublâmes notre ferveur à les ſervir, auſſi avoient-ils grand beſoin de nos ſoins, des fiévres ardentes & pourprées, des délires terribles & beaucoup de ſcorbut; il paſſa dans notre Hôtel-Dieu plus de trois cens malades, la ſale des femmes étoit pleine d'Officiers de qualité.

Au commencement, il en mourut vingt; on nous les apportoit même à

demi morts : nous éprouvâmes pour les ſoulager pluſieurs remedes, dont le meilleur fut de les ſaigner à la temple; nous en ſauvâmes par là un grand nombre, qui ne donnoient plus aucune eſperance de gueriſon, & qui dès le lendemain de la ſaignée étoient gais à merveille; nous les renvoyâmes parfaitement gueris, & fort reconnoiſſans de nos peines.

Les fatigues extrêmes que nous eûmes, firent tomber malade beaucoup de Religieuſes. Les Prêtres & Religieux qui avoient le plus aſſiſté à l'Hôpital, furent auſſi frapés de cette maladie, & en guerirent par la ſaignée à la temple. ceux de tous ces malades à qui on n'oſa pas faire ce remede, parce qu'on déſiroit beaucoup les conſerver, & que l'on ne vouloit rien riſquer, moururent fort promptement. Nous nous cachions pour ſaigner auſſi les autres : nous les faiſions porter dans la Sacriſtie, afin de les ſauver, comme à la derobée; & nous eûmes la conſolation d'en échaper tous ceux à qui nous fimes ce remede.

Monſieur le Marquis de Denonville avoit amené toute ſa famille, & comme Madame la Marquiſe avoit pris en France le deſſein de ſe mettre dans une Communauté, pendant que Monſieur

ſon Epoux feroit le voyage de Montreal. Le Pere Voutier notre Procureur, qui l'étoit auſſi des Urſulines, alla lui offrir à Paris nos deux maiſons, pour qu'elle choiſit celle qui lui plairoit, il nous écrivît ce qu'il avoit fait : nous ne manquâmes pas de lui preparer chez nous un appartement le plus commode, & le plus propre que nous pûmes, ce que firent auſſi les Urſulines ; mais comme M. de Denonville ne monta pas cette année à Montreal, nos preparatifs furent inutiles ; Madame la Gouvernante nous en remercia, elle nous donna de grandes marques d'affection, ne paſſant aucun jour ſans venir dans l'Hôpital ſervir elle-même les malades, & leur diſtribuer les douceurs qu'elle leur apportoit. Sa charité nous édifia beaucoup, car elle s'expoſoit ſans crainte au danger de gagner le mal contagieux. Malgré tout ce qu'on pouvoit lui dire pour la retenir, elle continua cet exercice juſqu'à la fin ſans en être incommodée.

D'un autre côté M. l'Abbé de Saint Vallier fit paroître ſon grand zéle dans toutes les occaſions, étant toujours occupé de quelque bonne œuvre. Il viſitoit frequemment les malades, les embraſſoit tendrement, faiſoit beaucoup d'au-

mônes, & charmoit toutes les personnes qui lui parloient par ses honnêtetés.

Le Vaisseau qui avoit amené M. le Marquis de Denonville ramena M. de Labam, il avoit toûjours protegé l'Hôtel-Dieu; mais il étoit particulierement affectionné aux Religieuses. Ce fut lui qui nous obtint du Roy une gratification annuelle de 1500. liv. que nous reçûmes cette année là. Une personne qui se disoit de nos amis jugea que cela nous mettoit trop à notre aise, & deux ans après il nous en fit retrancher 500. liv.

Ma Sœur Marie-Magdelaine le Gardeur de Sainte Catherine, entra le 8. Décembre de cette année le jour de l'Immaculée Conception, & quelques mois après ma Sœur Louise Fournier de la Miséricorde.

Nos travaux augmentoient tous les jours, & nous recevions peu des filles, de quoi notre Superieure se plaignant un jour au R. P. Crepicul, elle l'engagea de prier la Mere Catherine de Saint Augustin de nous obtenir de Dieu des sujets, il le leur promit, & lui vint dire quelque temps après avec un air de simplicité, qui l'accompagnoit par tout, qu'elle ne se mit point en peine, qu'il

en viendroit en abondance, que la Mere Saint Augustin lui en avoit donné des assurances. En effet, depuis ce temps là notre Noviciat a toujours été bien rempli, nous y avons veu jusqu'à 25. filles tant Professes que Novices & Postulantes.

Ce bon Pere étoit particulierement devot à la Mere de Saint Augustin, depuis qu'ayant lu sa vie & d'autant qu'elle eut souffert les peines interieures, dont il est parlé; elle lui apparut en songe de la maniere qu'elle est représentée dans une image, tenant une grande Croix entre ses bras, du bout de laquelle, elle la toucha, & dès qu'il fut éveillé il se trouva dans des peines d'esprit terribles qui lui ont duré plusieurs années, ce qui lui fit comprendre qu'il n'étoit pas impossible que cette vertueuse fille eut souffert, tout ce qui est marqué dans sa vie; il ne manquoit pas tous les ans en revenant de sa mission de dire la Messe dans notre Eglise pour remercier Dieu des graces qu'il lui avoit faites.

Il fût encore porté à cette devotion par une merveille qui lui arriva en retournant à sa mission vers Tadoussac; ses Sauvages ayant laissé son bagage, & surtout la Cassete, ou é-

toit ſa chapelle, ſur le bort de l'eau, la mer ſouffla de telle ſorte par le vent qu'elle emporta bien loin tout ce qui ſe trouva ſur le rivage, le Pere Crepicul, bien affligé fit un vœu à la Mere de Saint Auguſtin, pour la conſervation de la Chapelle, & le lendemain on la trouva fort loin ou les vagues l'avoient pouſſée ſans être endommagée, ni même mouillée de quoi ils reçurent tous une grande conſolation remerciant Dieu, qui lui avoit accordé cette grace par l'interceſſion de ſa fidelle ſervante, il donna en reconnoiſſance de ce bienfait, les deux petits ouvrages ſauvages qui ſont aujourd'hui au Calvaire.

Le 10. Juillet 1686. Une Sœur converſe nommée Jeanne-Françoiſe Poiſſon de la préſentation mourut d'une groſſe fievre, elle étoit d'un naturel fort doux & ſincere agiſſant ſimplement, & faiſant bien toutes les obédiences, prompte au travail, fort adroite, ſoigneuſe, ſingulierement devote à la très-ſainte Vierge, ce qui lui ſervit beaucoup dans les grandes peines interieures, dont Dieu l'éprouva pendant trois ans, il les lui ôta quelques temps avant ſa mort d'une maniere ſi ſenſible qu'elle admiroit elle-même, elle joüit d'un grand calme

calme de cœur & d'esprit, jusqu'à son décès qui fut fort paisible.

Dans le mois de Septembre suivant, M. de Champigni nouvel Intendant arriva; nous lui étions bien recommandées par M. de Lauzon son parent, oncle de notre Superieure, il nous promit sa protection avec bonté, Madame son épouse nous honora aussi de son amitié dès ses premieres visites qu'elle rendit très-fréquentes dans la suite.

M. de Meules s'en retourna peu content de la Cour, qui avoit écouté des plaintes mal fondées qu'on avoit écrit contre lui, quoiqu'il eut fait fort bien son devoir, étant très-équitable, & rendant bonne & prompte justice à tous ceux qui s'adressoient à lui: pour nous faire éviter les frais, il terminoit obligeamment nos petits procès; il étoit zélé pour la police, faisoit attention aux plaintes des Curés, afin de reprimer les desordres, & punissoit le crime sans remission: ce sont là assurement de belles qualités dans un homme établi pour faire observer les loix; & c'est ce qui devoit lui attirer les louanges de tout le Canada, puisque de son temps le vice n'osoit se montrer.

Le 21. d'Octobre 1686. Fête de Ste. Ursule, pendant la Grand'Messe qui se

disoit chez les Ursulines, le feu prit à leur Maison, sans que l'on pût sçavoir comment, & elle brûla si vite, & avec tant d'activité, qu'on ne sauva presque rien.; de sorte qu'elles se trouverent en fort peu d'heures sans maison, sans provision, sans linge & sans habits, que ce qu'elles avoient sur elles. Nous leur envoyâmes promptement offrir notre Communauté, qu'elles accepterent; & on nous les emmena au nombre de 25. nous les traitâmes le mieux qu'il nous fut possible, & nous n'oubliâmes rien pour leur temoigner la part que nous prenions à leur affliction; elles reçûrent nos amitiés & nos services avec beaucoup de reconnoissance, & pendant trois semaines qu'elles demeurerent chez nous, nous fimes tous nos efforts pour les regaler & pour les consoler.

Comme Monsieur de Saint Vallier passoit en France, & qu'il vouloit présider à nos élections, il nous les fit avancer de deux mois; nous les fimes le 24. Octobre. La Mere Juchereau de Saint Ignace fut continuée Superieure, dès qu'elle fut nommée, les Religieuses qui n'étoient pas du Chapitre, vinrent la reconnoître: les Ursulines vinrent aussi au Choeur, & nous aiderent à chanter le *Te Deum*, pendant la ce-

remonie ordinaire de la reception de la Superieure, après laquelle elles se retirerent avec celles de la maison qui n'étoient pas vocales, pour nous laisser proceder aux autres élections. La Sœur Bourdon de Saint Jean-Baptiste fut élue assistante ; la Mere Agnès de Saint Paul maîtresse des Novices ; la Mere Vironceau de Saint Joseph Hospitaliere, ma Sœur de Gloria du précieux Sang dépositaire de la Communauté. Monsieur de Saint Vallier nomma ma Sœur Marie Fiquenel du Sacré Cœur Econome de bien de pauvres. Les deux discrettes furent les Meres forestier de St. Bonaventure, & le Cointre de Ste. Agnès. Chacun s'empressa de reparer la perte qu'avoient fait les ursulines: Monsieur l'Abbé de Saint Vallier, Monsieur le Gouverneur, Monsieur l'Intendant, Les Jesuites tous y contribuerent : on fit travailler à leur maison, & on leur menagea un petit logement pour passer l'hyver ; nous partagâmes avec elles nos toiles, nos voiles, nos matelas, tours de lit, vaisselle, baterie de cuisine, provisions, ne croyant pas pouvoir trouver une plus belle occasion d'exercer la charité, que d'assister les Epouses de Notre Seigneur, pour qui d'ailleurs nous avions beaucoup d'estime, &

qui nous édifierent extrêmement pendant leur ſejour chez nous, quoique nous les connuſſions déja particulierement preſque toutes : pluſieurs d'entre nous leur étant alliés par parenté, & les autres ayant été élevées chez elles, nous renouâmes nos anciennes amitiés, & de part & d'autre on ſe donna mille aſſurances d'une ste. & ſolide uni on.

Elles ne purent ſe reſoudre à nous quitter ſans que quelques unes de nous allaſſent les accompagner juſques chez elles, il ne fut pas difficile d'obtenir cette permiſſion de Monſieur de ſaint Vallier qui avoit tous les pouvoirs de M. l'Evêque. Notre Superieure avec les plus anciennes les reconduiſirent, & viſiterent leur Maiſon ; nos Meres s'en revinrent le ſoir fort laſſes : ayant marché toute la journée, elles ſe coucherent pour ſe repoſer, & la Mere Supérieure fut à peine dans ſon lit, qu'elle ſe ſouvint n'avoir pas dit les Litanies de Saint Joſeph, comme elle s'y étoit engagée en ſe mettant ſous la protection de ce grand ſaint. Elle ſe leve, va au Chœur, & s'acquitte de ſon obligation ; cependant la Mere ſaint Paul qui avoit le ſoin de faire la viſite tous les ſoirs, & qui s'étoit couchée a cau-

ſe de ſa laſſitude fut inſpirée de ſe lever pour la faire, & crut ſentir qu'on la tiroit de ſon lit; elle alla donc, & ce ne fut pas envain, car elle trouva la ſeconde chambre qu'elle ouvrit toute en feu, c'étoit celle de ma Sœur Louiſe Soumande de ſaint Auguſtin Depenciere, & qui avoit beaucoup fatigué ce jour-là, elle s'étoit endormie, ayant laiſſé ſur ſon Oratoire, un pain de bougie qui ſe conſumoit ce qui faiſoit un grand feu; la Viſiteuſe fut bien embarraſſée pour l'éteindre par bonheur elle trouva de l'eau, qu'elle jetta par tout, elle mouilla un tablié avec lequel elle étouffa le reſte, & reveilla la Sœur qui avoit penſé nous mettre dans la peine ou étoient les Urſulines, le jour même qu'elles ſortirent de chez nous, la mere ſaint Paul courut au Chœur en rendre graces à Dieu, elle y trouva la Mere Supérieure à qui elle le raconta, elles en remercierent toutes Notre-Seigneur, la très-Sainte Vierge & ſaint Joſeph notre Protecteur, & le lendemain elle l'apprit à toutes les Religieuſes, dont aucune ne s'étoit reveillée, de ſorte que non ſeulement la Maiſon auroit brulé, mais ſans doute pluſieurs y auroient péri, car il auroit été impoſſible de les

ſauver, ſi on n'y eut remedié auſſi promptement.

* Nous vîmes l'année ſuivante 1687. le commencement de l'accompliſſement de la Prophétie du Pere Crepicul, & des promeſſes de la Mere ſaint Auguſtin; Dieu nous envoya cinq poſtulantes, Elizabet de Hallot, d'hemicile de ſaint Joſeph, Marie-Magdelaine Maufix de ſaint Louis, Marie-Françoiſe Biſſon de ſaint Pierre, Marie-Anne Gaverſau de Jeſus & Marie-Magdelaine Soumande de la Conception; la premiere étoit une fille de qualité que Madame la Marquiſe de Denonville avoit amenée de France, pour faire compagne à Mademoiſelle Briſcy ſa fille, qui voulut être de la partie; elle entra ici pour faire une retraite, pendant laquelle, elle eut de fortes touche pour executer le déſir qu'elle avoit depuis long-tems d'être Religieuſe dans cette Communauté, ſon bon eſprit, ſes heureuſes diſpoſitions, la protection que cela nous promettoit, pouvoit ce ſemble nous tenter: mais graces à Dieu, nous ne fimes aucune démarche pour l'engager; quoique Madame la gouvernante temoignât qu'elle en auroit beaucoup de joye,

*1687.

elle venoit même tous les jours s'en informer ; cependant quelques perſonnes pouſſées par l'eſprit du monde repréſenterent à Madame Denonville, que ſi ſa fille ſe faiſoit Religieuſe ici, elle n'y ſeroit pas plus conſiderée que la fille d'un marchand, cette penſée degouta cette Dame & la fit changer, elle reſiſta aux inſtances de ſa chere fille, & s'y opposa fortement dans la ſuite, & comme les obſtacles ne ſont ſouvent qu'allumer les deſirs. Mademoiſelle Briſcy, s'affermiſſoit de plus en plus dans ſa vocation ; elle demanda même ſi elle ne pourroit pas s'engager malgré ſa mere ; nous la connoiſſions aſſés courageuſe pour en venir là comme l'ont fait pluſieurs ſaintes ames : nous lui conſeillames de ceder pour lors aux volontés de Madame la Gouvernante, l'aſſurant que Dieu ne permettroit pas qu'elle fût jamais à d'autres qu'à lui, qu'il falloit conſerver la paix qu'en agiſſant autrement, elle nous attireroit peut-être de grandes perſécutions, qu'on pourroit obtenir une lettre de cachet pour la faire repaſſer en France, & que cela ſeroit facheux pour nous · elle ſe rendît à nos raiſons, & remit l'exécution de ſon deſſein à un temps plus favorable.

Monſieur le Marquis de Denonville conſentoit avec plaiſir à nous donner

Mademoiſelle ſa Fille, & s'il ſouffrit l'oppoſition de Madame ſon Epouſe; ce ne fut que pour ne pas troubler la paix; il étoit trop penetré des maximes de l'Evangile, pour croire que la diſtinction fut utile au ſalut, il ſçavoit au contraire combien elle eſt préjudiciable à tant de Religieuſes en France, qui ſont plus enyvrées de leur qualité, que les plus mondaines ſéculieres, il nous a ſouvent fait connoître ſes ſentimens là-deſſus, d'une maniere ſi chrétienne qu'il ne falloit que l'entendre pour comprendre qu'il étoit auſſi bon ſerviteur de Dieu, que fidéle ſujet du Roy.

Mademoiſelle de Briſcy ne perdit rien de ſa pieté, ni de ſon amitié pour nous, ſa ſortie de notre Communauté & ſon retour en France ne l'ont point refroidie; Dieu qui la vouloit, lui facilita le moyen d'entrer aux Carmelites de Chartre, où elle eſt fort aimée & eſtimée; elle y a déjà exercé ſix ans la charge de Prieure d'une maniere fort édifiante, elle regarde notre maiſon comme le lieu de ſa premiére vocation, & nous écrit tous les ans avec une tendreſſe ſi cordiale, & d'un ſtile ſi humble, & ſi devot, que la ſeule lecture de ſes lettres eſt capable de lui gagner l'eſtime de tous ceux qui les liſent.

Le 29. Août 1687. la mere Viron-

ceau de ſaint Joſeph mourut âgée de 78. ans, elle étoit venue de France en qualité de Sœur converſe; on a vû en 1645. que ſon bon eſprit fit juger à nos premieres Meres, qu'il ſeroit avantageux qu'elle fut Religieuſe de Chœur, & fit le vœu d'Hoſpitalité, dont elle s'eſt acquitée parfaitement, ayant reçû de Dieu un talent particulier pour ſervir les malades avec adreſſe, & propreté, elle nous a donné l'exemple de toutes les vertus, elle étoit ſur tout très exacte aux obſervances, qu'elle n'a jamais omiſes quelque occupation qu'elle ait eu, elle a rempli avec beaucoup de ſoin les charges de Superieure, d'Aſſiſtante, de Diſcrete & d'Hoſpitaliere. Sa devotion envers la Paſſion & le précieux Sang de Notre Seigneur étoit très tendre & ſa fidélité aux plus petites regles admirables.

Le 6. de Novembre notre affliction fut redoublée par la mort de la Mere Catherine le Cointre de Sainte Agnès, qui contracta un mal de côté en aſſiſtant un moribond. Son naturel vif lui faiſoit faire toutes ſes actions avec une grande ferveur. Elle étoit très devote au Saint Sacrement, à la Très-Sainte Vierge & à Saint Joſeph, qu'elle appelloit ſon bon Pere, & en parloit

d'une maniere ſi éloquente, qu'elle en inſpiroit de l'amour aux autres. Elle s'eſt bien acquittée de l'emploi de Maîtreſſe des Novices prenant des ſoins nompareils à cultiver ces jeunes plantes, à leur inſpirer l'eſtime des moindres regles, & la fidelité à les obſerver, s'apliquant à connoître le naturel de chacune, afin de leur donner des principes conformes à ce que Dieu demandoit d'elles, de celui d'Hoſpitaliere, où elle ſe ſignaloit dans l'aſſiſtance des mourans. Notre Seigneur lui ayant donné une grace particuliere pour cela, elle avoit une louable pratique dont Dieu la recompenſa même dès cette vie, c'eſt de procurer des Meſſes autant qu'elle pouvoit aux ames du Purgatoire, recommandant à tous les Prêtres, les perſonnes qui mouroient dans l'Hôpital. Elle en eut auſſi beaucoup après ſa mort, ſelon cette parole de l'Evangile, de la même meſure dont nous nous ſervirons pour les autres, on s'en ſervira pour nous; mais ce qu'il y eut de remarquable, c'eſt que pendant ſon agonie, il ſe dit trois Meſſes pour elle dans notre Egliſe, ce que nous regardâmes comme une récompenſe viſible de ſa charité. Elle avoit 63. ans & en avoit paſſé 30. en Canada

La Mere Marie Trouin de la Conception étoit fort ſon amie, elles étoient venues de France enſemble, & ſervoient Dieu toutes deux avec une grande fidélité, Notre Seigneur étant le lien de leur union. La Mere de la Conception pria la Mere Sainte Agnès avant ſa mort de l'appeller aprés elle, ce que celle-ci lui promit, & lui obtint fort promptement; car le jour même qu'elle fut enterrée, la Mere de la Conception, tomba dangereuſement malade, & nous diſoit agréablement, j'ai demandé à ma Sœur de Sainte Agnès qu'elle m'appellât, mais je ne comptois pas que ce ſeroit ſi-tôt: elle eſt dans l'autre monde auſſi preſſée qu'elle l'étoit dans celle ci. Elle mourut 8. jours aprés, fort ſaintement, & d'une maniere qui repondoit à la vie vertueuſe qu'elle avoit menée, nous en avons parlé en 1642. & en 1647. Elle étoit d'une des premieres maiſons d'Ecoſſe, alliée de Marie Stuart, Reine d'Angleterre, une de ſes Sœurs avoit épouſé M. le Marquis de Bagni, Italien; & ce qui relevoit infiniment la Nobleſſe de ſa famille, c'eſt que ſes parens n'avoient quitté leur patrie, que pour conſerver leur Religion. Nous avons admiré dans la Sœur de la Conception, une obéïſſance ſim-

ple, une déférence très-respectueuse pour ses Superieures, une douceur inaltérable, une patience & une égalité d'esprit surprenante ; & pour faire en peu de mots son éloge, elle a excellé dans une profonde humilité, ne se jugeant jamais capable de rien, quoiqu'elle reussît par tout, s'offrant toujours aux travaux les plus penibles & les plus bas, & faisant paroître son contentement dans ces occupations où elle se croyoit plus propre qu'aux emplois relevés. Elle étoit âgée de 61. an.

La mort de ces trois saintes filles, en si peu de temps nous affligea beaucoup, elles furent les victimes de la charité, que nous exerçâmes cette année envers la prodigieuse quantité des malades dont notre Hôpital fut rempli ; il se mêla plusieurs maux ensemble, la pleuresie, la rougeole, la fievre maligne, tout cela devint populaire & enleva bien du monde dans cette Colonie.

* Dès le printemps de l'année 1688. M. de Laval arriva dans un Vaisseau, nommé le Soleil d'Afrique ; il étoit fort souhaité ici ; & ce fut sans doute ce qui le détermina à revenir, car on fit en France tout ce qu'on pût pour le re-

* 1688.

tenir. Il ne s'arrêta que peu des jours à Quebec, & alla promptement à Montreal. M. de Saint Vallier arriva aussi l'Automne, il avoit été sacré Evêque le 25. de Janvier de cette année ayant eu ses Bulles assez heureusement, dans un temps où le Pape n'en donnoit à aucun Evêque de France, à cause du different survenu entre Sa Sainteté & Louis XIV. au sujet de la Regle. On crût à Rome que c'étoit sans conséquence pour les affaires du temps d'accorder les Bulles à un Evêque d'un Pays Etranger ; & par la même raison, le Roy permit à M. de Saint Vallier de les recevoir.

Peu de temps après son arrivée le 16. Décembre 1688. il présida à nos élections : ma Sœur Fiquenel du Sacré Cœur fut élue Maîtresse des Novices ; ma Sœur Denis de l'Annonciation, Hospitaliere ; ma Sœur Antoinette du Tartre de la Visitation, Discrete ; & Dépositaire des Pauvres, ma Sœur Soumande de Saint-Augustin.

Notre Communauté s'augmenta par l'entrée des Sœurs Genevieve Gosselin, de sainte Magdelaine & Catherine Berthier de sainte Genevieve, mais nous perdîmes le 6. Janvier. * Ma Sœur

* 1689.

Magdelaine du Poutrel de Saint Michel, qui mourut âgée de 45. ans; elle avoit fort peu de ſanté, & ſes continuelles infirmités avoient engagé les Superieures à la diſpenſer de ſe lever à 4. heures, & à lui accorder des petits menagemens qui lui aidoient à ſuivre la Communauté, & à ſuporter la fatigue des offices dont elle s'acquitoit avec beaucoup de ſoin & de propreté, malgré la foibleſſe de ſa complexion. Mais plus ſa ferveur étoit grande, plus elle ſe reprochoit les ſoulagemens qu'elle étoit obligée de prendre, ainſi s'accuſant de lâcheté, & de pareſſe, elle demanda inſtamment la permiſſion de faire comme les autres, & ſur tout de ſe lever à 4. heures, ce qu'elle ne fit que 8. jours, étant tombée dangereuſement malade, elle mourut à ſon ſeptiéme, qui étoit la Fête de l'Epiphanie, ce qu'elle regarda comme une faveur du très-Saint Enfant-Jeſus, qu'elle appelloit ſon petit Roy, auquel elle étoit extrêmement devote, ainſi qu'à ſa Sainte Mere. Elle avoit une ſinguliere adreſſe pour exciter la ferveur, & la devotion des autres; elle repreſentoit admirablement bien les Myſteres de la Naiſſance de l'Enfant-Jeſus, de l'adoration des Rois, & de ſa preſentation au Temple, cha-

cun en ſon temps avec un arrangement toujours nouveau : ſon humeur douce, paiſible, & condeſcendante la faiſoit fort aimer, elle étoit auſſi très charitable pour les pauvres, fort pieuſe, aimant beaucoup la ſolitude & la priere.

Monſieur le Marquis Denonville, dont la piété étoit connue par tout, fut choiſi par le Roy pour être Gouverneur de trois Princes, Monſeigneur le Duc de Bourgogne, Mgr. le Duc d'Anjou, & Mgr. le Duc de Berry, enfans de Monſeigneur le Dauphin.

Il partit de Quebec en 1689. pour aller exercer cette charge, dont il s'eſt parfaitement bien acquité ; on ne peut aſſez loüer ſa vertu, ſa douceur, ſa modeſtie, ſon équité, ſon affabilité, ſon zele pour la religion, ſa ſolide devotion ; il ſe rendit aimable à tous les gens de bien, il ſe montra fort affectionné pour le Canada, il y ſignala ſa valeur, allant en perſonne à la guerre des Iroquois où il s'expoſa avec beaucoup de générosité, menageant ceux qui l'accompagnoient, les faiſant cacher pendant la decharge des ennemis, & paroiſſant ſeul avec Monſieur le Chevalier de Calliere ; comme s'ils euſſent été invulnairables, il commanda ſon monde avec tant de prudence, & combatit

avec un ſi grand courage qu'il étonna les Iroquois, les mit en fuite, & revint victorieux ; il continua en France de proteger le Canada, & empêcha que des Religieux ſoupçonnés d'une mauvaiſe doctrine, ne vinſſent s'y établir, comme ils en avoient formé le deſſein : la pureté de la foi dont on fait profeſſion dans la nouvelle France, lui parut plus avantageuſe pour cette colonie que le bien que ce nouvel ordre feignoit d'y vouloir procurer, nous avons reçu en particulier des biens marqués de ſa bonté pour notre Communauté : il nous a écrit juſqu'à ſa mort avec une bienveillance ſinguliere.

M. le Comte de Fronténac revint dans ce Gouvernement qu'il avoit déja occupé dix ans ; & comme il étoit connu & eſtimé en Canada, il y fut reçu avec joye, quoiqu'on regrettât M. le Marquis de Denonville.

L'eſtime & la veneration que nous avons pour la Mémoire de notre chere & Sainte Mere Marie-Catherine de Saint Auguſtin, croiſſoit tous les jours par les temoignages avantageux que nous recevions de tous côtés, ſur tout depuis que ſa vie eût été imprimée ; pluſieurs perſonnes de merite & de vertu lui donnerent de grands éloges ; cette lecture produiſit

produisit de bons effets. Elle inspira l'amour des souffrances à plusieurs personnes affligées ; elle fit naître un grand desir du Ciel à plusieurs ames tiédes ; elle reveilla la ferveur dans plusieurs Communautés ; elle augmenta la confiance aux miséricordes de Dieu, & inspira un respect pour la sainteté de cette pieuse fille. Ce livre deplût pourtant à quelques personnes qui censurerent beaucoup ce qui est écrit à la fin du Chap. 3. L. 5. pag. 314. de cette pécheresse abandonnée, qui étant morte sans secours, avoit obtenu miséricorde, comme si la pécheresse avoit été sauvée sans contrition ; quoiqu'il soit dit expressement que la Sainte Vierge lui obtint la grace de faire un acte de contrition.

Ces Messieurs voudroient que les miséricordes de Dieu se mesurassent sur la petitesse de leur cœur ; mais Dieu merci elles ont bien une autre étendue. Au reste leur critique ne diminua rien de l'ardeur avec laquelle on se porta à cette lecture ; & ce livre est non seulement l'approbation des gens de bien : Mais la sainte, dont les actions vertueuses y sont écrites, en témoigna sa reconnoissance au P. Paul Raguenau, en lui faisant donner par une personne à

qui elle se faisoit voir quelquefois, des assurances du zéle qu'elle avoit pour lui; ce qu'il témoigne dans une de ses Lettres, où il avoue qu'il a fort peu contribué à cet ouvrage, & que le choix des matieres aussi bien que leur arrangement lui a été inspiré d'une façon toute extraordinaire dans très-peu de temps. Nous avons vû depuis peu d'années un fervent Missionnaire Jesuite, (le P. Jean Chardon) qui a vieilli dans le Pays d'en haut dans les travaux apostoliques, qui nous assure qu'en lisant la vie de la Mere de Saint Augustin, il avoit ressenti de si vives impressions des graces & des douceurs si ravissantes, qu'il n'oublieroit jamais les consolations dont il avoit été comblé par le moyen de cette lecture, aussi est-il un fidéle dévot de sa Bienfaitrice.

Il faut encore dire à ce sujet une chose, qui nous a paru singuliére. Un jeune homme oisif se promenant dans Paris, rencontra par hazard sur le parapet d'un Quay, ou des Libraires étalent quelque fois des vieux livres, la vie de la Mere Catherine de Saint Augustin, il s'arrêta pour la lire, & Dieu permit qu'il y lût un article, où il est parlé des excessives souffrances que cette ame choisie du Ciel a suportées en

Canada, ce qui eſt ſurprenant : c'eſt que dans cet inſtant ce jeune homme fut inſpiré de venir dans ce pays pour y faire ſon ſalut, & pour mieux ſuivre ſa vocation, il ſe donna aux Jeſuites pour être envoyé en Canada au ſervice des miſſions, où il mene encore aujourd'hui une vie fort édifiante, plein de reconnoiſſance de la grace qu'il avoit recûe par l'entremiſe de la Mere Saint Auguſtin. Ceux qui liront ſa vie avec aplication y gouteront certainement l'onction que Dieu y a repandue, & en retireront du profit, comme l'ont déjà éprouvé un grand nombre de perſonnes, & l'on n'aura nulle peine à croire que Dieu l'a élevée à une gloire très éminante ; ainſi qu'il l'a fait connoître à pluſieurs ames qu'il favoriſe.

Avant même qu'elle fut inhumée, elle donna à quelques Religieuſes de cette maiſon des marques de ſon bonheur. La Mere de la Nativité avoit été fort ſon amie, elles étoient admonitrices l'une de l'autre, & comme elles marchoient toutes deux à grand pas dans le chemin de la perfection, elles ne ſe paſſoient rien tant ſoit peu contraire à quelque vertu qú'elles ne s'en repriſſent auſſi-tôt ; il vrai qu'elles avoient peu de choſe à ſe dire, car leur attention ſur elles-mê-

mes ne pouvoit aller plus loin; mais leur zele pour la perfection leur fournissoit assez de lumiere pour trouver à corriger ce qui n'étoit pas même apperçû des autres : elles prenoient garde à un geste, à un accent, à un petit retardement dans quelques devoirs, à un empressement trop naturel, même pour de saintes pratiques, & par ce moyen elles se rendirent des modeles de vertu, en qui on ne voyoit rien qui ne donnât de l'admiration. A la mort de la Mere Saint Augustin, la Mere de la Nativité vit bien qu'elle perdoit non seulement une sainte amie, mais une grande aide pour son avancement, & dans le temps que ce saint corps étoit exposé au Chœur, elle se sentit portée de l'aller embrasser pour se recommander à elle, la prier par la parfaite union qu'elles avoient eu ensemble de lui obtenir de Notre Seigneur quelque grace spéciale dont elle avoit besoin; s'offrant à faire de tout son cœur ce qu'elle lui feroit connoître qui pourroit mieux lui marquer son affection. Comme son visage étoit colé sur celui de cette chere défuncte, elle crut sentir quelques mouvemens, & crut entendre parfaitement que son amie lui disoit qu'elle avoit reçu de si grandes graces de Notre Seigneur à

l'heure de ſa mort ; que le plus grand témoignage d'amitié qu'elle lui demandoit étoit d'en remercier ſon infinie bonté, ce qu'elle fit bien volontiers, en cedant à cette intention, tout ce qui étoit en ſa diſpoſition pour un an ; elle reçut dans la ſuite de grands ſecours de la Mere Saint Auguſtin, pour le ſpirituel & pour le temporel ; c'eſt ce que nous trouvons dans un écrit de la Mere de la Nativité, où elle dit expreſſement que la Mere Saint Auguſtin lui eſt fidéle, & qu'elle en reſſent les effets.

Un autre écrit de la Mere de Saint Paul, pour lors aſſiſtante, nous apprend qu'elle ſouhaitoit après la mort de la Mere Saint Auguſtin, ſçavoir quelque choſe de ſon état, parce qu'elle l'avoit beaucoup aimée, & qu'elle n'avoit rien omis depuis ſa mort, de tout ce qu'elle avoit cru lui devoir procurer bientôt la joüiſſance de Dieu ; elle diſoit dedans ſon cœur, ô ma chere Sœur ! ſi je pouvois ſçavoir par quelque voye qui fut agréable à Dieu, ſi vous êtes entierement libre des ſouffrances du Purgatoire ; la nuit ſuivante étant endormie, il lui ſembla voir la Mere Saint Auguſtin, avec un viſage ſerin, & tranquille, qui lui diſoit d'un air fort doux ; enfin Dieu vous

accorde ce que vous desirés, je vous assure que je suis entierement libre, la Mere Saint Paul la consideroit avec une grande satisfaction, & lui demanda de qu'elle façon la créature est devant Dieu; la Sainte lui repondit, un pur néant, mais pourtant lui dit la Mere Saint Paul, vous êtes quelque chose de grand puisque Dieu vous a fait tant de graces, elle lui repartit, je ne suis rien en moi-même, ni toutes les creatures: tout vient de Dieu, & retourne à Dieu, restant toujours un pur néant, elle lui prouva cette verité par un long discours que la Mere Saint Paul écoutoit avec un grand plaisir, & quoiqu'elle n'ait pû nous en dire d'autres particularités, elle assure dans ce même écrit, qu'il lui resta de cet entretien une connoissance claire & évidente que toutes les créatures ne sont rien, & que Dieu est tout en elles dans l'ordre de la nature, de la grace & de la gloire, ensorte quelle ne l'avoit jamais si bien connu, elle en conserva toujours le souvenir 15. jours après elle vit encore en songe la Mere Saint Augustin, qui lui présentoit à boire, la Mere Saint Paul lui dit, cela ne deplaît pas à Dieu, puisque vous me la présentés, vous êtes en lieu ou vous connoissés sa vo-

lonté, & ſi cela étoit contraire, vous n'auriés garde de m'exciter, elle ne repondit rien, elle lui fit ſigne de la tête de la prendre avec liberté.

Il faut ſçavoir que la Mere Saint Paul, ayant eu une grande maladie dans laquelle on jugea que le lait lui ſeroit bon, on le lui fit prendre pluſieurs fois avec ſuccès, mais penſant qu'elle pourroit s'en paſſer, & craignant qu'il n'y eut trop de ſenſualité, elle refuſoit d'en prendre depuis quelques années, la Mere Saint Auguſtin encore vivante, ſçachant que ce remede lui étoit utile, la convioit avec ſa charité ordinaire, de ne point deſiſter, & ne paroiſſoit pas contente de ſon refus, deux jours après ce ſonge, elle en vit l'accompliſſement, car on lui fit donner du lait ſans qu'elle en eut parlé, ce qu'elle regarda comme une marque de la volonté de Dieu, qui inſpira à ſa Superieure, elle le prit ſimplement, bien reſolue de s'abandonner à l'obéïſſance plus que jamais.

La Mere Saint Auguſtin, a ſecouru tant de perſonnes qui ſe ſont recommandées à elle, & leur a obtenu des graces ſi grandes dans de preſſans beſoins, que nous ne douterions point de ſon bonheur, quand même elle n'auroit don-

né depuis ſa mort aucune autre preuve de ſa beatitude, & de ſon pouvoir auprès de Dieu, mais la divine bonté à bien voulu manifeſter la ſainteté de ſon épouſe par des gueriſons miraculeuſes en France & en Canada, nous en raporterons ſeulement deux.

Une Religieuſe de la Viſitation de Caën, nommée Anne-Suſanne Deſmaires, depuis trois mois incommodée d'une chûte où elle s'étoit bleſſée un genouil ſur lequel elle ne pouvoit ſe ſoutenir, ni s'appuyer, ni ſe remuer ſans une bequille, fut inſpirée de faire une neuvaine à la Mere S. Auguſtin dont elle avoit entendu parler; elle pria pluſieurs de ſes Sœurs de ſe joindre à elle, mais elle ne reçut aucun ſoulagement. Cependant bien loin de perdre courage, elle en fit une ſeconde avec plus de confiance, & mettant un morceau de voile de la ſainte ſur la partie malade, elle pria avec un grand redoublement de ferveur juſqu'au dernier jour de la neuvaine, que s'étant fait conduire au Chœur, pour y recevoir la bénédiction du très-Saint Sacrement; elle reſſentit d'étranges douleurs, & on entendit un fracas qui allarma autant que le mal qu'elle ſouffroit. Dans cette ſurpriſe, elle ſe jetta à

à genoux avec impétuoſité, & dans le moment ſe trouva parfaitement guerie. Le Chirurgien qui la penſoit voulant voir la verité de ce miracle, viſita ce genou & ny trouva ni enflure ni rougeur, mais ſeulement une peau nouvelle: toute la Communauté en rendit grace à Dieu.

Un habitant de Dombour nommé Nicolas Malte, entendant parler de la Mere Saint Auguſtin, & raconter quelques merveilles de ſa vie, fit reflexion que cette grande Servante de Dieu pourroit bien le tirer de la peine que lui cauſoit l'infirmité d'un de ſes enfans, qui depuis ſa naiſſance avoit un branlement de tête auquel les Chirurgiens aſſuroient qu'il n'y avoit point de remede, il s'adreſſa à elle, commença une neuvaine, & pria inſtamment, & avec foi de vouloir guerir ſon fils: le dernier jour de la neuvaine, l'enfant ſe trouva gueri, & ne s'eſt jamais reſſenti de cette incommodité, de quoi le pere très reconnoiſſant, donna une atteſtation & s'offrit à la ſigner de ſon ſang.

Ce fut la continuation de ſes merveilles qui nous porta à demander en 1689. à Monſieur de Saint Vallier Evêque de Quebec, la permiſſion de deterrer le corps de cette ſainte Religieuſe, pour le placer plus dûement dans quelque endroit

de notre maison, où on pût le visiter par devotion, ce que sa Grandeur nous accorda, nous ouvrîmes donc sa fosse, & nous recueillîmes avec grand soin tous ses os que nous mîmes dans un petit cercueil proprement couvert, & nous portâmes cette chasse au pied d'une Croix à l'Oratoire dedié au Calvaire, jugeant que cette illustre défunte qui avoit tant cheri la Croix, & qui en avoit souffert de si sensibles, seroit ravie de reposer auprès d'un morceau de la vraye Croix que nous révérons dans le Chœur, qui nous a été envoyé comme un riche présent par Madame la Duchesse d'Aiguillon. Notre Communauté de Bayeux d'où la Mere Saint Augustin étoit professe, ayant appris ce que nous avions fait, voulut avoir quelqu'un de ses os, & nous en demanda avec tant d'instance que nous ne pûmes les refuser. Nous leur fimes part de ce trésor qu'elles estimoient infiniment. En 1717. quelques Religieuses de cette Maison firent faire une plus belle Chasse pour mettre les Reliques de cette grande servante de Dieu, & elle fut posée dans le même endroit que la précedente, avec beaucoup de solemnité, la veille de l'Exaltation de la Sainte Croix. La Mere S. Augustin

étoit parente de ſaint Thomas de Cantorbery, & ſes proches ſe nommoient Becquet, comme lui. On aſſure que par tout où on poſſede des perſonnes de cette famille, on eſt preſervé du feu; Dieu veuille continuer ſa protection ſur notre Maiſon, comme nous l'avons déja tant de fois reſſentie contre ce terrible élément.

En 1689. N. S. P. le Pape Innocent XI. renouvella pour ſept ans l'Indulgence que Clement X. nous avoit accordé pour les ames du Purgatoire, lorſqu'on diroit la Sainte Meſſe au Maître Autel de notre Egliſe, à cette intention, le jour des Morts, & chaque jour de cette Octave, & tous les Lundis de l'année. Il joignit une Bulle qui accordoit les mêmes jours la même Indulgence en particulier aux ames des Religieuſes décedées; à celles de leurs parens au premier & ſecond degré; & à celles des Bienfaiteurs de notre Monaſtere. Celle-ci étoit pour 15. ans, ainſi que l'Indulgence Pleniere des 7. Chapelles de notre Couvent, de même qu'en montant 4. fois l'an à genoux la Sainte Echelle. Une autre Bulle nous accordoit une Indulgence Pleniere pour la Fête de notre Glorieux Pere Saint Auguſtin, mais comme c'eſt un privilége com-

mun à tout notre Ordre, nous ne la faiſons plus renouveller.

* En 1689. il ne ſe fit point ici d'élections, mais en 1690. les deux triennaux de la Mere Juchereau de S. Ignace étant expirés, nous élûmes pour Superieure la Mere du Tartre de la Viſitation; M. de Saint Vallier préſida à cette cérémonie. Le 9. Janvier la Mere S. Ignace fut élue Aſſiſtante; ma ſœur Magdelaine Hazeur de ſaint François Xavier, Dépoſitaire de la Communauté; & mes ſœurs Bourdon de ſaint Jean-Baptiſte Jachereau de ſainte Thérèſe; les autres Officieres reſterent comme auparavant.

Nous reçûmes en cette année 1690. mes ſœurs Genevieve Dupui de la Croix, Jeanne Louiſe Haſeur de ſainte Anne, & Romaine Buiſſon de ſaint Nicolas.

Le premier de Mai 1690. la Mere Marie Deſchamps de S. Joachim mourut âgée 79. ans. Ce qu'on admiroit en elle le plus, c'étoit ſa rare humilité dans laquelle elle s'eſt perfectionnée juſqu'à la mort d'une maniere qui a beaucoup édifié tous ceux qui l'ont connue: cette belle vertu qui n'eſt jamais ſeule dans une ame, lui en avoit fait acque-

* 1690.

rir un grand nombre d'autres. Son exactitude, ſa dépendance dans les moindres choſes, ſa ferveur au ſervice des malades ne s'eſt jamais ralentie, ſa grande dévotion étoit au Verbe Incarné, à la très-ſainte Vierge, & à l'Archange ſaint Michel. Elle s'eſt acquittée très-religieuſement de tous les emplois dont on l'a chargée, & ſur tout de celui d'Hoſpitaliere qu'elle a exercé 11. ans.

Dans le mois de Juin 1690. il vint ici 8. ou 10. Matelots qui diſoient s'être ſauvés des Navires Pêcheurs, que les Anglois avoient pris à l'Iſle Percée. Ils aſſuroient que les Anglois faiſoient le projet d'aller prendre le Port-Royal, & enſuite de venir aſſiéger Quebec; mais perſonne ne voulut les croire. Cependant ſoit que les filles ſoient plus crédules ou plus craintives, nous reſolûmes de faire des prieres & des pénitences pour obtenir de Dieu l'éloignement de ce fleau. Nous nous adreſſâmes à la très-ſainte Vierge, à ſaint Joſeph, & aux ſaints Anges dont nous recitions les Litanies tous les jours, avec une ferme confiance qu'ils combattroient pour nous s'il étoit néceſſaire. Des Sauvages de l'Acadie vinrent dans le mois d'Août dire à M. Prevôt ancien Officier du Regiment de Carignan, & Lieu-

tenant de Roy de Quebec & qui commandoit en l'absence de M. le Comte de Frontenac, que le Port-Royal étoit pris par le Anglois & qu'ils devoient venir ici; qu'il se preparât à les bien battre & qu'il ne se rendit pas sans tirer, comme avoit fait le Gouverneur de l'Acadie. On prit encore cela pour des reveries; on crut que les Sauvages vouloient avoir quelque présent, on leur donna quelque chose, & on les renvoya sans les croire, dont ils s'apperçûrent fort bien. Les prisonniers que nos petits partis faisoient dans le pays d'en haut, disoient la même chose, & ne le persuadoient pas mieux. Enfin le 7. Octobre, Fête de Notre Dame de Victoire, M. de Cananville arriva, qui dit avoir compté 33. voiles Anglois près d'ici, qu'assurement ils faisoient la route de Quebec, & qu'ayant eu depuis un vent favorable, il ne doutoit pas qu'ils ne parussent incessamment; on les vit enfin, & on envoya promptement à Montreal avertir M. le Comte de Frontenac qui descendit en diligence.

Aussi-tôt que cette nouvelle fut répandue, chacun chercha un logement à la haute Ville en abandonnant les Maisons de la basse. On fit des retranchemens

avec des barques pleines de pierres, qui auroient tué plus de monde, si le canon eut donné dedans, qu'elles n'en auroient sauvé. On nous signifia de nous tenir prêtes au sortir de la Ville pour aller à Lorette. Nous fimes nos paquets nous conservâmes ce que nous avions de meilleur; trois Religieuses firent cependant une fosse dans le Jardin dans laquelle on enterra l'Argenterie de l'Eglise, & sur tout les vases sacrés, pour empècher la profanation. Nous ne reservâmes qu'un petit Calice pour dire la sainte Messe; nous étions dans la plus grande consternation. Deux Religieuses consentirent à garder la Maison, & le jour du départ étant arrivé, les charrettes étant déja dans la Cour, nous nous assemblâmes dans l'Avant-Chœur pour nous dire à dieu; on se demanda pardon les unes aux autres avec un cœur si attendri, qu'on n'entendoit que sanglots; celles qui devoient rester voyant cette affliction generale, ne pouvoient plus se resoudre à se separer des autres. Sur ces entrefaites, on nous vint dire d'attendre que M. de Frontenac fut arrivé, afin qu'il jugeât lui même si notre sortie étoit nécessaire; cela nous fit reprendre un peu nos esprits. M. le Gouverneur ne fut pas plûtôt à Quebec,

qu'il nous envoya dire qu'il ne vouloit pas que nous sortissions de la Ville, que notre fuite allarmeroit tout le monde, qu'il esperoit que Dieu nous fairoit la grace de vaincre nos ennemis, & qu'il falloit la lui demander avec confiance. Il visita tous les remparts pour voir les fortifications, encourageant les habitans & rassurant par sa bonne contenance, tous ceux qui étoient effrayés. Les Anglois venoient fort lentement; Dieu sans doute les arrêtoit pour donner le temps aux Montrealistes de descendre, car ils ne profiterent pas du vent favorable pour nous surprendre, comme ils auroient peu faire.

Ils avoient pris vers Anticoste, M. de Grandville qui avoit été Officier dans le Regiment de Carignan, & qui étoit alors Lieutenant en ce pays. Madame de Lalande & Mademoiselle Joliet, & plusieurs autres, s'informerent de quelles fortifications il y avoit à Quebec, elles qui ne doutoient nullement point qu'ils ne s'en rendissent maîtres, leur repondîrent fort simplement, & sincerement qu'il n'y en avoit point; & que le peu de Canons étoient enterrés dans le sable, cela les flatoient beaucoup, & ils croyoient déjà nous tenir. Ils se mirent en devoir de debarquer à

la Riviere Ouelle : mais Monſieur de Francheville qui en étoit Curé raſſembla ſes Parroiſſiens, leur repreſenta vivement qu'il y alloit de leur bien ſpirituel, & temporel leur fit prendre à tous les armes, & les commanda ſi heureuſement, qu'ayant dreſſé ſon embuſcade dans l'endroit où les ennemis pouvoient faire leur debarquement, ils attendîrent les chaloupes qui venoient bien remplies : dès que la premiere fut à la portée du mouſquet, il fit faire une décharge qui tua tous les hommes, dont elle étoit chargée, à la reſerve de deux qui s'enfuirent bien vite, les autres chaloupes ne jugerent pas à propos de s'expoſer au même danger, ils tenterent encoreplusieurs autres fois de deſcendre ſur nos côtes ; & ce fut toujours ſans ſuccès. Monſieur de Longueil ayant obtenu de Monſieur de Frontenac la permiſſion d'aller au devant d'eux, s'y tranſporta ſi promptement qu'il les joignit à l'Iſle, & les accompagna juſques vis-à-vis Quebec, les ſuivant le long du Rivage, & faiſant avec une poignée de monde qu'il avoit avec lui des decharges ſi à propos, lorſque les Anglois vouloient debarquer, qu'ils crurent que ces campagnes étoient remplies d'Indiens, c'étoit le nom qu'ils donnoient

au Peuple de Canada, en effet dès qu'ils approcherent de terre, ils virent sortir de tous les bois qui bordoient la Greve, des coups de fusil dont ils étoient fort incommodés : Monsieur de Longueil avec sa petite troupe, amena les habitans d'en bas à la Ville, après avoir cotoyé la flotte ; & ce fut par sa prudence, & par son courage, qu'il sauva du pillage, tous les habitans qui sont au bord du fleuve.

Enfin le 15. d'Octobre à 6. heures du matin, les Vaisseaux parurent, & se placerent dans le bassin ; dès qu'ils eurent mouillé, le Général de la flotte nommé Guillaume Phips envoya un trompette sommer Monsieur le Comte de Frontenac de lui rendre la place ; cet envoyé fut reçu d'une maniere plaisante, & on se servit pour le tromper de bien des ruses que la guerre permet : Monsieur le Major qui l'attendoit sur le bord de l'eau lui fit bander les yeux afin qu'il ne vit pas la foiblesse de nos retranchemens, puis le fit conduire par deux Sergens qui le soutenoient, & qui le firent passer exprès par des chemins impraticables pour aller au Fort ; on couroit de tous côtés, on alloit se ranger comme si la foulle eut fermé le passage, & pour mieux lui persuader que le monde abon-

doit dans Quebec, dix ou douze hommes eurent ſoin de le preſſer & de le pouſſer pendant tout le chemin, ſans qu'il s'apperçut que c'étoit toujours les mêmes qui ne faiſoient que paſſer & repaſſer au tour de lui. Les Dames qui eurent la curioſité de le voir l'appelloient en riant, Colin Maillard, & tout ce qu'il entendoit lui paroiſſoit ſi reſolu qu'il en trembloit de peur. Quand il entra dans la chambre du Gouverneur où tous les Officiers l'attendoient, ils s'étoient tous habillés le plus proprement qu'ils pûrent, les galons d'or & d'argent, les rubans, les plumets, la poudre & la friſure, rien ne manquoit, de ſorte que quand ce pauvre Anglois eut les yeux libres, il vit quantité d'hommes bien faits & bien mis qui n'avoient point la mine craintive, mais au contraire la joye ſe liſoit ſur leur viſage; & l'air martial de tous ces braves gens le rendit tout interdit. Il ſalua M. le Comte de Frontenac, le pria fort humblement de trouver bon qu'il s'acquittât de la commiſſion dont ſon maître l'avoit chargé, s'excuſant ſur la néceſſité où il étoit de faire un compliment qu'il jugeoit ne devoir pas être agréable

Il dit donc à Monſieur le Gouver-

neur que Guillaume Phips le ſommoit de la part du Roy Guillaume de rendre la Ville dont il avoit le commandement, & qu'il lui donnoit une heure pour y repondre: en même temps il tira de ſa poche une montre & la poſa ſur la table. Monſieur de Frontenac qui avoit beaucoup d'eſprit, repondit qu'il ne connoiſſoit point le Roy Guillaume, qu'il ne connoiſſoit pour Roy d'Angleterre que le Roy Jacques II. & que pour la Ville qu'il demandoit, il n'étoit pas d'avis de la lui rendre, que tous ces braves Officiers s'y oppoſoient, qu'ainſi il ne feroit point d'autre reponſe que par la bouche du Canon. Auſſitôt l'Anglois reprit ſa montre, on lui remit ſon bandeau, & il fut reconduit avec les mêmes précautions qu'on avoit priſes pour le mener.

La réponſe genereuſe de M. le Gouverneur fut admirée, on eut lieu de croire qu'elle ſurprit beaucoup nos ennemis; car ils tinrent pluſieurs conſeils pendant trois jours, & garderent un profond ſilence. On voyoit ſeulement les Chaloupes de tous ces Vaiſſeaux aller ſouvent à bord de l'Amiral, ce qui ne ſe fit point ſans une providence de Dieu bien particuliere ſur le Canada; puiſque ce délai donna le loiſir aux ha-

bitans de Montreal de venir à notre ſecours avec les Troupes que M. le Chevalier de Callieres, Gouverneur de Montreal commandoit. Ils firent une ſi prodigieuſe diligence, qu'ayant appris là haut la nouvelle de la venue des Anglois le 13. Octobre à 6. heures du ſoir, le lendemain matin 800. hommes armés ſe trouverent prets à partir & vinrent ce jour-là coucher aux trois Rivieres.

M. de Lacolombiere Grand-Archidiacre deſcendit avec eux ayant arboré ſur ſon Canot un étendart où étoit peint le Saint Nom de Marie, afin d'animer ſes guerriers par la confiance en la très-ſainte Vierge. On leur dit le 16. à ſept lieues d'ici que la Flotte ennemie étoit devant Quebec, que le Général avoit fait ſommer M. de Frontenac, & la belle reponſe qu'il lui avoit faite. M. le Chevalier de Callieres jugea qu'il falloit amener ſon monde par terre, pour ne pas expoſer les Canots à l'artillerie des Anglois; il mit les Troupes & la Milice en bon ordre & les fit marcher tambour battant juſqu'à Quebec.

Les Anglois entendirent de leur Vaiſſeaux le bruit que faiſoit cette belliqueuſe jeuneſſe qui venoit en ſautant & avec des grandes démonſtrations de joye;

ils appellerent M. de Grandville, leur prisonnier, & lui demanderent ce que c'étoit; il écouta les fifres & les caisses, & voyant bien d'où cela venoit, il leur dit cavalierement, ma foi, Messieurs, vous ne tenés rien, c'est M. le Gouverneur de Montreal qui arrive avec les gens d'en haut, vous n'avés qu'à plier bagage, ce secours pour Quebec vous fera perdre vos peines. Ils commencerent à tirer le 17. veille de Saint Luc sur les 4. heures du soir. On fit un feu de part & d'autre si continuel, que plusieurs Officiers qui s'étoient trouvés en France à quantité de Siéges, assurerent qu'ils n'en avoient jamais vû de si vif. Ils s'efforcerent sur tout, comme nous l'avons sçû depuis, de tirer sur un tableau de la Sainte Famille que l'on avoit exposé sur le Clocher de la Cathédrale, mais ils n'y firent aucun mal & cela même nous garentit, parce que tous les coups qu'ils visoient sur l'image, passoient par dessus Quebec. Les Anglois croyoient nous effrayer, mais ils furent plus allarmés que nous, quand ils virent que nos batteries étoient si bien servies, & qu'on leur envoyoit des boulets de 18. & de 24. Ils les montroient aux Dames qui étoient prisonnieres chez nous, & ils leur disoient,

est-ce là les Canons, que vous disiés enterrés dans le sable, elles étoient aussi étonnées qu'eux, car elles s'étoient imaginées que leur prise n'avoit précedé que de quelques jours celle de tout le Canada.

Il est aisé de juger combien nos allarmes redoublerent, lorsque nous entendîmes le bruit du canon; nous étions plus mortes que vives, toutes les fois que le combat recommençoit. Les boulets tomboient sur notre terrein en si grand nombre, que nous en envoyâmes jusqu'à 26. en un jour à ceux qui avoient soin des batteries pour les renvoyer aux Anglois. Plusieurs Religieuses penserent en être tuées; le danger étoit si évident, que les plus braves Officiers regardoient la prise de Quebec comme inévitable, on se croyoit tous les jours à la veille d'être pris. Le Pere Fremin notre Confesseur ne sortoit point de chez nous, il y passoit la nuit pour consumer les hosties consacrées, si les Anglois se rendoient maîtres de la place, afin d'empêcher la profanation. Il nous donnoit la derniere absolution dès que le peril augmentoit, s'efforçoit de nous rassurer par des motifs de confiance. Malgré toutes nos craintes, nous préparâmes differens endroits pour recevoir les blessés, parce que le combat

avoit commencé d'un air à faire croire que notre Hôpital ne ſeroit pas capable de contenir ceux qui auroient beſoin de notre ſecours: mais Dieu menagea le ſang des François, il y eut peu de bleſſés encore moins de morts.

Quebec étoit fort mal muni pour un Siége, il y avoit très peu d'armes, point de vivres, & les habitans venus de Montreal avoient conſumé les petites proviſions qui s'étoient trouvées dans la Ville. Notre enclos étoit entouré de Corps-de-Gardes, & les Officiers comme les Soldats s'eſtimoient heureux, quand nous leur donnions une écuelle de légumes cuites; nous en faiſions bouillir dans des chaudieres qui tenoient une barrique, & on les leur diſtribuoit; ils venoient nous demander du Pain, & le prenoient dans le four avant même qu'il fut cuit; nous leur donnions des fournées de pommes cuites qu'ils recevoient avec joye. Pour nous, il nous étoit impoſſible de manger le peu que l'on nous préſentoit; car on fut obligé de nous retrancher le pain, nous n'en avions à chaque répas qu'un fort petit morceau. Les fruits & les légumes de notre Jardin furent pillés par les Soldats; ils ſe chauffoient à nos dépens, & nous brûlerent notre bois. On enléva

planches & nos madriés que nous donnâmes volontiers, tant pour contribuer au ſoulagement des combattans, que pour aider à conſtruire les petites fortifications qu'on oppoſa à l'ennemi. Tout nous paroiſſoit doux, pourvû que nous fuſſions préſervées de tomber entre les mains de ceux que nous regardions comme les ennemis de Dieu, auſſi bien que les notres. Nous n'avions pas de Canoniers, deux Capitaines, M. de Maricourt & M. de Labiniere prirent ſoin des batteries & pointoient le canon, mais ſi juſte qu'ils ne perdoient point de coups. M. de Maricourt abattit avec un boulet le pavillon de l'Amiral, & ſi-tôt qu'il fut tombé, nos Canadiens allerent temerairement dans un Canot d'écorce l'enlever, & le tirerent juſqu'à terre à la barbe des Anglois: on le porta en triomphe à la Cathédrale, où il eſt encore.

Ce qu'il y eut d'admirable, & qui aſſurement attira la bénédiction du Ciel ſur Quebec, c'eſt que pendant tout le ſiége on n'interrompit aucune dévotion publique, & chacun redoubla celle qui ſe faiſoit en particulier. La Ville eſt diſpoſée d'une telle maniere, que les chemins qui conduiſent aux Egliſes ſont vues de la Rade; de ſorte qu'à pluſieurs

heures du jour, on voyoit des Processions d'hommes & de femmes aller où les cloches les invitoient. Les Anglois les remarquoient, ils appellerent M. de Grandville, & lui demanderent ce que c'étoit; il leur dit naïvement, c'est la Messe, les Vêpres & le Salut. Sur cette assurance, les Citoyens de Quebec les desoloient, ils s'étonnoient de ce que les femmes osoient sortir: nos dévotions ne leur plaisoient pas, ils jugeoient de là que nous étions fort tranquilles, quoiqu'il s'en fallut beaucoup, car tout diminuoit dans la Ville, excepté la faim, nous n'avions plus ni vivres, ni munitions. Les Anglois s'appauvrissoient aussi; par bonheur pour nous, ils ne chargeoient plus leur canon que de mitraille; enfin voyant qu'ils ne gagnoient rien à canoner la Ville, ils résolurent de faire descendre sur les Terres de Beau-Port une partie de leur armée. Ils déstachérent 1500. hommes qui dresserent là une batterie de canon: ce dessein nous allarma, parce que rien ne leur étoit plus facile que d'entrer par ce côté dans Quebec. M. de Saint Denis, tout vieux qu'il étoit, avec 60. hommes qu'il commandoit dans cet endroit, les empêcha d'aller plus loin, & les conduisit battant jusqu'à la Canardiere, où

Monsieur de Longueil passa, faisant defiler son monde pour secourir ce poste important.

Il falloit que Dieu s'en mêlat pour animer le courage des François qui manquoient presque de tout; & pour effrayer les Anglois par des terreurs paniques : ce ne fut point la valeur de nos Officiers, ni la multitude de nos Soldats qui les firent retirer. 40. Séminaristes qui étoient à Saint Joachim & qui brûloient du desir de combattre, obtinrent la permission de venir à Beau-Port; ils sçavoient fort bien tirer, & dès la premiere décharge qu'ils firent sur le camp de nos ennemis; l'épouvante les saisit, ils se persuaderent que toutes les Montagnes voisines étoient peuplées d'Indiens qui venoient les prendre par derriere, de sorte que sans tenir conseil ils s'embarquerent confusement & précipitamment, laissant leurs munitions, & leur canon, dont deux sont demeurés à Beau-Port, un à Saint Joachim, & les autres ont été apportés à Quebec.

On dit qu'ils prirent encore pour des hommes armés des troncs d'arbres dont la plaine de l'Hôpital Général étoit couverte; & qu'un Sauvage transfuge s'étant sauvé dans leur camp, leur fit

part de la peur dont il étoit lui-même saisi. Dieu voulut avoir tout l'honneur de la victoire, & sa Providence parût si visiblement qu'il n'y eut personne qui ne confessat hautement que le Ciel avoit pris notre deffense, & qui ne lui en rendit toute la gloire. Ces fuyards allarmerent le reste de la Flotte, qui après une prompte délibration, fit une honteuse retraite le 21. d'Octobre 7. jours depuis son arrivée.

Nous n'avons pû donner une juste idée de la consternation que nous causa la venue des Anglois, ni des assauts que nous eûmes pendant le siége par les différentes allarmes que l'on prit de tout ce que l'on craignoit ; mais il ne nous est pas plus possible d'exprimer la joye de toute la Colonie. Quand on les vit partir en désorde, on avoit de la peine à se persuader qu'ils se retirassent ; & dès qu'on ne les vit plus, on pensa aux moyens de rendre à Dieu des actions de graces publiques. Monsieur le Comte de Frontenac fut un des plus zélés, pour en marquer sa reconnoissance, il fit chanter le *Te Deum* dans la Cathédrale avec toute la solemnité requise. On fit après une Procession magnifique dans toutes les Eglises de Quebec ; on leur porta l'image de la Très-Sainte

Vierge en Triomphe, comme notre Liberatrice, qui avoit vaincu nos ennemis; tout retentiſſoit des louanges de la Reine des Anges, & des hommes qui venoient de nous donner des témoignages ſi ſinguliers de ſa maternelle protection. On établit la Fête de Notre Dame de la Victoire, dans l'Egliſe de la baſſe Ville, pour mémoire éternelle de la défaite des Anglois. M. de Lacolombiere, Archidiacre y precha avec ſon éloquence ordinaire & en fidéle ſerviteur de Marie. Les obligations que lui avoit la Nouvelle France, & ce qu'on devoit faire pour en meriter la continuation; on lui attribua toute la gloire de cette victoire, ſans parler de la prudence des Gouverneurs, de la valeur des Officiers, ni de la bravoure des Soldats & des habitans, ce que pas un ne trouva mauvais, tant on étoit perſuadé qu'elle ſeule avoit repouſſé nos ennemis. La dévotion envers Marie s'augmenta beaucoup en ce Pays.

Quand les Anglois furent à quelques lieues d'ici, on eut avec eux des conférences pour parler ſur l'échange des priſonniers qu'ils avoient dans leurs Vaiſſeaux, on leur rendit pluſieurs hommes que nous avions pris dans le Pays d'en haut, & vers l'Acadie; mais ils

demanderent à la place de M. Trouvé, Prêtre, qu'ils avoient pris au Port-Royal, une jeune fille de condition nommée Sara Guerioche, c'étoit une petite Angloiſe que Madame de Champigni, Intendante nous avoit donné depuis un an ; elle n'avoit que 8. ans mais ſa raiſon devançoit ſon âge, elle avoit beaucoup d'eſprit & le plus aimable naturel, un air noble & de petites manieres ſi engageantes que nous l'aimions toutes fort tendrement elle s'étoit particulierement attachée à la Mere Saint Ignace, qu'elle regardoit comme ſa maîtreſſe, & lui diſoit avec une naïveté charmante ſes doutes & ſes penſées ; elle étoit bien inſtruite de notre ſainte Religion, & avoit fait ſa premiere Communion avec une grande ferveur & dans une grande innocence. On lui diſoit quelquefois que l'on s'étonnoit qu'une fille raiſonnable comme elle eut tant de peur des Sauvages, car elle pâliſſoit & trembloit dès qu'elle en appercevoit, ſi vous aviés vû, diſoit-elle, tuer votre pere par ces gens là, comme j'ai vû tuer le mien, vous les craindriés autant que moi ; puis elle ajoutoit en ſanglottant, qu'ils avoient eu la cruauté de la faire paſſer nue en chemiſe par deſſus le corps mort de ſon grand pe-

re. On ne ſçauroit dire toutes les gentilleſſes de cet enfant, elle parloit également bien Anglois, Iroquois & François; elle ne nous quitta qu'à regret, & jettoit de haut cris en nous diſant à dieu, & nous promit qu'elle conſerveroit toujours la Religion que nous lui avions inſpirée; elle emporta un petit Crucifix à ſon col, qu'un de ſes freres qui étoit dans l'armement, voulut lui oter, ce qui lui fut impoſſible, tant elle s'en deffendit bien; elle le cacha ſous ſon aſſiette, afin de le conſerver. L'année ſuivante elle écrivit à la Mere Saint Ignace, & lui envoya une piéce d'or, ce qui eſt, dit-on, chez les Anglois, une marque de diſtinction. Nous avons ſçû depuis par des priſonniers, qu'elle étoit morte 18. mois après ſon retour en ſon Pays.

On avoit envoyé vers Tadouſſac au devant des vaiſſeaux de France, dont il n'étoit venu aucune nouvelle, du moins pour le preſerver du danger de tomber dans la Flotte ennemie; car on doutoit encore alors qu'elle ſeroit l'iſſue du ſiége. Monſieur Aubert très habile Navigateur qui y alla pour les conduire dans la Sagné, rencontra le Glorieux à l'Iſle au Coudre: il y avoit dans un Navire un équipage Baſque,

dont le langage a du raport à l'Anglois ; & comme à toutes les marées en levant l'Ancre, ils faisoient grand bruit, nos Decoureurs n'oserent aborder le Vaisseau, & se contenterent de crier pendant deux jours : si vous ê es François, Montrés du feu ? Le Capitaine nommé Avismindy, qui depuis a été fait Officier dans la Marine pour ses belles actions, étoit de fort mauvaise humeur, parce qu'il y avoit très longtemps qu'il étoit en mer, & qu'à l'entrée du Fleuve Saint Laurent, après s'être vû dans les terres, quand le Pilotte prit hauteur, il trouva que le Vaisseau avoit dérivé 45. lieues hors de la Riviere, cela pensa le mettre au desespoir, car les vivres leurs manquoient ; on fut à la veille de relacher ; mais comme ce Navire étoit chargé des fonds du Roy, & par consequent du bien de sa Colonie, on se détermina à poursuivre la route ; ils venoient à petites journées jusqu'a l'Isle au Coudre, où les cris des Coureurs & les coups de fusils qu'ils tiroient, pour qu'on leur repondit, ne faisoient aucune impression sur le Capitaine. Deux Officiers de Canada qui étoient dans le Navire conseillerent à une Dame qui étoit avec eux, de montrer du feu, elle fit allumer

mer un fanal, & le montra par un Sabot. Dès que les Découvreurs l'eurent aperçu, ils crierent qu'on envoyât la Chaloupe, qu'ils avoient bien des choses à dire. Le Capitaine voyant que l'on avoit agi sans son ordre, descendit de la chambre, & demanda d'un air fort courroucé qui avoit montré du feu; la Dame repondit hardiment que c'étoit elle, & qu'il falloit sçavoir ce que ces gens là vouloient, qu'étant chargée des fonds du Roy, & de plusieurs passagers, il ne devoit pas les faire perir au Port; on tâcha de l'adoucir : enfin il consentit à envoyer sa Chaloupe. Elle amena plusieurs personnes avec Monsieur Aubert, & on leur dit que tout étoit à feu & à sang dans Quebec, que les Anglois assiégeoient la Ville. Cette nouvelle les consterna, & au lieu de profiter de la marée montante, on jetta l'ancre pour se cacher dans le Saguené. On y plaça le Navire, après l'avoir demâté, on dressa une batterie de canon sur la gréve à Tadoussac, on ôta du Vaisseau 313. mille liv. en argent monoyé, que l'on enterra dans le sable. Il se passa fort peu de temps à faire tout ce dérangement, & comme les Anglois se retirerent assez promptement de devant Quebec, on les vo-

voit defiler en désordre de ce petit Camp. Quantité de blessés étoient sur le pont des Vaisseaux ; avec de longues vûes, on distinguoit les têtes bandées, les bras en écharpe, & leurs manœuvres toutes rompues : tout l'appareil qu'on avoit fait pour les empêcher de descendre fut inutile, ils ne penserent pas à débarquer, ils acheverent même de briser plusieurs de leurs Navires, les plus délabrés étoient pour fournir du bois au reste de la Flotte qui en avoit besoin. On eut cependant une allarme pendant la nuit, le Sentinelle cria aux armes, parce qu'il lui sembloit entendre le bruit des rames de plusieurs Chaloupes ; on se leva très vite, & après s'être mis en état de deffense, il se trouva que c'étoit les lames de la marée qui battoient les rochers avec beaucoup de bruit, parce qu'il ventoit bien fort.

M. de Bonaventure qui commandoit le Vaisseau du Nord, vint jusqu'à la Riviere du Loup, où il apprit que Quebec étoit assiégé ; il ne crut pas devoir exposer les effets de la Compagnie du Canada dont son Navire étoit chargé. Il prit des vivres dans cet endroit, qui appartenoient à M. de Lachenaye son beau-frere, & fit un Procès verbal sur les raisons qu'il avoit de relâcher en

France, qu'il envoya à la Ville; puis il partit fort touché de ſçavoir ſa patrie dans un ſi grand danger, & alla porter en France la Nouvelle du ſiége de Quebec.

Quoique nos ennemis nous fiſſent pitié, tant ils étoient en deſordre; on craignit qu'ils ne fiſſent un dernier effort pour ſe vanger de leur défaite, & qu'ils ne déchargeaſſent leur rage ſur quelqu'une de nos côtes. En s'en allant, M. le Comte de Frontenac les envoya reconduire ſans qu'ils le ſçuſſent juſqu'à Tadouſſac, par pluſieurs des plus braves Officiers qui obſerverent leur route, & qui avoient ordre de les empêcher de s'en détourner, s'ils euſſent tenté de le faire. Les uns allerent du côté du Sud, les autres du côté du Nord, & ne revinrent tous à Quebec, qu'après avoir laiſſé la Riviere nette d'Anglois.

On remâta le Glorieux qui vint enfin, après une traverſée de 113. jours. On peut admirer encore ici la protection de Dieu ſur le Canada, car ſi le Capitaine Aviſmindi avoit eu les vents favorables pour faire un prompt voyage, il n'auroit pas évité la Flotte Angloiſe, & ſe ſeroit jetté entre les mains des ennemis. Nous avons regardé com-

me un grand bonheur par les personnes qui étoient dans ce Vaisseau, ce qu'elles croyoient leur être fort contraire ; nos prieres furent mieux écoutées que les leurs , nous demandions à Dieu qu'il les conservât, ce qu'il fit en les retardant par des évenemens qu'ils ne sçavoient à quoi attribuer, & dont ils étoient fort affligés.

Les autres Vaisseaux qui avoient eu le même sort arriverent aussi heureusement ; mais comme la saison étoit fort avançée, ils hyvernerent ici. On risqua seulement un petit Bâtiment nommé la Fleur de Mai, pour porter en France les nouvelles de la défaite & de la retraite des Anglois ; il partit le 5. de Décembre, se rendit à bon port à la Rochelle où l'on étoit fort en peine de ce Pays, parce que l'on sçavoit Quebec assiégé. Ceux qui porterent à la Cour les Lettres de M. le Comte de Frontenac y furent reçus comme des Anges ; quand le Canada auroit été la plus riche Province du Royaume , le Roy n'auroit pas eu plus de joye de sa conservation. Tout le monde parut sensible à notre bonheur ; cela redoubla l'affection de Sa Majesté pour cette Colonie, dont nous avons ressenti de si bons effets dans la suite. Le Roy n'ayant jamais

voulu abandonner le Canada, quoiqu'il en ait été fortement ſollicité par des Miniſtres intereſſés, qui lui repréſentoient qu'il y faiſoit beaucoup de dépenſe ſans en tirer aucun avantage. Le ſeul deſir d'étendre la foi, & de voir Dieu ſervi & adoré dans ces contrées, engageoient ce grand Prince à ſoutenir ce Pays.

On ne parloit ici que des ſecours miraculeux que la Providence avoit employée pour nous delivrer de nos ennemis; nous fimes entre nous quantité de dévotions pour remercier Notre Seigneur & ſa Sainte Mere du bienfait que nous en avons reçu. Nous demandâmes à Monſeigneur l'Evêque d'inſtituer chez nous la Fête du Sacré Cœur de Marie, ce qu'il nous accorda, & nous en expedia la patente le 15. de Novembre 1690. Comme elle explique les avantages de cette devotion & que la ſeule lecture doit renouveller le ſouvenir des faveurs de la Mere de Dieu, & reveiller la ferveur des ames pour la S. Vierge, nous en raporterons ici la copie.

Jean par la grace de Dieu & du Saint Siége Apoſtolique de Quebec, à tous ceux que ces préſentes verront. Comme il n'y a rien de plus doux & de plus ſalutaire aux fervens Chrétiens, &

ſur-tout aux ames Religieuſes qu
d'entrer dans le ſacré Cœur de la Très
Sainte Vierge, & que le vrai moyen
de parvenir à un ſi grand bonheur,
c'eſt de l'honorer autant qu'on le peut.
Nous ne pouvons nous empêcher d'ap-
prouver la demande que nous ont fai
nos très cheres filles en Notre Seigneur,
les Religieuſes Hoſpitalieres de cette
ville de Quebec, d'en celebrer la Fête
avec toute ſa ſolemnité, & toute la fer-
veur dont elles ſont capables. Nous ju-
geons par là qu'elles connoiſſent les in-
clinations de leurs époux, puiſqu'elles
ne ſçauroient rien faire qui lui plaiſe
davantage, ni qui l'oblige plus efficacement à leur communiquer les graces
dont elles ont beſoin pour ſoulager ſes
membres qui ſont les pauvres. D'ailleurs
ce Cœur Sacré étant la ſource prétieuſe d'un ruiſſeau encore plus prétieux,
qui eſt le ſang de Jeſus-Chriſt, auquel
elles ſont obligées par leur inſtitut, &
par leur fondation de rendre des hommages particuliers; elles ne pouvoient
choiſir une devotion plus conforme à
l'eſprit de leur Regle & aux intentions
de leur Fondatrice.

Nous avons même ſujet de croire
que la Mere de Dieu, qui par pluſieurs
miracles vient de nous délivrer des An-

glois, ſes ennemis & les notres, a inſpiré à ſes filles de rendre à ſon aimable Cœur des honneurs nouveaux dans la Nouvelle France, pour graver plus profondement dans tous les cœurs le ſouvenir d'un bienfait ſignalé. Ainſi pour ſatisfaire à un devoir ſi pieux & ſi propre à immortaliſer la victoire dont nous ſommes rédévables à la Reine du Ciel, après avoir vû & examiné l'Office & la Meſſe du très-ſacré Cœur de la Bienheureuſe Vierge Marie composés par le Pere Eudes, dont la mémoire eſt en benediction, & approuvée par pluſieurs illuſtres Prélats. Nous permettons à nos dites filles qui nous les ont préſentées de chanter l'un & l'autre ſolemnellement tous les ans le 3. Juillet, ainſi qu'elles l'ont ſouhaité, leur accordant en même temps l'oraiſon des quarante heures qui commenceront le même jour, & l'indulgence de quarante jours à tous ceux, qui pendant ce tems-là, ſe confeſſeront, communieront & diront leur chapelet devant le Saint Sacrement dans leur Egliſe, pour remercier Dieu des dons immenſes dont il a orné ce auguſte cœur, donné à Quebec le 15. Novembre 1690. ſigné Jean Evêque de Quebec.

* Nous célébrâmes cette Fête pour la premiere fois le 3. Juillet 1691. avec les prieres des quarante heures ; mais nous les avons rëiterées, depuis que nous avons obtenu de Rome une Indulgence pleniere, qui nous fut accordée par le Pape Innocent XII.

Meſſieurs de la Congrégation, comme particulierement dévoués au ſervice de la mere de Dieu, voulurent auſſi donner des marques éclatantes de leur reconnoiſſance. Ils fonderent à perpetuité dans la Cathédrale de Quebec, une Meſſe du Saint Sacrement, le lendemain des cinq principales Fêtes de la Très-Sainte Vierge. La premiere fois qu'on la chanta ce fut le 16. d'Août 1691. M. Glandelet y fit un Sermon, où après avoir parlé des grandeurs de la Reine des Anges & des hommes, & des raiſons que l'on avoit de l'honorer. Il expliqua le ſujet de cette devotion, loua beaucoup la pieté des Congréganiſtes, & les exhorta à aimer plus que jamais celle à qui ils avoient l'honneur d'appartenir.

Tout cela ne s'exécuta qu'après le départ de Monſeigneur l'Evêque, qui paſſa en France, dès le printemps de cette année. Mais avant que de s'embarquer, il préſida à nos élections le pré-

mier d'Avril, assisté de Monsieur de Morlac, notre Superieur. Ma Sœur Marguérite Gloria du précieux Sang, fut élue Maîtresse des Novices; ma Sœur Marie Fiquenel du sacré Cœur, Hospitaliere & Discrete avec ma Sœur Marguerite Bourdon de Saint Jean.

Le Prélat avoit de démêlés assez vifs avec Messieurs du Séminaire, le contrecoup en rétomba sur nous. Pour leur faire sentir son mécontentement, il leur ôta la superiorité de notre Maison, & nous donna un Prêtre qui n'étoit pas de leur corps. La Superieure s'y opposa, elle ne croyoit pas ce Prêtre propre à conduire une Communauté, ni l'Evêque plus en droit de nous donner malgré nous un Superieur. mais malgré nos remontrances, il lui donna par un simple billet tous ses pouvoirs, dont celui-ci se servit, comme il lui plût, pendant l'absence de l'Evêque, & même après son retour, sans pourtant avoir été réconnu avec les cérémonies ordinaires.

Quoique nous eussions beaucoup perdu au siége des Anglois, & qu'une grande cherté eut succedé à la guerre; nous fumes obligées de faire une dépense considérable pour réparer les bâtimens. Nous fimes bâtir en pierre une ména-

gerie pour l'hyvernement des bestiaux. Cependant nous avons expérimenté qu rien n'est moins propre à cet usage, qu les bâtimens de pierre, parce qu'il s fait un amas de frimat sur les murailles, qui donne une fraîcheur mal saine aux animaux. Il auroit mieux valû que nous l'eussions faite de bois, il en eut moins coûté; les réparations n'auroient pû être considérables, & nous aurions logé nos bestiaux plus chaudement l'hyver. Un des ouvriers qui travailloit à ces étables, prit le dessein d'ensorceler les Religieuses; il se mit plusieurs fois en devoir de l'accomplir, & ce fut par ma Sœur du précieux Sang qu'il voulût commencer; mais toutes les fois qu'il approchoit d'elle, il se sentoit répoussé par une force invisible, de sorte qu'il lui fut impossible d'en venir à bout; ce fut lui même qui le déclara avant que de mourir, en s'accusant du commerce qu'il avoit eu avec le Diable. Nous redoublâmes notre devotion pour en remercier Notre Seigneur & sa sainte Mere; car nous lui attribuâmes avec raison la délivrance, ou plûtôt la préservation de tous les malefices; parce que quand les Religieuses Ursulines de Lodun, furent possedées du Demon, nos Meres de Dieppe,

craignant un semblable accident, s'a-
dresserent à la très-sainte Vierge, &
lui promîrent de chanter tous les jours
à son honneur le *Salve Regina.* Nos
premieres Religieuses apporterent cette
bonne coutûme de France, & nous
l'avons toujours continuée, nous le
chantons avant Matines à cette inten-
tion ; & voilà l'effet de la protection
de la très-sainte Vierge. La vertu de
ma Sœur du précieux Sang peut aussi
avoir arrêté le pouvoir du Demon,
car elle étoit extrêmement reguliere,
fort interieure, & toujours unie à
Dieu, ne perdant jamais sa présence
parmi ses differentes occupations.

Vers la Fête des Roys de l'année
1690. la Mere Agnès de Saint Paul
tomba tout à fait paralitique, sans pou-
voir s'aider de la moitié du corps. De-
puis près de deux ans qu'elle avoit eu
une violente apoplexie, tous les jours
elle devenoit plus infirme. Elle conti-
nua de nous édifier dans sa maladie,
comme elle avoit fait dans sa santé, par
sa patience, par ses frequens & amou-
reux soupirs vers le Ciel. Elle desiroit
sincerement de quitter ce monde, pour
aller jouir de Dieu. Les approches de
la mort redoubloient son allegresse, &
croyant que nous devions toutes avoir

part au plaiſir qu'elle reſſentoit. Elle pria la Superieure de vouloir accorder une recréation à la Communauté avant qu'elle nous quittât, afin diſoit-elle, que toutes ſe rejouiſſent de ce qu'elle alloit voir Dieu. Elle mourut le 4. Juillet dans des ſentimens ſi vifs, qu'elle embraſoit d'amour de Dieu tous ceux qui la voyoient. Pluſieurs ſéculiers lui donnerent en cette occaſion des marques de leur ſincére eſtime ; ils demanderent à la voir, entr'autres, Monſieur le Gouverneur ayant appris qu'elle étoit à l'extrêmité, voulut lui parler ſeul à ſeul, & ſe retira d'auprès d'elle les larmes aux yeux, ſi touché de ce qu'elle lui avoit dit, qu'il parût bien par l'éloge qu'il en fit , qu'il reconnoiſſoit par ſon expérience, & qu'il reſpectoit l'eſprit de Dieu, dont elle étoit animée. Il ſeroit difficile de dire en qu'elle vertu elle a excellé. Elle les poſſedoit toutes en un éminent degré. La douceur, l'humilité, la charité envers les pauvres, le ſuport du prochain, l'obéïſſance, l'exactitude à l'obſervance de nos regles, la ferveur dans les exercices, la mortification, l'aſſiduité à la priere : voilà ce que nous lui avons vû pratiquer conſtament toute ſa vie. Elle étoit ingenieuſe à cacher, & à excuſer les défauts des au-

tres. Cet aimable caractere la faisoit aimer de toute la Communauté, où elle a exercé les charges de Superieure, d'Assistante, de Maîtresse des Novices, de Dépositaire & de Discrete ; les a toutes remplies d'une maniere qui satisfaisoit tout le monde. Elle étoit d'une très petite taille, fort caressante, & affective. L'affliction que sa mort nous causa, fut mêlée d'une sainte joye par la bonne odeur de ses vertus, & par la tranquilité de son trépas. Il n'y avoit aucune de nous qui ne desirât d'imiter sa vie, afin de mourir comme elle dans des transports d'amour de Dieu, & de goûter dans ce rédoutable moment la paix & le contentement que l'on avoit admiré en elle.

Nous fimes pour cet effet un vœu au glorieux Saint Joseph, après une déliberation du Chapitre ; nous promîmes de faire faire un Tableau, où son agonie seroit representée, de lui dédier une Chapelle, où nous lui rendrions tous les jours nos devoirs, pour qu'il nous obtint de Dieu la grace de mourir comme lui, assisté de Jesus & Marie. Nous le priâmes aussi de disposer celles que Notre Seigneur voudroit retirer de ce monde ; & nous avons reconnu en plusieurs occasions que ce grand Saint

notre Protecteur, nous avoit exaucées. Toutes celles qui sont mortes depuis ce temps-là, sont preparées au dernier passage, les unes par une confession générale, les autres par une retraite, quelques unes par une pratique plus exacte de nos Regles, d'autres par la correction de quelque défaut; enfin toutes par un certain pressentiment qui les détachoit de la vie. Les moins appliquées à leur intérieur, nous ont parû toutes changées avant que Dieu en disposât; c'est ce que nous avons souvent admiré avec beaucoup de consolation, & ce qui redouble tous les jours notre reconnoissance envers l'Epoux de la très-Sainte Vierge & le Pere nourricier de Jesus.

Le Pere Jacques Fremin, notre Confesseur, mourut 16. jours après la Mere Saint Paul, c'est-à-dire le 20. juillet Fête de Sainte Marguerite: quelque mois avant sa derniere maladie, il eut la pensée de quitter son emploi, jugeant que l'augmentation considérable de ses infirmités, lui marquoit assez que Dieu vouloit qu'il ne s'occupât plus qu'à se disposer à la mort. Il y trouva de la resistance de notre côté, & pria Notre Seigneur de l'éclaircir là-dessus. Un jour qu'il venoit de dire la Mess

à cette intention, sans qu'il eût parlé chez lui de son dessein, le Pere Superieur lui alla dire pendant son action de grace qu'il ne vint plus nous confesser, ce qu'il regarda comme la déclaration des ordres de Dieu. On ne peut dire que de bien de ce saint homme, quoique nous ne l'eussions accepté qu'avec peine, ne le connoissant point. Il s'attira bientôt l'estime & la confiance de toute la Maison par son éminente vertu, & par la douceur avec laquelle il procuroit notre avancement dans la perfection; il prenoit part à tout ce qui nous regardoit; nous visitoit souvent, entroit dans le détail de tout, & ne bornoit pas son zéle à nous confesser malgré ses grandes infirmités; il faisoit de grands biens dans nos sales parmi les pauvres, qu'il visitoit exactement tous les jours, pour les instruire, les consoler, & les exciter à mieux vivre. Il leur faisoit faire des confessions générales, après lesquelles ils étoient tous changés, & s'en retournoient chez eux parfaitement convertis. Peu de jours après sa mort, le Pere Chaumont priant pour lui, & disant ces paroles de l'Evangile de la Messe des Morts; *Si quis manducaverit ex hoc pane vivet in æternum*; entendit le Pere Fre-

min qui lui dit distinctement; Où je vis, je vivrai éternellement dans celui qui m'a donné l'être. Ce qui repandit une consolation admirable dans l'ame de ce Pere, & ranima sa foi & son amour pour Notre Seigneur.

On nous donna pour Confesseur le P. François Vaillant, qui nous fut ôté presqu'aussi-tôt après la mort du Pere Fremin, qui arriva un an après, parce qu'il fut envoyé à Montreal pour y prendre possession de l'emplacement, que les Jesuites avoient acheté à Ville-Marie du consentement de Messieurs de Saint Sulpice, de M. l'Evêque, pour y commencer l'établissement de la résidence qu'ils y avoient auparavant. Tous les Missionnaires qui venoient, ou qui alloient dans les Pays d'en haut, logeoient au Séminaire, & ils y étoient reçus avec une affection singuliere; ces Messieurs ayant toujours entretenu une parfaite union avec la Compagnie de Jesus.

Ce fut aussi en 1692. que M. François Charon commença l'établissement de l'Hôpital-Général de Montreal, comme il en avoit fait le projet depuis quelques années. Il y fut porté par une tendre pieté & une ardente charité. Plusieurs personnes du Pays se joignirent

à lui

à lui, consacrerent leurs biens & leurs personnes au service des pauvres; mais dans la suite ils se retirerent, il n'y eut que M. Pierre Leber qui fut constant, & qui vécut d'une maniere très édifiante dans cette nouvelle Maison où il est mort en réputation de sainteté. On obtint des Lettres Patentes dès l'année 1694. Le Roy accorda tout ce qu'on lui demanda pour cette fondation, qui fut érigée sous le titre des Freres Hospitaliers de Saint Joseph de la Croix, pour avoir soin des pauvres vieillards, enfans, François & Sauvages. Ces Lettres ont été depuis ratifiées par Louis XV. en 1718. M. Charon qui avoit fort à cœur l'augmention de cette œuvre, & qui étoit passé en France pour la faire réussir, s'embarqua & revint en Canada en 1719. avec un grand nombre de Freres de bonne volonté. Il eut un second lui même en la personne de frere Chrétien, qu'il chargea de la conduite de cet Hôpital. Pour lui il mourut dans le Vaisseau assez près de la Rochelle, sans avoir eu la consolation de revoir sa chere maison, & d'y faire tout le bien qu'il souhaitoit. On lui rendit à Montreal des grands témoignages d'estime & de reconnoissance dans les prieres publiques que l'on fit pour le repos de

ſon ame. Il étoit originaire de Blois ; ſes parens l'avoient amené tout jeune en ce Pays, & l'avoient renvoyé faire ſes études en France, puis il revint auprès d'eux, & ſe livra à l'exercice des œuvres de pieté pour leſquelles il ſembloit être né, tant il y trouvoit de goût. Le Canada lui eſt rédévable des ſoins & des moyens qu'il a pris pour ſoulager les pauvres, qu'il fit par ſon teſtament, ſes héritiers, après les avoir aimés comme ſes enfans pendant ſa vie.

Le 8. Janvier 1693. nous fimes nos élections ; M. de Saint Vallier y préſida. La Mere Juchereau de Saint Ignace fut élue Superieure ; ma Sœur Louiſe Soumande de Saint Auguſtin, Aſſiſtante ; ma Sœur Marguerite Gloria du précieux Sang, continuée Maîtreſſe des Novices, elle l'étoit dès l'année 1691. Ma Sœur Marie Fiquenel du ſacré Cœur, qui depuis le même temps étoit Hoſpitaliere, fut nommée Dépoſitaire des pauvres, & élue Diſcrete avec ma Sœur Marguerite Bourdon de Saint Jean-Baptiſte, qui fut auſſi Hoſpitaliere. Mais il fallut peu aprés recommencer par les raiſons que nous allons dire.

Depuis quelques années, Monſieur l'Evêque avoit jugé qu'il ſeroit avantageux d'établir un Hôpital-Général pour

ſervir d'azile à tous les pauvres, & la maiſon que les Recolets avoient proche de Quebec, nommée Notre-Dame des Anges, ayant parû propre à ce deſſein, il leur en procura un autre, à quoi ils s'accorderent volontiers, parce qu'ils ſe trouvoient trop loin de la Ville. Pour faire reuſſir cette entrepriſe; il fallut en rompre un autre, bien plus utile: on avoit établi dans Quebec un Bureau des pauvres de l'année 1688. chaque citoyen, & chaque Communauté fourniſſoit tous les ans une certaine ſomme, & ce revenu ſe montoit à plus de 2000. livres que des ſages Adminiſtrateurs diſpenſoient ſi bien à tous ceux qui en avoient beſoin, qu'on ne voyoit point des pauvres mendier; cela même étoit défendu. Les Paroiſſes de la campagne à l'imitation de Quebec, ſoulageoient auſſi leurs indigents: on repreſenta à Monſieur de Saint Vallier, que ce qu'il vouloit faire, ne vaudroit pas ce qui étoit déjà fait; il aſſura qu'il ſe chargeroit de tous les pauvres, & qu'on en ſeroit encore moins incommodé: on ſe rendit à ce qu'il vouloit, & les mêmes Adminiſtrateurs du Bureau des pauvres, furent choiſis pour l'être de l'Hôpital-Général c'étoit Meſſieurs Aubert de Lachenaye,

Conſeiller au Conſeil Superieur, Doutevil, Procureur-Général du Puy, Lieutenant-Particulier, & Dupleſſis, Tréſorier.

Monſeigneur l'Evêque donna le ſoin de cette nouvelle maiſon au Sœurs de la Congregation, qui s'en acquiterent fort bien, tant qu'elles en furent chargées ; mais dès l'année 1692. il voulut en ôter les Sœurs, & y mettre des Hoſpitalieres, il nous en parla, & comme notre Inſtitut regarde particulierement le ſervice des malades, & que nous nous y obligeons par un vœu exprès, nous ne goutâmes pas ſa propoſition, parce que cela apportoit du changement dans notre maniere de vivre : bien d'autres raiſons nous en éloignerent encore, nous jugeâmes dès lors que cet établiſſement pourroit troubler la paix de notre Maiſon, & nous ôteroit pluſieurs bons ſujets, dont notre Communauté ſe trouveroit incommodée, nous lui proposâmes d'employer le fond qu'il deſtinoit pour cet établiſſement, à faire bâtir quelques Sales joignant notre Hôtel-Dieu pour y mettre des Invalides, que cela pourroit s'accorder avec le ſoin des malades ; pluſieurs maiſons de notre Ordre en France, ayant uni ces deux ſortes de fonctions :

mais que nous ne devions pas ſelon nos Regles, abandonner les malades pour ſoigner les Invalides, il avoit fort à cœur, ſon entrepriſes, & il applanit toutes nos difficultés ; cependant nous ne pûmes nous y reſoudre, les administrateurs ſçachant ce qui ſe paſſoit, & voulant nous faire plaiſir, dirent qu'ils ne vouloient point des Hoſpitalieres, mais il perſiſta à nous preſſer ſi vivement que nos amis nous conſeillerent de ceder pour éviter les grandes peines que ce refus pourroit nous attirer dans la ſuite : on prit ſeulement toutes les meſures que l'on crut néceſſaires pour rendre ſtable les engagemens où l'on ſe mettoit de part & d'autre : le Prélat nous le demanda, & nous nous obligeâmes de les lui donner, & de les remplacer, quand il en mourroit une, on fit un contrat ; où on ſtipula tout ce qui concernoit cette affaire, la maiſon de l'Hôpital général devoit tellement dépendre de celle-ci, que la Superieure devoit en toutes choſes avoir rapport à celle d'ici : de ſorte qu'elle ne gouvernoit que comme une Subdeleguée ; ce contrat fut ſigné de l'Evêque, du Gouverneur, de l'Intendant, des Administrateurs, de tout notre Chapitre, & dans la ſuite il fut ratifié de la Cour ;

après toutes ces formalités nous crûmes que rien n'étoit plus solide que ce que nous avions accordé, & qu'on ne pourroit plus nous rien demander.

On choisit donc à la pluralité des vois 4. Religieuses pour l'Hôpital Général, qui furent mes Sœurs Marguerite Bourdon de Saint Jean-Baptiste, Hospitaliere ; Louise Soumande de Ste. Agnès, Assistante ; Genevieve Gasselin de Sainte Magdelaine qui étoit encore au Novitiat, & Magdelaine Baron de la Resurrection converse : leur obédience est du 31 de Mars 1693. Dès qu'elles eurent été nommées, on proceda à lélection de celles qui devoient les remplacer ; ma Sœur Marie Jucherau de Ste. Therèse fut élue assistante, ma Sœur Marie Magdelaine Gloria de l'Assomption Hospitaliere, & ma Sœur Marie Magdelaine Hazurd de Saint François-Xavier, Discrete. Monseigneur l'Evêque présida à toutes ces Elections ; & comme il montroit beaucoup d'ardeur pour l'exécution de son dessein, dès le premier Avril, la Mere Saint Ignace notre Superieure, alla à l'Hôpital Général, accompagnée de quelques Religieuses pour introduire celles qui devoient y rester : elle y demeura huit jours, & pendant le cours de l'Eté, l'Evêque y

fit aller tour-à-tour toutes les Vocales, pour voir l'endroit, & pour entretenir l'union entre nos deux maiſons. Ma Sœur Marguerite Bourdon de Saint Jean, conduiſoit l'Hôpital Général en qualité d'ancienne ſeulement ; malgré toutes les précautions que nous avions priſes, pour qu'on ne pût rien changer aux conditions du Contrat. Monſieur de Saint Vallier voulut encore peu de temps après que nous lui donnaſſions des Religieuſes ; nous nous défendîmes le mieux qu'il nous fut poſſible ; mais enfin après quelques diſcuſſions, pour le bien de la paix, nous nous lui en accordâmes deux qui furent mes Sœurs Marie-Gabriel Denis de l'Annonciation, & Marie Magdelaine Soumande de la Conception, elles y allerent l'une après l'autre quelque temps après.

* Nous reçûmes en l'année 1693. mes Sœurs Louiſe Rouſſel de Saint Gabriel, & Marguerite Cote de Saint Paul ; & en 1694. mes Sœurs Urſule Toupin de Sainte Françoiſe, Marie Charlotte Aubert de la Chenaye de Saint Michel, & Marie Cote de Sainte Gertrude.

La guerre étoit alors extrêmement allumée entre la France, & l'Angleterre, & nous en reſſentions ſouvent de triſtes effets par la priſe de nos Vaiſſeaux ;

nos ennemis vinrent croiſer juſques dans notre Riviere, & prirent le Saint Joſeph aſſez près d'ici, ils mirent tous les paſſagers dans la chaloupe, ils les envoyerent à Quebec, ils les pillerent avec beaucoup de dureté, ſans ſe laiſſer toucher par les inſtances de quelques filles & femmes qui venoient de France, qui les prioient avec larmes de leur donner quelques hardes: l'arrivée de cette chaloupe, & la nouvelle qu'elle apporta, ſurprit, & affligea tout le monde; on parût plus ſenſible à la perte de ce Vaiſſeau qu'à celle de pluſieurs autres, auſſi étoit-il richement chargé.

Les Anglois ne ſe contenterent pas du gain conſidérable qu'ils firent dans cette priſe, ils ôterent l'Image de Saint Joſeph, qui tenoit au Navire, & la deshonorerent par mille inſultes, un Officier de l'Acadie, nommé Monſieur Robino de Vilbon, qui n'étoit pourtant pas devot par excès; touché de ce traitement indigne que Saint Joſeph ſon Patron avoit reçû des Héretiques, racheta cette image des Anglois, & après une proceſſion ſolemnelle, la fit remettre avec beaucoup d'honneur dans l'Egliſe, pour reparer les injures que ces malheureux lui avoient faites, eſperant que Saint Joſeph lui obtiendroit le pardon

don de ſes péchés. Nous apprîmes ce que les Anglois avoient fait ; & comme nous ſommes très particulierement ſous la protection de Saint Joſeph, & que nous faiſions profeſſion de l'aimer & de l'honorer, nous crûmes que ce n'étoit pas aſſez d'être vivement touchées des outrages qu'il avoit reçus ; mais qu'il falloit lui en faire quelque ſatisfaction ainſi nous lui fimes tour à tour amende honorable au refectoir où l'on avoit poſé ſon image : voici la copie du pardon que nous lui demandions.

Grand Saint vous voyés à vos pieds des filles pénétrées de douleur, à cauſe des inſultes qu'on a faites à une de vos images, dans la ville de Baſton. Depuis que nous l'avons appris, nous n'avons fait que penſer aux moyens de reparer l'injure que vous avés reçue. Nous vous faiſons amende honorable pour ces pauvres aveugles qui ne connoiſſent ni l'énormité de leurs crimes, ni l'étendue de votre pouvoir & de votre grandeur. Agréés, notre bon pere, que nous faſſions pénitence pour ces inſenſés, qui ignorent les châtimens rigoureux que merite une conduite ſi deteſtable. Pour vous témoigner la peine que nous en reſſentons, nous nous proſternerons pendant quelques jours devant un de

vos tableaux, dans la vûe d'obtenir à ces hérétiques la grace d'ouvrir les yeux à la lumiere de la verité, & à l'éclat de vos prérogatives. Lorſque les Philiſtins eurent pris l'Arche d'Alliance, dans laquelle étoient renfermées les tables de la Loi, la Manne du deſert, & la Baguette de Moïſe, & qu'ils l'eurent miſe dans leur Temple, l'Idole de Dagon fut renverſée. Vous êtes la veritable Arche d'Alliance, parce que vous avés porté dans vos bras le très-ſaint Enfant Jeſus, l'auteur de la nouvelle Loi, la Manne & le Pain Celeſte des Fidéles & la ſource du Sacerdoce. Préſentement que votre image eſt dans la nouvelle Angleterre, daignés-y renverſer l'Idole de l'héréſie à laquelle cette Nation eſt dévouée. Tous les lieux où vous avés porté le très-ſaint Enfant Jeſus ont été féconds en Saints, non ſeulement les Idoles de l'Egypte furent briſées, lorſque vous le portâtes ; mais depuis elle a peuplé le Ciel par un nombre prodigieux de Solitaires qui s'y ſont ſanctifiés. Pourquoi ne feriés-vous pas le même miracle dans l'Egypte de ce continent. Heureux Pere Nourricier de Jeſus, glorieux époux de Marie, nous vous offrons nos larmes pour reparer autant que nous le pouvons les offenſes qui ont été com-

mises à votre égard, ne vous vengés pas des coupables, qu'en établissant solidement chez eux le culte du fils de Dieu, celui de votre incomparable épouse & le votre ; & qu'au lieu qu'on y montroit votre image en dérision, on l'y porte au contraire en triomphe : que toute cette vaste contrée retentisse de l'agréable son de ces belles paroles, VIVE JESUS, MARIE ET JOSEPH.

Le Tableau que nous avions demandé en France, où l'agonie de ce Saint étoit représentée, vint fort à propos en ce temps là ; il fut placé avec grande cérémonie par M. de Lacolombiere, depuis peu notre Superieur, qui avoit été reconnu en cette qualité le 17. de Juillet 1694. Nous eumes d'autant plus de joye de le revoir, qu'il nous délivra de celui que l'on nous avoit donné malgré nous. C'étoit un homme dangereux & corrompu qui pouvoit entraîner plusieurs de nos Religieuses, qui écoutoient avec simplicité ce qu'il leur disoit pour les séduire. Ce fut sur la déposition qu'elles en firent par écrit, que la Superieure demanda qu'on l'éloignât de cette Communauté. On traita secretement cette affaire pour l'honneur de l'Eglise. M. l'Evêque qui passa en France, l'emmena la même année.

Comme ce Prêtre avoit de l'esprit, il auroit pû se justifier par des mensonges de tout ce qu'on avoit prouvé ici contre lui. La Superieure écrivit par les derniers Vaisseaux, combien elle apprehendoit son retour. Le Prélat lui repondit dès le printemps de l'année 1695. quelle lui faisoit injure de le croire capable d'écouter la justification de cet homme, que bien loin d'avoir envie de le ramener en Canada, il avoit informé le Séminaire où il étoit de sa mauvaise conduite. Depuis ce temps là on n'a point entendu parler de lui, quoiqu'on eut fait plusieurs enquêtes pour en apprendre des nouvelles.

Cette année 1695. N. S. P. Innocent XII. nous continua pour 15. ans une Indulgence pleniere, qui nous avoit deja été accordée par ses Prédecesseurs pour toutes les personnes qui visiteroient notre Eglise le jour de la Fête de l'Invention de la Sainte Croix le 3. de Mai, à commencer dès les premieres Vêpres.

Notre Maison étoit alors trop petite & avoit toujours été peu commode. Le nombre des Religieuses devenant plus considérable, nous étions à l'étroit: d'ailleurs comme plusieurs endroits tomboient en ruine, tout nous obligeoit à bâtir, mais nous n'avions pas le moyen,

nos amis nous encourageoient depuis long temps à l'entreprendre, & Mgr. l'Evêque qui en connoissoit parfaitement la nécessité, nous y avoit beaucoup exhortées avant de partir pour la France; il nous citoit l'exemple de la Sœur Bourgeois, qui n'avoit pour tout argent que quarante sols quand elle commença sa Maison; & qui par sa grande confiance en Dieu a élévé avec le secours de la Providence une des plus belles Communautés du Canada. Il voulut que sans avoir rien, nous entreprissions de bâtir, il nous l'ordonna en vertu de la sainte obéïssance, nous assurant que notre soumission attireroit la bénédiction du Ciel. Cependant pour aider notre espérance, il nous fit prêter 20000. l. dont nous avons payé la rente; avec ce secours sur lequel nous comptions moins que sur celui de Dieu, nous cherchâmes quelqu'un capable de conduire l'ouvrage, & d'en faire un plan qui nous satisfit. M. François de Lajoue, habile Architecte s'offrit de bonne grace; il eut la docilité de suivre nos vûes, dressa son dessein selon les commodités que nous desirions, nous fit un petit relief du plan de cette maison, comme elle est aujourd'hui; car nous resolûmes dès lors de n'en faire qu'une aîle & demi,

& quoique nous y soyons encore petitement, on disoit que nous allions bâtir une cage, qui ne seroit jamais remplie. Au mois d'Octobre 1695 on creusa les fondemens, M. de Lajoue fit tailler la pierre pendant l'hyver, amasser les materiaux pour bâtir aussi-tôt que la saison le permettroit.

Nous reçûmes en 1695. mes Sœurs Catherine Tiberge de Saint Joachim, & Louise-Angelique d'Aillebout de S. Raphael. En 1696. ma Sœur Angelique Tiberge de Sainte Agnès, celle-ci étoit l'aînée; elle ne sentoit aucun penchant pour la Religion quand sa sœur entra mais quelques mois après, son mariariage étant conclu, Dieu permît que celui qu'elle devoit épouser mourut; cette mort la frapa, elle crut que Dieu ne la vouloit point dans le monde, & elle fit ses poursuites pour être Religieuse. On examina sa vocation, & enfin ayant reconnu que la grace agissoit en elle, on la reçut.

La Mere Saint Ignace qui avoit été continuée Superieure aux deux élections, prit toutes les mesures nécessaires pour faire avancer le nouveau bâtiment, que l'on commença au printemps de l'année 1696. M. de Lacolombiere, notre Superieur en posa la premiere pierre, il

mit dessus 100. écus; l'année d'aprés il nous donna pareille somme, & dans la suite il donna 1500. écus pour aider à dotter une fille. On plaça aussi dans le pignon du côté du Nord-Est, vers les parloirs, une plaque de plomb sur laquelle on avoit fait graver un écrit composé par M. de Lacolombiere, qui marque le jour & l'année que l'on à commencé ce bâtiment, le nom de la Superieure qui l'a entrepris, & l'intention que l'on a eu en le faisant, les soins de M. de Lajoue, l'application de la Mere Saint Ignace & l'affection des ouvriers pour avancer cet ouvrage, le firent élever en peu de temps. Dieu y mit une telle bénédiction, que nous trouvâmes toujours de quoi fournir à la prodigieuse quantité d'argent qu'il nous falloit avoir toutes les Semaines pour payer les ouvriers, nous en trouvions plus que nous n'en pouvions employer. Les années 1696. 1697. & 1698. se passerent à bâtir. On travailla au dedans de la maison dès que les murailles furent assez hautes & que les poutres furent placées, ainsi tout avançoit également.

Le 9. de Janvier 1697. nous fimes nos élections. Ma sœur du sacré Cœur fut élue Assistante; ma sœur Jean De-

nis des Anges, Hoſpitaliere; & ma ſœur Gloria de l'Aſſomption, Dépoſitaire des pauvres.

La Mere Marie Juchereau de Sainte Thérèſe avoit fort peu de ſanté; ſa ferveur lui inſpiroit un courage qui lui faiſoit cacher de très-grands maux; ils devinrent enfin ſi violens, qu'elle fut obligée de ceder à un crachement de ſang, à un grand mal de poitrine, & à des douleurs exceſſives. Elle ne pouvoit à l'extrêmité prendre aucune nourriture. Elle vomiſſoit beaucoup avec des efforts terribles. Elle mourut le 25. de Mars 1697. âgée de 37. ans. Elle étoit d'un naturel vif, tendre & affectueux, attentive à ſes devoirs ſans ſe mêler des obligations des autres, indifferente pour tout ce qui ne la regardoit point, fort zélée pour la régularité, appliquée à l'oraiſon, pénitente & mortifiée plus que ſa complexion ne ſembloit le permettre. Elle avoit ſurmonté de grandes difficultés dans ſa vocation avec beaucoup de généroſité. Dieu lui avoit donné une très belle voix qu'elle employoit à chanter ſes louanges avec devotion. Elle étoit toute dévouée au Verbe incarné, & à la très ſainte Vierge, à qui elle avoit demandé la grace de mourir une de ces Fêtes; ce qui lui fut accordé. Le

jour de l'Annonciation, consacré à l'honneur du fils & de la mere, il y eut une circonstance remarquable dans son heureux trépas. Elle fut assistée par M. de Lacolombiere en qui elle avoit une parfaite confiance ; il lui aidoit à faire des actes qu'il n'étoit pas nécessaire de lui suggerer, car elle en produisoit de toutes les vertus, & sur tout d'amour. Quand elle fut reduite à une telle foiblesse, qu'elle ne pouvoit plus parler, elle demanda par signe du papier & de l'encre, & elle écrivit d'une main tremblante, qu'elle prioit que l'on fut attentif à l'observer, parce qu'elle joindroit les mains quand il seroit temps de lui donner la derniere absolution : en effet quelques momens aprés, elle fit un petit effort, joignit les mains en inclinant la tête, & fermant les yeux ; M. de Lacolombiere lui donna l'absolution, & elle expira aussi-tôt fort doucement dans cette posture. Cette mort nous affligea beaucoup, quoique nous y eussions été préparées par la longueur de sa maladie.

Peu de jours aprés, elle fut suivie de celle de ma sœur Marie Marguerite Gloria du precieux sang, qui étoit de même âge, & sa compagne de Religion. Elle Mourut d'un Cancer oculte qui l'étoufa tout d'un coup, le 7. d'Avril un

jour de Pâques aprés avoir fait ses devotions, elle étoit actuellement à l'Infirmerie pour quelqu'autre indisposition. M. le Gouverneur avoit la pieuse coutume de regaler les pauvres de l'Hôpital ce jour là; & pendant que toute la Communauté étoit dans les sales à servir les malades, elle voulut se lever. Elle étoit fort douce & accommodante, d'un exterieur trés religieux, qui lui attiroit l'estime, & le respect de tous ceux qui la voyoient. Cette grave modestie étoit un effet de la présence de Dieu qui l'occupoit sans cesse. Elle aimoit extrêmement la retraite & l'oraison; Notre Seigneur l'avoit faite passer par de grandes peines interieures, qu'elle avoit suportées avec une admirable patience & conformité à ses ordres. Le saint usage qu'elle en a fait, l'a sans doute élevée en un haut degré de gloire. Sa mort suivit de si prés celle de ma sœur de Sainte Thérèse, sa compagne de Novitiat, qu'on peut dire qu'elles se joignirent dans le tombeau, pour être inseparablement unies dans le Ciel. Elles nous laisserent dans une grande consternation, parce que notre Communauté perdoit en ces deux vertueuses filles des sujets d'un grand exemple, qui leur étoient utiles.

Comme ma sœur Marguerite du précieux Sang étoit Maîtresse des Novices, il fallut en élire une autre, ce fut ma sœur Marie-Anne Gauvereau de Jesus, qui fut choisie le 13. d'Avril qu'on fit une élection exprès.

Au mois de Juillet de cette année, on plaça en grand appareil l'image de Saint Joseph au dessus de la porte des Parloirs. Nous le prîmes tout de nouveau pour notre protecteur. On mit sous ses pieds une pierre où sont gravés les vers que M. de Lacolombiere a composés. Huit jours après, ma sœur Angelique Tiberge de Sainte Agnès fit profession, & dans le temps qu'elle étoit prosternée sous le drap mortuaire, la Mere Saint Ignace, Superieure en priant pour elle, renouvella la demande qu'elle avoit faite autrefois à Saint Joseph, de preparer les Religieuses que Notre Seigneur voudroit appeller à lui; elle osa même suplier ce grand Saint de lui donner quelque marque sensible par laquelle elle pût connoître qu'il l'avoit exaucée. Dans cet instant la jeune professe entendit trois coups qu'on donna au plancher, en même temps elle fut frapée d'un pressentiment qui lui disoit qu'elle n'avoit plus que trois mois à vivre. Elle le raconta à la Mere Supe-

rieure qui jugea que c'étoit-là une preuve que Saint Joſeph lui donnoit de l'enterinement de ſa requête. Cependant elle ne lui en fit rien connoître, & l'exhorta ſeulement à bien employer le temps, & à ſe diſpoſer à tout ce que Dieu voudroit. Il parût bientôt que ce n'etoit pas une imagination, car M. de Quebec arriva de France pendant l'automne, dans un Vaiſſeau ſi rempli de malades, que nos ſales ſe trouverent trop petites pour les loger; on les plaça comme on avoit déja fait pluſieurs fois en pareille conjoncture, dans tous les endroits de la dépendance de l'Hôpital; nos ſœurs redoublerent leur ferveur pour les ſervir. Ma ſœur de Sainte Agnès entre toutes, après s'être exercée pluſieurs ſemaines dans ce laborieux emploi, gagna elle-même le pourpre. Dès qu'elle ſe vit priſe de ce mal, elle fit un ſacrifice de ſa vie, jugeant bien qu'elle n'en releveroit pas. En effet elle mourut le 28. Octobre 1697. âgée de 19. ans & quelques mois. Elle avoit reſiſté à Notre Seigneur qui la vouloit à ſon ſervice, parce qu'elle ſentoit de grandes inclinations pour le monde. Mais Dieu qui étoit jaloux de ſon cœur, traverſa ſi bien les meſures qu'elle prenoit pour s'y établir, & lui

fit sentir si vivement les reproches interieurs qu'il lui faisoit, qu'elle se resolut d'être toute à lui, ce qu'elle exécuta, malgré les combats que le Démon lui livra pour l'en détourner ; car elle eut pendant son Noviciat de fortes tentations qu'elle surmonta courageusement, remportant sur elle même des victoires qui lui firent bientôt goûter la paix que Dieu accorde aux ames qui travaillent à se vaincre.

Les habitans des Trois Rivieres reconnoissant depuis long temps la nécessité de faire instruire & former les jeunes filles à la pieté, pressoient M. de Saint Vallier de faire une fondation d'Ursulines dans leur Ville; comme cette bonne œuvre ne pouvoit être que fort agreable à Dieu, & avantageuse au prochain, il y consentit. Il auroit voulu fonder aussi des Hospitalieres, mais voyant qu'un si petit lieu ne seroit pas capable de fournir d'occupation à deux differens instituts, que les services des unes & des autres seroient d'ailleurs fort utiles au public. Il crut devoir réunir en une seulemaison ces deux differentes fonctions d'instruire la jeunesse & soigner les malades. Il proposa ce dessein aux Ursulines de Quebec, qui l'accepterent & fournirent des Religieuses pour éta-

blir cette nouvelle Communauté. La Mere de Jeſus fut nommée Superieure; la Mere de Sainte Cecile, Aſſiſtante; la Mere de la Conception, la Mere de S. Michel, & une Converſe, nommée de Sainte Anne, pour les autres emplois. La Mere des Anges, Superieure de la maiſon de Quebec, voulut les conduire elle-même, accompagnée de M. de Montigni leur ſuperieur. Elles partirent le 8. d'Octobre 1697. & arriverent heureuſement aux Trois Rivieres, où on les attendoit avec empreſſement. Elles y furent reçûes avec toute ſorte de témoignages de joye & d'eſtime de toute la Ville. Dés ce commencement pluſieurs filles du lieu ſe préſenterent pour être Religieuſes, & depuis ce temps là elles ſe ſont beaucoup augmentées par la reception de trés bons ſujets. Elles ont toujours été gouvernées par une Mere de la Communauté de Quebec. Cette maiſon a eu des Lettres patentes du Roy, conformement à l'intention des deux Inſtituts d'Urſulines & d'Hoſpitalieres qu'elles exercerent avec ſuccès & édification, quoique le dernier ſe faſſe ſans obligation de vœu. Ce Monaſtere eſt le plus bel ornement de la petite ville des Trois Rivieres.

L'année ſuivante, Dieu nous viſita

encore par la mort de deux de nos Religieuſes ; la premiere fut la Mere Marie Foreſtier de Saint Bonaventure de Jeſus, qui mourut le 25. de May 1698. agée de 82. ans, elle en avoit 74. de Religion: étant entrée dès l'age de 8. ans dans un Couvent, & n'ayant jamais été expoſée aux dangers du monde, dont elle avoit toujours eu un grand éloignement ; c'étoit une de nos trois premieres Meres venues de France, pour fonder notre Hôtel-Dieu ; elle ſucceda à la Mere Guenet de Saint Ignace dans la ſuperiorité & elle a exercé cette charge 21. an dans differens triennaux: c'eſt elle à qui Dieu fit voir l'entrée de la Mere Saint Auguſtin au Ciel, il lui donna connoiſſance de pluſieurs choſes cachées, & elle recevoit des graces très ſingulieres de ſa divine bonté ; il ne ſe pouvoit rien ajoûter à la charité, à la douceur, & au zele avec lequel elle ſervoit les pauvres ; elle étoit naturellement bienfaiſante, affective & accommodante, ſuportant les foibleſſes du prochain avec une grande patience, aimant beaucoup les jeunes Religieuſes qui ſe portoient au bien, les traitant avec une cordiale honnêteté, & gagnant pluſieurs filles à Dieu par l'exemple de ſes vertus, quoique ſon humilité lui fit cacher

avec ſoin tout ce qui pouvoit lui faire honneur : elle a travaillé infatigablement pour l'établiſſement de ce Monaſtére ; & Notre Seigneur a tellement beni ſes ſoins & ſes prieres, qu'elle a vû cette maiſon floriſſante ; nous devons par reconnoiſſance la cherir, l'eſtimer en conſerver le ſouvenir : ſon grand âge avoit affoibli ſon éſprit, elle etoit tombée dans l'enfance ; mais la Sainte Habitude de la vertu d'obeïſſance qu'elle avoit contractée, la rendit ſi ſoumiſe, que quand elle demandoit quelque choſe qu'on ne jugeoit pas lui devoir accorder, celle qui avoit ſoin d'elle n'avoit qu'à lui dire notre Mere ne le veut pas ; c'étoit aſſez pour qu'elle n'en temoignât plus aucune envie & qu'elle demeurât paiſible, elle avoit encore dans ſa grande vieilleſſe l'air du viſage fort agreable, & les Sauvages l'avoient toujours appellée la belle, la bonne, la gentille.

La ſeconde que nous perdîmes cette année le 21 d'Octobre, fut ma Sœur Catherine Berthier de Sainte Genevieve, agée de 24. ans ; elle fit paroître beaucoup d'inclination pour être Hoſpitaliere dès ſes plus tendres années : ayant conſervé ce deſir dans un âge plus avancé, elle refuſa tous les partis qui la

cherchèrent, & demanda avec instance l'entrée de sa sainte Religion, où nous la reçûmes malgré la delicatesse de sa complexion qui paroissoit foible. La joye qu'elle eut de se voir au rang des Epouses de Jesus-Christ, l'a mit dans un embonpoint, qui nous fit croire qu'elle avoit changé de temperamment. La nature lui avoit donné un corps bien fait, & des traits reguliers, ce qui relevoit cet air de santé; elle étoit fort aimable par sa douceur, son obéïssance, & sa ferveur à remplir tous ses devoirs: elle prenoit un singulier plaisir à chanter les louanges de Dieu, & ne s'épargnoit point dans cet exercice. Sa pureté étoit angelique, & dès son enfance, elle avoit montré un grand attrait pour cette belle vertu, qu'elle cultiva toûjours avec soin. Enfin après avoir servi les pauvres avec beaucoup de charité, & d'application; elle souffrit avec une grande patience le mal de poitrine qui lui resta d'une maladie qu'elle avoit contractée aùprès d'eux, se disposant à la mort, & faisant à Dieu le sacrifice de sa vie & de sa jeunesse, avec toute la soumission possible. Des morts si fréquentes nous affligeoient sensiblement; mais comme on ne peut rien contre les ordres de

Dieu, & que d'ailleurs la vertu des Religieuses qui nous quittoient, nous donnoient lieu de croire qu'elles deviendroient bientôt nos protectrices dans le Ciel, nous nous consolions par l'espérance de les y joindre un jour.

Après le depart des Vaisseaux, Monsieur le Comte de Frontenac, Gouve neur général, mourut le 19. Novembre 1698. il nous avoit toujours temoigné de l'affection, & nous gratifioit tous les ans de quelque présent pour les Religieuses, & d'un autre pour les Pauvres qu'il traitoit, & qu'il servoit lui-même le jour de Pâques, c'étoit un homme plein d'esprit, qui avoit conservé toute la politesse d'un Seigneur de la Cour : il avoit de grandes qualités naturelles, ses manieres étoient engageantes & gracieuses, il vouloit que sa maison fut bien reglée, tous les soirs il faisoit lui-même les prieres en public sans qu'aucun de ses domestiques osât y manquer, il observoit fidélement plusieurs pratiques de devotion, & chaque année faisoit exactement une retraite de huit jours, il fut enterré chez les Recolets ; le Pere Olivier alors Commissaire, fit son Oraison funebre, on envoya son cœur à Madame la Comtesse de Frontenac son épouse : comme dans

une ſaiſon ſi avancée, on ne pourroit faire ſçavoir cette mort en France par aucun Bâtiment, on fit partir des Courriers par l'Angleterre ; Monſieur le Chevalier de Cailliere, Gouverneur de Montreal, deputa Monſieur de Courte manche, Monſieur de Champigni Intendant, envoya Monſieur de Vincelote, ſans doute que Monſieur le Comte de Caillere qui étoit Secretaire du Roy tenant la plume, ſollicitant fortement pour Monſieur ſon frere, car il obtint le gouvernement pour lui, il y avoit long-tems qu'il étoit Gouverneur de Montreal, il étoit connu & eſtimé, & on peut dire qu'il meritoit l'honneur que le Roy lui fit de le nommer au gouvernement général de la nouvelle France, il en reçut la commiſſion l'année ſuivante.

En 1698. nous reçumes mes Sœurs Angelique Aubert de Lachenaye de Ste. Therèſe, Catherine Guvereau de Saint Auguſtin, Marie-Angelique Nancy, de Sainte Agnès & Anne Cote de Sainte Genevieve, & en 1699. mes Sœurs Angelique Denis de Saint Simon de Saint Hyacinte, Marie-Françoiſe le Duc de Sainte Barbe, & ſa Sœur Marie-Magdelaine le Duc de Sainte Agathe.

Dès le mois de Janvier 1699. Mon-

ſeigneur l'Evêque nous propoſa un nouveau deſſein pour l'Hôpital général, qui nous parut tout-à-fait onereux, il voulut que pour l'augmenter, nous lui donnaſſions 12. Religieuſes 1200. liv. de rente. Nous venions de perdre pluſieurs ſujets, cela nous en auroit encore ôté d'autres, & le plus net de notre revenu: ainſi nous lui repréſentâmes, combien ſon projet ſeroit préjudiciable; il y eut ſur ce ſujet pluſieurs conteſtations, & comme les refus ſont toujours facheux il s'offença du notre, nous tenions toutes ſes diſcuſſions aſſez ſecretes, pour ne pas troubler la paix de la Maiſon, & pour n'éffrayer perſonne, ce qui fit qu'il trouva moyen de gagner de ces Religieuſes qui croyoient leur devoir être indifferent d'être là où ici, il en emmena une que ſes parens firent revenir quinze jours après; cela déplût extrêmement au Prélat & l'irrita beaucoup contre nous, il s'en prit particulierement à la mere de Saint ignace qu'il accuſoit de faire joüer tous ſes reſſorts, & detenir tous les eſprits de cette Communauté.

Les élections que l'on fit le vingt de Mars de cette année, ſe rencontrerent dans ce tems-là, il y préſida, & dechargea bien volontiers la Mere St. Ignace de la ſuperiorité qu'elle occupoit de-

puis ſix ans ; la Mere Fiquenel du Sacré Cœur fut élue à ſa place, après qu'elle eut été reconnue, il déclara qu'il ne vouloit pas que l'on paſſat outre, parce qu'il ne jugeoit pas à propos que la Mere Saint Ignace eut aucun office ; ainſi il ſuſpendit la ſuite des élections, & nomma un mois aprés ma ſœur Marguerite Pelerin de la Nativité, Dépoſitaire des pauvres, par un billet adreſſé à M. Angodes Mezerets qu'il nous avoit donné pour ſuperieur. Pendant cet orage nous étions fort unies entre nous, chacune craignoit de s'éloigner de ſon devoir, & toutes ſe tenoient ſur leur garde pour ne pas donner lieu à de nouvelles peines.

Quand il fut temps d'écrire en France, nous ne manquâmes pas de part & d'autre de faire des memoires pour informer la Cour de ce qui s'étoit paſſé au ſujet de l'Hôpital général. Nous fimes voir les notres à M. Laval, ancien Evêque, qui n'y trouva rien que de vrai & de juſte. Nous demandions qu'il fut permis à M. de Saint Vallier de recevoir des Religieuſes juſqu'à 12. & que leur nombre fut fixé là, ſans que l'on nous obligeât à en donner davantage de chez nous. Nous lui fimes ſans doute d'autres propoſitions dans l'eſpérance

qu'elles ſeroient goûtées. Il avoit déja reçu pluſieurs Novices, nous le priâmes envain d'attendre la reponſe de la Cour pour les faire Profeſſes. Il ne jugea pas devoir les tarder, quoique nous lui euſſions déclaré que ſi les choſes ne réuſſiſſoient pas comme nous le demandions, nous ne regarderions pas ces filles comme Profeſſes de notre Maiſon, & qu'il ne pourroit jamais nous contraindre à les y recevoir.

Cependant l'hyver ſe paſſa aſſez paiſiblement, le Prélat nous laiſſa faire nos élections au temps preſcrit avec toute ſorte de liberté, ſans exclure la Mere S. Ignace, comme l'année précedente; elle eut voix active & paſſive, & fut miſe Aſſiſtante le 20. Mars 1700. & ma ſœur Catherine Denis de Saint Charles, Hoſpitaliere.

Peu de temps auparavant il nous étoit mort une ſœur Converſe, nommée Marie Tavernier de Sainte Monique âgée de 65. ans. Elle étoit d'une trés-vertueuſe famille, elle avoit été mariée & avoit eu deux enfans, une fille & un garçon qu'elle éleva fort chrétiennement: étant devenue veuve elle & ſa fille entrerent ici pour être Religieuſes, elles prirent l'habit & firent profeſſion enſemble, comme il a été dit cy-devant.

Cette chere ſœur étoit très laborieuſe, obligeante, paiſible, obéïſſante & propre à tous les offices. Elle avoit veritablement l'eſprit de ſon état, n'agiſſant que par des vûes de ſoumiſſion & d'humilité. Elle avoit conſervé ſa ferveur juſqu'au dernier moment. Elle nous édifia toutes extrêmement pendant ſa maladie, ſouffrant avec patience les douleurs qui l'accabloient, prenant les remedes avec un courage & une mortification généreuſe, quoiqu'elle ſouhaitât de mourir plutôt que de vivre. Elle nous témoignoit tant de reconnoiſſance des ſervices que nous lui rendions, qu'elle paroiſſoit toute confuſe de notre empreſſement pour la ſoulager. Elle avoua à la Superieure qu'elle s'occupoit avec plaiſir de la penſée de la mort, que ſa conſcience étoit dans une grande paix, qu'elle avoit une ſincere confiance en Dieu, & qu'elle comprenoit mieux que jamais le bonheur qu'il y a de le ſuivre, & de vivre ſous l'obéïſſance. Elle pria que le dernier acte de ſa vie fut de cette belle vertu; ſa mort arriva le 2. Fevrier, Fête de la Purification.

Dès le petit printems de l'année 1700. la Sœur Marie Barbier de l'Aſſomption, congreganiſte, deſcendit de Montreal,

pour se faire guerir chez nous d'un Cancer qu'elle avoit au sein, elle avoit déja demeuré quatre mois dans notre Communauté en 1698. où on la traita pour ce même mal, qui étant depuis considérablement augmenté, l'obligea d'y revenir, & après quelques préparations Monsieur Sarrazin aussi habile Chirurgien que sçavant Medécin, lui fit trés heureusement l'opération. C'étoit le seul remede qui pût l'empêcher de mourir; nous eumes un très grand soin d'elle. Pendant tout le temps de sa maladie, elle coucha dans nos Infirmeries, & toutes les Religieuses qui connoissoient déja sa vertu, s'empressoient de lui faire compagnie, & de lui rendre service pour profiter de ses saints entretiens. Elle s'en retourna l'automne à Montreal parfaitement guérie, très satisfaite, pleine de reconnoissance, d'estime & d'amitié pour notre Communauté, où elle a toujours été depuis fort cherie & considérée.

Les nouvelles de France dont nous étions inquiétés, nous apprirent enfin que la Cour bien loin d'accorder ce que nous avions demandé, envoyoit ordre de casser l'Hôpital général. Dès que M. le Chevalier de Calliere, Gouverneur-Général eut reçû les

les Paquets du Roi, il ſe mit en devoir de lui obéïr; il étoit fort exact & fort équitable & agiſſoit en tout avec beaucoup de réflexion. Comme il nous honoroit de ſon amitié, il vint nous voir pour ſçavoir ce qui ſeroit avantageux à notre maiſon; nous lui dîmes que nous ne ſouhaitions pas retirer les Religieuſes de l'Hôpital général, parce que les differends que nous avions eu avec M. l'Evêque, les avoient réfroidies à notre égard; que leur retour dans cette Communauté ſeroit une ſemence de diſcorde; que pour les jeunes Profeſſes de la nouvelle maiſon, nous avions fait de très humbles remontrances pour qu'on differât leur profeſſion juſqu'à l'arrivée des Vaiſſeaux, afin qu'elles ne s'engageaſſent pas légérement; qu'on n'y avoit eu nul égard, & qu'ainſi il pouvoit diſpoſer d'elles comme bon lui ſembleroit mais que nous ne nous en chargions pas. M. de Calliere qui deſiroit nous obliger, & qui vouloit auſſi que la Cour fut obéïe, propoſa de faire venir ici la Superieure de l'Hôpital général, & les Novices en voile blanc, & de laiſſer les autres Religieuſes; que c'étoit là rompre cette nouvelle Communauté, qu'il inſtruiroit la Cour qu'il avoit exécuté ſes ordres, & que l'on pourroit

écrire pour obtenir ce que l'on croiroit plus utile aux unes & aux autres ; nous nous rendîmes à cet avis.

M. de Quebec apprit ces nouvelles avec un déplaisir très sensible, il vint nous témoigner sa douleur avec des expressions si touchantes, & un maintien si affligé, qu'il nous fit pitié ; car avec ses manieres insinuantes & son air affectif, il pleuroit d'une telle abondance, que nous ne pouvions retenir nos larmes. il prit la resolution de passer en France pour solliciter lui-même les affaires de sa maison. Nous l'assurâmes que nous ne demanderions que ce que nous avions déja démandé pour le nombre des Religieuses qu'il vouloit avoir, ce que nous fimes. On nous amena donc la Superieure de l'Hôpital général, qui étoit ma sœur Marie-Gabrielle Denis de l'Annonciation, & deux Novices, l'une de Chœur & l'autre Converse, que nous consentions de garder jusqu'à l'année prochaine. M. l'Evêque s'embarqua le 10. d'Octobre dans le Vaisseau du Roi, nommé la Seine, commandé par Monsieur le Comte d'Arguian, & arriva heureusement à Rochefort la veille de Saint André le 29. Novembre, après avoir couru de grands risques au sortir de la Riviere. Cette

même année 1700. M. le Duc d'Orleans frere du Roi voulut avoir le revenu des coches & carroſſes, & rembourſer tous les intereſſés de cette France ; cela leur fit un tort conſidérable, quoique ces rentes euſſent beaucoup diminué depuis les dernieres guerres, on les croyoit encore meilleures que toutes celles qu'on pouvoit acquerir ailleurs. Tout le principal de notre fondation étoit là. M. Henri Tremblai, Prêtre du Séminaire des Miſſions Etrangéres, notre Procureur à Paris, zélé pour nos interêts, ſe deffendit tant qu'il pût de recevoir nos fonds ; mais comme il eſt inutile de diſputer avec les grands, & qu'il faut enfin tout leur ceder, il ne fit que gagner du temps, alleguant qu'il n'avoit pas la procuration pour cela. Il nous en écrivit, & nous lui donnâmes là-deſſus tous les pouvoirs. Il alla donc à la Chambre des Comptes pour prendre la quittance de nos premiers contrats de fondation ; mais il ne les y trouva point, on vit ſeulement des feuillets dechirés dans le Livre où elles devoient être, cela ne ſuffiſoit pas, ainſi il nous manda que nous courions riſque de perdre notre principal à cauſe de cet incident. Cette nouvelle nous allarma, & comme les moyens humains

nous manquoient pour prouver que nous avions fourni la ſomme qu'on devoit nous rembourſer, nous eumes recours aux Divins, nous adreſſames nos prieres à Madame la Ducheſſe d'Aiguillon pour la prier de nous conſerver ce qu'elle nous avoit donné & de faire trouver les quittances néceſſaires. Comme elle avoit été très-devote au précieux Sang de Notre Seigneur, nous fimes des pratiques de vertu & des prieres. Ce qui eſt ſingulier, & qui nous fit voir que notre pieuſe Fondatrice s'intereſſe encore pour nous dans le Ciel, c'eſt que notre Procureur nous manda l'année ſuivante qu'après avoir fait inutilement toute ſorte de pourſuites pour trouver nos quittances, il lui étoit venu dans l'eſprit d'aller viſiter de grands ſacs de vieux papiers jettés à l'écart dans un coin de grénier de la Chambre des Comptes, & qu'en les feuilletant, il y avoit trouvé ce qu'il cherchoit. Il eut bien de la peine à verifier que c'étoit nos veritables quittances; mais malgré toutes les oppoſitions qu'on fit, il obtint qu'on les raprochât des Livres d'où elles avoient été dechirées, & on reconnut leur place, en ſorte qu'il les y fit remettre. Il nous marqua le jour & le mois que cette inſpiration lui étoit ve-

nue, & ce fut justement dans le temps que nous fimes notre neuvaine. Notre Procureur reçut notre fond & le plaça sur l'Hôtel de Ville où nous avons perdu depuis, tantôt le dixiéme pour cent, tantôt les deux cinquiémes, une autre fois la moitié, & le reste si mal payé que nous le comptons quasi comme perdu.

Il y eut pendant cet hyver 1700. de dangereux rhumes qui firent mourir quantité de vieillards, fort peu de tems après Monsieur Roussel, Chirurgien de l'Hôpital y mourut après avoir rendu service aux pauvres un grand nombre d'années, avec beaucoup de soin & de charité. Ses enfans souhaiterent qu'il fut enterré à la Paroisse; M. de Chamballon, Notaire de Quebec & Gendre du mort, qui agissoit pour la famille, ordonna ses funerailles; & quoiqu'on l'avertit qu'il devoit demander à la Superieure de l'Hôtel-Dieu la permission de faire enlever le corps de son beau-pere; il crut que c'étoit une formalité superflue, & ne voulut faire là dessus aucune soumission, il laissa venir le Clergé jusqu'ici, mais pour maintenir les droits de l'Hôpital, on fit fermer la porte de la sale, & la portiere repondit qu'on n'ouvriroit point, & qu'on

ne laisseroit point enlever le cercueil, que M. de Chamballon n'eut fait son devoir en demandant cette permission. C'étoit au mois de Decembre, la saison étoit très froide, les Prêtres attendirent dehors & firent des reproches à M. de Chamballon, de ce qu'il les mettoit en chemin sans avoir fait les démarches nécessaires. Il se vit enfin contraint d'aller promptement & tout confus soner au Parloir; ayant demandé à notre Superieure, & obtenu d'elle la permission qu'il souhaitoit, il lui fit bien des excuses, & aussi-tôt on ouvrit les portes, le Clergé entra, & enleva le corps qui fut enterré honorablement, comme ses parens le desiroient.

Il mourut dans Quebec beaucoup de personnes considérables, de ce nombre fut M. Henri de Bernieres, qui étoit venu de France tout jeune Ecclésiastique, avec M. de Laval qui l'ordonna Prêtre en Canada, où il est toujours demeuré pour servir cette Nouvelle Eglise avec un grand zéle, & d'une maniere très édifiante, faisant voir par ses vertus le fruit qu'avoit produit en lui l'éducation qu'il avoit reçue de son saint oncle, M. de Bernieres, Trésorier de France, retiré à Caen, & très connu pour l'inestimable Livre intitulé le Chrétien inte-

rieur, dont il eſt l'auteur. Il avoit été long temps Curé de Quebec, Superieur du Séminaire & le notre ; & nous avoit toujours donné des marques de ſon amitié. C'étoit un homme pacifique, deſintereſſé, & qui ne cherchoit que la gloire de Dieu.

Le Pere Jean Chaumont étoit mort le 21. Fevrier de l'année 1692. Nous avons oublié de le marquer en ſon temps. Son nom ſeul rapelle le ſouvenir de ſa ſainteté, & toutes les perſonnes qui l'ont connu, ont admiré en lui ce qu'on a veu dans les plus grands Saints, une humilité profonde, une douceur inaltérable, une charité ſans borne, un zéle infatigable, une union continuelle avec Dieu, une tendreſſe pour la très-ſainte Vierge qu'il inſpiroit à tous ceux qui l'approchoient. Une confiance en Dieu, & une foi vive lui ont fait operer pluſieurs miracles. C'eſt lui qui a fait bâtir le premier en Canada une Chapelle de Notre Dame de Lorette, ſur le modéle de la veritable Lorette, qui eſt en Italie, en reconnoiſſance des graces ſignalées qu'il reçut de la très-ſainte Vierge dans ce ſaint lieu, étant encore jeune ſéculier. Il a beaucoup contribué à l'établiſſement de la Confrerie de la ſainte Famille en ce pays

& il n'a rien negligé de tout ce qu'il a cru glorieux à Dieu & utile au prochain. Les Hurons nos voisins ont été l'objet de ses soins fort long temps; c'étoit sa mission favorite, il étoit venu en Canada avec nos premieres Meres en 1639. & il avoit toujours conservé pour notre Communauté une affection singuliere, que nous devons le prier de nous continuer dans le Ciel, où l'opinion publique le plaça honorablement. Il a écrit lui-même sa vie par obéïssance, cette lecture peut faire juger de sa rare humilité car il n'a omis rien de tout ce qu'il a pensé, qui devoit donner une basse idée de lui. Il raporte les avantures de sa jeunesse dans les termes les plus propres à le faire mépriser ; mais comme la vraye humilité sçait reconnoître les dons de Dieu, & lui rendre gloire : Ce saint homme avoue aussi quantité des faveurs qu'il a reçues du Ciel, dont le recit fait adorer la bonté de Dieu, & la fidélité de son serviteur.

Le jour de la Fête qui se rencontra cette année 1701. Le 26. de Mai nous envoyâmes pour la premiere fois à la Cathédrale les quatre fanaux de verre que nous avons fait faire pour être portés devant le très saint Sacrement, afin de témoigner à Notre Seigneur que nous

le suivions d'esprit & de cœur, & que nous voudrions lui rendre tout l'honneur qu'il merite, si nous en étions capables. Ce qui nous donna cette idée, c'est que nous avions souvent entendu louer la pieté de plusieurrs Seigneurs de France, qui ne se contentant pas d'aller à la Procession du saint Sacrement, y font porter par leurs domestiques des torches allumées, où sont attachées leurs armoiries. Nous voulûmes seulement imiter leur devotion, & non pas leur faste; & depuis ce temps là nous n'avons point manqué d'envoyer nos fanaux, & d'y mettre dedans quelques belles bougies. Nous en avons encore fait faire depuis deux plus petits, parce que pendant les maladies populaires qui sont très frequentes en ce Pays: Les Prêtres qui assistent les malades prenent le saint Sacrement dans les Eglises les plus prochaines, afin de donner le saint Viatique plus promptement; le mauvais temps empêchant souvent que l'on peut porter aucune lumiere, & ces petits fanaux y sont fort propres, on s'en sert aussi quand on communie nos Religieuses dans l'Infirmerie.

On peut juger par la peine où étoit M. l'Evêque de la rupture de sa maison à son départ de Quebec; de combien

de moyens il se servit en France pour faire réussir ses poursuites auprès du Roy, & M. le Comte de Pont Chartrain, Ministre d'Etat, de qui tout dépendoit. Il demanda ce qu'il voulut, & n'obtint cependant que ce que nous souhaitions qu'on lui accordât. On suivit en tout les memoires que nous avions envoyés. M. de Latouche, premier Commis de M. le Comte de Pont Chartrain, nous en informa; M. de Callieres reçut les ordres de la Cour, qui portoient que l'on retablit l'Hôpital général, que nous en prissions le soin si nous voulions; que les Religieuses qui étoient revenues chez nous y retournassent si elles vouloient; que les Novices que l'on nous avoit amenées, & que nous gardions depuis un an fissent profession dans notre communauté, si elles le souhaitoient, & que nous y voulussions consentir, ou qu'elles allassent faire leurs vœux dans la maison où elles avoient pris l'habit, si leur inclination les y portoit, ou enfin qu'elles sortissent tout à fait du Couvent si bon leur sembloit; & qu'il étoit permis à l'Hôpital général de recevoir des Religieuses juqu'au nombre de 12. y comprenant la Superieure, sçavoir dix Religieuses de Chœur & deux Converses, & que cette maison

feroit indépendante de la notre sans pouvoir y rien prétendre à l'avenir. Ce fut là l'acte de l'entiere séparation de nos deux Communautés, qui confirme irrevocablement celui que les Religieuses de l'Hôpital général avoient fait dresser par un Notaire quelques années auparavant dans le temps de nos differends par lequel elles renonçoient à leur dot & à leur retour dans notre maison. Ma sœur Marie-Gabrielle Denis de l'Annonciation s'en retourna avec la Novice qui devoit être Religieuse de Chœur ; car celle qui devoit être Converse se plaisant chez nous demanda d'y rester, les Grands Vicaires ne voulurent point lui permettre d'y faire profession sans le consentement de l'Evêque, n'osant se charger de cette affaire, ainsi elle se resolut d'attendre sa reponse, & de prolonger son Noviciat d'une année, ce que nous lui accordâmes ; mais en étant informé, il écrivit que puisque cette fille ne vouloit pas retourner dans sa premiere maison, il ne jugeoit pas sa vocation bonne, que nous lui otassions l'habit, & que nous la missions dehors. Nous exécutâmes ses ordres malgré les instances & les larmes de ce pauvre enfant qui persista dans son desir plusieurs années, jusques là qu'en 1705.

elle alla ſe jetter aux pieds de M. l'Intendant pour le ſuplier d'écrire & de lui obtenir la permiſſion de retourner dans notre Communauté : M. l'Intendant le fit, mais le Prélat repondit qu'il finiroit cette affaire quand il ſeroit en Canada ; ce qui étoit remettre la choſe à un terme où elle ne pouvoit plus s'exécuter.

Le 15. Novembre 1701. le feu prit au Seminaire de Quebec, & conſuma en fort peu de tems cette belle maiſon pendant l'abſence de tous les Prêtres, qui étoient allés à Saint Michel. ils n'en trouverent, à leur retour que les cendres, & montrerent leur deſintereſſement par la tranquillité avec laquelle ils prirent cette perte, Monſieur de Mezeret, leur Superieur, en remerciat Dieu, comme d'un bienfait, on tacha de ſauver pluſieurs choſes, mais ce qu'on préſervoit des flâmes étoit volé par des perſonnes qui s'empreſſoient de ſe rendre utile pour mieux faire leur coup ; Le Seminaire perdit conſidérablement & les particuliers furent obligés de retirer leurs enfans, ces Meſſieurs n'ayant pas même à ſe loger, ils allerent à l'Evêché, où l'on porta auſſi Monſieur de Laval ancien Eveque, que l'on avoit fait ſortir de chez lui à demi vetu pour

se ſauver, il ſupporta cette affliction, avec une ſoumiſſion parfaite, aux volontés de Dieu, ſans former aucune plainte, cela devoit lui être d'autant plus ſenſible, que c'étoit lui qui avoit érigé & fait bâtir le Seminaire, qu'il en étoit le Pere & le Fondateur, & qu'il voyoit ruiner en un jour le fruit de ſes travaux de pluſieurs années; quoique les Vaiſſeaux ne fuſſent pas loin, il fut impoſſible de ſe ſervir d'eux pour faire ſçavoir en France cet accident; ces Meſſieurs envoyerent par l'Angleterre un Courrier qui porta des mémoires à leur Commiſſaire bien plus amples que ceux qu'ils avoient envoyés par les Navires: la Cour leur accorda une penſion de 4000. liv. pour leur aider à ſe rebâtir.

Aux élections de cette année 1701. ma Sœur Marie-Magdelaine Gloria de l'Aſſomption fut élue Maîtreſſe des Novices, ma Sœur Marie-Françoiſe-Jean Denis des Anges, Hoſpitalliere, & la Mere Antoinette du Tartre de la Viſitation diſcrete.

L'année ſuivante 1702. que nous devions faire nos grandes élections, nous manquâmes pas de beaucoup les recommander à Dieu, nos amis joignirent leurs prieres aux notres, & pluſieurs perſonnes de pieté affectionnées à notre Mai-

ſon, nous écrivirent par une eſpece de Prophetie que tout iroit bien, & que Saint Joſeph s'en mêleroit. Le 21. Mars jour de l'élection, après que la Mere Fiquenel du ſacré cœur, fut déchargée, ma Sœur Hazeur de Sainte Anne Sacriſtaine ſans ſçavoir ce qui nous avoit été mandé, expoſa Saint Joſeph ſur l'Autel du Chœur, avec la très Sainte Vierge ſur un petit banc qu'elle avoit couvert d'un tapis ; la Mere Saint Ignace, aſſiſtante, l'appella pour lui demander qui lui avoit dit de faire cela, la Sacriſtaine lui repondit tout ſimplement que perſonne ne lui en avoit parlé, mais qu'elle avoit été inſpirée de mettre là Saint Joſeph, afin qu'il préſidat à l'élection, & la Sainte Vierge, afin qu'on la reconnut pour la premiere Superieure de la Maiſon ; la Mere Saint Ignace la laiſſa faire, & ayant été élue Superieure, elle fit aller toutes les Religieuſes baiſer les pieds de la Sainte Vierge avant que de lui baiſer la main, ce qui s'eſt toujours obſervé depuis. En cette élection, où Monſieur de Mezeret préſida, la Mere Antoinette du Tartre de la Viſitation fut élue aſſiſtante, la Mere Marie Fiquenel du ſacré Cœur Maîtreſſe des Novices, ma Sœur Marie-Magdelaine le Gardeur de Sainte Catherine,

Hospitaliere, & ma Sœur Marie-Magdelaine Gloria de l'Assomption discrete.

Monsieur Charles Aubert de la Chenaye, Conseiller au Conseil Superieur de Quebec, mourut au commencement de l'Automne 1702. ce que nous avons dit de lui au sujet de l'incendie de la basse Ville en l'année 1682. a dû faire juger de son grand cœur; notre Communauté lui a des obligations singulieres pour l'avoir assistée pendant plus de trente ans en nous prêtant des sommes très considérables avec une bonté de Pere, sans nous presser jamais de le payer, aimant mieux souffrir que de nous inquietter, il nous faisoit souvent des présens, & dans le tems de cherté, il partageoit son pain avec nous, deux de ses filles sont Religieuses ici, & par affection pour la Maison, il a donné à l'aînée 10000. de dot, il en auroit donné autant à la cadette sans la decadence qui arriva dans ses affaires, par les malheurs de la guerre, & du commerce: il voulut être enterré dans le cimetiére des pauvres, & depuis Madame son épouse & plusieurs de ses enfans y ont été mis auprès de lui; nous ne devons jamais oublier nos bienfaiteurs, & c'est pour en perpetuer la mémoire que nous marquons ici ce qui doit exciter notre reconnoissance.

Monſeigneur de Quebec, qui pendant ſon abſence n'oublioit pas ſon Dioceſe, forma & exécuta en 1702. le deſſein de nous ôter les Peres Jeſuites qui avoient été nos Confeſſeurs depuis l'établiſſement de la maiſon; il prit pour cela Conſeil de Monſeigneur le Cardinal de Noailles, & de quelqu'autres Prélats de cette eſpece, qui l'aſſurerent que pour conſerver la paix dans les Communautés, il falloit en éloigner les Jeſuites: ce fut la raiſon qu'il donna à notre Superieure dans ſa reponſe, lorſqu'après avoir obeï à ſes ordres, elle lui manda la peine que reſſentoit toute la maiſon de ce changement; il en avoit en effet cauſé une grande par la crainte que cela n'apportât quelque dérangement à notre Spirituel, où les Jeſuites avoient toujours entretenu la paix, l'union & la regularité, ils nous avoient donné mille témoignages d'une ſincere affection, nous avions prèſque toutes été inſtruites par eux; ils avoient notre confiance, & nous reſſentîmes vivement dans cette occaſion, tout ce que la reconnoiſſance, & l'amitié peuvent inſpirer pour des perſonnes à qui on a des obligations, & que l'on quitte avec regret: il eſt vrai qu'on avoit nommé Monſieur de Mezeret, pour nous confeſſer

fesser, & que l'estime que nous avions pour lui adoucit un peu notre affliction, quoiqu'il fut notre Superieur, il se charga de nctre confessional, ce qui dans un Superieur moins vertueux, ne seroit pas sans inconvenient, mais par une bonté & une prudence qui lui étoit naturelle, il faisoit naître souvent des affaires qui l'obligeoient à s'absenter, & nous envoyoit un Jesuite à sa place pour nous faire plaisir.

En cette même année 1702. Monsieur Jean Bochard de Champigni, repassa en France, pour être Intendant du Havre de grace, il y avoit 16. ans qu'il l'étoit en Canada, ou il étoit fort aimé; c'étoit un homme dont la bonne mine, & l'air noble annonçoit l'ancienne maison d'où il étoit sorti, il étoit bon, humain & populaire; il nous affectionnoit beaucoup, Madame son épouse nous aimoit tendrement, elle avoit aussi des qualités bien estimables, sa charité étoit extrême, les pauvres la regardoient comme leur mere, & les criminels comme leur avocate, elle ne pouvoit entendre parler de supplices, de sorte que sa compassion étoit quelquefois blâmée parce qu'elle importunoit les Juges d'une maniere qui les empêchoit de punir le vice; mais comme cela ne venoit que d'un

bon principe, elle n'en étoit que plus aimée, elle visitoit les malades les plus pauvres, & leur fournissoit les choses dont ils avoient besoin. Sa pieté a toujours été d'un rare exemple, sa modestie en ses habits, son assiduité aux Eglises, son respect & son affection pour les personnes consacrées à Dieu, étoient des preuves de sa religion. Elle prenoit un singulier plaisir d'entendre parler de Dieu; elle venoit souvent à nos recréations, & partageoit avec nous ces petits divertissemens avec une simplicité d'enfant, jouant les jeux innocens, comme auroit fait une Religieuse; elle mangeoit quelquefois au refectoir, où elle vouloit être servie comme nous, mais sur tout le vendredi Saint elle ne manquoit pas de venir dîner à terre avec nous, ce qui nous édifioit beaucoup, car elle le faisoit avec le recueillement, & l'esprit de mortification; & bien loin de nous distraire, elle nous portoit à Dieu. Elle se deroboit des plus nombreuses compagnies pour passer quelques momens dans notre Communauté où elle étoit sincerement aimée de toutes les Religieuses. Elle a toujours conservé les mêmes sentimens pour nous depuis son retour en France, regrettant la paix dont elle jouissoit en ce

Pays, & nous écrivant avec une veritable amitié jusqu'à sa mort, qui arriva le 25. Octobre 1718.

Monsieur de Beauharnois qui venoit Intendant, arriva le 29. d'Août, il fut reçu avec de grands honneurs, il étoit parent de Monsieur le comte de Pontchartrain, ce qui étoit dans ce tems là un grand moyen de faire fortune; il passa pour la premiere année le plus cruel hyver qui se soit peut-être jamais vû en Canada, non pas par la rigueur du froid, qui fut assez temperé, mais par la facheuse Picote, qui desola toute la nouvelle France; ce fut un Sauvage venant d'Orange, qui nous l'apporta l'Automne, il en mourut à Quebec, & on l'enterra honorablement comme un Chef.

La maladie commença par la maison ou il avoit demeuré, & se communiqua en peu de tems par tout, avec une fureur incroyable, il n'y eut point de maison épargnée dans la Ville, ceux qui conservoient leur santé ne suffisoient pas pour soulager les malades; les familles entiéres se trouvoient frappées, & le peu de soin qu'ils recevoient, joint à l'infection & à la malignité de cette peste, les faisoient mourir fort promptement: il est vrai qu'il en mourut un grand nombre à qui rien n'avoit man-

qué; & que l'effroi s'étant mêlé dans cette affliction générale, plusieurs moururent de peur, sans qu'on pût remarquer sur leur corps aucune apparence de petite verole. La mortalité fut si grande que les Prêtres ne pouvoient suffire à enterrer les morts, & assister les mourans. On portoit chaque jour le corps dans l'Eglise de la basse Ville, ou dans la Cathédrale sans aucune cérémonie, & le soir on les inhumoit ensemble quelquefois jusqu'à 15. 16. & 18.

Cela dura plusieurs mois, ensorte que l'on comptoit sur les Registres mortuaires plus de deux mille morts dans Quebec, sans parler des environs qui n'eurent pas un meilleur sort. Jamais on n'a tant vû de deuil, chacun pleuroit ses proches, l'un sa femme, l'autre son mari; celui-ci son frere, celui-là ses enfans; les orphelins pleuroient leur pere & leur mere; tout le monde étoit dans les larmes, & pendant tout l'hyver, on ne fit des assemblées que pour des funerailles; ceux qui n'étoient pas attaqués de ce mal, fuyoient les maisons, où il y avoit des malades; mais malgré leurs précautions ils étoient pris à leur tour, & mouroient comme les plus exposés.

Notre Hôpital fut rempli d'une si

grande quantité de malades, que ne pouvant les y loger tous, & n'ayant pas d'endroit chaud pour les y mettre, nous les plaçames dans le Chœur : on interrompit les obſervances, & nous retardâmes les vêtures de mes ſœurs Jeanne Genevieve Baudry de la Conception, & Françoiſe Auclair de Saint Bernard qui étoient entrées dans le cours de l'Eté, parce que dans cette déſolation publique, nous n'avions pas le temps de nous reconnoître. Nos Religieuſes tomberent malades, en ſi grand nombre dès le commencement, qu'il n'en reſta pas aſſez de ſaines pour ſoigner les malades de nos ſales & de nos infirmeries. Nous acceptâmes l'offre que pluſieurs bonnes veuves nous firent de nous rendre ſervice ; elles venoient pour avoir ſoin des Religieuſes malades, & les Religieuſes qui ſe portoient bien, avoient ſoin des ſales; car nous ne voulumes pas faire ſervir les pauvres par des ſéculieres. Ce fut une eſpéce de bonheur de ce que nous eſſuyâmes les premieres les rigueurs de ce fleau, parce que cela nous mit en état de ſoulager les autres dans le temps qu'ils en eurent le plus de beſoin, & cela nous donna auſſi l'expérience qu'il falloit pour les traiter, il en mourut peu à l'Hôpital en com-

paraiſon de ce qui mouroit dans la Ville, ce qui redoubloit l'empreſſement qu'on avoit de venir chez nous.

Nous perdîmes en fort peu de temps cinq Religieuſes ; la premiere qui mourut le 5. Decembre, fut ma ſœur Marie-Magdelaine Maufis de Saint Louis, âgée de 32. ans. Elle avoit beaucoup d'eſprit, d'enjouement & d'adreſſe, & étoit extraordinairement ingenieuſe pour toute ſorte de choſes. On lui avoit fait apprendre à peindre, elle auroit ſurpaſſé ceux qui lui montroient, ſi elle eut vécû, tant elle avoit des diſpoſitions. Il y a encore dans la maiſon quelques païſages qui ſont de ſa main ; la mort l'a émpêchée d'en achêver pluſieurs, qu'elle avoit ébauchés. On a toujours remarqué en elle une grande obéïſſance, une aimable ſincerité, un humeur gaye, & une converſation fort agréable trouvant ſur toutes choſes de quoi rejouir ſes ſœurs. Elle étoit particulierement devote à la très ſainte Vierge & à Saint Joſeph. Onze jours après, ma ſœur Marie-Angelique Mony de Sainte Agnès, mourut âgée de 20. ans. Elle étoit fort ſilencieuſe, interieure & extrêmement modeſte dans les ſales, où elle édifioit tout le monde par ſon air recueilli, autant que par ſa ferveur & ſa grande

charité envers les malades. Le lendemain ma ſœur Marguerite Cote de S. Paul, Converſe mourut âgée de 29. ans. Elle étoit pleine de belles qualités d'un bon eſprit, douce, agréable, laborieuſe, adroite, ſoumiſe & toujours prête à faire ce qu'on ſouhaitoit, & très devote à la paſſion de Notre Seigneur.

Il eſt aiſé de juger de la conſternation de toute la Communauté en voyant des morts ſi frequentes, & ſi ſubites : car dans le temps que nous croyons nos Sœurs hors de danger, elles tomboient dans l'agonie, & mouroient en fort peu d'heures : on prenoit la précaution de les munir des Sacremens avant qu'il y eût à craindre, afin de ne les point effrayer, & de calmer auſſi nos inquietudes ; nous nous flattions que Dieu ſe contenteroit des trois qui venoient de mourir ; & nous ne penſions pas que Marie-Anne Gaverane de Jeſus dût nous quitter ſi-tôt, parce qu'elle étoit bien guerie de la petite verole. Cependant le 2. Février elle mourut à l'âge de 32. ans. Son exterieur étoit très agréable & prevenant ; ſa douceur, & ſa complaiſance la rendoient aimable à tout le monde ; elle ne perdoit point les occaſions d'obliger ſes Sœurs, & obéiſſoit à ſes Superieures avec beaucoup

de facilité & de promptitude : elle avoit ſuporté avec une grande patience la longue maladie par laquelle Notre Seigneur l'avoit diſpoſée à la mort. Le 2. de Juin ma Sœur Louiſe de Saint Gabriel jeune Religieuſe, âgée ſeulement de 30. ans, mourut encore ; il y avoit long-tems qu'elle ſouffroit d'étranges douleurs, dont ſa grande modeſtie l'empêcha de ſe plaindre pendant que l'on auroit pû y remedier ; elle ne déclara ſon mal que lorſqu'il fut incurable ; elle ſuporta cette facheuſe maladie avec une patience, & une reſignation admirable. Elle étoit reguliére, obéïſſante, & fort exacte à tous ſes exercices ſpirituels, malgré les employs diſſipans où l'on l'a quelque fois occupée, & dont elle s'eſt toujours acquitée avec beaucoup de ſoin : elle avoit été élevée en France dans un Couvent où elle avoit quelques parentes Religieuſes. Elle apprit à faire de petits ouvrages pour leſquels elle avoit aſſez d'adreſſe, puis elle revint en Canada pour ſe donner à Dieu.

Nous pouvons mettre cette année au nombre de celles où Dieu nous a les plus viſitées, puiſque nous eumes tant de part à l'affliction commune, & qu'en particulier nous perdîmes cinq de nos ſœurs toutes jeunes ; la mortalité fut

générale

générale ; le Montreal, les Trois Rivieres, les Paroiſſes de la Campagne, les Nations ſauvages, tout s'en reſſentit. Dieu nous enleva M. le Chevalier de Callieres Gouverneur général, homme d'un merite très diſtingué. Il avoit des qualités pour gouverner, qui devoient le rendre cher à toute la Colonie, un bon eſprit, une rare prudence & un grand diſcernement pour connoître, pour aimer, & pour favoriſer les gens de bien. Son deſintereſſement parfait lui fit ſacrifier tout à la gloire du Roy, & à l'avantage du Pays; il avoit de grandes vûes pour l'augmentation de la Nouvelle France, & pour y établir le bon ordre. Il vouloit que tout le monde fit ſon devoir, & quoiqu'il fut fort moderé, il étoit craint & obéï par tout. Il avoit peu de ſanté, la goutte le tourmentoit ſouvent ; mais ce qui le fit mourir, fut un vomiſſement de ſang qui le prit dans la Cathédrale pendant la Grand'Meſſe le jour de l'Aſcenſion, il ne vécut que fort peu de jours, il fut enterré aux Recolets à côté de ſon Prédeceſſeur ; le Pere Gelaſe Commiſſaire fit ſon oraiſon funebre, il lui donna de très juſtes louanges, car on ne pouvoit dire aſſez de bien de ce grand homme.

Une bonne Sauvagesse qu'on appelloit la précieuse, qui mourut au mois de Juin 1703. dans notre Hôtel-Dieu, merite bien que nous en disions ici quelque chose. Elle étoit Heurone du Pays d'en haut, & avoit été prise à la fleur de son âge par les Iroquois, grands ennemis de sa Nation. Le malheur de la guerre fut pour elle une source de salut; car elle trouva dans le lieu de sa captivité le Pere Jacques Fremin, qui l'instruisit de la Religion Chrétienne. Elle reçut avec une sainte ardeur tout ce qu'il lui apprit de notre créance; elle disoit à ce Missionnaire, je n'ai point de peine à croire tout ce que tu me dis, je l'écoute avec plaisir, parce que depuis mon enfance, j'adore sans le connoître celui qui a tout fait; & il ne s'est point passé de jour que je n'aye fait plusieurs fois cette priere: Toi qui as tout fait, aime moi, & m'apprend à t'aimer & à te servir comme tu le desire. Dans cette disposition, elle avoit mené une vie si innocente, que le Pere Fremin, nous assura que dans la Confession générale qu'elle lui fit, il n'avoit pas trouvé matiere d'absolution. Elle devint en peu de temps une fervente Chrétienne, & si-tôt qu'elle fut baptisée, elle s'appliqua à tous les exercices

de la Religion avec aſſiduité: elle fit plus, car elle alloit ſouvent à Orange, & entroit dans le prêche des Anglois. Au commencement ils crurent qu'elle vouloit embraſſer leur Secte, mais elle les detrompa en leur diſant qu'elle y venoit pour prier la Mere de Dieu dans un endroit où elle n'avoit jamais été honorée. Ils la maltraiterent ſans pouvoir l'empêcher de continuer. Elle entroit hardiment ſon Chapelet à la main & le recitoit tout haut à genoux fort devotement, en préſence des héretiques qui n'oſoient plus lui rien dire. Son premier mari la laiſſa veuve fort jeune, & elle fut recherchée par un Sauvage Chrétien, à qui elle repondit qu'elle avoit fait vœu de chaſteté, & qu'elle ne pouvoit pas l'épouſer, à moins qu'il ne conſentit de vivre en continence avec elle. Il s'y obligea, & ils cacherent tous deux ſous le voile du mariage une pratique de perfection, fort rare parmi les Sauvages. Dans la ſuite elle deſcendit ici & s'établit à Lorette, d'où elle venoit quelquefois à Quebec; & comme ſa vertu la faiſoit aimer de tout le monde; elle alloit dans toutes les maiſons, les maximes de l'Evangile étoient ſi avant gravées dans ſon cœur, que plus elle y remarquoit des richeſſes,

plus elle plaignoit ceux qui les possedoient. Elle dit une fois à la Mere Saint Ignace, dont M. de Lachenaye avoit épousé une sœur ; tu es bien plus heureuse que la sœur de Lachenaye, tu ne songes qu'à Dieu, tu meprises les biens de la terre, & elle est dans l'abondance de toutes choses. Il est bien difficile de faire son salut dans cet embarras où on est occupé par le soin de conserver son bien. Ah ! que ton état est bien meilleur que le sien. Cette sainte femme mourut dans des sentimens de devotion extraordinaire, & comme pendant toute sa vie elle avoit bien servi Dieu, on la regarda dès lors comme une prédestinée, & l'odeur de sa sainteté se repandit dans tout ce voisinage. Nous l'avons souvent invoquée depuis comme une de nos protectrices, parcequ'elle nous aimoit beaucoup.

Ayant appris durant le cours de l'été 1703. que les Anglois avoient fait de très grandes insultes à la très sainte Vierge, dont ils avoient traîné une image dans la boue, & dans les endroits les plus sales à l'Acadie, pressées du desir de reparer le mepris qu'elle avoit reçu de ses ennemis de l'Eglise ; nous fimes une amende honorable, & chaque Religieuse la fit, prenant son jour selon

le rang de ſa profeſſion. Celle qui étoit deſtinée à cette action de pieté, jeûnoit ce jour là, prenoit la diſcipline, dînoit à terre aux pieds de la très ſainte Vierge, expoſée à la place de la Superieure, & venoit nuds pieds la corde au col & la torche à la main, prononcer à haute voix, à genoux la priere ſuivante.

Vierge ſainte nous ne ſçaurions exprimer la douleur dont nous avons été ſaiſies, lorſque nous avons appris les mauvais traitemens que les héretiques ont fait à une de vos images au Port de Sainte Marie de Cadis. Comme ils l'ont trainée la corde au col, nous nous préſentons ici à vos pieds la corde au col pour vous ſatisfaire autant que nous le pouvons de l'outrage que vous avés reçu. Recevés, Mere de miſéricorde, nos ſoumiſſions, quelques incapables que nous ſoyons d'en faire de convenables à votre bonté, prenés le deſir que nous avons de vous honorer, comme un ſupplement de ce qui manque à notre hommage; & daignés nous regarder en pitié, car ſi nous ſommes les plus indignes de vos ſervantes, nous croyons & nous oſons vous aſſurer que nous ne ſommes pas les moins affectionnées, ni les moins ſenſibles aux injures que

vous font vos ennemis.

Nous nous obligeâmes de plus, afin de nous ſouvenir toujours de l'outrage que la Mere de Dieu avoit reçu, de mettre ſon image une fois le mois au Refectoir, où elle ſeroit ſervie la premiere avec promeſſe de donner ſon dîner aux pauvres, voilà ce qui a donné lieu à cette devotion.

Nous reçumes en cette année 1703. ma ſœur Genevieve de Launay de ſaint Jean-Baptiſte, & au commencement de 1704. ma ſœur Barbe-Françoiſe Jorian de ſaint André.

Dans les élections que nous fimes en 1703. on avoit élû Hoſpitaliere ma ſœur Marie-Magdelaine Gloria de l'Aſſomption, & en 1704. on reçut Hoſpitaliere ma ſœur Marie-Magdelaine Legardeur de ſainte Catherine.

M. de Quebec qui étoit en France depuis 1700. ſouhaitoit ardamment de revenir en Canada, il prit ſes meſures pour partir, & fut prendre congé du Roy, qui fit tout ce qu'il pût pour l'arrêter, il lui repréſenta pluſieurs raiſons qui devoient l'engager à differer ſon retour; ſur tout il lui dit que la guerre étoit fort allumée, qu'il ſeroit fâcheux qu'un Evêque tombât entre les mains des ennemis, qu'il ne s'en tireroit peut-

être pas si-tôt qu'il voudroit, il le quitta même en lui repetant plusieurs fois qu'il lui conseilloit de ne point partir. Cette opposition ne fit qu'augmenter le desir qu'il avoit de revenir en ce Pays. Il écrivit au Roy, que si Sa Majesté vouloit se charger de repondre à Dieu du peché qu'il feroit en ne residant point dans son Diocèse, il demeureroit volontiers, le Roy consentit pour lors à son départ.

Le Prélat vint donc à la Rochelle, & s'embarqua dans un Vaisseau de Roy, nommé la Seine, commandé par M. le chevalier de maupoux qui conduisoit plusieurs Vaisseaux Marchands qui venoient à Quebec; ils eurent assez de bonheur dans le commencement de leur voyage, mais après quelques semaines de navigation, le jour de Sainte Anne ils rencontrerent une petite Flotte Angloise qui les serra de si près, que nos Vaisseaux Marchands déployerent toutes leurs voiles pour se retirer du danger; ils laisserent la Seine aux prises avec l'ennemi, & comme c'étoit une grosse Flutte très richement chargée, & que les passagers qui y étoient en grand nombre se trouvoient interessés aux marchandises qui embrassoient entre deux ponts par une compassion mal reglée pour quel-

ques particuliers, on n'osa jetter à la Mer ce qui empêchoit qu'on pût se servir de plusieurs canons, ainsi ne pouvant quasi se remuer pour se battre librement, ils se virent bientôt hors d'état de se deffendre. On vint à l'abordage, & en fort peu d'heures les Anglois se rendirent maîtres de ce gros Vaisseau, qui portoit presque toutes les richesses du Canada. On dit qu'ils auroient pû aisement éviter la rencontre de cette Flotte, & qu'il n'étoit pas convenable de risquer le bien d'une Colonie pour s'exposer à un combat si inégal. D'autres dirent que M. de Maupoux s'étoit trop facilement rendu. Cependant l'Anglois qui fit cette prise le loua sur son courage, & il lui dit qu'il s'étoit battu en brave homme, il en fut récompensé de la Cour par une gratification considérable.

On conseilla à M. de Quebec d'ôter sa croix, afin de n'être pas connu pendant le pillage ; mais l'Amiral Anglois ayant sçû que l'Evêque du Canada étoit du nombre des prisonniers, se le fit montrer, & lui demanda pourquoi il avoit caché la marque de sa dignité; l'Evêque repondit que c'étoit pour éviter l'insulte que l'on auroit pû faire à son caractere, l'Anglois lui dit qu'il sça-

voit se faire obéïr, & qu'il n'auroit pas souffert qu'on lui eut fait la moindre insulte. On conduisit à Plymouth & de là à Londres cetre belle prise qui fut vendue treize cens mille livres.

Le Prélat amenoit nombre des Prêtres, il s'étoit aussi chargé d'une devote qui venoit pour son Hôpital général. Il y avoit plusieurs Officiers de ce Pays, quelques Dames, quantité de Marchands, & le Pere Appollinaire, Recolet, qui ne voulut pas changer d'habit, il essuya quelques huées les premieres fois qu'on le vit dans les Villes d'Angleterre; on le fit passer pour fou, car son habit parut extraordinaire, mais il ne s'en étonna point; c'étoit un saint Religieux qui joignoit à une grande vertu beaucoup d'esprit. Il fut présenté à la Reine Anne avec les autres prisonniers, elle se plût à l'entretenir, & il fut un des premiers prisonniers renvoyés en France, il ne resta pas plus de deux mois à Londres, il revint l'année suivante en Canada en qualité de Commissaire, & s'acquit en ce Pays l'estime de tous les gens de bien.

M. de Quebec fut fort bien reçu de la Reine d'Angleterre, elle lui assigna par distinction une somme pour sa dépense plus considérable qu'aux autres, dont

elle prit aussi un grand soin. Le Roy de France lui envoya par bienveillance environ quinze cens écus pour adoucir les peines de sa prison. On mit ensemble tous les Prêtres pour vivre en communauté, de ce nombre étoit M. l'Abbé Savoyon, & quelques autres qui avoient beaucoup de merite. Mais M. l'Evêque eut l'extrême douleur de voir apostasier un d'entr'eux, ce qui lui fut plus sensible que sa captivité; il renvoya les autres en France le plûtôt qu'il lui fut possible. Les Officiers & les Marchands obtinrent leur liberté dans le cours de l'année, il n'y eut que lui qui fut retenu près de cinq ans, parce que dans le temps qu'il menageoit son retour, M. le Baron de Mean, Doyen de Liege fut arrêté. Le Chapitre de Liege n'est composé que des Princes, dont plusieurs sont souverains; & le Baron de Mean, étant de ce nombre, on l'accusoit d'avoir avec l'Empereur des intelligences secretes, contraires aux interêts du Roy d'Espagne, Philippe V. petit fils du Roy Très-Chrétien, qui le soutenoit avec toutes les forces de la France. Ce fut de la part de Louis XIV. que l'on enléva le Baron de Mean en habit de choeur, lorsqu'il sortoit de l'Eglise, sans lui donner le temps de ren-

trer chez lui pour y prendre ſes papiers, fut conduit dans un Château où il demeura priſonnier aſſez long temps, quoiqu'il fit pluſieurs démarches pour moyenner ſon élargiſſement ; il eut recours à la Reine d'Angleterre, & à la Republique d'Hollande, qui s'employerent auprès du Roy, mais ſa Majeſté n'accorda rien. Le Baron redoublant ſes inſtances vers la Cour d'Angleterre, la Reine Anne declara au Roy de France qu'elle feroit faire à Londres à l'Evêque de Quebec le même traitement que celui que recevoit le Baron de Mean, & qui ne rendroit le Prélat que pour le Doyen de Liege. Toutes ces négotiations prolongerent le ſejour du Baron en France, & celui de M. de Saint Valliés en Angleterre. Pendant ce temps là il s'employa avec un grand zéle à conſoler les Catholiques, à adminiſtrer les Sacremens à recevoir les viſites des prêtres & des Religieux cachés dans ce Royaume, & celles que lui firent les premieres perſonnes de la Cour, qui le traiterent toujours avec des marques d'une ſinguliere eſtime.

On paſſa l'hyver en Canada, ſans ſçavoir qu'étoit devenue la Seine, car les Vaiſſeaux Marchands ne s'étoient pas vantés de l'avoir abandonné dans le

péril. Ainſi tous ceux qui avoient des parens, ou des biens dans cette Flotte, ne ſçavoient qu'en penſer. Cette incertitude les mit dans une affliction qui ſurpaſſoit aſſurement celle qu'ils auroient eue de la ſçavoir priſe. Nous y perdîmes 7000. liv. dont nous nous reſſentons encore. Nous apprîmes l'année ſuivante 1705. la triſte deſtinée de ce Vaiſſeau, & quoique l'on dût s'y attendre, on en fut ſenſiblement touché.

M. le Marquis de Vaudrueil gouverneur général de Montreal, étoit depuis la mort de M. de Callieres Commandant général de la Nouvelle France. Il avoit écrit à ſes protecteurs pour obtenir le gouvernement général par un Vaiſſeau qui partit tout à propos le printemps en 1703. Madame de Marcon, ſa belle mere, & tous ſes amis ſolliciterent ſi bien, que le Roy leur accorda ce qu'ils demandoient. Les Lettres qui lui en auroient donné la nouvelle, arriverent à la Rochelle deux jours après le départ du dernier Vaiſſeau de l'année 1703. Ainſi il ne fut aſſuré de ſon emploi qu'en 1704. & l'affliction générale du Canada au ſujet du retardement de la Seine, où peut-être ſa commiſſion étoit, lui fit remettre la cérémonie de ſa reception à l'année 1705. elle ſe fit avec

beaucoup de pompe & un grand concours de peuple. Trois Intendans s'y trouverent, ce qui ne s'étoit jamais vû en Canada ; il en étoit venu deux cette année, Messieurs Raudot, pere & fils avec cette qualité, & en firent tous deux les fonctions ; le pere, ancien Conseiller de la Cour des Aides se mêloit de la justice & de la police ; & le fils qui n'étoit âgé que de 25. ans, & qui avoit cependant déja exercé les charges de Commissaire de la Marine, & d'Inspecteur à Toulon & à Dunkerque, regloit la Finance.

Ils arriverent à Quebec le 6. de Septembre dans le Vaisseau du Roy, le Heros, commandé par M. le Comte d'Arguian, qui ramena M. de Beauharnois pour être Intendant général de la Marine. On le fit peu de temps après Intendant à Rochefort ; il nous honora de son estime & de son affection, & nous en donna des preuves non seulement par de grandes honnêtetés que sa politesse naturelle lui faisoit faire à tout le monde, mais encore par plusieurs gratifications. Il ne se passa point d'année pendant qu'il demeura en Canada, qu'il ne nous fit avoir quatre ou cinq cens livres. Il ne recevoit des présens que de nous par distinction, &

refusoit tout ce qu'on lui offroit d'ailleurs. Il continua de nous proteger en France dans toutes les occasions; il nommoit notre maison sa Communauté, & les Hospitalieres de la Rochelle voyant qu'il parloit de nous d'une maniere si obligeante nous prierent de les lui recommander.

Avant son départ il fut témoin de l'Incendie du Séminaire, qui fut pour la seconde fois reduit en cendres en quelques heures. Ce Malheur arriva le 1. Octobre 1705. depuis 4. ans on travailloit à le remettre; on n'épargnoit rien pour le faire avancer, on achevoit le dedans avec de grandes dépenses, quand par la négligence d'un ouvrier qui fumoit, le feu prit dans une chambre où étoient des Menuisiers, il évanta le feu au lieu de l'éteindre, & malgré le sécours qu'on leur donna fort promptement, ils perdirent toutes leurs provisions & leurs meubles, ce qui les mit hors d'état de garder la même quantité des Pensionnaires; ils en diminuerent le nombre, & plusieurs familles de qui ils élevoient leurs enfans gratis, en furent privées pour un temps. M. de Laval, ancien Evêque eut en cette occasion un grand sacrifice a faire, parce qu'il voyoit encore détruire son ouvrage. Il prit cette

affliction en saint. On le porta chez les Jesuites, où il demeura quelques jours pendant qu'on lui dressoit un petit appartement dans l'endroit du Seminaire, que les flammes avoient épargné.

La Mere saint Ignace avoit été continuée Superieure & ma sœur Marie-Magdelaine Gloria de l'Assomption élue Hospitaliere aux élections du mois de Mars 1705. Vers ce temps là nous reçumes cinq postulantes, mes sœurs Louise-Thérèse Davenne Demeuloises de la Sainte Vierge; Marie-Thérèse Mony de saint Paul; Marie-Anne Gauvereau de Jesus, Jeanne Tibierge de Sainte Agnès & Marie-Anne Auclair de sainte Marguerite, mais pendant l'automne deux de nos Religieuses moururent qui avoient beaucoup édifié la Maison.

La premiere fut ma sœur Catherine Chevalier de la Passion, Converse, qui décéda le 22. Octobre âgée de 91. ans. Elle avoit été prévenue de la grace dès son enfance, & Notre Seigneur l'honora de plusieurs faveurs très singulieres, il lui fit voir en esprit, lorsqu'elle étoit séculiere en France, le Canada, tel qu'il étoit alors, & il alluma dans son ame un grand desir d'y venir pour y souffrir, elle l'exécuta en accompagnant nos trois premieres Meres, qui après

quelques années de ſervice lui donnerent l'habit, & lui firent faire profeſſion avec les circonſtances que nous avons raportées en ſon lieu. Elle a été parmi nous un exemple de toutes les vertus propres de ſon état ; elle animoit toutes ſes actions de l'eſprit interieur qu'elle puiſoit dans l'oraiſon où elle étoit fort appliquée, & elle inſpiroit à toutes nos ſœurs Converſes l'amour, l'eſtime & l'eſprit de leur vocation. Elle avoit promis à la Religieuſe qui avoit ſoin d'elle, que quand elle auroit le bonheur de voir Dieu, elle ſe ſouviendroit de ſa famille, & lui nommant une de ſes proches parentes qui étoit pauvre, & fort chrétienne ; elle l'aſſuroit que ſi elle avoit quelque credit auprès de Notre Seigneur, cette perſonne s'en reſſentiroit. Peu de temps après, on vit l'effet de ſes promeſſes, car Dieu a tellement beni cette bonne veuve, qu'il lui a fait trouver les moyens d'élever & de bien établir tous ſes enfans, & de vivre très aiſement dans ſa condition, ſans rien perdre de ſa pieté.

La Mere Marie Fiquenel du ſacré Cœur, mourut le 18. Novembre âgée de 58. ans, elle étoit venue de France de notre Maiſon de Treguier en Bretagne, toute jeune profeſſe, avec un grand ze-
le

le, son naturel étoit extrêmément doux; elle étoit fort reguliere, interieure, penitente, simple, obéïssante, humble & charitable, elle supporta longtems de grandes peines d'esprit que Notre-Seigneur lui ôta quelque mois avant sa mort qui fut fort paisible, c'étoit une fervente devote de Saint Joseph & de la Sainte Enfance de Jesus; elle avoit passé dans toutes les charges de Superieure, d'assistante, de Maîtresse des Novices, d'Hospitaliere, de Depositaire, de Discrete & dans tous les autres Offices, s'acquitant de tous ses devoirs avec fidelité: son dernier employ fut celui de Maîtresse des Novices, & à cause de ses indispositions frequentes, on lui avoit donné pour Sous-maîtresse, ma Sœur Marie Charlotte Aubert, de la Chenaye de Saint Michel, qui continua d'excercer cette charge jusqu'aux Elections du 1. Septembre ou elle fut élue pour la remplasser.

Le 10. Mai 1706. nous perdîmes une jeune & fervente Religieuse, nommée Marie-Françoise le Duc de Sainte Barbe, qui mourut du pourpre, âgée de 20. ans, elle étoit fort affectionnée à sa vocation d'Hospitaliere, & regardant Jesus-Christ dans la personne des pauvres, elle les servoit de tout son

cœur, avec une douceur charmante, & une charité infatigable, elle avoit un talent particulier pour les soulager & pour les contenter, sa devotion étoit tendre envers le Saint Sacrement, la très-Sainte Vierge & Saint Joseph, elle eut un pressentiment de sa mort, & s'y prépara par une confession générale & par plusieurs saintes pratiques qui la disposerent à paroître devant Dieu, ainsi quoique l'ardeur de sa fievre lui eut donné un transport au cerveau, & qu'elle ne fut pas en état de profiter de ses derniers momens, nous ne craignîmes point pour elle, parce qu'elle s'étoit préparée depuis long-tems au passage: ce fut le temoignage que lui rendit Monsieur de Mezeret, qui étoit encore notre confesseur, mais qui se trouvant chargé d'infirmités, donna cet employ à Monsieur Pierre Poquet, Prêtre du Seminaire de Quebec, que nous ne connoissions pas trop bien parce qu'il étoit extrêmement retiré, il étoit en reputation de grande vertu, & nous en fumes très satisfaites, nous mandâmes ce changement à M. l'Evêque, qui étoit encore en Angleterre, il en parût content, Monsieur de Mezeret resta toujours notre Superieur.

Notre Communauté s'augmenta par

l'entrée de mes Sœurs Louise - Therèse Amiot, de Saint Alexis, Marie-Therèse Menage de Sainte Marie, Elizabeth Tiberge de Saint Etienne, Marie-Elizabeth Chorn de Sainte Anne, Marie-Anne de Lajoue du sacré Cœur, Marie-Therèse Renaud Davene de Meuloises de Saint Gabriel, & Louise Cherel St. Romain des Seraphins. La mort frequente de nos Religieuses ne rafroidissoit point le desir que Dieu inspiroit à tant de jeunes filles de se consacrer à lui, & à mesure qu'il nous en ôtoit quelqu'une, il nous en envoyoit d'autres pour remplacer celles qui avoient fini leur carriere, nous ne laissions pas de ressentir vivement la privation de celles qu'il nous enlevoit.

Nous fûmes extrêmément touchées de la mort presque subite de ma Sœur Louise - Jeanne Hazurd de Sainte Anne; elle étoit née à la Rochelle, où dès son enfance elle avoit perdu son pere & sa mere : un de ses oncles l'amena en Canada, & l'éleva avec beaucoup de soin; elle entra dans notre Communauté, dès qu'elle fut en age de choisir un état de vie. Quoique jeune, elle étoit dès lors fort sage & prudente; elle s'appliqua dès le commencement aux observances regulieres; & elle s'est très

bien acquitée des emplois qu'on lui a donnés. Elle eut un songe misterieux qu'elle regarda comme un avertissement de sa mort, qui arriva en effet ; ainsi qu'elle sembloit lui avoir été prédite. Au commencement de Janvier 1706. une nuit étant couchée & endormie, elle crût s'entendre appeller, & s'étant tournée du côté d'où venoit la voix, elle vit un vieillard inconnu, qui sans rien dire, lui fit voir une montre sur une table, & lui fit signe du doigt de remarquer qu'elle heure il étoit ; elle regarda attentivement le cadran, & vit que l'eguille étoit arrêtée sur les 12. heures. A son reveil elle fut frappée de ce songe, & comme elle avoit fort peu de santé, elle pensa que peut-être elle n'avoit plus que 12 jours à vivre. Après ce petit terme écoulé, elle jugea que ce qu'elle avoit vû pouvoit signifier douze semaines, & ensuite elle se fixa à douze mois, se disposant toujours interieurement à ce passage : enfin se voyant au bout de l'an sans se trouver plus malade, elle se flâta que ce nombre lui avoit marqué douze années, mais il en fut autrement, & nous vîmes bientôt l'explication de cette espece de Prophétie ; elle étoit premiere chantre, & elle avoit préparé des Motets pour chanter à la

Messe de minuit, elle se trouva mal la veille de Noël, & après quelques remedes, & qui firent assés bien, elle tomba dans un assoupissement qui lui dura jusqu'au lendemain 25. Decembre, qu'elle mourut sans dire une parole, elle étoit âgée de 31. an. Plusieurs Saints ont eu de semblables visions, qui leur ont signifié differentes choses, comme on le peut voir dans la vie de St. Henry Empereur, & plusieurs autres.

En l'année 1707. mes Sœurs Marie-Elizabeth le Moine de Longueil de l'Enfant-Jesus, & Marie-André Renard Duplessis de Sainte Helene, entrerent dans notre Communauté: la premiere avoit déja voulu se consacrer à Dieu chez les Sœurs de la Congregation, mais son peu de santé obligea ses parens de l'en faire sortir: d'ailleurs étant fille unique fort cherie de Madame sa Mere avec qui elle vivoit comme une compagne, ils ne pouvoient se resoudre à s'en séparer, elle avoit fait divorce avec le monde, en renonçant à toutes les parures, & compagnies, & vivoit chez elle comme une Religieuse ayant ses heures d'Oraison, ses communions, ses lectures, & tous ses exercices spirituels, son indisposition la determina à venir à Quebec, pour trouver du soulagement

auprès de Monsieur de Sarrasin, très-habile Medecin; sa mere nous l'envoya en 1704. & comme sa famille est très-estimée en Canada, & que sa vertu nous étoit connue, nous la reçumes dans notre infirmerie, où elle demeura deux mois avec nos Religieuses malades qu'elle édifia beaucoup, elle fit dès lors quelque tentative pour ne point sortir de chez nous, où elle sentoit que Dieu l'appelloit, ce qu'elle ne pût toute fois obtenir; elle s'en alla fort contente de nos services, nous assurant, qu'elle nous laissoit son cœur, elle agit de nouveau auprès de ses parens, enfin après bien des instances & des larmes elle revint le printems de l'année 1707. transporté de joye de voir l'accomplissement de ses désirs, sa ferveur & les circonstances du tems, nous engagerent à lui donner l'habit au bout de quatre mois, parce que Monsieur de Longueil, étoit venu à Quebec, pour cette cérémonie, & qu'il n'auroit pû s'y trouver dans une saison plus avancée.

Dans le mois de Juillet 1707. un jeune homme mourut à notre service d'une maniere qui nous fit admirer la protection de la très-Sainte Vierge. C'étoit un soldat qui avoit été Commandé pour aller à Missisipi, & qui ne pouvant

se resoudre à partir, avoit deserté; un Officier qui avoit été son Capitaine, & qui l'aimoit, l'ayant sçu, nous l'adressa & nous pria de le cacher, & d'en avoir soin jusqu'à ce qu'il eut accommodé son affaire; nous le fimes travailler avec nos jardiniers, il demeura deux ans chez nous sans inquietude, & nous en étions fort contentes: il étoit sage, dévot à la très-Sainte Vierge, exact à s'approcher des Sacremens; pour n'être pas vû dans la Ville, il alloit trouver son Confesseur, communioit & entendoit la Messe en secret, il tomba malade d'une pluresie, & on n'osa le porter à l'Hôpital de peur qu'il n'y fut reconnu, on le laissa dans la chambre des jardiniers, deux Religieuses en avoient soin; dès le troisiéme jour de sa maladie le medecin le jugea en danger, on lui fit administrer les derniers Sacremens par le chapelain des pauvres, les Religieuses qui le soignoient remarquerent que depuis qu'il les eût reçus, il étoit extrêmement triste; elles craignirent qu'il n'eut quelque peine de conscience, & lui demanderent plusieurs fois s'il vouloit parler à quelque Prêtre qu'on feroit venir, celui qu'il sonhaitteroit, il repondit qu'il n'avoit rien a dire, & il tenoit ses yeux fixement arrêtés, sur

une image de la Sainte Vierge qu'il avoit fait mettre au pied de ſon lit. Il recitoit tous les jours ſon Office, même pendant ſa maladie, aſſurant qu'il n'y avoit jamais manqué depuis l'âge de 8. ans. en effet il le ſçavoit par cœur, ſon mal devenant toujours plus violent, il entra dans le delire, & après une agitation terrible, il perdit la parole & la connoiſſance, & tomba dans une cruelle agonie; il y paroiſſoit ſi tourmenté qu'il auroit fait trembler les plus hardis, ſes deux veilleuſes lui firent les prieres accoutumées, & voyant que ſes frayeurs redoubloient, on mit ſur ſon cœur une petite boëte où étoit une des ſaintes Vierges du Pere Yvan, cette petite boëte demeura toujours où on l'avoit miſe, malgré les efforts que les convulſions lui faiſoient faire. Peu de temps après il revint à lui, & dit d'un fort bon ſens qu'il avoit merité l'Enfer, qu'il étoit prêt à y être jetté par les Diables qui le tourmentoient effroyablement; mais que la très-ſainte Vierge ſa bonne mere, avoit obtenu que ſon jugement fut differé, pour lui donner le temps de ſe confeſſer. Il ſe tourna vers un des Jardiniers qui étoit là, & lui dit avec empreſſement d'aller promptement chercher le Pere ſans pouvoir

trouver

trouver le nom de celui qu'il demandoit. On lui nomma tous les Religieux dont on se souvint ; il repondit toujours ce n'est pas celui-là, & il disoit avec chagrin dépéchés-vous, le terme est court ; enfin ne pouvant deviner qui il vouloit, les Religieuses eurent recours à Saint Joseph, & en dirent les Litanies. Elles n'eurent pas plûtôt nommé Saint Joseph, qu'il s'écria, le voilà ! c'est le Pere Joseph, Recolet. On envoya en grande hâte le chercher, quelque diligence qu'on pût faire, le malade trouvoit qu'il tardoit beaucoup, & disoit d'une voix lamentable, qu'il vienne donc vîte ! le temps que l'on m'a accordé se passe. Ah ! que le terme est court. Il étoit environ onze heures & demi du soir lorque le Pere Joseph arriva, & dès qu'il fut entré, le malade pria tout le monde de sortir, & fit une confession générale ; puis il demanda le saint Viatique, que le Pere lui apporta ; mais par un inconvenient, la clef du tabernacle ne se trouva point, on la chercha envain de tous côtés fort long temps jusqu'à ce qu'après avoir fait quelques prieres à la sainte Vierge, une Religieuse la rencontra par hazard. Le malade communia avec beaucoup de contrition, de devotion & de recon-

noiſſance. On lui fit de nouveau les prieres des agoniſans auſquelles il repondit avec beaucoup de préſence d'eſprit. On lui propoſa enſuite de lire la Paſſion de Notre Seigneur, il témoigna que cela lui fairoit plaiſir, il l'écouta avec une grande attention, & lorſque l'on dit ces paroles; Jeſus ayant pris du Vinaigre, dit tout eſt accompli, & baiſſant la tête, il rendit l'eſprit. Le malade expira doucement à une heure après minuit. Comme il avoit vécu caché, on ne l'expoſa point dans l'Egliſe, mais deux Religieuſes alloient d'heure en heure ſe relever pour prier Dieu auprès; & le ſoir toute la Communauté ſe tranſporta au jardin pour accompagner le corps dans le cimetiere des pauvres, & les Religieuſes rangées dans l'allée que nous appellons des morts, chanterent les prieres de l'enterrement pendant que le Chapellain faiſoit la cérémonie. Cette bonne mort fut ſans doute la recompenſe de la fidélité avec laquelle il avoit recité tous les jours l'Office de la ſainte Vierge. Cette Mere de miſéricorde a fourni en mille occaſions à ſes devots des ſecours qu'ils n'oſoient attendre. Si elle fait de ſi grandes faveurs aux pécheurs pour de ſi petits ſervices, que ne devoient point eſperer

d'elle les ames pures qui la ſervent avec amour & avec ferveur.

Au mois de Septembre de cette année, dans l'Octave de la Nativité nous allâmes en Proceſſion ſolemnelle placer l'image de la ſainte Vierge dans la petite Chapelle du Jardin qui venoit d'être achêvée; elle eſt fort ſimple, on n'a eû d'autre deſſein que d'y pratiquer un endroit couvert où on pût prendre l'air dans la belle ſaiſon. La clôture en étoit éloignée dans ce temps là, & le chemin du Roy n'avoit point encore été pris ſur notre terrein, ce ne fut que quelques années après que l'Ingenieur chargé des fortifications de Quebec, jugea que ce paſſage étoit néceſſaire, & nous ôta par là des grandes commodités; toutes les autres Communautés s'en reſſentirent auſſi. Cette Automne 1707. M. de Lacolombiere arriva de France où il étoit depuis deux ans & prit le ſoin de nous confeſſer. M. Poquet avoit été chargé de la Cure de Quebec qui l'occupoit beaucoup.

Ma ſœur Marie-Anne Gauvereau de Jeſus malade depuis long temps, mourut le 23. Octobre âgée de 17. ans. Elle étoit fort douce, obligeante, officieuſe & obéïſſante à ſes Superieures, & aux Officieres; à qui elle étoit ſi humble, que

jamais on ne la blâmoit, qu'elle ne convint qu'elle meritoit encore d'être reprise avec plus de rigueur. Elle avoit été élevée dans une grande innocence par une mere très vertueuse, qui avoit eu la consolation de donner à Dieu dans cette Communauté trois de ses filles, dont celle-ci étoit la plus jeune.

En 1708. nous fimes nos élections le 21. de Mars; la Mere Marie-Magdelaine Gloria de l'Assomption fut élue Superieure; la Mere de saint Ignace, Assistante; ma sœur Denis des Anges, Hospitaliere; & la Mere Antoinette du Tartre de la Visitation, Discrete. Dans le cours de cette année nous reçumes mes sœurs Angelique Cheron de saint Martin, Louise Pinguet de l'Incarnation & Marie-Genevieve Buisson de sainte Barbe.

M. François de Laval qui depuis long temps languissoit dans les infirmités, que ses immenses travaux & son grand âge lui avoient attirés, approchoit du terme que les justes regardent comme l'objet de leurs desirs. Un Prêtre du Séminaire qui avoit toujours eu pour lui une parfaite vénération, le voyant près de sa fin, lui dit nous quittés-vous sans nous rien dire, & lui nommant plusieurs grands Prélats qui ont exhorté

leurs enfans ſpirituels avant que de mourir, & qui leur ont donné des avis ſalutaires. Il ajouta pourquoi ne ferés-vous pas comme eux; le Prélat lui repondit, ils étoient des ſaints, & je ſuis un pécheur. Il ne témoigna pas moins le deſir qu'il avoit du ſalut de ſon troupeau; & plein de grands ſentimens, il mourut le 6. de May 1708. on ſe diſpoſa à lui faire de pompeuſes funerailles, & nous y contribuâmes. Nous demandâmes inſtamment qu'on nous fit voir le ſaint Paſteur, le premier Evêque de Canada de qui nous avions été ſi cordialement aimées. On nous accorda cette conſolation, & à notre exemple toutes les Communautés le demanderent. Ainſi des Prêtres le porterent ſur leurs épaules, révêtu de ſes habits pontificaux dans toutes les Egliſes de la Ville, que l'on avoit magnifiquement tendues de noir, & où il y avoit des Mauzolées élevés, ſur leſquels on poſoit le cercueil pendant que l'on chantoit des Pſeaumes.

Il étoit en ſi grande reputation de ſainteté, que tout le monde vouloit avoir quelque choſe qui lui eut touché. Les malades s'en approchoient avec confiance, & on l'invoqua dès lors comme un Saint. M. de Lacolombiere fit ſon

oraiſon funebre, & il releva bien plus l'éclat des éminentes vertus dont la vie de ce Prélat n'avoit été qu'une longue ſuite, que l'antiquité de ſa nobleſſe, quoiqu'il fut d'une des plus anciennes & des plus Chrétiennes maiſons de France. Il commença dès ſes plus tendres années l'étude de la perfection, & s'y rendit ſi ſçavant ſous la conduite de M. de Bernieres, qu'ayant été tiré de cette ſainte ſocieté de Caën, pour être le premier Evêque de Quebec, encore aſſez jeune. M. de Bernieres le regardoit déja comme un homme conſommé, & lui écrivoit avec un grand reſpect mêlé d'affection, comme on le peut voir dans la 20. Lettre de cet Auteur, ſur la vie unitive, où il l'exhorte de continuer d'agir en eſprit de mort & d'anéantiſſement, & l'aſſure qu'il arrivera à la perfection. Nous avons lieu de croire qu'il y étoit parvenu, puiſqu'on remarquoit & qu'on admiroit en lui toutes les vertus que Saint Paul demande dans un Evêque.

Les Pleureſies étant devenues populaires dés le Printemps, nous fournirent un grand nombre de malades qui exercerent la charité de nos ſœurs pendant toute l'année. Deux de nos Religieuſes furent attaquées de ce mal en même

temps, & en moururent; la premiere ſe nommoit Marie-Catherine Gauvereau de ſaint Auguſtin, qui n'avoit que 26. ans; elle étoit avantagée d'un trés bon naturel & d'une éducation fort chrétienne; elle tourna dès ſon enfance tout ſon cœur vers Dieu, qui l'ayant appellée à la Religion, verſa tant de graces dans ſon ame, qu'elle ſe rendit très agréable à toutes ſes ſœurs par ſa douceur & ſa complaiſance à l'égard de tout le monde qu'elle prévenoit d'un air honnête & toujours diſpoſé à faire plaiſir. C'étoit une cire mole entre les mains des Superieures; & jamais dans l'eſpace de dix ans qu'elle a vécu avec nous, perſonne n'a eu la moindre plainte à faire de ſa conduite. Elle avoit une ſinguliere devotion à ſaint Auguſtin; elle mourut le 20. Decembre 1708. Le lendemain ma Sœur marie Françoiſe Jean Denis des Anges mourut auſſi, âgée de 40. ans; ſa vocation à l'hoſpitalité, parut dès ſon enfance, ſa Mere étant Penſionnaire chez nous, elle rendoit tous les ſervices qu'elle pouvoit aux malades, Quand elle fut admiſe au Noviciat, elle redoubla ſa ferveur, & l'a ſoutenue juſqu'à la mort avec beaucoup de fidélité, ſon exterieur inſpiroit de la devotion par le recueillement, & la modeſtie qui

paroiſſoient ſur ſon viſage ; elle prioit preſque continuellement, quoiqu'elle fut ſouvent occupée à ſervir les malades, & qu'elle le fit avec beaucoup de charité & de zele. Elle contracta l'eſcorbut en 1694. ce qui lui cauſa une longue & douloureuſe maladie, qu'elle ſuporta plus de 8. ans, & qui la rendit infirme pour toujours ; Ayant plus d'égard à ſa ferveur qu'à ſa force, on l'élut Hoſpitaliere au commencement de 1708. & dans les fonctions de ce laborieux employ, elle gagna la maladie contagieuſe, qui nous l'enleva. Quand elle eut reçû les derniers Sacremens, & qu'elle ſe jugea proche de ſa fin ; elle dit en particulier à toutes les Religieuſes, ce qu'elle crut pouvoir leur être utile ; & avec ſa ſimplicité naturelle, elle àjoûta ſi bien à leurs diſpoſitions les avis qu'elle leur donna, que pas une ne ſe retira ſans avoir de quoi profiter de ſa petite leçon ; elle fit appeller les Novices, leur recommanda la regularité, & les aſſura qu'une Religieuſe mouroit pleine de joye, après avoir paſſé ſa vie dans l'obéïſſance ; ſes paroles avoient d'autant plus de force, qu'elles étoient ſoûtenues de ſes exemples : elle fit bien voir qu'elle jouiſſoit elle-même du fruit de ſes vertus ; car malgré ſes douleurs

elle conserva sa paix, & son union avec Dieu jusqu'au dernier moment ; elle en donnoit des marques exterieures par les frequentes oraisons journalieres, dont elle se servoit pour se soûtenir, & lui temoigner son empressement d'aller à lui & sa resignation pour toutes ses volontés ; comme ces deux malades étoient dans la même infirmerie, elles s'entretenoient de l'éternité, se felicitoient l'une, & l'autre sur le pas qu'elles alloient faire & disputoient agréablement à qui partiroit la premiere : elles embaumerent toute notre maison de l'onction de leurs discours, & nous laisserent très édifiées de leur sainte vie, & très sensibles à leur mort. Ce fut un spectacle bien touchant de voir ces deux Religieuses comme deux victimes de la charité, exposées ensemble au chœur, & mises dans un même tombeau.

Les Discrettes nommérent Hospitaliere à la place de ma Sœur des Anges, ma Sœur Marie Françoise Buisson de Saint Pierre, en attendant l'élection de l'année suivante, où elle fut continuée dans cet office par le Chapitre.

Il nous vint deux Postulantes dans le cours de l'année 1709. Marie Cheron des Anges, pour faire revivre le souvenir de celle que nous venions de perdre,

& Thérefe Auclair Sainte Magdelaine ; toutes deux avoient déja deux Sœurs de Religieufes dans cette Maifon.

Un grand Capitaine, Chef Malécite, qui avoit été inftruit dans le Chriftianifme, & qui avoit toûjours confervé un fonds de piété extraordinaire, depuis même qu'il n'y avoit plus de Miffionnaire avec eux, entreprit le voyage de Quebec, d'où il étoit éloigné de plus de 100. lieues, uniquement pour fe confeffer & communier, fçachant bien qu'il trouveroit ici quelqu'un qui entendroit fa langue, il s'adreffa à un Recolet qui avoit été Miffionnaire des Malécites : il ne faut pas douter qu'il ne s'approchât des Sacremens de penitence & d'Euchariftie avec beaucoup de devotion, puifqu'il étoit venu de fi loin pour les recevoir ; mais ce qu'il y eut de fingulier, & ce qui montre une providence de Dieu bien merveilleufe fur cet homme, c'eft que lorfqu'il penfoit à fon retour, il tomba dangereufement malade, & étant venu dans notre Hôtel-Dieu, nous fûmes temoins de fes faintes difpofitions ; car voyant approcher la mort, il appella un de fes fils qui l'avoit accompagné, & il lui parla d'une maniere fi touchante, que ceux qui étoient prefens en verferent des larmes, avant

même que le Missionnaire leur eût expliqué en françois ce qu'il disoit. Un Magistrat entr'autre, nommé M. Dupuy, homme d'esprit qui s'y trouva, assuroit que l'air de ce Sauvage, son geste & le ton de sa voix lui avoient fait comprendre tout ce qu'il recommandoit à son fils, il lui exprima l'idée qu'il avoit de notre Religion, la joye qu'il ressentoit de l'avoir embrassée & de ne l'avoir jamais quittée, il le conjura de s'y attacher fortement, & le chargea de dire à sa femme & à tous ses parens qu'il ne leur recommandoit que cela, qu'ils s'en trouveroient bien, & que Dieu auroit soin d'eux, il reçut le Saint Viatique, & l'Extrême-Onction le 25. de Janvier 1709. & nous fumes préservées du feu ce jour-là même, où nous courûmes de grands risques à son occasion; on oublia d'éteindre les Cierges de l'Eglise quand on serra le Saint Sacrement, ils brulerent entiérement aussi-bien que les chandeliers de bois où ils étoient; puis cela s'éteignit tout seul, de sorte que le lendemain on trouva les Cierges consommés, & un monceau de cendres sur le rond du chadelier, nous regardâmes cet évenement comme une protection miraculeuse dont on verra plusieurs traits semblables dans ce livre; Le Sauvage

mourut peu de jours aprés fort chrétiennement & nous laissa parfaitément édifiées, & pleines de reconnoissance & d'admiration des conduites de Dieu sur ces pauvres Barbares où il y a des ames choisies qui lui sont fidéles, & qui le glorifieront toute l'éternité.

Nous avions alors grande guerre avec les Anglois; & tous les jours les partis que l'on envoyoit faire coup chez eux, en ramenoient des prisonniers qui nous assuroient tous que l'on armoit à Baston pour venir nous assieger, & que l'on attendoit un bon secours de Londres, avec lequel on ne doutoit pas que le Canada ne fût aisement pris; cela se confirma par tant de circonstances pendant tout l'Eté, qu'enfin la nouvelle étant venue, que l'on avoit vû plusieurs vaisseaux dans la riviere; on crut que ce fut la Flotte ennemie, chacun prit l'allarme, & pensa à mettre en seureté ses meubles; on porta tout dans les Communautés, comme dans des lieux qui seroient le mieux gardés. Nos caves furent remplies en peu de temps, nous y serrames aussi tout ce que nous y avions de meilleur dont nous pouvions nous passer pendant le siege. Quelques Religieuses fort âgées se lamentoient en pensant que si on nous obligeoit de

ſortir de la Ville, elles ne pourroient nous ſuivre ; mes Sœurs converſes Marguerite Fiquel de Sainte Marie âgée de 75. ans aveugle, & fort incommodée, ſoupiroit ſans ceſſe après la mort quoiqu'elle fut très reſignée, Notre-Seigneur qui fait la volonté de ceux qui le craignent, eut égard à ſes déſirs ou il jugea qu'il étoit tems de la recompenſer, car il l'appella à lui le 8. de Septembre Fête de la Nativité de la très-Sainte Vierge, à laquelle elle étoit fort devote ; elle étoit venue de France, Novice de notre maiſon de Dieppe, & elle fit ici ſa profeſſion en 1657. Elle avoit toujours été d'un grand exemple, elle poſſedoit en éminence la charité qui les renferme toutes ; ſon amour pour la pauvreté lui faiſoit chercher avec adreſſe tout ce qui étoit le plus groſſier & le moins commode, tant en ſes habits, qu'en ſon manger ; elle étoit très laborieuſe, & trouvoit toujours du temps pour aider & ſoulager toutes les Officieres de la maiſon ; & pour prouver qu'elle agiſſoit par des motifs bien purs, il ſuffira de dire ce qu'elle repondit à M. notre Superieur, qui lui adminiſtroit les derniers Sacremens dans une maladie dangereuſe qu'elle eut quelques années avant ſa mort. Ma chere

sœur, lui dit-il, ne promettés-vous pas à Notre Seigneur que s'il vous rend la santé, vous l'employerés mieux à son service que vous n'avés fait jusqu'apresent, elle lui dit, non mon Pere. Ce Mr. croyant qu'elle ne concevoit pas bien le sens de son discours, lui repeta, quoi vous n'êtes pas dans la resolution de faire vos actions avec plus de perfection si Dieu vous conserve la vie. Elle repliqua encore, non mon Pere, puis elle ajouta, il n'est pas en mon pouvoir de mieux faire, car je me suis toujours appliquée à mon devoir autant que j'en ay été capable. Cet aveu d'une fille simple & humble au lit de la mort, donne une grande idée de sa vertu; il est peu de personnes, même Religieuses, qui n'ayent bien des choses à se reprocher dans ce moment, où l'ame éclairée des lumieres de Dieu, regarde les moindres fautes de tout un autre œil qu'elle n'avoit fait pendant sa vie.

Après quelques semaines, passées dans l'inquiétude de la guerre, & le mouvement que l'on se donnoit pour prevénir le siége; on apprit par des nouvelles sures, qui se confirmerent plusieurs fois que l'armement de Baston n'avoit reçu aucun secours de Londres. Cela

calma nos craintes pour un temps, car les Anglois nous menaçoient toujours, nous faisant dire que nous ne perdions pas pour attendre, & qu'ils viendroient se vanger de tous les maux que nos Sauvages leur faisoient en les inquiétant continuellement. Nous crûmes aussi qu'ils s'étoient flâtés trop legerement qu'on leur envoyeroit des troupes, & que l'on ne se soucioit pas assez de la Virginie pour faire ce détachement, dans un temps où toute l'Europe étoit en armes. Cependant nous apprîmes dans la suite que la Reine Anne avoit effectivement fait équiper 14. gros Vaisseaux pour faire cette expédition; mais qu'elle avoit été obligée de les envoyer à Lisbonne, fortifier le Roy de Portugal, accablé par la France & l'Espagne, contre lesquelles il s'étoit déclaré à la sollicitation des Anglois, qui le forcerent de rompre la neutralité qu'il avoit gardée long temps, Ainsi Dieu en dispersant nos ennemis, rendit inutiles les preparatifs qu'ils avoient fait pour nous nuire. Quand on fut parfaitement convaincu qu'il n'y avoit rien à craindre, chacun vint chercher son butin, & ce ne fut pas pour nous un petit embarras que de recevoir & de rendre tant de differentes choses à tant de particuliers; ils

furent tous forts satisfaits des peines que nous avions prises pour conserver leurs effets.

Outre les prisonniers que l'on amenoit de la nouvelle Angleterre par le pays d'en haut, M. de Castobel Gouverneur de Plaisance en envoya un bon nombre à Quebec, entre lesquels étoit le Gouverneur de saint Jean (un port de mer de Terre-Neuve appartenant aux Anglois) qu'il avoit fait prendre pendant l'hyver par un détachement de la Garnison de Plaisance. Ce Gouverneur Anglois étoit un homme de qualité de Londres; comme plusieurs soldats qui avoient été pris avec lui étoient malades dans notre Hôpital, il venoit souvent les voir, & leur demandoit s'ils étoient bien ici: ces pauvres gens lui disoient mille biens de nous; ils se louoient de l'empressement de la douceur, de la charité avec laquelle nous leur rendions service: les peines que nous prenions jour & nuit auprès d'eux, il remarquoit lui même que toutes les Religieuses faisoient paroître de la joye en servant les pauvres il envoyoit grand nombre de jeunes qui avoient l'air content, & qui agissoient avec modestie, & sans contrainte; cela l'étonnoit fort, il nous examinoit très curieusement, & ne pouvant cacher sa

sa surprise, il disoit à ceux qui entendoient l'Anglois, qu'il admiroit les Religieuses, & qu'il voyoit bien qu'on les trompoit en Angleterre, quand on leur disoit que les Couvents chez les Catholiques n'étoient remplis que de vilaines, que l'on enfermoit pour faire penitence de leurs crimes, parcequ'il étoit impossible que des filles qui seroient là contre leur gré, eussent l'air aussi joyeux que nous. M. de Merial Prêtre du Seminaire de saint Sulpice, qui demeuroit à Montreal, & qui étoit le Pere & l'Apôtre des Anglois prisonniers, étant pour lors à Quebec; & l'ayant entendu parler ainsi, acheva de le detromper en assurant que les Maisons des Religieuses étoient des assemblées de Vierges qui se retiroient dans les cloîtres pour vivre plus parfaitement que le commun des chrétiens, qu'elles s'excerçoient dans toutes les pratiques des plus excellentes vertus, que les Hospitalieres exposoient leur vie pour secourir les pauvres, & qu'elles étoient martyres de la charité, que l'austerité de leur vie ne rebutoit point les jeunes filles, & que nous ne recevions pas toutes celles qui se presentoient : il se fit ici une vêture, où ce Gouverneur eut envie d'assister; il vit une jeune fille faire tou-

te cette sainte ceremonie avec joye ; il ne la perdit point de vûe, il se trouva à la porte du cloître, où elle demanda la benediction de M. son pere d'un air libre, & aisé sans jetter une larme, quoique ses parens pleurassent, il regarda la procession des Religieuses qui venoit au devant d'elle, écoûta les demandes qu'elle fit à sa Superieure avant que d'entrer, & au Prêtre à la grille du Chœur; il vit ce dépouillement des vanités du monde pour prendre les livrées de Jesus-Christ. Il entendît les paroles que chanta la Novice, & tout le Chœur; cela le ravissoit, & il protestoit après que dès qu'il seroit à Londres, il publieroit la verité de ce qu'il avoit vû. Il trouvoit que l'on avoit eu grand tort d'abolir les Monastéres en Angleterre, parceque, disoit-il, la vûe de tout ce qui s'y fait porte aux choses celestes.

Il prenoit tant de plaisir à nous voir qu'ayant sçû que nous faisions une Procession dans nos Sales le jour de l'Assomption, il voulut s'y trouver, & comme par l'ordre de Louis XIII. on en fait une ce même jour dans toutes les Villes de France où on porte la très-sainte Vierge, la reconnoissant pour la Protectrice du Royaume, nous prions particuliérement pour le Roy ce jour-là, nous chantâmes devant l'Autel de la

Sale après quelques motets, l'*Exaudiat*, en fauxbourdon, afin de faire voir à cet étranger combien nous étions zelées pour la gloire & le salut de notre Monarque; il fut si charmé qu'il ne pouvoit s'en taire; enfin il nous vint dire adieu avec de grands témoignages d'estime avant que de partir pour France où on l'envoyoit, & où il fut cruellement assassiné par ses gens. D'autres Anglois eurent plus de bonheur, plusieurs se convertirent, & Monsieur de Merial, eut la consolation de recevoir dans notre Eglise le 16. Octobre, l'abjuration de quatorze qu'il avoit instruits dans notre Hôpital, où ils étoient malades, nous partageâmes la joye du Saint Prêtre, & nous nous joignîmes à lui pour rendre graces à Dieu de leur conversion & des bénédictions que cela attiroit sur notre Maison.

Nous eumes encore en ce tems-là, une grande satisfaction que l'hospitalité nous fournit; on reçût dans l'Hôtel-Dieu, une jeune Abenaquise, âgée de 15. à 16. ans nommée Marie, elle étoit couverte de playes, & elle souffroit avec tant de patience & de douceur, que nous avions toutes de la devotion à la servir sans pourtant connoître les graces qu'elle possedoit, elle nous témoignoit

ſa reconnoiſſance le mieux qu'elle pouvoit, & nous faiſoit entendre qu'elle mourroit bientôt, noûs regardions la tranquillité avec laquelle elle parloit de la mort comme un effet de ſa reſignation, elle mourut effectivement au terme qu'elle avoit marqué, & nous aprîmes quelque tems après, par le Miſſionnaire qui l'avoit conduite dans ſon village, les vertus de cette Sauvageſſe, & les faveurs qu'elle avoit reçues du Ciel: elle avoit gagné ſon mal en s'expoſant à un froid exceſſif pendant pluſieurs heures, plûtôt que de reſter dans une cabane, ou on parloit des choſes deshonêtes, il y avoit quelques tems qu'elle étoit infirme, ſouffrant de grandes douleurs, ſans ſe plaindre, les prenant même avec joye de la main de Dieu; ſe trouvant un ſoir plus mal qu'à l'ordinaire, & jugeant qu'elle n'avoit plus guere à vivre, elle pria ſa tante qui avoit ſoin d'elle de lui faire une cabane, ou elle pût être ſeule, afin de penſer à ſe préparer à la mort; on lui dreſſa une petite cabane d'écorce ou ſa tante la viſitoit ſouvent pour lui donner ſes béſoins. Ses maux devenant plus violens, ſon bon Ange ſe fit voir à elle, il étoit à côté du lieu ou elle étoit couchée, & ſembloit s'entretenir avec l'Ange-Gardien, d'une autre Sauvageſſe fort ſage qui

étoit ſa voiſine ; lorſqu'elle vit ſes deux Anges, elle penſa, qu'il eſt bien vrai que nous avons des Anges qui nous gardent : enſuite ſon bon Ange lui dit, c'eſt envain que tu penſes mourir ici ; tu n'y mourras pas, Jeſus veut que tu meures chez les filles blanches, qui ont ſoin des pauvres, & ce ſera dans 28. jours pour ſatisfaire à Dieu & achever en ce monde ton Purgatoire ; ainſi tu n'y paſſeras point après ta mort ; mais tu viendras droit au Ciel : elle mourut en effet 28. jours après, car on fut exact à les compter, l'Ange lui dit auſſi de remercier ceux qui avoient eu pitié d'elle depuis qu'elle étoit malade, & que la miſericorde étoit bien agréable à Dieu, après quoi il diſparut, elle regardoit toujours l'endroit où elle l'avoit vû, qui étoit le lieu où elle crachoit, & où elle ne vouloit plus cracher par reſpect pour ſon Ange ; elle raconta ce qu'elle avoit vû à ſa tante, & l'exhorta de continuer à ſecourir les miſérables, l'aſſurant que cela plaiſoit beaucoup à Jeſus, & qu'elle en ſeroit bien recompenſée, qu'aucontraire ceux qui avoient de la dureté pour les pauvres ſeroient rigoureuſement punis ; elle lui prédit qu'une femme qu'elle lui nomma periroit bientôt, maltraitée par le Demon, parce qu'elle avoit refuſé un

peu de viande qu'elle pouvoit commodement donner, cela arriva deux jours après ; cette malheureuſe étant morte en mal d'enfant dans un voyage accablée de miſere, ſa tante ſe levoit toutes les nuits pour lui faire du feu quand elle en avoit beſoin, mais pluſieurs fois étant ſortie pour y aller, elle voyoit la cabane de ſa niéce ſi éclairée, qu'elle penſoit que quelqu'un y en avoit allumé un trop grand, & elle n'y en trouvoit point. Beaucoup d'autres qui ſe levant la nuit voyoient auſſi la cabane de Marie ſi lumineuſe, qu'ils croyoient qu'elle brûloit, & accourant pour éteindre le feu, ils n'en trouvoient point du tout, ce qu'ils admiroient long temps.

Le Miſſionnaire qui nous en a informées, ajoûtoit que ces prérogatives faiſoient voir l'heureux état dont jouiſſoit cette jeune Vierge, mais que pour lui il en jugeoit plûtôt par la pureté, & l'innocence de ſa vie & par la patience héroïque avec laquelle elle avoit souffert ſi long-tems pluſieurs grands maux compliqués ; nous regardâmes comme une faveur de Notre-Seigneur, l'honneur que nous avions eu de la loger, & de la ſervir, & de ce que l'Ange lui avoit parlé de nous, & du ſoin que nous avons des pauvres ; il ne faut pas douter que l'heureux trépas de tant

de bonnes personnes qui meurent dans nos sales, n'attire sur notre Communauté de précieuses graces, que nous devons beaucoup priser & faire valoir, afin que Dieu soit toujours bien servi chez nous.

Pour suivre ce que nous disions de la situation ou l'on étoit ici en 1709. à cause de la guerre, il faut sçavoir que l'assurance où l'on étoit en France que l'ancienne Angleterre armoit contre le Canada, fit que l'on n'osa nous envoyer des Vaisseaux autant qu'à l'ordinaire; le Roy même quoiqu'il aimât cette Colonie, étoit si fort pressé de tous côtés qu'il ne nous fournit aucun secours, il ne vint point de Vaisseau de Roy & Madame la Marquise de Vaudrueil, étant obligée de passer en France, s'embarqua sur la Bellone, petit Vaisseau Marchand, qui fut pris par un très-honnête Capitaine Anglois, qui traita Madame notre Gouvernante avec de grandes marques d'honneur & de distinction, lui rendit tout ce qui lui appartenoit, & à quelques Dames qui étoient avec elle à sa considération, & les fit conduire proche le Havre de grace, d'où Monsieur de Champigny qui en étoit Intendant, leur envoya des voitures, & les reçut chez lui. Le peu de Vaisseaux qui vinrent de France en 1709. nous

apprirent que Monſieur de Quebec, étoit ſorti d'Angleterre dès le printems, il fut rendu pour le Baron de Mean, Doyen de Liege, après une captivité d'environ cinq ans, il paſſa par Dieppe, pour aller à Paris, & nos Religieuſes de cette Ville, nous marquerent qu'il leur avoit fait l'honneur de les viſiter pluſieurs fois.

M. l'Evêque écrivit en ce païs plus amplement qu'à l'ordinaire, & d'un ſtile à faire voir qu'il n'étoit pas content de ſon Diocèſe; il ſe plaignoit partout du peu d'empreſſement où l'on paroiſſoit être pour ſon retour, on l'avoit auſſi aigri contre nous, par des raports très-deſobligeants; il eſt difficile de juger ſainement des choſes de ſi loin, quoique ſans doute avec de bonnes intentions, il s'en prit à Monſieur de la Colombiere notre Confeſſeur; il lui ordonna de s'éloigner de notre Communauté, l'envoya à Montreal, lui deffendit d'avoir rélation avec nous, même par lettre, il nomma pour notre Superieur, à la place de Monſieur de Mezeret, Monſieur Glandelet, Doyen du Chapitre, & ſon Grand Vicaire lui recommanda de reformer les deſordres. Monſieur de la Colombiere, partit pour Montreal, & n'écrivit à aucune Religieuſe, mais Monſieur

Monſieur Glandelet qui fit la viſite ne trouva pas les choſes ſi dérangées que l'Evêque le penſoit, & qu'on le lui avoit voulu faire entendre. Il lui rendit dès cette année un témoignage de nous, tout different de ce qu'on lui en avoit mandé, il parut content de nous. Il nous a louées depuis en pluſieurs occaſions, & ayant lû nos conſtitutions, il y trouva tant d'onction, que charmé de la perfection, qu'elles nous preſcrivent, & pour nous exciter à l'acquerir, il compoſa un Cantique ſur chaque Chapitre, où il explique la maniere de le bien obſerver, & le profit qui en revient, il ne nous fit cependant préſent de ce recueil que quelques années après. Monſieur Poquet reprit notre Confeſſional, & tâcha de nous conſoler de la peine que nous avions de ſçavoir M. l'Evêque irrité; on lui écrivit d'une maniere capable de l'adoucir, & nous attendîmes avec patience l'iſſue de cette affaire, qui dès l'année ſuivante fut toute changée; on ôta la ſuperiorité de notre Maiſon à Monſieur Glandelet, & & on nous redonna Monſieur de Mezerets.

Le Pere Vincent Bigot Jeſuite, Superieur des Miſſions du Canada, avoit retiré de chez les Abenaquis de Saint Fran-

çois, une Angloiſe nommée Marie-Anne Duvis, qui avoit été priſe à l'âge de cinq ou ſix ans & qui avoit demeuré parmi eux 14. ans ; elle ne conſentit à ſortir de ſon eſclavage que dans l'eſperance d'être Religieuſe, car elle ne vouloit point aller chez des ſéculiers, préferant la liberté qu'elle avoit chez les Sauvages, de ſervir bien Dieu, & de vivre retirée à toutes les douceurs qu'elle avoit trouvées avec les François, il nous la donna Penſionnaire pour lui apprendre notre langue, & ayant fait une ſomme d'argent dont nous nous contentâmes, il voulut auſſi participer à ſa charité ; nous donnâmes en 1710. l'habit & le nom de Sainte Cecile à cette fille, elle avoit demeuré icy deux ans ſéculiere : ma Sœur Urſule Bedard, de Sainte Monique, entra auſſi vers ce même tems. Aux élections que nous fimes au mois de Mars 1710. ma Sœur Marie-Genevieve du Puy de Lacroix, fut élue Hoſpitalieres, il n'y eut point d'autre changement.

Les Anglois firent encore cette année de grands préparatifs pour nous aſſiéger, ils bâtirent pluſieurs forts ſur des Rivieres, & des lacs qui devoient les conduire à Montreal, ils firent conſtruire quantité de Canots, ſe munirent de beau-

coup de provisions, n'oublierent rien pour gagner les Sauvages, & nous faisoient dire avec insulte, qu'avant qu'il fut peu, nous dépendrions d'eux. Les Officiers qui devoient être de cet armement promettoient à leurs femmes qu'ils leur ameneroient des Nones pour les servir. C'est ainsi qu'ils appelloient les Religieuses, & à quoi ils les destinoient. Un envoyé de la Nouvelle Angleterre, nommé l'Eveston, qui étoit déja venu ici en cette qualité en 1705. & qui eut une semblable commission en 1710. entra dans notre Communauté avec M. le Gouverneur, & se promenant sur notre Galerie; il eut l'impudence de dire en regardant la statue de Saint Michel, qui est au coin de notre Maison, que le premier coup de Canon qui seroit tiré par les Anglois qui devoient venir, jetteroient ce gaillard là par terre, il parloit d'une puissante Flotte que l'on équipoit à Baston, qui se disposoit à nous attaquer dans le même temps que l'armée qu'ils comptoient amener à travers les Bois, devoit investir le Montreal. Ainsi en partageant le peu de force que nous avions, ils ne doutoient point que le Canada ne fut à eux; mais ils n'oserent entreprendre cette conquête sans le secours que la Reine d'Angle-

terre leur avoit promis. Ils l'attendirent encore envain cette année ; la guerre étoit si allumée en Europe, que la Reine Anne jugea qu'il seroit plus avantageux à ses états de conserver ses Troupes, pour soutenir les entreprises où elle étoit engagée, que d'affoiblir ses armées pour former un siége dont le succès étoit incertain, elle renouvella pourtant aux Anglois de Baston, les promesses qu'elle leur avoit faites de leur envoyer ce qu'ils souhaitoient; la providence travailloit ainsi pour nous, en arrêtant nos ennemis par des voyes qui nous étoient inconnues; les Anglois ne voulant pas perdre le tems, & jugeant que la prise de l'Acadie, & du Port-Royal, étoit avantageuse, & même nécessaire pour avoir le Canada, s'y transporterent, & s'en rendirent maîtres, ils renvoyerent en France Monsieur Subercasse, qui en étoit Gouverneur, & tous les Officiers de la garnison, & quoiqu'ils promissent toute sorte de bons traitemens, & un libre exercice de notre religion aux François, qui étoient là, plusieurs se retirerent ici, & aimerent mieux abandonner leur biens & vivre d'aumônes, que de courir le risque de voir apostasier leurs enfans, ou de devenir eux-mêmes de mauvais Chrétiens

ſi on obligeoit les Miſſionnaires de s'en aller, ils trouverent à Quebec, quantité de gens de bien qui les aſſiſterent, & on n'a point vû que ceux qui avoient montré tant d'attachement au chriſtianiſme ayent jamais manqué du néceſſaire, nous eûmes donc encore en 1710. un peu de répit, & malgré les menaces des Anglois, nous nous flâtions qu'ils ſe degouteroient eux-mêmes de leur deſſein par les difficultés qu'ils y trouvoient.

Mais Dieu nous châtia par un autre fleau moins funeſte à la Religion, un Vaiſſeau nommé la Belle-Brune, arriva ici venant des Iſles, on le ſoupçonna d'être infecté de peſte, parce que 4. ou 5. hommes y étoient morts en moins de 24. heures, on y envoya des Chirurgiens viſiter ces malades, & qui par interêt comme on les en accuſa, aſſurerent qu'il n'y avoit rien à craindre, on permit donc de debarquer, & nous reçûmes de ce Navire pluſieurs malades dans notre Hôpital, dont un entr'autre fut brulé d'une ardente fiévre pendant pluſieurs ſemaines, & mourut enfin, ayant beaucoup ſouffert d'un mal inconnu, mais bien dangereux par le ravage qu'il a cauſé dans cette Colonie, où il eſt encore, l'experience nous a

appris que c'étoit la maladie de Siam, que l'Oriflâme porta aux Isles, il y a quelques années, dont elle n'a pas sorti, non plus que du Canada, depuis qu'elle y est entrée. L'infirmier qui ensevelit l'homme qui en étoit mort dans les Sales, se sentit frappé de ce mal, en lui rendant ce dernier service & après avoir supporté quelques jours de cruelles souffrances, il mourut le huit Septembre fête de la Nativité de la Ste. Vierge, dont il étoit un fidele serviteur: c'étoit un garçon fort simple & devot, il recitoit tous les jours le petit office de Notre-Dame, & disoit toujours les neuf Pseaumes, il étoit infatigable auprès des malades qu'il servoit depuis 28. ans jour & nuit, avec une ferveur, une douceur, & une charité admirable, ce fut sans doute en recompense que Dieu lui fit terminer sa vie au service des Pauvres, ce qu'il regarda comme une grace, puisque en effet c'est un veritable Martyr.

Ce même jour de la Nativité le Vaisseau du Roi, l'Afriquain arriva, commandé par Monsieur de Marigni, Mr. Raudot le fils, notre jeune Intendant, ayant été fait Intendant des Classes, repassa dans ce Navire après avoir demeuré cinq ans en Canada, il étoit ex-

trêmement ſage, & naturellement équitable, fort moderé, & d'un égalité d'eſprit ſurprenante, qui avoit quelque choſe des anciens Philoſophes Stoïciens, car il ne ſe troubloit d'aucun évenement, à la verité il ne lui arriva rien de facheux en ce païs, où il vêcût fort agréablement, mais je crois que les malheurs les plus accablans n'auroient pas été capables d'alterer ſa paix, il laiſſa ici Monſieur ſon pere qui fut rapellé l'année ſuivante 1711. pour être Intendant général du commerce, c'étoit un vieillard plein d'eſprit, d'une converſation agréable & aiſée, qui parloit bien de toutes choſes, il poſſedoit l'hiſtoire de tous les païs, & s'entretenoit familierement avec tout le monde, il aimoit beaucoup la ieuneſſe & lui procuroit chez lui d'honnêtes plaiſirs, ſon divertiſſement ordinaire, étoit un concert mêlé de voix, & d'inſtrumens, comme il étoit obligeant, il voulut nous faire entendre cette ſimphonie, & pluſieurs fois il envoya ſes muſiciens chanter des motets dans notre Egliſe; on ne chantoit preſque chez lui que des airs à la louange du Roy, ou des Noëls dans la ſaiſon, il étoit bon & porté à rendre juſtice avec une grande droiture: tous deux nous ont donné

des marques d'estime en Canada, & depuis qu'ils sont en France, ils nous ont écrit avec affection, & se sont employez dans les occasions, où ils ont peu nous être utiles.

La derniére année que M. Raudot le pere, passa à Quebec, il fut témoin de la désolation que causa la maladie de Siam, elle devint populaire dès l'Automne, & fit mourir quasi tous ceux qui en furent attaqués les premiers ; notre Hôpital en fut bientôt rempli, nos fatigues furent excessives ; & outre les travaux du jour, il fallut outre les veilles ordinaires, que chaque Religieuse veillat deux fois la semaine pendant tout l'Hyver. Nos Sœurs tombant malades tous les jours, les saines pouvoient à peine y suffire, en 13 mois. 24. Religieuses furent à l'extrêmité, & reçûrent les derniers sacremens, il en mourut six.

La premiere fut Marie-Françoise Baisson de Saint Paul ; sa force naturelle, & sa bonne santé nous faisoient esperer une longue vie, cependant six jours l'enleverent à 38. ans : la violence de sa fiévre lui ayant donné un grand délire, qui l'a priva du bonheur de reçevoir le St. Viatique ; nous ne pûmes lui faire donner que l'Extrême-Onction, & quoiqu'elle eût communié deux jours devant que

de tomber malade, nous eûmes un veritable chagrin de ce qu'elle n'avoit pas été en état de le faire pendant sa maladie, ne doutant point que la Sainte Eucharistie ne donne à l'ame des forces dont elle a bien besoin, en ce temps-là. M. Poquet, notre Confesseur la veilla pour profiter du moment, où il pouroit lui faire produire quelque acte d'amour, ou de Contrition; mais son esprit ne revint point, il ne pût que lui donner la derniere absolution, quand elle fut prête d'expirer. Elle étoit obligeante, diligente dans tous ses ouvrages, avoit l'esprit agréable, & estimoit beaucoup sa vocation; elle avoit une singuliere devotion à Saint François de Sales; elle mourut le 5. Novembre 1710.

La seconde, le 11. Fevrier 1711. fut ma Sœur Louise Chorel de Saint Romain des Seraphins, qui n'étoit âgée que de 23. ans, & encore du Noviciat, dans le peu de tems qu'elle a vêcu parmi nous, elle a si bien rempli ses devoirs, qu'elle fut extrêmément regrettée de toute la Communauté, où elle étoit fort aimée par sa douceur, son humilité, sa ferveur, son obéïssance, sa simplicité, & par dessus tout pour sa charité, qui la rendoit une digne Hospitaliere; elle avoit pour ce saint Exercice

un attrait, & un talent ſingulier, & elle contentoit tous les malades, elle étoit fort adroite, & propre à tout; elle demandoit tous les jours à Dieu de mourir d'une maladie gagnée au ſervice des Pauvres, & cela lui fut accordé; elle étoit particulierement devote à la très-Sainte Vierge, & au bienheureux Louis de Gonzague.

Le jour qu'elle fut enterrée, ma Sœur Marguerite Pelerin de la Nativité, tomba malade, & mourut le 24. du même mois, âgée de 46. ans; elle avoit donné des marques de vocation dès ſes premieres années: ſon naturel doux & prevenant la rendoit genereuſe & charitable; elle ſe faiſoit beaucoup aimer des Pauvres, non-ſeulement de ceux qui étoient malades à l'Hôpital, mais de quantité d'autres à qui elle trouvoit le moyen de faire plaiſir, ſon exactitude aux obſervances communes, étoit d'un grand exemple; elle avoit une confiance ſans borne, & un amour filial envers la très-Sainte Vierge, à qui elle s'adreſſoit dans toutes les occaſions comme ſa veritable mere, dont elle recevoit tant de ſecours ſelon ſes beſoins. Elle étoit auſſi fort affectionnée à Saint Auguſtin. Comme elle étoit Dépoſitaire des pauvres, & que M. l'Evêque qui s'eſt reſervé la nomination

de cet emploi, n'étoit pas ici, nous choisimes ma sœur Elizabeth de Hallot d'Honville de Saint Joseph, pour la remplacer.

Nous avions toujours quantité de malades, quelques-unes de nos sœurs guerissoient après nous avoir bien donné des allarmes; elles avoient été si proche de la mort, qu'on les regardoit comme des resuscitées, mais leurs forces venoient bien lentement, on les menageoit long-tems avant que de leur donner part aux fatigues qui nous accabloient; la maladie étoit aussi dans toute la Ville & dans les côtes voisines, les Prêtres & les Religieux signalerent si bien leur zele, que plusieurs moururent après avoir secouru les malades, & les mourans; ils s'y employoient avec tant de charité qu'ils se privoient des rafraichissemens qu'on leur donnoit pour les fortifier & pour les nourrir, afin de les distribuer aux pauvres qui manquoient souvent de tout; on compta qu'en cette année, le Canada avoit perdu plus de 12. Prêtres très fervens, ce qui fut regardé comme un châtiment bien severe dont Dieu punissoit cette Colonie.

Monsieur Poquet, Curé de Quebec, & notre Confesseur fut aussi attaqué de ce mal, on nous l'amena, & nous fi-

mes tout ce que notre expérience, & le desir de le conserver pût nous inspirer : mais malgré nos secours, nos soins & nos prieres, il mourut le 16. Avril 1711. nous perdîmes en lui un Confesseur fort affectionné, extrêmement doux, très discret, plein de l'esprit de Dieu, & qui meritoit bien nos regrets : nous fimes pour lui beaucoup de prieres en particulier, & un grand service dans notre Eglise, qui étoit tendue de noir tout au tour, & fort éclairée ; on nous donna pour Confesseur à sa place, Monsieur Thomas Thibault, venu de France du Seminaire des Missions étrangeres l'année précedente, avec Monsieur Bouteville, & Monsieur Guichar, tous deux Prêtres, très-vertueux, qui moururent aussi presque dans le même tems, dans notre Hôpital de la maladie populaire.

Peu de jours après, malgré le danger où l'on s'exposoit en se faisant Religieuse hospitaliere, dans ce tems ou le pourpre les enlevoit si frequemment, Ma Sœur Marie-Magdelaine Dupuy de la Nativité, voulut entrer chez nous quoiqu'on lui représentât qu'elle risquoit d'y mourir avant que de prendre l'habit, elle passa pardessus toutes les difficultés & se distingua dans l'assistance

des malades : dès le commencement de ſon noviciat, elle fut la premiere fille que reçut la Mere Saint Ignace, qui venoit d'être élue Superieure aux dernieres élections du mois de Mars de 1711. la mere Marie-Magdelaine Gloria de l'Aſſomption, fut Aſſiſtante, & ma ſœur Marie-Magdelaine le Gardeur de ſainte Catherine, Diſcrette.

Le 14. de May mourut encore une de nos ſœurs âgée ſeulement de 18. ans, nommée Angelique Cheron de ſaint Martin. Elle craignoit beaucoup la mort, mais cela ne l'empêcha pas de s'expoſer généreuſement en ſervant les pauvres avec une grande ferveur, une adreſſe & une charité qui ſe faiſoit admirer. Elle fut priſe ſi violemment, qu'elle eut avec une ardente fievre le charbon, qu'elle ſuporta long temps ſans ſe plaindre par un excès de modeſtie, les remedes, les ſoins & ſa grande jeuneſſe ne pûrent reſiſter à tant de mal. Elle reçut tous les Sacremens avec devotion, & depuis qu'on lui eut donné l'Extrême-Onction, elle parut tranquille, ſes craintes ſe diſſiperent, elle attendit la mort avec ſoumiſſion & paſſa fort paiſiblement ; elle avoit un bel exterieur, fort modeſte & religieux ; elle étoit bien reguliere & fervente,

Nos travaux s'accrurent tellement, que le jour même de sa mort, notre Superieure jugea à propos d'interompre l'office du Chœur, & recommanda à toutes les Religieuses de le dire en particulier aux heures qu'elles pourroient, & quoique nous ne fussions guere en état de nous rejouir, elle dispensa d'observer le silence jusqu'à nouvel ordre, ce qui étoit sans doute bien necessaire pour divertir les convalescentes, & pour delasser celles qui les servoient : cela dura jusqu'à la Fète de l'Assomption, où l'on reprit les observances, malgré la fureur de la maladie qui ne cessoit point.

Le 13. Septembre ma Sœur Marie Therèse Renaud de Saint Gabriel, mourut âgée de 19. ans ; elle étoit entrée chez nous fort jeune, & avoit demandé avec de grandes instances d'être reçûe. Il semble qu'elle eût un pressentiment de sa mort, car elle s'y prepara par une confession générale, & une retraite, pendant laquelle elle s'appliqua extraordinairement, & après avoir servi dans nos infirmeries avec beaucoup de douceur, & de charité, toutes nos Sœurs malades : elle fut saisie de la maladie, qui en huit jours la conduisit au tombeau. Le 15. Decembre, ma Sœur Marie Elisabeth Lemoine de Longueil, de

l'Enfant-Jesus, mourut encore de la même maladie, âgée de 27. ans; elle avoit montré un renouvellement de ferveur, & un desir plus ardent que jamais de se sanctifier, & se disposer à la Fête de Noël, assurant avec joye qu'elle devoit être Sainte. En ce temps-là, elle reçut les derniers Sacremens le jour de l'Immaculée Conception, avec une devotion tendre, qui lui étoit assez ordinaire; son mal quoique violent, ne lui fit point perdre sa gayeté naturelle; jusquà ce que son esprit s'étant derangé, elle tomba dans un grand delire, qui la tourmenta beaucoup par la crainte d'offenser Dieu, ce qui marquoit la pureté de sa conscience, on peut dire d'elle qu'elle étoit Religieuse avant que d'en avoir pris l'habit, car elle avoit vêcu plusieurs années avant que d'entrer en Religion dans une modestie qui surprenoit tout le monde; elle avoit passé une partie de sa jeunesse à la Cour de France, au service de Madame. Cette Princesse l'honora toujours d'une singuliere amitié, & lui en donna des assurances par ses Lettres, & par des présens qu'elle lui envoya après sa profession; la grace l'avoit si entierement changée, qu'elle abhorroit la vanité & toutes les maximes du monde, avec autant de

soin, qu'elle en avoit pris autrefois de les suivre. Elle eut de grands obstacles à surmonter pour entrer en Religion, & après les avoir vaincus, elle y vint perfectionner les heureuses dispositions qu'elle avoit pour la vertu. Son humilité lui donnoit un saint empressement pour les ouvrages les plus bas; elle s'y offroit toujours des premieres. Elle étoit extrêmement vive & agissante malgré sa foible santé, douce, obéissante, mortifiée, silencieuse, interieure & reguliere, aimant beaucoup l'orre & reguliere, aimant beaucoup l'ordre & la paix, toute devouée à l'enfance de Notre Seigneur, très-devote à la très-sainte Vierge, à qui elle avoit été vouée en naissant, & si reconnoissante de la grace de sa vocation, qu'elle en étoit souvent transportée de joye. Elle eut le bonheur de gagner sa derniere maladie dans l'exercice de l'hospitalité. Cette mort nous affligea sensiblement, & causa bien des regrets à sa famille, sur tout à Madame sa mere, qui l'aimoit avec tendresse & qui n'avoit consenti à leur separation qu'avec une peine excessive. Elle la pleure encore, quoique la sainteté de sa chere fille, doive bien adoucir son affliction.

Le recit de cette mortalité touchera

sans

ſans doute, & on jugera aiſement de notre conſternation ; mais quoique le deuil fût général, Dieu appeſantît encore ſa main ſur ce pays, & redoubla les coups dont il vouloit le châtier. En cette année 1711. les Anglois conſtans dans leur entrepriſe, ſe virent enfin à la veille de ſe rendre maîtres du Canada ; ils avoient levé une puiſſante armée, qui devoit venir par en haut commandée par Negleſſon. Les canots, les vivres, les munitions, rien ne leur manquoit ; ils s'étoient aſſociez pluſieurs nations Sauvages qu'ils avoient chargés de préſens, & qui devoient les accompagner, & les fortifier conſiderablement. Les gros vaiſſeaux qu'ils avoient attendu ſi long-temps de l'ancienne Angleterre, étoient arrivés à Baſton, avec des troupes aguerries ; ils avoient en un mot fait les derniers efforts pour équiper une flotte capable de nous effrayer, elle étoit de cent voiles, ce qui aſſurement étoit formidable pour Quebec. De plus ils avoient de quoi former un très-long ſiége, tant ils étoient bien munis ! Un Anglois nommé Vetche, qui, avec la permiſſion de nos Gouverneurs étoit venu en Canada en 1705. dans un petit vaiſſeau, ſous prétexte d'apporter des marchandiſes ; avoit bien viſité tous les

postes de ces quartiers, & sondé la riviere en beaucoup d'endroits, il encourageoit ceux de sa nation à nous venir prendre, & travailloit fortement à faire reussir leur projet; il montra tant d'ardeur pour cette campagne, que la Reine Anne lui donna le gouvernement de l'Acadie pour recompenser son zele contre la nouvelle France.

M. le Marquis de Vaudreüil, notre Gouverneur, étoit informé très fidelément de tout ce qui se passoit à Baston, il prenoit là-dessus ses mesures, & ce qu'il assuroit de l'armement des Anglois, paroissoit si incroyable, que plusieurs personnes le blâmoient de parler comme il faisoit, parce que cela pourroit mettre la terreur ici, la suite prouva bien qu'il n'en disoit pas trop, ce qui auroit dû redoubler nos craintes si on l'avoit sçû, c'est qu'il n'y avoit pas dans Quebec, de quoi se battre plus d'un jour, on étoit dégarni de tout, il n'y avoit presque point de poudre, les armes étoient en très mauvais état, les vivres en petite quantité, & nous étions menacés d'une famine, parce que toutes ces allarmes avoient interrompu les recoltes en beaucoup d'endroits. Des Découvreurs envoyés par M. le Gouverneur, avoient donné ordre dans

toutes les Seigneuries, depuis Tadoussac, jusques ici, de faire des signaux, dès que la flotte paroîtroit ; ensorte que par le moyen des feux qu'on devoit allumer de côtes en côtes, nous devions sçavoir en moins de deux heures à Quebec, que les ennemis étoient là-bas. Mr. de Vaudrueil, eut avis que les Anglois étoient partis de Baston, & qu'ils devoient nous attaquer en même temps à Quebec, par leur flottte, & à Monteal, par l'armée qu'ils amenoient pour les Terres ; cela l'obligea de partager son monde.

Comme nos ennemis se croyoient avec raison bien plus forts que nous, ils se tenoient si assurés de la victoire que leur fierté avoit choqué les Dames de Baston, & avant leur départ, elles leur disoient vous ne reussirés pas, vous avés trop d'orgueil, cela ne rabaissoit point leurs fanfaronnades : mais pour montrer qu'ils ne se confioient pas tout-à-fait dans leur multitude ; ils avoient fait ordonner des jeûnes publics, afin de mettre Dieu de leur côté, on n'oublioit rien ici pour nous le rendre favorable ; nous continuâmes à le prier, & la très-Sainte Vierge de combattre pour nous, puisquil y alloit de leur gloire, nous faisions tour-à-tour des

communions, des pénitences & des pratiques de devotion pour fléchir sa misericorde, jugeant bien qu'il étoit fort irrité contre ce païs, ou en effet les pechés croissoient tous les jours, tous les gens de bien s'éfforçoient d'obtenir par leurs prieres, & par leurs larmes, la délivrance de ce fleau prévoyant que la vraye Religion seroit bientôt abolie, si les Anglois devenoient maîtres, la crainte de tant de malheurs produisit de bons effets pour un temps, les Dames devinrent plus modestes, renoncerent à leurs ajustemens, & se rendirent plus exactes aux devoirs de la vie chrétienne, elles firent des neuvaines publiques, ou elles avoient leur jour marqué pour communier. A Montreal, elles encherirent sur Quebec, car elles s'obligerent par vœu à ne point porter des rubans ni de dentelles à se couvrir la gorge & à plusieurs saintes pratiques qu'elles s'imposerent pendant un an, elles firent encore vœu de faire bâtir une Chapelle en l'honneur de la très-sainte Vierge, sous le titre de Notre-Dame des Victoires, si a mere de Dieu nous preservoit du danger.

Vers le 25. Septembre, un petit Bâtiment arriva de la pêche qui dit avoir vû la nombreuse Flote angloise, dans la

Baye de Gaſpé; on commença pour lors à ſerrer ce qu'on avoit de meilleur, chacun tranſporta tous ſes effets comme on avoit fait en 1709. dans les endroits où on les croyoit le plus en ſûreté, nos voutes ſervirent encore d'azile à tous ceux qui voulurent y loger leurs biens, nous y mîmes nous-même ce que nous avions de plus précieux; on jugea qu'il ne falloit pas laiſſer venir les Anglois juſqu'à Montreal, ſans leur dreſſer des embuſcades. On fit un detachement, dont on donna le commandement à Monſieur le Baron de l'Ongueil, Lieutenant du Roy de Montreal, de qui la valeur, & la prudence étoit parfaitement connues pour aller les attendre proche de Chambly, où ils devoient paſſer: ce brave officier qui comptoit beaucoup plus ſur la protection du Ciel, que ſur ſon courage, ne voulut point ſe mettre en marche qu'il n'eut reçu publiquement dans l'Egliſe, des mains de M. de Belmont, Grand Vicaire, la bénédiction & le Drapeau marqué du nom de Marie, au tour duquel, Mademoiſelle le Ber, une vertueuſe Recluſe de Montreal, avoit écrit une priere à la Sainte Vierge, qu'elle avoit compoſée elle-même pour ce ſujet, en ces termes. Nos énnemis mettent tou-

te leur confiance dans leurs armes, mais nous la mettons au nom de la Reine des Anges que nous invoquons, elle est terrible, comme une Armée rangée en bataille sous sa protection, nous esperons vaincre nos ennemis. Il partit promptement plein de confiance avec cette Enseigne, ne doutant point que la Mere de Dieu ne l'assistat, & alla suivi de très peu de monde au-devant de plus de 3000. hommes.

Il ne fut pas long-temps là, qu'on apprit que l'armée Angloise qui venoit par terre avoit rebroussé, qu'ils avoient brulé leurs forts, & leurs munitions dont ils étoient remplis; on ne sçavoit à quoi attribuer cette deroute; mais comme elle nous étoit avantageuse, elle ranima notre esperance, on fit descendre les troupes & la Milice de Montreal au secours de Quebec, & on ne laissa là-haut que des vieillards bien assurés qu'il n'y avoit plus d'ennemis à craindre; tout ce monde arriva gayement, montrant même de l'impatience pour aller au combat; le jour ils étoient occupés à fortifier la Ville, & la nuit ils la passoient à se divertir jusqu'à empêcher de dormir les citoyens de Quebec, desorte qu'un jeune Anglois, qui avoit été fait prison-

nier par un parti ſauvage vers l'Accadie, en étoit tout ſurpris, & diſoit aux Officiers qu'il admiroit l'inclination guerriere des Canadiens, qu'il les voyoit danſer, & ſauter en attendant l'ennemi, & qu'en Angleterre il falloit battre les habitans pour leurs faire prendre les armes, qu'encore ils les portoient, & s'en ſervoient fort mal, mais qu'ici les femmes même montroient du courage, & qu'elles étoient des Amazones.

Le temps s'écoûloit, ſans qu'on nous entendit parler de la flotte, les vents ſembloient lui être favorables, & elle n'avançoit point, pluſieurs perſonnes étoient tentées de croire que tout ce qu'on avoit debité de cet armément étoit faux; cependant le 15. Octobre on vint dire à Quebec, que l'on avoit vû deux gros vaiſſeaux à 15. lieues d'ici, qu'ils avoient voulu mettre à terre, & que les habitans avoient tiré deſſus, cela reveilla toutes les allarmes, & on ne douta point que ce ne fût l'avant-garde de la flotte; on finiſſoit ce jour-là une neuvaine à Notre Dame de Pitié à la Cathedrale, à laquelle on s'étoit rendu fort aſſidûment, & en ſortant de la meſſe, ce fut une agréable ſurpriſe de voir des paſſagers de France, qui aſſuroient n'avoir rien rencon-

tré dans la Riviere, qu'à la verité les habitans avoient tiré ſur leur chaloupe, & qu'ils n'avoient pû mettre à terre, qu'ils avoient jugé, qu'on les prenoit pour des ennemis, que le vaiſſeau du Roy, le Heros étoit proche, qu'il étoit commandé par M. Beaumont, frere de M. de Beauharnois, ci-devant Intendant du Canada, qu'il étoit très richement chargé & fort bien armé, & que ſi nous attendions les Anglois, il nous aideroit à les battre.

Il ſeroit difficile d'exprimer l'étonnement & la joye que cette nouvelle inſpira, on ne pourroit comprendre comment ce vaiſſeau avoit pû échaper des mains des ennemis, cela paroiſſoit miraculeux, & l'étoit en effet, comme on le reconnut quand on en ſçût le dénouement : pluſieurs jours ſe paſſerent dans l'attente, mais le 19. Octobre M. de la Valterie arriva de la Brador, qui aſſura que les Anglois avoient fait naufrage à l'Iſle aux œufs ; un habitant de Quebec qui venoit de la pêche confirma la choſe, & quoique cette nouvelle repandit par tout une grande joye, celui-ci fut blâmé de ne s'être pas preſſé de l'apporter, il étoit demeuré huit jours à tirer pluſieurs choſes de ce debris, où il y avoit une prodigieuſe quantité

quantité d'effets, il y avoit fait des caches, & s'étoit nanti de tout ce qu'il avoit voulu y prendre. On le mit en prison comme coupable d'infidelité à sa patrie, & il eut assez de peine à sortir; enfin par les instances de quantité de personnes considerables, qui s'interessoient pour lui, il obtint sa liberté. On ignoroit toutes les circonstances de ce naufrage, & tout le monde avouoit que la main de Dieu avoit agi, on étoit penetré de reconnoissance, & les moins devots étoient touchés de la grandeur de ce miracle; car cette defaite de nos ennemis, ne fut point regardée ici autrement que comme un effet merveilleux de la puissance de Dieu, & de son amour pour le Canada, qui de tous ces cantons est le seul endroit, où la vraye religion soit professée.

Nous apprîmes dans la suite que les Anglois avoient pris à l'entrée de la riviere le Neptune, qui venoit de la Rochelle, ils trouverent dans ce Vaisseau le Capitaine Paradis ancien Navigateur, qui connoissoit parfaitement le fleuve Saint Laurent; ils le contraignirent à servir de Pilote, & quoiqu'ils eussent déja perdu deux Vaisseaux, ils prirent une nouvelle confiance, sous la conduite de ces mariniers, il les conduisit

à petites journées, afin qu'on eut ici le tems de se préparer à les recevoir ; les Anglois s'appercevant qu'il retardoit leur route, le menacerent de le punir s'il ne se pressoit de les faire arriver, ainsi quand ils furent au Nord de l'Isle aux œufs, le Capitaine Paradis eut beau leur dire que l'endroit étoit très-dangereux, qu'il ne falloit point le passer la nuit, surtout avec un vent du Sud, qui les pousseroit sur la terre, ils s'imaginerent, que ce Pilote François vouloit leur inspirer une terreur panique, ils l'obligerent donc à marcher. Le Navire où il étoit, passa assés heureusement le premier, tous les autres le voulurent suivre, mais le vent du Sud ayant fraîchit, & étant devenu orageux, il souffla avec tant d'impetuosité qu'en moins de demi heure, huit des plus gros Vaisseaux se briserent, avec une violence épouvantable sur les Rochers, & sur la bature, à grande peine les autres pûrent-ils se conserver, en jettant promptement leurs Ancres. Les éclairs & le tonnerre se mêlant au bruit des flots, & des vents, & aux cris perçans de tous ces naufrages, augmentoient l'éffroy : ceux qui en furent temoins, nous ont dit depuis, qu'ils s'étonnoient que nous n'en eussions rien

entendu à Quebec, & que c'étoit l'image de l'enfer, il ſemble que la juſtice de Dieu les pourſuivit, & les châtiât de toute maniere, car le tonnerre tomba ſur un de leurs Vaiſſeaux, & le fit ſauter ſi loin que la quille qui avoit plus de 50. pieds de long, fut trouvée bien avant ſur la grêve; tous ces miſerables tacherent de gagner terre, & environ 3000. moururent dès qu'ils y furent arrivés, ſans compter ceux qui furent ſubmergés. Ils ſe perdirent la nuit du 2. au 3. de Septembre, & le pêcheur qui leur avoit échappé, & qui nous aſſura qu'il avoit vû leur flotte dans la baye de Gaſpé, ne les y rencontra qu'aprés le naufrage, comme il s'en retournoit, il crût qu'il faiſoit la route de Quebec, en quoi il ſe trompa, car dès le lendemain de cet accident, quand ils eurent un peu repris leurs eſprits, ils tinrent un conſeil de guerre pour voir ce qu'ils avoient à faire; celui qui devoit commander les troupes, étoit d'avis que l'on vint aſſiéger Quebec, quoiqu'ils euſſent fait une ſi grande perte, ils ſe croyoient encore aſſés forts pour nous prendre, l'Amiral fut d'un avis contraire, ne jugeant pas à propos de perdre le reſte de ſa flotte, & ſon ſentiment l'emporta.

Ils relâcherent désolés de leur avanture, & détâcherent une Fregate legere nommée le Léopard pour aller porter cette facheuse nouvelle à la Cour d'Angleterre, elle fit une diligence surprenante, & en très peu de jours elle arriva à Londres; cet évenement fut mandé promptement au Roy de France, qui en conçût autant de joye, que si le Canada eût été une des plus riches Colonies; cela fut mis dans la Gazette, & on le sçavoit par tout en France, avant que nous le sçussions à Quebec, ce qui sans doute paroîtra incroyable, mais c'est pourtant la verité; ils écrivirent aussi par plusieurs voyes à Neglesson qui venoit par en haut dans les terres, afin de lui apprendre leur naufrage, & leur retraite, pour qu'il ne s'engagât pas plus avant: aussi tôt qu'il en fut informé, il fit rebrousser chemin à son armée, & ordonna qu'on brûlât les forts qu'il avoit bâti avec tant de peine, & qui étoient abondamment remplis de toute sortes de vivres & de munitions. C'est ce que nous avions appris sans en deviner la cause, car leur naufrage ne fut découvert que plusieurs semaines après; ainsi la guerre fut finie à notre avantage, sans avoir tiré un seul coup de mousquet.

Les Anglois n'en furent pas encore quittes. L'Amiral qui s'en retournoit droit à Londres avec le peu des Vaisseaux qui lui restoient, craignant d'être mal reçû de la Reine, fit sauter en l'air son navire quand il fut sur la tamise. Tout près du port, il y perit, & tout son équipage, excepté deux hommes; les navires arriverent à Baston, où la consternation étoit générale, & ce jour là-même, leur affliction fut redoublée par une incendie qui consuma plus de 80. maisons. Il se trouva là un Officier François qui demanda aux Anglois, en insultant à leur malheur, si c'étoit là le feu de joye qu'ils faisoient pour remercier Dieu de leur victoire: je ne sçai de qu'elle sorte, ils offroient leurs prieres à Dieu, mais ils nous laisserent le soin de lui rendre grace, nous en avions un très juste sujet. La premiere Fête solemnelle que l'on en fit, fut celle de N. D. de Victoire, que l'on nomma Notre-Dame des Victoires, n'attribuant pas moins la seconde que la premiere à la très-Sainte Vierge; ce fut encore M. de la Colombiere, qui prêcha avec un nouveau zele, son triomphe, il fit voir combien nous lui étions redevables, & à qu'elle fidelité ce bienfait nous engageoit: comme tous ses

Auditeurs étoient dans des transports de joye & qu'ils ne doutoient pas que le Ciel ne s'en fût mêlé, sa prédication fut écoûtée, & suivie de grands applaudissemens, & la devotion envers la très-Sainte-Vierge, fut mieux établie que jamais.

On ne parloit que de cette merveille, opérée en notre faveur ; les Poëtes épuiserent leur verve pour rimer de toutes les façons sur ce naufrage ; les uns étoient historiques & faisoient agréablement le détail de la Campagne des Anglois ; les autres satyriques, & railloient sur la maniere dont ils s'étoient perdus. Le Parnasse devint accessible à tout le monde, les Dames même prirent la liberté d'y monter, quelques-unes d'entr'elles commencerent & mirent les Messieurs en train, non-seulement les séculiers, mais les Prêtres & les Religieux faisoient tous les jours des piéces nouvelles ; nous chantons encore avec plaisir des Cantiques composés en ce temps-là à la louange de notre Reine Victorieuse. M. de Beaumont, partit au commencement de Novembre, il emmena M. Raudot le pere, qui ne manqua pas de rendre témoignage en France de la merveille arrivée en Canada, il en étoit si charmé, qu'il ne pouvoit se lasser d'admirer la providence.

Nous reſtâmes ſans Intendant pendant une année.

Pluſieurs particuliers de Quebec, pouſſés par un mouvement de pieté, voyant que juſqu'alors on s'étoit contenté de parler du naufrage des Anglois, & de faire des chanſons ſur leur malheur, jugerent que pour marquer la reconnoiſſance que l'on devoit à la très-Sainte Vierge, il falloit établir quelque dévotion publique, qui pût entretenir le ſouvenir de ce bienfait, & l'apprendre à ceux qui n'en auroient pas été les témoins. Il fut conclu dans une aſſemblée conſidérable, que l'on feroit une quête dans Quebec, & aux environs pour faire bâtir le portail de l'Egliſe de la baſſe Ville, à qui on donna le titre de Notre-Dame des Victoires; afin que ce monument de notre gratitude, pût attirer ſur nous de nouvelles bénédictions, ou fonder des Meſſes du ſaint Sacrement très-ſolemnelles, les ſept mois de l'année où il n'y a point de Fête de la Sainte Vierge, afin qu'il y en eut douze par an, en comptant celles que Meſſieurs de la Congrégation fonderent après le ſiége des Anglois, tous les lendemain des Fêtes de Notre-Dame; le *Cantemus* devoit être chanté à celle-ci, comme un

recit naturel de ce qui s'étoit passé dans le naufrage de nos ennemis. Cette seconde partie étoit ce qui plaisoit davantage à tout le monde.

La Quête monta à 6000. liv. ; chacun s'étant porté à donner selon ses moyens, & même au delà. Pour participer aux bonnes œuvres, nous donnâmes 200. liv. dans un tems où nous manquions de plusieurs choses nécessaires. On commença par chanter les sept grandes Messes avec les cérémonies stipulées dans la fondation, ce qu'on a fait fort exactement pendant deux ans ; mais depuis le retour de Monsieur de Quebec, on a cessé de remplir cette fondation. Je ne sçai qu'est devenu l'argent destiné pour l'Eglise de la basse Ville, il ne paroît pas encore que l'on pense à y toucher : Notre-Seigneur ne laissera pas de nous tenir compte du desir que nous avons eû de l'honorer, & de remercier sa Sainte Mere. Nous continuons à chanter le *Cantemus* le second Dimanche de chaque mois, parce que dès le mois de Janvier 1712. que l'on nous parla de la fondation, pour nous conformer à la devotion publique, nous convînmes dans une déliberation du Chapitre, que nous chanterions ce beau Cantique une fois le mois, & de

plus le 3. Septembre, où nous faiſions une fête extraordinaire, parce que c'eſt dans la nuit qui a précedé ce jour, que Dieu a fait perir nos ennemis à nos portes. Nous devons être d'autant plus ſoigneuſes de lui en rendre grace, que nous ſommes peut-être les ſeules qui le faſſions, & qu'il ſemble que cette merveille operée en notre faveur ſoit effacée de tous les eſprits. On voit cependant à Montreal, chez les Sœurs de la Congrégation, la Chapelle que les Demoiſelles de Ville-Marie avoient fait vœu de bâtir en l'honneur de Notre-Dame des victoires, elles ſe ſont fidellement acquitées de leur promeſſe, & elles travaillent tous les jours à l'orner.

Tous ceux qui avoient vû les débris des Anglois, aſſuroient qu'il y avoit de quoi charger pluſieurs Navires de très-bons effets. On crût devoir y envoyer ramaſſer leurs dépouilles; Monſieur Dupleſſis, Receveur des droits de Monſieur l'Amiral, & Monſieur de Monſeignat, Agent de la Ferme, fréterent une Barque, & gagerent 40. hommes à qui ils donnerent un Aumônier, & proviſions de vivres, pour aller paſſer l'hyver dans cet endroit, afin qu'au printems ils tiraſſent tout ce qu'ils pourroient; ils partirent en 1711. & revin-

rent en 1712. au mois de Juin avec cinq Bâtimens extrêmement chargés : ils trouverent un ſpectacle dont le recit fait horreur, plus de 2000. cadavres nuds ſur la grêve, qui avoient preſque tous des poſtures de deſeſperés, les uns grinçoient les dents, les autres s'arrachoient les cheveux, quelques-uns étoient à demi enterrés dans le ſable, d'autres s'embraſſoient, il y avoit juſqu'à 7. femmes qui ſe tenoient par la main, & qui apparamment avoient peri enſembe. On ſera étonné qu'il ſe ſoit trouvé des femmes dans ce naufrage. Les Anglois ſe tenoient ſi aſſurés de prendre ce Pays, qu'ils en avoient déja diſtribué les Gouvernemens & les emplois ; ceux qui devoient les remplir, amenoient leurs femmes & leurs enfans afin de s'établir en arrivant. Les François priſonniers, qui étoient dans la Flotte, y en virent quantité qui ſuivoient leurs peres ou leur maris, & grand nombre de familles entieres qui venoient pour prendre des habitations. La vûe de tant de Morts étoit affreuſe, & l'odeur qui en ſortoit étoit inſuportable ; quoique la marée en emportât tous les jours quelques-uns, il en reſtoit aſſez pour infecter l'air. On en vit qui s'étoient mis dans le creux des

arbres, d'autres s'étoient fourrés dans les herbes; on vit les pistes d'homme pendant deux ou trois lieues, ce qui fit recroire que quelques-uns avoient été rejoindre plus bas leurs Navires; il devoit y avoir de vieux Officiers: car on trouva des commissions signées du Roy d'Angleterre Jacques II. refugié en France, dès 1689. il y avoit aussi des Catholiques, car parmi les hardes, il se trouva des images de la Sainte Vierge. On raporta des Ancres d'une grosseur surprenante, des canons, des boulets, des chaînes de fer, des habits fort étoffés, des couvertures, des selles de chevaux magnifiques, des épées d'argent, des tentes bien doublées, des fusils en abondance, de la vaisselle, des ferrures de toutes les sortes, des cloches, des agrés de Vaisseau, & une infinité d'autres choses. On en vendit pour 5000. liv. Tout le monde couroit à cet encan, chacun vouloit avoir quelque chose des Anglois; on y laissa beaucoup plus qu'on en pût enlever, cela étoit si avant dans l'eau, qu'il fut impossible de tirer tout ce qu'on vit. On en raporta deux ans après pour 12000. liv. sans compter tout ce qu'on avoit ôté d'ailleurs: c'en fut assez pour nous faire espérer que nos ennemis ne nous attaqueroient plus, &

pour affermir notre confiance en Dieu.

Malgré les afflictions de la maladie populaire, & les allarmes continuelles de la guerre, nous traitâmes une affaire avantageuse à notre Communauté. Nous nous trouvions bien de notre ménagerie, & l'embarras près de la culture de nos terres, nous tirions du profit de les faire valoir. Nous cherchâmes à acheter une Metairie abondante en foin, qui étoit à notre portée, appartenant aux héritiers de M. Roussel; mais ils ne pûrent s'accorder pour la vendre. Peu de temps après M. Dupuy, notre intime ami, Seigneur de l'Isle aux Oyes, située à 12. lieues au dessus de Quebec, nous proposa d'acheter cette terre, nous dit qu'elle nous convenoit plus qu'à personne, qu'il n'en demandoit que 12000. l. & qu'ayant ici une de ses filles Novice, il vouloit que sa dot de 3000. liv. fut prise là-dessus, qu'ainsi nous ne débourserions que 9000. liv. quelque avantageuse que fût la proposition, nous y trouvâmes de la difficulté, parce que nous n'avions pas d'argent. M. Dupuy, se contenta pour lors d'une partie de la somme, & ses enfans qui avoient aussi de l'affection pour nous, voulurent bien par un désintéressement tout-à-fait généreux, attendre que nous

fussions en état de payer le reste. Nous fimes cette acquisition en 1711. nous y avons fait depuis bien de la dépense, mais le revenu non-seulement nous a déja remboursées, mais il nous aide entiérement à vivre.

Un an auparavant, le foin ayant manqué par tout, M. Dupuy, nous en offrit de son Isle, à condition seulement de l'envoyer faucher & emporter. Notre homme-d'affaires qui y alla, nous assura que le foin n'y manquoit jamais, que tous les grains y venoient bien, qu'on pourroit y nourrir en toute saison plus de deux cens bêtes à cornes, qu'il y avoit de quoi élever de tous les animaux qui composent une grande ménagerie. Il fut fort joyeux quand il sçût que nous l'avions achetée, mais y étant retourné en 1712. il se noya malheureusement par le plus beau tems. Nous le pleurâmes comme notre pere nourricier: pendant dix ans il nous avoit rendu de grands services, il avoit des qualités très estimables, il se faisoit aimer & craindre de tous nos domestiques, & entretenoit la paix entr'eux, il nous en trouvoit plus qu'il n'en vouloit, tant sa conduite lui avoit acquis une bonne reputation; il avoit une droiture & un desinteressement au-des-

ſus de ſa condition, accommodant & faiſant plaiſir à tous nos voiſins. Nous aurons de la peine à trouver ſon ſemblable.

Dès qu'on nous eut appris ſa mort, nous envoyâmes chercher ſon corps; on nous l'apporta par la cour de notre ménagerie, toutes les Religieuſes s'y tranſporterent en pleurant, les paſſans qui nous voyoient ne pouvoient comprendre pourquoi un de nos domeſtiques nous coûtoit tant de larmes; mais ils n'en étoient plus ſurpris quand on leur diſoit que cet homme nous avoit donné du pain, en nous tirant de la miſére où nous étions, lorſque nos terres étoient en friches; ils nous ſçavoient bon gré de notre reconnoiſſance, nous fimes notre poſſible pour lui en donner des marques, & tout le temps que ſon corps fut expoſé, il y eut toujours pluſieurs Religieuſes auprès de lui qui prioient Dieu, on l'enterra honorablement, & on fit dire pour lui bon nombre de Meſſes; nous le mettons au rang de nos bienfaiteurs, & il en eſt peu à qui nous ayons plus d'obligation

Ce fut ſur ce que ce fidéle domeſtique nous avoit dit de l'Iſle aux Oyes, que nous acceptâmes l'offre de M. Dupuy; nous y trouvons en effet tout ce

qu'il nous avoit promis depuis que nous l'avons achetée, nous avons acquis une barque pour nous apporter les fruits ; quand elle vient chargée de richesses de notre Isle qui consistent en foin, en Bœufs, Veaux, Cochons, Dindons, Gibier, œufs, excellent Beurre & en quantité, elle met l'abondance dans la maison, & on se rejouit quasi autant de la voir arriver, qu'on fait en Europe, quand les Gallions des Indes y viennent. Notre Barque s'appelle la Marie, nous avons aussi nommé l'Isle aux Oyes, l'Isle Marie, afin que tout ce que nous avons, ait quelque raport à la très-Sainte Vierge, mais l'habitude où l'on est de l'appeller l'Isle aux Oyes, empêche que notre intention soit suivie.

Dieu nous envoya cette année sept Postulantes, mes sœurs Marie-Françoise de la Joue de saint Thomas, Marie-Françoise Leberne de Belisle de sainte Elizabeth, Marie-Magdelaine-Genevieve Rageot de saint Augustin, Catherine Gaillard de saint Bonaventure, Claire Couillard de saint Louis, Marie-Anne Cerrivaux de sainte Basilice, & Françoise Boucher de saint Ambroise.

Le printemps de 1712. nous fumes obligées d'aller voir nos terres de saint

Sauveur, pour terminer quelques differens pour des chemins. Les Religieuses de l'Hôpital général nous inviterent de passer chez elles, & M. Serré, Prêtre qui les dirigeoit, nous y reçut. L'entrevûe fut d'abord assez froide, il s'étoit passé tant d'affaires, qui n'avoient plû ni aux unes ni aux autres, que de part & d'autre on fut quelque temps dans une grande reserve; cependant la conversation s'étant un peu rechauffée, elles nous témoignerent un désir sincere d'entretenir avec nous l'union qui auroit dû toujours y être; de notre côté, nous les assurâmes que nous ne souhaitions que la paix, & qu'il ne tiendroit pas à nous que nous ne vécussions dans une parfaite intelligence. Elles nous donnerent à diner très proprement, & nous nous quittâmes fort satisfaites. Nous voulûmes à notre tour les regaler chez nous, & M. Serré; l'envie qu'elles avoient d'y venir, leur donna selon ses pouvoirs la permission de sortir & les y accompagna. Elles vinrent toutes 12. le 5. de Juillet, ayant confié la garde de leur maison à des femmes qui y demeuroient; elles visiterent avec de grandes démonstrations de joye tous les offices & les bâtimens de la Communauté. Nous fimes de notre mieux pour les

les bien traiter;&après avoir paſſé la journée avec nous, elles s'en retournerent bien contentes ; M. Serré l'étoit du moins autant qu'elles, il nous ſçût bon gré des amitiés que nous leur avions faites, & vint peu de jours après nous en remercier en ſon nom & au leur.

Nous reçûmes la viſite des Urſulines le 24. de Novembre, la Mere des Anges, qui étoit Superieure aux trois Rivieres; étant élue Superieure de la Communauté de Quebec, nous la priâmes de venir chez nous en arrivant, ce qu'elle fit volontiers : M. Glandelet, Doyen du Chapitre étoit avec elle, il permit comme Superieur des Urſulines, qu'il en vint trois le .même jour, & le lendemain une ſeconde troupe de douze les y vint joindre dès ſix heures du matin, elles entendirent la meſſe dans notre Chœur, pendant laquelle nos Sœurs chanterent des motets; nous nous fimes reciproquement beaucoup d'amitié, & quoiqu'elles fuſſent déja 16. ici; on demanda à M. Glandelet la permiſſion d'en envoyer chercher quelqu'autre, l'une ſouhaitoit voir ſa parente, l'autre ſon amie, enfin M. le Doyen qui dinoit avec elles, ſe laiſſa vaincre, & en accorda de bonne grace huit, qui en moins d'un quart d'heure arriverent,

de ſorte qu'elles ſe trouverent 24. Urſulines, ici nous étions 48. on peut juger du bruit que faiſoient 72. filles dans un même endroit; nous avions dreſſé une table de 25. couverts au milieu de notre refectoire; afin qu'elles y fuſſent moins preſſées, on en mit une demi douzaine à une autre table, elles dinerent & ſoûperent chez nous. Nous n'avions rien épargné pour leur donner des marques de notre eſtime, elles y repondirent par mille temoignages d'affection. La Mere des Anges s'en alla charmée de notre Communauté, elle nous promit de n'oublier jamais les amitiés qu'elle y avoit reçues; ces filles qui la déſiroient beaucoup, lui firent auſſi un très bon accueil, elles s'en allerent aſſès tard, parce qu'elles ne pouvoient finir de nous dire Adieu, il y a peu de Religieuſes ici qui n'ayent été penſionnaire chez elle, ou qui n'y ayent quelque parente, ce qui doit entretenir l'union, qui d'ailleurs devroit toujours être fort ſolidement établie entre nous.

M. Begon, Intendant arriva l'Automne vers la mi de Septembre dans le Vaiſſeau du Roy le Heros, commandé encore par M. de Beaumont; Madame ſon épouſe qui l'a ſuivi en Canada, eſt ſœur de M. de Beauharnois,

qui a succedé dans l'Intendance de Rochefort à M. Begon pere de celui-ci. Il nous recommanda sa sœur & son beaupere, ce qu'il a continué de faire tous les ans. Tous deux nous assurerent dès lors qu'ils chercheroient les occasions de nous être utiles, ils n'étoient pas encore arrangés dans leur maison, & n'avoient pas meme debalé les meubles dont ils étoient abondamment fournis, qu'il leur arriva un malheur qui les reduisit en une nuit à n'avoir rien : la nuit du 5. au 6. de Janvier 1713. tout leur monde reposant paisiblement, quoique ce fût la veille des Rois, où ordinairement on se rejouit chez les séculiers : un valet de chambre s'apperçût que le feu étoit à la maison, la flamme étoit déjà si allumée, que tout ce qu'il pût faire, fut de courir éveiller M. l'Intendant, qui n'eut que le tems de mettre sa robe de chambre. Madame l'Intendante, qui étoit enceinte fut obligée de se sauver dans le même équipage, & nuds pieds; la fumée étoit si épaisse dans sa chambre, que dans le peu de temps qu'elle y resta, pour ne pas étouffer, elle cassa les vitres avec ses mains, où le verre fit 14. coupures. La bougie ne paroissoit que comme une étincelle. On les conduisit fort promp-

tement & avec précipitation par en haut pour sortir. Ce valet de chambre touché de voir que son maître n'auroit pas seulement un habit le lendemain, crut avoir encore le temps d'en prendre un, & étant rentré, il fut aussi-tôt environné du feu & consumé dans l'instant. Deux jeûnes filles fors sages & bien faites qui servoient Madame l'Intendante, étoient enfermées dans une chambre haute dont les fenêtres étoient grillées, & ne pouvant sortir qu'au travers des flames, elles appelloient envain à leur secours; de sorte qu'elles y perirent aussi : le Secretaire voyant le danger, se pressa de sauver quelques effets qui lui appartenoient, il les porta dans le jardin par une porte de derriere, & ayant fait plusieurs voyages sans être chaussé, il se gela les jambes, parce que le froid étoit excessif, on le porta à l'Hôtel-Dieu la même nuit, il y fut 18. jours malade, souffrant de cuisantes douleurs avec une grande patience, & la cangrene étant survenue, il mourut fort chrétiennement, il nous assura que depuis trés long-temps il recitoit tous les jours l'Office de l'Immaculée Conception, il le sçavoit si bien par cœur, qu'il le disoit pendant qu'on le pansoit. La très-Sainte Vierge pour recompenser sa fidelité lui menagea le

temps de se preparer à la mort ; les trois qui moururent dans le feu avoient été à confesse ce jour là, & devoient communier le lendemain. Le valet de chambre avoit demeuré à la Trape, & il avoit conservé beaucoup de pieté ; les deux Demoiselles étoient fort aimées de M. & de Mde. Begon, ils parurent infiniment plus touchés de la mort de ces trois personnes, qui leur étoient affectionnées, que de la perte considerable qu'ils firent, ils l'estimerent quarante mille écus, leur désinteressement édifia tout le monde, & quoique Madame l'Intendante, jeune & nouvellement mariée eût perdu quantité de bijoux précieux, & de magnifiques habits ; elle suporta cette disgrace avec un courage heroïque, faisant à Dieu le sacrifice de ses biens d'une maniere tout-à-fait chrétienne. M. l'Intendant alla loger à l'Evêché qui n'étoit point occupé, chacun s'empressa d'adoucir sa peine, & il trouva du linge, des hardes, & des meubles a emprunter assés pour pouvoir attendre les Vaisseaux. Il écrivît en France par l'Angleterre, afin qu'on lui envoyat de quoi reparer sa perte. Il ne diminua rien de sa depense ordinaire, sa table fut toujours également bien servie, comme si rien ne lui fût arri-

vé. On ne ſauva preſque rien de cet embraſement, & non-ſeulement M. L'Intendant y perdit, mais les papiers du Tréſorier y furent brûlés, les Regiſtres du Conſeil, & beaucoup d'effets appartenant au Roy. Ceux qui logeoient dans cette maiſon, ne ſauverent que leur perſonne, & on eut aſſez de peine à garantir le voiſinage du danger de l'incendie. On fit garder ce grand brazier pendant 5. jours pour empêcher que le vent ne portât pas le feu ailleurs, & qu'on ne cherchât dans ces cendres, dès qu'elles furent éteintes M. l'Intendant y envoya des gens fidéles, qui fouillerent juſques dans les fondemens pour tirer ce que le feu auroit épargné; ils trouverent des morceaux de cendres de toutes couleurs, & ramaſſerent quantité de maſſes d'argent brûlé qui venoit des habits de Madame l'Intendante. Depuis ce temps-là M. Begon, a fait bâtir aux dépens du Roy, un Palais incomparablement plus beau que n'étoit l'autre, & qui eſt placé dans le même endroit; ainſi ce malheur a ſervi mieux à loger les Intendans.

Quelques jours après cet accident, ma ſœur Genevieve Regnard Dupleſſis de l'Enfant Jeſus, entra dans la Communauté, il n'y avoit guere plus de

deux ans qu'elle en étoit ſortie, après y avoir demeuré trois ans Penſionnaire, pendant un voyage que fit en France Madame ſa mere ; elle fut ſuivie de mes ſœurs Angelique-Agnès Tiberge de ſaint Joſeph ; Marguerite Chabot de ſaint Pierre ; Marie-Joſeph Vienalle Pachot des Seraphins ; Catherine Rouſſel de ſaint Gabriel ; Magdelaine le Page du ſaint Eſprit ; Marie-Catherine Gauverau dite Thérèſe de Jeſus, & Angelique Vivien de la Préſentation.

Nous apprîmes par les premiers Vaiſſeaux à la fin du mois de Juin, que la paix avoit été conclue à Utrécht, le 11. d'Avril de cette année 1713. quoiqu'à des conditions peu avantageuſes à la France, elle ne laiſſa pas de nous faire eſperer que le calme alloit reparer nos pertes paſſées : le Roy ceda par ce traité l'Acadie aux Anglois, qui l'avoient priſe en 1710. & leur donna auſſi Plaiſance, qu'ils déſiroient depuis long tems : c'étoit un Port fort abondant pour la pêche de la Morue, où les Pecheurs venoient ſe charger en ſûreté en tout tems, parce que c'eſt un endroit imprenable ; la nature l'ayant fortifié bien plus que l'art, on y entre par un goulet qui n'eſt guere plus large qu'il ne faut pour paſſer un Vaiſſeau, cette

entrée se ferme avec une chaine de fer, & il y a au dedans un bassin qui peut contenir environ deux cens Navires, & qui est bordé des petites habitations de ceux qui préparent le poisson, tout cela est entouré de montagnes, fort escarpées; il y avoit sur la plus haute éminence, une Citadelle d'où l'on découvroit une grande étendue de mer, ce Port valoit tous les ans à la France 3. ou 4. millions, il y avoit une Garnison, entretenue qui eut ordre de raser le peu de fortification quel'on y avoit fait, & de se rendre au Cap Breton que l'on a nommé l'Isle Royale; il y alla aussi, suivant l'intention du Roy, quelques compagnies de ce pays & nombre d'habitans & d'ouvriers, pour commencer cet établissement: dès l'année 1713. avant que ceux de Plaisance, y fussent rendus, on y a fait trois Ports que l'on appelle Louis-Bourg, le Port Dauphin, & Sainte Anne; on croyoit trouver là de quoi se dédommager de la perte de Plaisance, parce qu'on y pêche aussi de la morue, mais il s'en faut bien que ce ne soit en la même quantité, on se persuadoit encore que cela seroit avantageux au Canada, pour le commerce, & que fournissant ces postes là, des denrées qui se trouvent ici on en rapporteroit

teroit bien des choſes qui nous ſeroient utiles ; cependant malgré toute la dépenſe que le Roy y fait, on ne voit pas que ce Pays-là devienne bien floriſſant : le bled n'y vient point, il faut tranſporter de la terre de bien loin, pour faire quelques planches de jardinage. Il y a peu de paturage pour élever des beſtiaux ; la chaſſe y eſt rare, & bien loin de nous être profitable, il affame toute cette Colonie par les envoys conſidérables que l'on y fait tous les ans, de toute ſorte de vivres, des grains, des viandes, des légumes & des fruits ; tout ce que nous avions ici auparavant à bon marché, eſt extrêmement rencheri, & notre dépenſe double tous les jours, pendant que nos revenus diminuent.

La paix ne nous procura pas les ſecours que tout le Canada deſiroit ; les affaires de France ne permirent point à la Cour de penſer à nous, il ne vint pas même encore cette année de Vaiſſeau du Roy, deſorte que M. l'Evêque qui brûloit de zéle pour revenir dans ſon Diocêſe d'où il étoit abſent depuis 13. ans, s'embarqua ſur un très petit Vaiſſeau Marchand, nommé la Manon, qui arriva ici heureuſement le 18. Aout. Son retour, quoique attendu depuis tant d'années, ne laiſſa pas de ſurpren-

dre, parce que l'on n'en avoit aucune nouvelle. A 5. heures du matin, on nous vint dire que M. de Quebec étoit près d'ici, que le Vaisseau qui l'amenoit, alloit paroître, qu'on lui avoit parlé; en effet il descendit à terre l'apresdinée, & visita toutes les Communautés le même jour, avec une joye qu'il ne pouvoit exprimer, il avoit peine à croire qu'il étoit arrivé; il donna par tout de grandes marques de bienveillance, & fut reçu avec tout l'honneur dû à sa dignité.

Après que nous l'eûmes salué en corps de Communauté, & en habit de cérémonie, il voulut nous donner à chacune une bénédiction particuliere. Nous nous approchâmes selon nos rangs les unes après les autres, & il se fit dire le nom & le surnom de toutes les Religieuses. Il en trouva un grand nombre qui étoient ici depuis son départ, il n'y en eut aucune à qui il ne dit quelque chose d'obligeant; mais comme il étoit tard, & que son inclination le pressoit d'aller à l'Hôpital général, sa Maison favorite, où on avoit même bâti par son ordre un appartement qu'il a occupé depuis son retour: sa visite ne fut pas longue. Il nous apprit seulement que le Roy lui avoit donné pour Coad-

juteur le Reverend Pere Seraphin, Capucin, de la Maison de Mernay, que c'étoit un homme d'un grand merite, & que nous aurions lieu d'en être contentes. Ce Coadjuteur devoit venir l'année suivante, cependant il y a plusieurs années qu'il est déja nommé, sans qu'il se dispose à partir pour le Canada, où il est attendu & estimé sur le recit de ses bonnes qualités; il fait en France les fonctions Episcopales dans le Diocèse de Cambrai, où depuis la mort du grand Archevêque M. de Fenelon, les Prélats qui ont été nommés à ce Siége, n'ont point residé.

M. de Saint Vallier amena plusieurs Ecclésiastiques, qu'il ordonna Prêtres; il parut satisfait de notre Communauté, & du témoignage que lui en rendit M. de Mezerets, Superieur, qui avoit fait sa visite au mois de Juin dernier. Il apporta de France le magnifique ornement, dont le Roy a fait présent à la Cathédrale de Quebec, on n'avoit osé le risquer pendant la guerre; il est digne du Grand Prince qui l'a donné.

Le 13. d'Août 1713. ma sœur Elizabeth de Hallot d'Honville de S. Joseph, mourut d'une colique dans 5. jours: elle en supporta les cruelles douleurs

avec une patience admirable, & attendit la mort avec une tranquillité surprenante, s'y disposant par la reception des Sacremens, & parlant de son trépas, aussi paisiblement, que si cette action eut regardé quelqu'autre; elle étoit âgée de 55. ans. La vie cachée étoit son attrait particulier, jamais elle ne parloit de sa noblesse ni de sa famille, qui étoit fort distinguée dans la Beausse, d'où elle étoit. Elle ne cultivoit de ses connoissances que les plus pauvres, quoiqu'elle eut de quoi s'attirer l'estime des plus qualifiés. Son humilité l'éloignoit de toutes les liaisons qui auroient pû lui faire honneur. Elle étoit douce, agréable, reguliere, exacte à ses observances; elle étoit Dépositaire des pauvres depuis la mort de ma sœur Pelerin de la Nativité. Il fallut en nommer une autre, & comme le temps étoit mauvais, & qu'il falloit dans cette charge une personne entendue, nous proposâmes à M. l'Evêque, la Mere Marie-Magdelaine Gloria de l'Assomption, dont l'économie étoit connue; il l'accepta. Elle exerça cet emploi & celui d'Assistante jusques aux élections prochaines, où après que la mere saint Ignace eut été continuée Superieure, ma sœur Charlote Aubert

de ſaint Michel, fut élue Aſſiſtante: elle étoit Maîtreſſe des Novices depuis huit ans; ma ſœur Genevieve Baudry de la Conception lui ſucceda; ma ſœur Catherine Tiberge de ſaint Joachim, fut continuée Hoſpitaliere; la mere Marie-Magdelaine de l'Aſſomption, fut élue Diſcrete, & reſta Dépoſitaire des pauvres pour le bien de l'Hôpital, qu'elle ſoutint par ſes ſoins & ſes travaux, ſans leſquels nous aurions peut-être été obligées d'en fermer la porte dans un temps de cherté exceſſive, où les plus riches ont de la peine à vivre.

Vers la fin de l'année la mere Antoinette du Tartre de la Viſitation, la plus ancienne de nos Religieuſes, mourut âgée de 76. ans. Elle étoit malade depuis pluſieurs années d'une hydropiſie fort douloureuſe qui ne l'empêchoit pourtant pas de venir aux obſervances avec exactitude. Notre Superieure voulant mettre des bornes à ſa ferveur, l'obligea de garder l'infermerie en 1713. dès le commencement de l'hyver, elle obéït, & ne pouvant plus dire ſon Office avec les autres, elle le recita ſeule juſqu'à la veille de ſa mort, qui arriva le 26. de Décembre. Elle étoit venue de France à 16. ou 17. ans. Elle étoit née à Tours. Son pere étoit Of-

ficier de Mgr. le Prince, & dans le temps des guerres civiles il fut disgracié, & laissa en mourant ses enfans sans bien; un de ses parens fit venir la jeune du Tartre en Canada, où elle se fit Religieuse. Nous avions en elle un rare exemple de regularité & de mortification. Elle avoit du zéle pour le chant du Chœur, où elle a toujours employé sa belle voix, sans s'épargner même dans sa vieillesse; malgré ses infirmités elle s'étoit fort bien acquittée de toutes les charges de Superieure, d'Assistante, de Maîtresse des Novices, d'Hospitaliere, de Dépositaire, & de tous les autres emplois. Elle étoit très dévote à la Passion de Notre Seigneur, honorant toutes ses souffrances & particulierement sa flagellation. Elle prenoit un grand soin de prier & de faire prier pour les ames du Purgatoire, invitant les autres à les soulager, & partageant entre plusieurs personnes une certaine quantité de prieres, afin de les secourir plus promptement.

Nous venions de perdre le 20. Décembre M. Paul Dupuy, un de nos plus veritables amis. Il étoit de Beaucaire en Languedoc; c'étoit un vieillard septuagenaire, qui conservoit un esprit fort agréable. Il étoit venu en Canada,

Officier dans le Regiment de Carignan, & si-tôt qu'il fut marié, il se retira à l'Isle aux Oyes; il y éleva une nombreuse famille, & y vécut comme un saint pendant plusieurs années, donnant tous les jours plusieurs heures à l'oraison, s'occupant de bonnes lectures, & faisant toutes les Fêtes & Dimanches une exhortation à ses Domestiques, & aux gens de la Campagne, qui se rassembloient chez lui de tous les environs pour l'entendre parler de Dieu; il s'annonçoit avec une grande facilité, avoit une très belle memoire, & exprimoit ses sentimens sur les verités de l'Evangile, d'une maniere qui touchoit ses auditeurs jusqu'aux larmes; plusieurs nous ont assurés que jamais Prédicateur ne leur avoit fait tant d'impression. Il venoit rarement à Quebec, cependant le bruit de sa vertu fit naître l'envie à MM. les Gouverneur & Intendant de le retirer de sa compagne, & de le faire entrer dans la Magistrature. M. le Marquis de Denonville, Gouverneur général, qui aimoit les personnes de pieté, M. de Champigny alors Intendant, demanderent pour lui d'abord la charge de Procureur du Roy, & l'obligerent à venir demeurer à la Ville; il fut fait ensuite Lieu-

tenant particulier, & eſt mort Lieutenant général ; il ne s'eſt jamais relâché de la vie chrétienne qu'il avoit embraſſé, édifiant tous ceux qui le pratiquoient par ſa bonne converſation, par ſon aſſiduité au ſervice divin, & à la parole de Dieu, & à honorer la Très-Sainte Vierge dans la Congrégation où il animoit la ferveur des autres. On le regardoit par tout comme un homme de Dieu, nous particulierement qui avions pour lui une ſincere amitié ; il ne laiſſa que deux fils qui ne s'y ſont point établis : le Cadet mourut en 1714. & l'aîné en 1716. De 15. enfans qu'il eût, il ne reſte que deux filles qui ſont Religieuſes ici. Il nous avoit fait connoître M. Dupleſſis, Tréſorier, ſon fidéle ami, qui devint dès ce temps-là le notre, il étoit auſſi très-vertueux, & craignant Dieu, d'une grande droiture, & fort deſintereſſé, ayant un penchant naturel à prévenir les beſoins de tout le monde, aſſurant même qu'il n'y avoit jamais goûté de joye plus parfaite, que lorſqu'il ſoulageoit quelqu'un. Nous en avons reſſenti les effets pendant plus de 25. ans qu'il a demeuré à Quebec ; ſa bourſe nous étoit toujours ouverte, ſoit pour nous avancer nos gratifications, ſoit pour nous donner des Let-

tres d'échange, ou pour nous prêter sans interêt, des sommes considérables pour autant de temps que nous voulions ; il falloit que la discretion reglât nos demandes ; car il ne nous refusoit rien, & se tenoit plus satisfait quand il nous avoit obligées, que nous ne l'étions nous-mêmes : il ne survécut à Monsieur Dupuy, son ami que dix mois, & mourut en prédestiné, après avoir suporté patiemment des rudes épreuves, par où la divine Providence le fit passer en des temps differens, mais sur tout à la fin de sa vie.

Pendant le Carême de 1714. Monsieur l'Evêque souhaita que deux Religieuses d'autres Convens, passassent ici quelque temps pour apprendre l'Apoticairerie ; il nous le proposa & nous y consentîmes : ce fut la Mere saint Joseph Ursuline, des Trois Rivieres, qui étoit pour lors à Quebec, & la Mere Geneviéve Jucherau du Chenay de St. Augustin de l'Hôpital général ; elles vinrent toutes deux dans la semaine de Pâques, & s'appliquerent durant un mois à voir composer certains remedes dont on use davantage. Pendant qu'elles étoient ici. La Mere de saint Joseph, Hospitaliere de Montreal, y arriva aussi pour se faire guerir d'un cancer au sein,

par Monſieur Sarraſin, notre habile Medecin, qui en avoit fait pluſieurs opérations ſemblables, & de plus difficiles. Elle partit au commencement de May, une bonne veuve de Montreal l'accompagna dans le voyage; on lui avoit préparé ici une infirmerie, où elle fut toujours en particulier, ſoignée par deux de nos Religieuſes qui n'omirent rien pour la ſoulager. Pendant qu'on la diſpoſoit à l'opération par un petit regime & des remedes frequens, elle ſe rangeoit aux obſervances du Chœur, & du Refectoire, ainſi que les deux autres Religieuſes, que nous avions déja. Elles ſouhaiterent voir une de nos cérémonies, & pour les contenter nous avançâmes la priſe d'habit d'une Poſtulante, qui n'avoit pas encore 15. ans, & qui fut obligée de porter le voile blanc plus long-temps pour attendre le terme de ſa profeſſion; elles parûrent charmées de tout ce qui ſe fit à cette vêture, ſur tout la belle proceſſion des Vierges qui venoient au devant de celle qui laiſſe le monde.

Quand les deux premieres Religieuſes ſe crûrent aſſez inſtruites pour l'Apoticairerie, elles nous donnerent mille témoignages de reconnoiſſance de labonne reception que nous leur avions faite,

& de l'affection avec laquelle nos Apoticaireſſes leur avoient montré. La mere Saint Auguſtin, apprit auſſi à faire des fleurs, & emporta un petit aſſortiment dont on lui fit préſent pour continuer à y travailler chez elle. La mere ſaint Joſeph, Urſuline, montra à broder à deux de nos ſœurs, qui firent leur apprentiſſage ſur une bourſe, pour notre ornement à fond d'argent, & ſur une étole qui ſert à nos Saluts. Ce fut encore la mere ſaint Joſeph qui fit devant nous quelques boëtes ſauvages, pour nous apprendre à travailler en écorce; ce qui donna envie à quelques-unes d'eſſayer à en faire, & elles y réuſſirent ſi bien, que dès l'année ſuivante, leurs ouvrages furent recherchés, & goûtés: de ſorte que depuis ce temps là nous avons continué d'en faire avec ſuccès. La mere de ſaint Joſeph de Montreal reſta, & ſouffrit avec beaucoup de courage la douleur de l'opération, & la ſuite de ſa maladie. Ma ſœur Marie-Elizabeth Cheron de ſainte Anne, une de nos Religieuſes, âgée de 24. ans, qui étoit affligée d'un pareil mal, en fut guerie l'année ſuivante, par le même moyen.

Nous allâmes à l'Iſle aux Oyes avec la permiſſion de M. l'Evêque, qui ju-

gea qu'il étoit néceſſaire de voir par nous-même, ſi cette terre valoit la dépenſe que nous y faiſions. Le 8. de Juillet nous partîmes dans notre Barque avec huit Religieuſes accompagnées de M. Thibault notre Confeſſeur ; nous arrivâmes le même jour en une marée d'un fort beau temps. Le premier coup d'œil que nous y jettâmes de loin, nous affligea : elle paroiſſoit ſi petite que nous ne la voyions que comme un petit bouquet de bois ; nous crûmes l'avoir achetée cher, & que bien loin d'y devoir faire de la depenſe, nous ne pourrions jamais en retirer le revenu de notre argent ; cependant à meſure que nous en approchions, elle groſſiſſoit : enfin quand nous fumes au debarquement, nous decouvrîmes des batures fort étendues, & des grandes prairies, que la marée haute nous avoit cachées. Nous viſitâmes les environs de la maiſon, les granges, les étables, les fontaines, & le jardin. Nous vîmes revenir un beau troupeau de vaches ; l'abondance des paturages, fait qu'elles y ſont toujours graſſes, & que leur lait eſt excellent & le beurre meilleur que par tout ailleurs. Le lendemain nous chantâmes la meſſe avec beaucoup de ſolemnité & nous plaçâmes honorablement une Sainte

Vierge, que nous avions portée à ce dessein, dans une niche pratiquée dans une Croix que l'on planta avec cérémonie. Après avoir adoré la Croix comme le vendredy-saint, nous ne manquâmes pas tous les jours que nous passâmes à l'Isle Marie, d'aller saluer la très-Sainte Vierge, de chanter des motets, & de lui recommander cette Isle comme le bien de ses servantes. On nous mena voir les terres labourables, & les prairies, dont nous eûmes bien de la peine à trouver le bout, elles sont à perte de vûë, & le foin y est toujours si épais & si haut qu'on en tireroit une quantité prodigieuse, si on se donnoit la peine de le faucher. Là le fermier en tire ce qui lui est nécessaire pour hyverner le nombre des bêtes, dont il a soin; le reste se perdoit: nous permettons à nos amis d'en aller faire leur provision, les uns nous le payent les autres nous en ont obligation, & nous sommes bien aise de leur faire plaisir, nous nous accommodons aussi avec les habitans des environs; & pour du foin qu'ils vont faire chez nous, ils nous fournissent des planches, des madriés, des pieux & des journées de travail: & sans rien débourser, nos travaux se trouvent faits. Il ne faut pas

craindre d'épuiser le foin de cette terre, plus on en fauche, plus il en revient; pourvû qu'on ait le soin d'y faire courir le feu le printemps. Ces Prairies ne gélent jamais. Cette Isle est très-bonne aussi à rapporter du bled & autres grains. Nous y vîmes encore des forêts fort étendues, de trés-beau bois, propre pour la construction des Vaisseaux: & quoique M. Dupuy en ait vendu pour des sommes considérables, il en reste une infinité, la terre y est si fertile, que tout y vient à merveille. Les légumes y sont meilleures qu'ici, & il y a un suc dans les herbes qui donne un goût exquis à la viande. Le gibier y vient dans certaines saisons avec tant d'abondance, que l'on y va à la chasse de Quebec, & que l'on en raporte des bâteaux chatgés. Nous reconnûmes dès lors, & nous le voyons tous les jours, que nous ne pouvions acheter une meilleure terre.

Pendant notre sejour en ce lieu, on nous montra tout ce qu'il contenoit de rare. Nous nous promenâmes en differens endroits fort agréables; mais ce qui nous parût le plus singulier, c'est un gros Rocher, qui de tout temps a été nommé l'Hôpital, parce qu'aussi-tôt que les Chasseurs ont blessé une Outarde,

ou quelqu'autre Oiseau, ils s'envolent sur ce Rocher, comme à un azile, où ils trouvent du soulagement; ils ont là effectivement de petites commodités, où l'on croiroit que l'art a plus de part que la nature. On y voit quantité de bassins de toute grandeur, creusés dans le Roc: l'eau de la marée s'y conserve, le soleil l'échauffe, & ces petites bêtes s'y baignent à leur plaisir. Quand elles veulent peu d'eau, elles choisissent un petit bassin; quand elles en souhaitent davantage, elles vont à un plus grand. elles se couchent sur ces pierres chaudes; il y a aussi de la mousse, où elles peuvent se rafraîchir. Nous y trouvâmes plusieurs Outardes malades ou blessées, elles nous reconnûrent apparamment pour des Hospitalieres, car nous ne leur fimes point de peur. Nous montâmes jusqu'au haut de cet Hôpital, d'où l'on découvre une grande mer. nous ne passâmes aucun des jours de notre residence en ce païs sans y aller prendre quelques heures de recréation. après avoir tout visité, nous nous rembarquâmes. Notre empressement pour nous rendre, nous obligeoit pour hater notre retour, de nous exposer au mauvais temps. Nous fûmes plusieurs jours en chemin, courant de grands

risques; & selon le sentiment de nos Conducteurs, notre petite navigation fut assez perilleuse: mais enfin nous arrivâmes â Quebec le 9e. jour. Le 16. de Juillet, toutes les Religieuses nous attendoient; dès qu'elles eurent reconnu notre barque, elles ne nons perdirent point de vûe; & aussi-tôt que notre bâtiment eût mouillé vis-à-vis de notre maison, elles descendirent en un moment dans notre anse, qui n'étoit pas encore concedée, où elles nous embrasserent, comme si nous fussions venues d'outre-mer, & qu'il y eut dix ans qu'elles ne nous eussent vûes. Nous avions un extrême besoin de repos, car nous étions plus fatiguées, & plus changées de notre voyage de 9. jours, que les personnes qui viennent de France le sont d'une longue traversée. L'assurance d'avoir fait une bonne acquisition en achettant l'Isle aux Oyes, nous engagea à ne rien menager pour mettre cette terre en état de nous être aussi utile à l'avenir, que nous avons lieu de l'esperer. Nous y avons fait bâtir, nous avons augmenté le nombre de bestiaux. L'expérience nous a montré, combien nous serions à plaindre sans cette Isle, que la Providence nous a fait avoir à très grand marché. Nous n'avons

n'avons pû encore en obtenir de la Cour les amortissemens. La Compagnie du Domaine d'Occident, nous en a remis généreusement les lots & ventes dès l'année 1713. En partant de l'Isle Marie, nous y laissâmes une Chapelle complette que nous avions portée à ce dessein, pour que l'on pût y dire la sainte Messe, selon la permission de M. l'Evêque, donner aux habitans la consolation de faire leur dévotion. Nous avions emprunté pour cela un Calice d'argent des Jesuites. Le Pere Joseph Germain, leur Superieur, nous en a depuis fait présent fort obligeamment.

La mere de Saint Joseph de Montreal, étant guérie, pria M. l'Evêque de lui permettre avant de partir de Quebec, de visiter toutes les Communautés. Elle commença par les Ursulines, chez qui elle alla le 30. Juillet, accompagnée de sept de nos Religieuses & de M. Thibault, notre Confesseur: le Prélat s'y rendit peu de temps après fut, & si fortement pressé par les Ursulines de laisser venir quelques-unes de leurs parentes ou amies, qu'il ne pût refuser d'en faire venir encore huit. Ainsi nous nous trouvâmes là quinze Hospitalieres; on nous traita magnifiquement, & avec toute l'amitié imaginable. La maison

étoit très-propre, on avoit déployé les plus riches ornemens des Chapelles. Nous eûmes bien de la peine d'en sortir pour aller à l'Hôpital-Général, où M. l'Evêque & les Religieuses nous avoient invitées à souper. On nous y reçut fort agréablement, nous visitâmes la maison qui étoit déja assez avancée pour voir si elle seroit fort commode ; & après le souper nous revinmes très satisfaites. La mere Saint Joseph y retourna avant que de partir pour Montreal, elle alla aussi voir MM. du Séminaire, les Jesuites & les Recolets, toujours accompagnée de quelques Hospitalieres. Enfin elle partit pleine de reconnoissance & ravie d'avoir recouvré sa santé.

Pendant l'Eté de 1714. la rougeole devint populaire ; presque toutes nos sœurs l'eurent en même temps, & elles se trouverent à l'infirmerie ensemble, jusqu'au nombre de 27. Religieuses. Cette maladie n'étoit point dangereuse, on étoit seulement deux fois 24. eures bien malade, & on en étoit quitte après avoir été purgé. Notre Hôpital en fut aussi tout rempli, sans qu'il en mourut personne.

Le 25. d'Octobre, M. l'Evêque nous donna pour Confesseur M. de Lacolom-

biere, qui l'avoit déja été, & qui étoit fort estimé de toute la Communauté. M. Thibault qui nous confessoit, fut député du Séminaire de Quebec pour des affaires importantes que ces MM. avoient en France; il y demeura deux ans pour les terminer.

M. le Marquis de Vandreuil, notre Gouverneur, ayant obtenu son congé, s'embarqua cette année sur le Vaisseau du Roy le Heros, pour passer en France, où Madame son épouse étoit depuis cinq ans. Elle s'étoit acquise l'estime & l'amitié de tous ceux qui la connoissoient. Elle conserva à la Cour une grande modestie, sans rien perdre de l'air noble qui lui étoit naturel. Ses belles qualités la firent preferer à plusieurs autres Dames pour être Sous-Gouvernante des Princes, les enfans de Monseigneur le Duc de Berry; celui dont elle eut soin, fut M. le Duc d'Alençon, qui mourut fort jeune. Il est glorieux à la Nouvelle France qu'une Dame née à l'Accadie, & nourrie en Canada, se soit faite admirer dans le centre même de la politesse, jusqu'à être choisie pour élever des Princes.

Ce fut en 1714. que commença le décri de la monnoye de Cartes; mais pour sçavoir son origine, il faut repren-

dre les choſes de plus loin. Le Canada ayant toujours été pauvre, on avoit crû que ce ſeroit un moyen pour y faire rouler l'argent, que de donner aux eſpéces ſonnantes un plus haut prix qu'ailleurs: c'eſt ce qui fait qu'on voit dans les anciens contrats, qu'on ſtipuloit monnoye de France, ou monnoye du Pays: mais comme cette augmentation n'étoit qu'imaginaire, parce que l'écu de France qui paſſoit en Canada pour quatre francs, ne valoit toujours en effet que trois livres, perſonne ne s'empreſſoit d'apporter de l'argent dans cette Colonie, & ceux qui repaſſoient en France, emportoient des ſommes conſidérables; enſorte que la rareté de l'argent rendoit le Commerce très-difficile: & pour les moindres empletes, on faiſoit des billets, qui après avoir circulé quelque temps, revenoient enfin à leur auteur; & lorſque l'on croyoit avoir payé toutes ſes dettes, on ſe trouvoit chargé d'une foule de billets à quoi on ne s'attendoit point; cela cauſoit beaucoup d'inquietude & d'embarras. Pour y remedier, on s'aviſa en 1688. de fabriquer une monnoye de Cartes, qui n'eût cours qu'en Canada, & qui ne pouvant en ſortir, rendit le Commerce plus aiſé. On fit donc pour

la commodité du Public des piéces de 32. liv. de 16. liv. de 4. liv. de 40. ſ. & de 20. ſols. Toutes etoient de differentes grandeurs & figures. La ſomme de leur valeur étoit écrite deſſus, l'année dans laquelle elles étoient faites. L'Intendant & le Tréſorier y mettoient leurs noms & leurs paraphes. Dans la ſuite le Gouverneur les ſigna, & on y ajouta l'impreſſion de quelques poinçons afin qu'elles fuſſent plus difficiles à contrefaire. On en a fait depuis de plus haut & de plus bas prix ; les Marchands firent difficulté pour les recevoir juſqu'à l'automne, que le Tréſorier n'ayant voulu donner de Lettres d'échange que pour des Cartes ; c'étoit à qui en auroit. Depuis ce temps là, elles eurent cours en Canada, & on les priſoit autant que de l'argent : on ne voyoit point ici d'autre monnoye, qui étoit comme des eſpéce de billets. On les renouvelloit de temps en temps, & on portoit les vieilles piéces chez le Tréſorier comme au change ; cela étoit fort commode, & pendant 30. ans que cette monnoye a duré, on a vécu aſſez tranquillement.

Ce fut pourtant la miſere des temps qui donna occaſion à la ſupreſſion des Cartes, & les Marchands même du païs furent les premiers à la demander, par-

ce que les dépenses de la guerre en France, ayant épuisé les fonds du Roy, les lettres d'échange étoient très-mal payées, on ne les acceptoit pas toujours, il falloit même discompter beaucoup pour en toucher quelque chose: ceux à qui on les adressoit pour payement, les faisoient protester, & les renvoyoient en Canada avec de grands frais; cela ruïnoit tout le monde. Voilà ce qui porta quelques Marchands de Quebec, à proposer de donner le double des Cartes ici, pour que leurs lettres d'échange fussent mieux payées en France. La Cour accepta cette proposition, comme très avantageuse au Roy, puisque voulant rembourser la monnoye de Cartes, il trouvoit par là le moyen de gagner tout d'un coup la moitié de la somme qui étoit repandue dans tout le Canada: ainsi la Cour envoya des fonds en argent, mais en petite quantité; & ordonna les années suivantes, que peu à peu on retirât les Cartes, & qu'elles ne fussent reçues que pour la moitié de leur valeur; que les dettes contractées depuis 1714. fussent payées par les debiteurs à la moitié de leurs créances; que le cens, ventes, redevances, beaux, loyers & autres dettes contractées avant l'enregistrement de l'Or-

donnance, où il n'étoit point stipulé monnoye de France, pussent être acquittées avec la monnoye de France, à la deduction du quart, qui étoit la reduction de la monoye du païs en monnoye de France: enfin en 1718. la monnoye des des cartes fut entierement decriée, & il fut absolument defendu de la recevoir en payement. Après le depart des derniers Vaisseaux, on en brula pour 1293750. liv. nous ne laissons pas de la regretter, car il sort tous les ans du Canada, plus d'argent que le Roy n'y en envoye, & nous retombons dans la peine que nous avons eue autre fois par la rareté des especes ; les lettres d'échange ne sont guere mieux payées, & les commerçans de ce païs, après avoir perdu la moitié de leur bien sur les cartes, ont presque perdu le reste par les billets de monnoye, ou de banque, qui ont ruïné tant de familles & appauvri tout le Royaume.

Pour nous qui n'avons jamais été en état de thesauriser, nous n'avons pas beaucoup perdu sur le décri des cartes, mais nous avons ressenti le derangement qu'ont éprouvé toutes les Communautés de France, qui avoient leurs fonds sur l'Hôtel-de-Ville de Paris : quand en 1719. on fit le facheux remboursement pour établir la compag-

nie des Indes ; le Conseil de Marine, nous fit proposer d'acheter en Canada, de nouvelles terres. Nous consultâmes là dessus les plus entendus aux affaires, & nous conclûmes qu'il valoit mieux faire valoir les terres que nous avions déja en y faisant les dépenses nécessaires pour les rendre fertiles, que de faire d'autres acquisitions & de nouveaux établissemens, dont le succès étoit incertain, & qui nous obligeroient d'abandonner nos anciennes terres. Nous en dressâmes un acte signé de toutes les vocales, approuvé de M. l'Evêque, légalisé par M. l'Intendant, & nous l'adressâmes à M. Tremblay notre Procureur à Paris, pour le présenter au Conseil de Marine, avec une procuration pour toucher le remboursement de nos fonds, & le faire passer en ce païs : mais toutes ces précautions furent inutiles, parce qu'avant qu'il eut reçù nos pouvoirs pour recevoir le remboursement, il jugea plus à propos de laisser nos fonds sur l'Hotel de Ville, que de les placer sur la compagnie des Indes, de maniere que nous n'avons point été remboursées, ce qui n'est peut-être arrivé qu'à notre seule Communauté, à cause de notre éloignement, nous avons toujours de principal, la somme
de

de 40140. liv. que produit de rente au denier quarante 1003. l. 18. ſ. & l'Hôpital a de principal 25843. qui lui donne de revenu au même denier quarante 646. l. 12. ſ. ce qui fait que notre principal, & celui de l'Hôpital excede aujourd'hui les 40500. de notre fondation, c'eſt que nous avions placé ſur l'Hôtel de Ville la dot de pluſieurs de nos Religieuſes, & que les depoſitaires de l'Hôtel-Dieu y avoient auſſi mis le prix de quelques terres vendues en Canada, au profit de l'Hôpital à qui elles appartenoient.

Il vint en ce païs, par les Vaiſſeaux de l'année 1714. un jeune homme fort modeſte qui ſe faiſoit appeller M. Dupont, il ſe logea dans la meilleure Auberge de Quebec. On remarquoit en lui quelque choſe de gêné, qui le fit ſoupçonner d'être un Moine defroqué; il s'en defendoit de ſon mieux, & menoit ici une vie aſſez reglée. Il s'informoit de toutes les coutûmes du Canada, & laiſſoit entrevoir qu'il avoit envie d'y fonder un Monaſtere. Pluſieurs perſonnes exhorterent notre Superieure à faire connoiſſance avec lui, dans la penſée que c'étoit un homme riche, qui feroit du bien aux Pauvres, mais elle ne voulut lui faire aucune demarche. Cet avanturier qui

demeura quatre ans en Canada, après avoir connu la Ville, se retira proche de Komouraska, à la riviere des trois Pistoles. Il se fit dresser dans le bois une petite Cabane à une lieu des habitations, il y mena une vie très dure & venoit chez ses plus proches voisins chercher du pain, & des pois qui faisoient toute sa nourriture. Il traînoit lui-même son bois, étoit vêtû comme un Hermite, se prosternoit devant tous ceux qu'il rencontroit, leur baisoit les pieds, & leur disoit quelques paroles édifiantes. Il passoit pour un Saint dans l'esprit de plusieurs quoiqu'il n'approchât point des Sacremens.

Quand il eut demeuré quelque temps là bas, sa Cabane brula, & cet accident qui n'étoit peut-être pas arrivé par hazard, le contraignit de revenir à Quebec. Il y fut fort bien reçu, on le regala dans plusieurs maisons, on lui prêta des livres, & on tachoit de deviner qui il étoit sans y reussir : on ne pût sçavoir que deux ans après que c'étoit un Benedictin nommé Dom George-François Poulet, son Superieur ayant appris de ses nouvelles, écrivit à M. le Marquis de Vaudrueil Gouverneur, pour le lui recommander comme un de ses Religieux, qui avoit plus

de foiblesse d'esprit que de malice, il le pria de lui faciliter son retour en France, il écrivit aussi à Madame Baudouin, une bonne veuve de Quebec, pour la prier de lui fournir tout ce dont il auroit besoin avec promesse de de la payer aussi-tôt qu'elle le souhaiteroit. Ce pauvre Moine fut donc reconnu pour ce qu'il étoit, c'est-à-dire pour un Benedictin Prêtre, qui n'avoit pas dit la messe depuis qu'il étoit en Canada, on sçût tout le détail de sa conduite & le sujet de sa campagne. Il avoit été quelque temps en Hollande, sous le Pere Quenel, où il s'étoit fortifié dans le Jansenisme, dont il faisoit profession ouverte. Il s'étoit enfui de son Convent, parce qu'on le cherchoit pour l'emprisonner, & il vint en Canada, deguisé en séculier : on ne voulut pas le souffrir davantage sans son habit ; M. Begon Intendant lui en fit faire un de drap noir, à peu près comme celui de cet ordre : mais comme personne ne sçavoit au juste comment il le falloit, il étoit fort éloigné de la maniere dont les Benedictins sont vêtus. Il le porta cependant & trouva moyen d'éluder en 1717. son embarquement. L'année suivante en 1718. étant tombé malade, on l'amena dans nos Sales

où on le traita fort charitablement, il eut le pourpre & pendant sa maladie tous les Prêtres séculiers & reguliers le visiterent pour le gagner, & le faire soumettre à la Constitution *Unigenitus*, qui a fait tant de bruit dans l'Eglise & sur tout en France. Il ne voulut point y entendre, tout ce qu'on lui disoit là dessus redoubloit sa fiévre, il ne pût jamais se resoudre d'abandonner le parti de M. le Cardinal de Noailles, c'étoit la raison la plus solide qu'il apportoit pour se deffendre : enfin il aima mieux être privé des Sacremens, comme M. l'Evêque l'ordonna, que de rentrer dans la soumission dûe au Saint Siége. Il parloit avec un extrême mepris du Pape & des Evêques qui avoient reçû la Constitution, & mettoit les autres sur le pinacle. Il ne paroissoit estimer que l'ordre de Saint Benoit, encore parloit-il en général de l'état Religieux d'un maniere plus propre à en éloigner qu'à en inspirer l'amour & le respect. Il blâmoit les devotions simples envers la Sainte Vierge, donnoit des grandes terreurs de la Sainte Communion, se déchaînoit contre les Jesuites, & enfin ne partit point de Quebec, qu'il n'eut présenté à M. le Gouverneur une Requête pleine d'invecti-

ves contre M. l'Evêque sur le mauvais traitement qu'il prétendoit en avoir reçû, & écrivit même au Prélat avec des reproches outrageans, le citant au Tribunal de Jesus-Christ, où il comptoit qu'il seroit son Juge, comme étant plus juste que lui. Il écrivit une ample Rélation de tout ce qui lui étoit arrivé en Canada, où il exagera beaucoup ce qu'il y avoit souffert des persécutions, donnant une très-haute idée de la vie sainte & austere qu'il y avoit menée. Il en parloit lui-même dans ces termes, sans rougir, tant il craignoit qu'elle devoit causer d'admiration à tout le monde. Il s'embarqua sur le Cheval-Marin, Vaisseau Marchand; arriva heureusement en France, & ne manqua pas de se faire mettre l'année suivante d'une maniere pompeuse dans la Gazette d'Hollande, comme un homme qui avoit été persécuté en Canada, & banni de ce Pays pour la foi; parce que les Jesuites n'avoient pû souffrir l'éclat des vertus de ce grand Anacorette. Il faut avant que de finir ce qui le regarde, que je dise un petit trait, dont il ne parut pas fort content. Quand il sortit de l'Hôpital pour aller s'embarquer, il remercia beaucoup notre Superieure & toutes les Religieuses qui lui

avoient rendu ſervice. Il demanda une Novice au voile blanc, qu'il avoit connue dans le monde ; & comme il avoit reçu des bienfaits de ſes parens, il voulut par reconnoiſſance lui faire préſent d'un livre qu'il lui offrit : notre Superieure le prit pour voir ce que c'étoit, & ayant vû qu'il étoit de la traduction d'un des MM. du Port-Royal, elle le lui rendit, en lui diſant que nous ne liſions point ici les livres de ces Meſſieurs là. Il eut beau aſſurer qu'il n'y avoit rien dans ce livre qui ne fut approuvé. Elle perſiſta à le refuſer, & deffendit à la Novice de le recevoir, pour lui marquer l'éloignement où nous étions de leur pernicieuſe doctrine. Nous ne ſçaurions trop prier Dieu qu'il veuille continuer de preſerver le Canada du venin de l'Héréſie, afin que cette Egliſe ſe conſerve dans la pureté de la foi ; & que notre attachement & notre reſpect pour le Vicaire de Jeſus-Chriſt, nous attire en ce monde & en l'autre les bénédictions qui ſont promiſes aux ames veritablement fidéles.

Pour revenir à l'année dont nous nous ſommes un peu écartées, nous raporterons la mort de la Vénérable Sœur Jeanne Leber, recluſe, décedée

à Montreal en reputation de Sainteté, le 3. d'Octobre 1714. âgée de 53. ans, qui passa les 20. dernieres années de sa vie dans une solitude si extrême, qu'elle ne parloit qu'à son Confesseur, même assez rarement; ne voyoit personne, ne se donnoit pas la liberté de regarder le Ciel, mais se tenoit constamment enfermée dans sa Chambre, qui étoit faite sur le modéle de celle de Lorette, & tout proche de l'Eglise des Sœurs de la Congrégation, qu'elle avoit fait bâtir; en sorte que le chevet de son lit n'étoit éloigné du très-saint Sacrement que de quatre pouces. Elle avoit fait placer une porte grillée à côté de l'Autel, par laquelle elle communioit & entendoit la Messe, & qui lui servoit aussi de passage pour aller toutes les nuits faire une heure d'oraison au pied de l'Autel, sans que le froid rigoureux du Canada l'ait jamais dispensée de cette grande austerité. Elle y en ajoutoit beaucoup d'autres, outre les macérations dont elle dechiroit sa chair innocente. Elle couchoit toujours sur la dure & dormoit fort peu, ne mangeoit que des alimens grossiers en petite quantité, elle attendoit même qu'ils fussent gâtés & moisis pour s'en nourrir, & ne les prenoit qu'à terre

& à genoux, afin que cette posture pénible corrigeât un peu ce que cette action a de trop naturel. Elle ne s'occupoit dans sa sainte retraite qu'à des ouvrages de dévotion ou de charité, faisant continuellement des ornemens pour les Eglises, des bouquets pour les Autels, ou des habits pour les pauvres. Elle réussissoit fort bien en tout cela, & sans presque avoir été montrée, elle donnoit un éclat à ce qui sortoit de ses mains, qui faisoit admirer son adresse & son bon goût. Elle n'étoit aidée dans tous ses travaux que par les Anges, avec qui elle conversoit, & qui se plaisoient sans doute beaucoup avec elle, parce qu'elle possedoit toutes les vertus que ces bienheureux Esprits aiment dans les ames, dont ils aprochent. Une rare innocence, jointe à une parfaite mortification, un rigoureux silence, une présence de Dieu continuelle, un don d'oraison sublime, un desintereſſement admirable & un amour de la sainte pauvreté, qui la dépouilla de ses grandes richesses, pour subvenir à la nécessité des pauvres, pour dotter des jeunes orphelines qui se consacroient à Dieu, pour meubler & enrichir les Temples, & faire des fondations, pour l'éducation des enfans: une vie si sainte, fut

terminée par une fluxion de poitrine, qui en peu de jours l'enleva, & lui procura la jouiſſance du bonheur que ſes vertus avoient merité. Elle fut expoſée le viſage découvert pendant deux jours dans l'Egliſe des Sœurs de la Congrégation, pour la conſolation & la dévotion de tout le Montreal & des environs; d'où on vint en foule regarder & admirer le Saint Corps de cette vierge, qui avoit joint la pénitence à l'innocence, & qui avoit renouvellé de nos jours l'auſterité de vie, que nous avons peine à croire des anciens Anacorettes. On l'invoqua dès lors avec confiance. On diſtribua ſes pauvres haillons, juſqu'à ſes ſouliers de paille; & tous ceux qui pûrent avoir quelque choſe d'elle, s'eſtimerent heureux, & le révererent comme des Reliques. Pluſieurs perſonnes affligées de differentes maladies, s'approcherent de ſon cercueil & la toucherent avec beaucoup de reſpect & de foi: & on aſſure depuis qu'ils ont été gueris.

Après ce grand concours, on lui fit de magnifiques obſeques, & on lui donna toutes les marques de la plus grande vénération: ſon corps fut porté à la Paroiſſe pour y faire ſon ſervice, & M. de Belmont Superieur du Seminaire de

Montreal, & Vicaire général du Diocèse, prononça une très-belle Oraison funebre à sa louange, où il releva le prix des vertus qu'elle avoit pratiquées dans son étroite solitude, se plaignant de ce qu'elle avoit caché sous le voile de l'humilité, ce qu'il y avoit de plus admirable en elle : il la compara aux Solitaires les plus austeres de la Thebaïde & de l'Egypte, fit voir qu'elle étoit le Phenix de son siécle, & l'honneur du Canada, & après l'avoir proposée aux Dames, comme l'exemple d'une de leurs Concitoyenes, il les invita de vivre d'une maniere si chretienne; que la vénérable Sœur Jeanne Leber, bien loin de les condamner au jour du jugement se rendit plûtôt leur Avocate: il finit son discours, en demandant à Dieu que cette belle ame fut toujours la Protectrice de sa Patrie, puisque déja tant de fois pendant sa vie elle avoit detourné par ses prieres les fleaux de la guerre & de la peste de dessus Montreal : on la raporta ensuite dans l'Eglise des Sœurs de la Congregation, où elle fut enterrée auprès de M. Leber son pere, qui avoit choisi là sa sepulture : c'étoit un riche marchand, qui par sa probité reconnue, s'étoit attiré l'estime de tout le Canada, il vé-

eut toujours en vrai serviteur de Dieu, éloigné du faste & des maximes du monde, dans les pratiques d'une solide pieté, gardant l'équité envers le prochain aux dépens de ses interêts, supportant fort paisiblement le blâme de ceux qui sans sçavoir ses intentions censuroient sa conduite, il ne refusa jamais rien à sa chere & unique fille, & contribua ainsi à tout le bien qu'elle fit, se rejouissant de voir qu'elle employoit si utilement les richesses, que par ses soins il lui avoit légitimement acquises : les Sœurs de la Congregation ont reçû tant de biens spirituels & temporels par le moyen de Mademoiselle Leber, qu'à bon droit elles la regardoient comme une de leurs signalées bienfaitrices, elles conserverent tout ce qui vint d'elle & sur tout le souvenir de ses vertus.

Notre Saint Pere le Pape Clement XI. renouvella en 1715. toutes nos Indulgences, comme il avoit fait en 1705. & nous les accorda pour 10. ans : ce sont les mêmes que celles que nous avions obtenues de ses prédecesseurs, telles que nous les avons expliquées en 1652. des Stations de sept Autels, des Autels privilegiés & depuis de celle que gagnent les mourants en disant le Saint Nom de Jesus, avec celle de notre fête de la Sainte Croix.

Pour donner une nouvelle marque exterieure de la confiance que nous avons à Saint Joſeph, nous fimes placer ſon image dans nos terres en 1715. Nous l'avons fait repréſenter tenant le St. Enfant Jeſus, on peut raiſonnablement préſumer qu'il le portoit ſouvent entre ſes bras, & qu'à ſon tour cet adorable Enfant l'embraſſoit & le ſerroit tendrement, & penchoit amoureuſement ſa tête ſur la poitrine de Saint Joſeph, pendant qu'il rempliſſoit ſon ame des plus ſuaves douceurs de la grace : c'eſt pourquoi nous l'avons fait peindre en differens endroits, dans cette attitude qui lui eſt ſi glorieuſe. Nous ſommes ſi convaincues de l'aſſiſtance que nous recevons de la Mere de Dieu, & de ſon ſaint Epoux, que nous croyons leur devoir tous les biens qui nous arrivent. On en a vû des traits ſi remarquables, que nous ſerions coupables d'une ingratitude monſtreuſe, ſi nous ceſſions de leur en rendre graces, & de perpetuer dans cette Communauté le ſouvenir de tant des faveurs. Nous en avons reçu de toute ſorte pour le ſpirituel & le temporel ; ſur tout par une eſpéce de miracle, nous avons été préſervées de l'incendie, dont toutes les Communautés du Canada ont été affligées plu-

ſieurs fois. En voici quelques traits, raſſemblés ſur cent autres, quoiqu'ils ne ſoient pas arrivés dans la même année.

La nuit du 4. au 5. de Janvier 1712. le feu prit aux planches de l'Apoticairerie, & les ayant brûlées à moitié, ſans doute fort promptement, parce qu'elles devoient être fort ſeches, étant toujours proche du poële; la flamme s'éteignit d'elle-même ſans aucun ſecours humain, & perſonne ne s'apperçut, que le lendmain qu'on les trouva brûlées. On les fit voir à tous les amis de la maiſon, comme une preuve très-particuliere de la providence de Dieu ſur nous. Nous conſervons ces planches à demi brûlées, pour memoire de cette merveille. Une Sœur ayant emporté par mégarde le ſoir dans ſa chambre un charbon de feu allumé dans ſon tablié plié, ſe coucha & s'endormit, & ne s'éveilla que par l'épaiſſe fumée qui rempliſſoit ſa chambre; elle s'éleva promptement, ouvrit ſa fenêtre, & tacha d'éteindre le feu avec une potée d'eau, mais cela ne ſuffiſant pas, elle jetta par la fenêtre ſon linge & ſes hardes, & emprunta le lendemain de quoi s'habiller. N'oſant dire ce qui lui étoit arrivé, elle fut trahie par l'odeur de la

fumée, & avoua sa périlleuse avanture, dont personne ne s'étoit apperçu. Un Domestique oublia dans l'étable une chandelle allumée, elle brûla fort long temps, puis s'éteignit dans la paille, où on la trouva. On avoit remarqué qu'il y avoit eu bien tard de la lumiere dans cet endroit, mais on ne s'en étoit pas mis en peine, & on ne s'en apperçut que le lendemain. Tant d'accidens dont nous avons été préservées par une protection singuliere, nous obligerent à redoubler nos prieres & nos actions de graces, outre celles que nous adressâmes à la très sainte Vierge & à saint Joseph en particulier, comme à nos principaux Patrons. Nous faisons tous les ans une Communion générale à l'honneur de sainte Thecle, le jour de la fête pour être préservées du feu, selon le pouvoir que Dieu lui a donné sur cet élement, y chanter le Cantique *Benedicite*, afin d'inviter toutes les créatures à remercier Dieu, comme firent les trois enfans dans la fournaise, lorsque par un miracle éclatant ils n'y furent point offensés des flammes.

Le 22. de Janvier 1715. notre petite Sœur Angelique-Agnès-Tiberge de saint Joseph, âgée de 16. ans, mourut d'une

maladie contagieuſe, qu'elle gagna au ſervice des pauvres, vers la fin de ſon Noviciat, & qui nous obligea de lui faire faire profeſſion dans ſon lit. Elle ne ſurvécut que cinq jours, à la joye qu'elle eut de ſe voir épouſe de Jeſus-Chriſt. Elle étoit née avec la vocation: auſſi-tôt qu'elle fut en âge, elle demanda cette grace avec inſtance, & l'obtint; mais Notre Seigneur ne tarda guere à la recompenſer. Une autre Novice, nommée Marie-Joſeph Vienelle Pachot des Seraphins, étoit malade de plus en plus, depuis la Rougeole qu'elle avoit eue. Elle tomba dans un état qui l'aſſuroit d'une mort prochaine, qu'elle voyoit venir avec tranquillité. Tout ce qu'elle craignoit, c'eſt qu'on ne lui permit pas de faire ſes vœux: mais la Communauté ayant égard au grand deſir qu'elle avoit de ſe conſacrer à Dieu, la reçut quoique malade, jugeant bien que ce ne pouvoit être pour long temps. En effet, ſon mal augmenta ſi fort, que l'on crut ne pouvoir pas attendre le terme de ſa profeſſion qui arrivoit le 5. d'Avril. Elle alla cependant plus loin, & ce jour là, ſa compagne avec qui elle avoit pris l'habit, fit ſa profeſſion ſeule avec les cérémonies ordinaires. Les Prêtres

officians entrerent ensuite pour recevoir en forme les vœux de la mourante. Ses parens s'y trouverent selon la permission de M. l'Evêque, ils furent témoins de ses souffrances & de son courage. Dieu lui donna de nouvelles forces pour faire cette sainte action ; & n'ayant plus rien à souhaiter en ce monde, elle ne pensa plus qu'à se disposer à mourir. Elle souffrit beaucoup jusqu'au 1. de Mai, qu'elle déceda âgée de 20. ans. Elle étoit naturellement gaye, sincere & reconnoissante des avis qu'on lui donnoit. Elle s'étoit toujours distinguée par sa modestie dans sa famille qui étoit un peu mondaine. Dieu l'ayant purifiée par de cuisantes douleurs qui accompagnerent sa maladie, & qui ne l'empêcherent pas de se procurer avec une singuliere présence d'esprit tout ce qui pouvoit servir à former des actes de toutes les vertus. La place de ces deux jeunes Professes fut remplie avant la fin de l'année, par l'entrée de mes sœurs Marie-Magdelaine Gaillard de St. Guillaume & de Louise-Catherine Formel du précieux Sang.

Notre Communauté s'accrût encore par le retour de ma Sœur Geneviéve Gasselin de Sainte Magdelaine, & Marie Magdelaine Bacon de la Resurrection

ſion qui avoient été envoyée en fondation à l'Hôpital général. M. l'Evêque ayant demandé au Roi pour ſa nouvelle maiſon, la permiſſion de recevoir un plus grand nombre de Religieuſes, & dans l'eſperance de l'obtenir, en ayant déja reçû quelques unes, ma Sœur de Ste. Magdelaine, qui étoit infirme crût devoir revenir dans ſa Communauté; d'abord on eut ici de la peine à y conſentir. Ce qui s'étoit paſſé depuis cet établiſſement, faiſoit craindre qu'elle n'apportât du trouble chez nous: mais M. de la Colombiere entremeteur de cette affaire, menagea ſi bien toutes choſes qu'enfin on la reçut avec la Sœur de la Reſurrection; on obtint en effet en 1716. du Conſeil de Marine qui regloit les affaires du Canada, & du Duc d'Orleans Regent, pendant la minorité de Louis XV. la permiſſion pour quatre Religieuſes audeſſus du nombre de douze, auquel l'Hôpital général avoit été fixé en premier lieu; la patente eſt du mois de Mai 1716. on a encore obtenu depuis une augmentation plus conſiderable: la maiſon eſt aujourd'hui compoſée de trente Religieuſes.

Les premiers Vaiſſeaux qui arriverent en 1716. nous apprirent le decès du Roi Louis XIV. mort à Verſailles, le 1.

Septembre 1715. âgé de 77. ans, après le plus beau, le plus glorieux, & le plus long regne que l'on ait vû : il étoit tombé malade le dix d'Août, sa maladie augmenta de telle sorte que le 23. il demanda les Sacremens qui lui furent administrés par M. le Cardinal de Rohan, grand Aumônier de France, il les reçût très devotement formant de fervents actes de foi, d'humilité, de contrition & de confiance. Ce Monarque ne parût jamais plus grand que lorsqu'on lui annonça le danger où il étoit, bien loin de s'effrayer de ce qui allarmoit tous ses sujets, il repondit qu'il y avoit plus de dix ans qu'il pensoit à mourir en Roi chretien, & temoigna une fermeté, & une conformité à la volonté de Dieu admirable pendant quelques jours. Il donna plusieurs ordres avec une parfaite tranquilité : ce grand Roi approchant de sa fin, fit appeller tous les Princes & toutes les Princesses du Sang, leur parla d'une maniere fort touchante : loua ce qu'il y avoit remarqué de bon, & les exhorta à la vertu avec de termes si pressans, si tendres que chacun d'eux fondoit en larmes ; on fit entrer la Duchesse de Vantadour, avec le Dauphin dont elle étoit gouvernante, elle le plaça à genoux au pied

du lit du Roi, qui lui donna sa bénédiction, & qui ensuite le fit asseoir sur son lit, & lui recommanda ses Peuples avec beauconp d'affection, il lui donna plusieurs avis pour les bien gouverner, & accompagna son discours de tout ce qui pouvoit le graver dans le cœur, & dans la mémoire de ce jeune Prince, qui aussi l'écouta avec une grande attention, & d'un air si touché que quoiqu'il n'eut que cinq ans & demi il montra que sa raison dévançoit son âge. Il regarda toujours fixement le Roi, & sans jetter aucun cry, les larmes tomboient de ses yeux. Après qu'il eut reçû les instructions nécessaires, on craignît que sa présence n'attendrit trop cet illustre mourant, qui paroissoit seul paisible dans un temps où la consternation saisissoit tous les assistans; on remporta le Dauphin, & le Roi ne pensa plus qu'à mourir. Il s'entretint dans ses bons sentimens, & conserva une parfaite connoissance jusqu'à la nuit qui préceda son decès. Son corps fut exposé plusieurs jours avant d'être porté à Saint Denis où il fut enterré: ses entrailles furent portées à Notre-Dame de Paris, & son cœur donné aux Jesuites de la Maison Professe à qui Louis XIII. avoit aussi donné le sien: Dieu avoit prépa-

ré à la mort ce grand Prince par des afflictions bien cuiſantes, les dernieres années de ſa vie, d'autant plus ſenſibles qu'il n'avoit eu que de ſuccès & de proſperités juſqu'alors; il vit mourir les plus fermes appuis de ſa Couronne, l'eſperance de la France & l'ornement de la Cour, Monſeigneur le Dauphin ſon fils, un ſecond Dauphin très-vertueux ſon petit fils, avec la Dauphine ſon épouſe, dont l'eſprit agréable & brillant faiſoit ſes délices, deux autres Princes, ſes arrieres petits fils & M. le Duc de Berry. Ses armes qui de tout temps avoient été victorieuſes, eûrent le deſſous en pluſieurs occaſions. Il perdit des batailles conſidérables, & après avoir été regardé comme le plus grand Roy du monde, qui avoit toujours accordé la paix à ſes ennemis aux conditions qu'il vouloit; il ſe vit obligé pour terminer une guerre qui accabloit ſon peuple de ſigner un traité deſavantageux. Il eſt vrai que dans ſes malheurs, ſon courage ne fut point abattu. Il reçut ces adverſités comme les châtimens de ſes pechés, & avant qu'elles lui arrivaſſent, il avoit paru les deſirer; diſant qu'il avoit remarqué que tous les pecheurs à qui Dieu vouloit faire miſéricorde, paſſoient par des tribulations

qu'il n'éprouvoit point, & que cela lui donnoit de la crainte. Mais dans la ſuite il eût l'avantage d'être affligé & de profiter de ſes peines. Ainſi il couronna ſes glorieuſes actions par la pratique de l'humilité, de la patience, & de la reſignation; & par là, il ſe rendit plus grand devant Dieu, qu'il ne l'avoit été devant les hommes. Jamais Prince ne fut plus digne de regner. Il avoit reçu de Dieu des qualités toutes royales. Il meritoit & s'attiroit l'amour & le reſpect, non ſeulement de ſes ſujets, mais de tous les étrangers: & ſi quelques François ont été peu touchés de ſa mort, ils ont bien veu depuis le tort qu'ils avoient eus de n'être pas ſenſibles à la perte. Je ne crois pas qu'on me ſçache mauvais gré, d'avoir raporté un peu en détail les circonſtances de la mort de Louis le Grand, puiſque l'eſtime que l'on conſerve pour ſa memoire dans cette Communauté, qu'il a honoré de ſes bienfaits, me fait juger que l'on aura autant de plaiſir d'en entendre parler, que j'en ai de l'écrire. Louis XV. qui lui a ſuccedé, montre dès ſon bas âge tant d'heureuſes diſpoſitions au bien, que l'on a lieu de croire que ſon Regne ſera heureux. Tous les vœux que l'on adreſſe au Seigneur

pour sa conservation, font voir combien ses belles qualités, flattent nos esperances. Et il ne faut point douter que les prieres ferventes & continuelles que font pour lui tant de saintes ames, n'attirent sur Sa Majesté & sur ses Etats de grandes bénédictions.

M. le Marquis de Vaudrueil, Gouverneur, qui étoit en France depuis deux ans, revint cette année 1716. Il arriva malade, & se fit apporter à l'Hôtel-Dieu, pour y être mieux soigné. Nous lui fimes preparer un appartement dans la maison, situé proche le le jardin des pauvres, au bout de la cour de l'Hôpital. Il y demeura près d'un mois, & sortit gueri. Pendant sa maladie, il y eut toujours deux Religieuses auprès de lui, quoique ses Domestiques se relevassent tour à tour pour lui rendre service. Il parut fort content des notres, & nous a témoigné beaucoup de reconnoissance dans les occasions. Il nous a toujours été favorable, soit par gratitude, ou par une bonté qui lui est naturelle, & que nous avions déja éprouvée.

Nous reçûmes par le même Vaisseau qui l'avoit amené, un très-beau Tabernacle que nous attendions depuis 12. ans. M. de Lajoue, Architecte de no-

tre maiſon, l'avoit commandé à M. Hulot, Sculpteur de M. le Duc d'Orleans à Paris, dans le deſſein de nous en faire préſent. Il en paya même une partie d'avance; mais ſes affaires s'étant dérangées, il ne ſe trouva plus en état de nous en gratifier, & nous profitâmes de ſon marché, & payâmes le reſte. On eût bien de la peine à le retirer, parce qu'il avoit été ſaiſi chez l'ouvrier, comme appartenant à M. de Lajoue. La Cour nous en accorda le fret dans le Vaiſſeau du Roi, & M. de Voutron qui le commandoit, nous le livra bien conditionné. Il ne fut placé que l'année uivante pour la Fête de l'Aſſomption. On fit bâtir alors la cheminée qui eſt au milieu du Chœur, & on fit faire ici le Gradin qui a été doré par les Urſulines.

Aux élections de 1716. ma Sœur Marie-Catherine Tiberge de Saint Joachim, fut élue maîtreſſe des Novices, & ma Sœur Marie-Magdelaine le Duc de Sainte Agathe, Hoſpitaliere; la Mere Marie-Magdelaine Gloria de l'Aſſomption, & ma Sœur Marie-Magdelaine le Gardeur, de Sainte Cetherine, continuée diſcretes, car ce fut la derniere fois que l'on n'élût que deux diſcretes, la Mere-Jeanne-Françoiſe Juchereau de Saint Ignace, à la fin du dernier triennal de ſa ſuperio-

rité, aſſembla le Chapitre avant l'élection où elle devoit être depoſée, & repréſenta aux vocales que notre Communauté étoit aſſez ancienne & aſſez nombreuſe pour être cenſée grande, & que ſelon nos conſtitutions, dans les grandes Communautés on devoit élire quatre Diſcretes outre celles qui le ſont par leur office, on en convint, & on l'a toujours obſervé depuis. En cette année 1716. nous reçûmes ma Sœur Marie-Therèſe Tiberge, qui prit le nom de Saint Joſeph, que ſa Sœur lui avoit laiſſé.

La petite verole qui devint populaire pendant l'hyver, ne fit pas tant de ravage dans Quebec, qu'elle en avoit fait en 1702. & 1703. il n'en mourut preſque perſonne dans nos Sales, qui furent cependant bien remplies, mais de deux Religieuſes qui en furent attaquées, nous en perdîmes une nommée Marie-Françoiſe le Borgne de Belle-Iſle de Sainte Elizabeth : elle étoit accadienne, fille d'une noble & vertueuſe veuve, qui avoit abandonné ſes biens pour ſauver ſa religion, quand l'Acadie fut priſe par les Anglois en 1710. Elle vint à Quebec avec ſa fille, où elles ne vecurent toutes deux que des charités : cette jeune Demoiſelle s'acquit l'eſtime de

tout

tout le monde par ſa modeſtie & ſa ſageſſe, & nous ayant déclaré le deſir qu'elle avoit depuis plus de dix ans d'être Religieuſe ſans avoir jamais vû de Couvent, on la reçut gratuitement: ainſi elle entra au Noviciat tranſportée de joye & pleine de reconnoiſſance envers la très-Sainte Vierge, à qui elle ſe diſoit redevable de ſon bonheur, quoiqu'elle n'ait rien apporté pour ſa dot, elle a attiré des graces ſur notre Maiſon, qui nous ont plus que payées de notre charité; ſa ferveur ne s'eſt point dementie pendant 4. ans & demi qu'elle a vêcu en religion, elle étoit ſimple, obéïſſante, humble, ſilentieuſe, & par-conſequent réguliere, appliquée à la priere & très-devote à la Paſſion de Notre-Seigneur dont elle faiſoit ſa plus douce occupation, cherchant non-ſeulement les moyens d'honorer les Souffrances de Jeſus-Chriſt, mais encore de les imiter par des rigoureuſes pénitences, & une grande mortification de ſes ſens; elle avoit un parfait mépris pour les vanités du monde, & une ſinguliere eſtime pour la vie Religieuſe, ſon extérieur modeſte & recueilli édifioit beaucoup dans les Sales, où elle ſervoit les malades, avec une douceur & une charité infatigable. C'eſt ſans doute pour aug-

menter sa recompense que Dieu a permis qu'elle ait gagné en servant les pauvres la maladie qui l'enleva. Elle mourut le 2. Decembre 1716. âgée de 28. ans après avoir promis que si Dieu lui faisoit miséricorde, elle en donneroit des marques, en ce qu'elle le prieroit de lui accorder deux choses, l'une qu'il ne mourut de long temps des Religieuses dans cette Communauté, l'autre qu'une Novice, qu'elle ne croyoit pas bien appellée ne fit pas profession dans cette maison. Nous n'avions pas besoin de ces preuves pour croire qu'elle ne tarderoit pas à joüir de Dieu, parce qu'étant entré en Religion avec beaucoup d'innocence, & y ayant mené une vie très-édifiante; il étoit aisé de juger qu'elle occuperoit une place dans le Royaume du Ciel. Ce qu'elle avoit desiré est arrivé. Il s'est passé depuis sa mort 4. ans & demi, sans que nous ayons perdu aucune Religieuse, & la Novice dont elle avoit parlé, est sortie d'une maniere très-extraordinaire.

Me voici enfin arrivée au terme que je m'étois prescrit pour finir ce Livre. J'ai fourni ce que j'avois promis le plus exactement qu'il m'a été possible: & pour écrire la suite de quelques affaires qui n'étoient pas encore terminées en

1716. j'ai cru devoir dire ce qui en a été depuis, afin que l'on en apprit l'iſſue après en avoir lû les commencemens. Pluſieurs perſonnes anciennes dans le Canada, ou bien inſtruites de ce qui s'y eſt paſſé, ont lû cet ouvrage, & en ont loué la ſincerité. Ils n'ont rien trouvé qui ne ſoit conforme à la verité, & à ce qu'en raportent les Hiſtoriens les plus croyables.

Je compterai pour rien la peine que j'ai priſe à réünir tant d'évenemens differens pour l'inſtruction, la conſolation & l'édification des Religieuſes qui me ſurvivront. Si en effet elles trouvent quelque plaiſir à les lire, & que cela les excite à imiter les exemples des Saints & des Saintes qui nous ont précedé. Je me trouve même aſſez dédommagée de ce petit travail, par la ſatifaction que j'ai reſſentie de parler de leurs vertus, & de retracer dans la memoire des hommes, l'idée de ces ames choiſies, à qui nous avons tant d'obligation, & dont les actions ſeront écrites éternellement dans le ſouvenir de Dieu, quand même ſur la terre on les enſéveliroit dans l'oubli.

Si quelqu'une veut continuer cet ouvrage, je ſouhaite qu'elle ait des choſes auſſi édifiantes à dire dans la ſuite

que celles dont ce Livre eſt rempli, & qu'il n'arrive jamais rien à cette chere Communauté, qui ne contribue au ſalut des Sujets qui la compoſent, afin que Notre Seigneur y ſoit toujours bien ſervi, la Très-Sainte Vierge, & Saint Joſeph honorés, les Pauvres bien traités, & que tout ſe faſſe dans cette maiſon, à la plus grande gloire de Dieu.

FIN.

Privilége du Roy.

LOUIS PAR LA GRACE DE DIEU, ROY DE FRANCE ET DE NAVARRE: A nos Amés & Feaux Conseillers; Nos Gens tenans nos Cours de Parlement, Maîtres des Requêtes ord. de notre Hôtel, Grand Conseil, Prévôt de Paris, Baillifs, Sénéch. leurs Lieut. Civils, & autres nos Justiciers qu'il appartiendra. SALUT; Notre amé LEGIER, Imprimeur à Montauban, Nous a fait exposer qu'il desireroit imprimer, & donner au Public un Ouvrage qui a pour titre *Histoire de l'Hôtel-Dieu de Quebec.* S'il nous plaisoit lui accorder nos Lettres de Permission pour ce nécessaires. A CES CAUSES voulant favorablement traiter l'Exposant, Nous lui avons permis, & permettons par ces Présentes d'imprimer ledit Ouvrage en un ou plusieurs volumes & autant de fois que bon lui semblera, & de le vendre, faire vendre & débiter par tout notre Royaume pendant le tems de trois années consécutives, à compter du jour de la datte des Présentes. FAISONS défenses à tous Imprimeurs-Libraires & autres personnes de quelque qualité & condition qu'elles soient d'en introduire d'impression étrangere dans aucun lieu de notre obéïssance. A la charge, que ces Présentes seront enregistrées tout au long sur le Regis. de la Com. des Imp. & Lib. de Paris dans trois mois de la datte d'icelles; que l'impression dudit Ouvrage sera faite dans notre Royaume & non ailleurs, en bon papier & beaux caracteres, conformément à la feuille imp. attachée pour modele sous le contre-Scel des Présentes, que l'impétrant se conformera en tout aux Reg. de la Librairie, & notam. à celui du 10. Avril 1725. qu'avant de l'exposer en vente le Manuscrit qui aura servi

de cop. à l'imp. dud. Ouvrage sera remis dans le même état, où l'ap. y aura été donnée, ès-mains de notre très-cher & féal Chev. Chancelier de France, le Sr. Delamoignon, & qu'il en sera ensuite remis deux Exemp. dans notre Bibl. publ. un dans celle de notre Château du Louvre, & un dans celle de notred. très-cher féal Chev. Chancelier de France le Sr. Delamoignon, & un dans celle de notre cher & féal Chev. Garde des Sceaux de France, le Sr. Demachault, Commandeur de nos Ordres, le tout à peine de nullité des Présentes. DU CONTENU desquelles vous mandons & enjoignons de faire jouïr led. Exposant & ses ayans causes pleinement & paisiblement, sans souffrir qu'il leur soit fait aucun trouble ou empêchement. VOULONS qu'à la cop. des Présentes qui sera imprimée tout au long au commencement ou à la fin dud. Ouvrage, foi soit ajoutée comme à l'original. COMMANDONS au premier notre Huissier ou Sergent, sur ce requis, de faire pour l'exécution d'icelles tous actes requis & nécessaires sans demander autre permission, & nonobstant Clameur de Haro, Charte Normande & Lettres à ce contraires. CAR tel est notre plaisir. DONNE' à Fontainebleau le 8. jour de Novembre, l'an de grace mil sept cent cinquante un, & de notre Regne le trente-septiéme. Par le ROY en son Conseil. SAINSON.

Registré sur le Registre douze de la Chambre Royale des Libraires & Imprimeurs de Paris, N°. 694. fol. 554. conformément aux anciens Reglemens confirmés par celui du 28. Fevrier 1723. à Paris le 24. Decembre 1751. COIGNARD, *Syndic.*





